

---

# Géopolitique des Droits de l'Homme en Arabie Saoudite

---

ALI RASTBEEN

Fondateur et président de l'Académie de Géopolitique de Paris.

Directeur éditorial de la revue *Géostratégiques*.



Après l'envoi des troupes par Riad du Royaume saoudo-wahhabite pour soutenir la répression du peuple par l'émir tyrannique de Bahreïn, un territoire qui englobe une base de la marine américaine, et tandis que l'Organisation des Nations Unies et ses organes ainsi que les prétendus défenseurs de la Charte des droits de l'homme restaient muets, une nouvelle phase est en train de se développer dans les sultanats de la région. Riad tente, sous couvert de l'unité, de mettre un terme à l'indépendance de Bahreïn. Une volonté qui a ouvert la voie à la tentative d'envahir les territoires situés dans la péninsule arabique et ses régions littorales. Or, la présence militaire directe du Royaume-Uni avait bloqué cette tentative. Aujourd'hui, alors que les évolutions internes du régime saoudien ont ébranlé les fondements du régime tribal, l'idée de l'union des États du littoral méridional du golfe Persique est à nouveau lancée pour préserver le régime. On peut supposer que derrière cette tentative se cache le complot de fusionner les petits Emirats avec l'État saoudien grâce au soutien des puissances étrangères à la région. Ce projet sera à l'origine d'un avenir obscur pour la région.

L'Arabie saoudite est le seul pays au monde qui tire son nom du sultan et de la famille gouvernante. Cela est d'ailleurs d'autant plus étonnant que cette appellation date du début du xx<sup>e</sup> siècle.

Pour comprendre précisément cette appellation, il convient de passer en revue la situation d'un monde en proie à la crise de la fin du xix<sup>e</sup> et du début du xx<sup>e</sup> siècle. En effet, la puissance coloniale de l'Europe avait conduit à la chute du califat ottoman, la disparition du dernier empire, vestige du califat islamique en Asie.

L'apparition de la monarchie saoudienne dans le désert d'Arabie était concomitante avec la présence militaire et politique de la Compagnie de l'Inde orientale dans le golfe

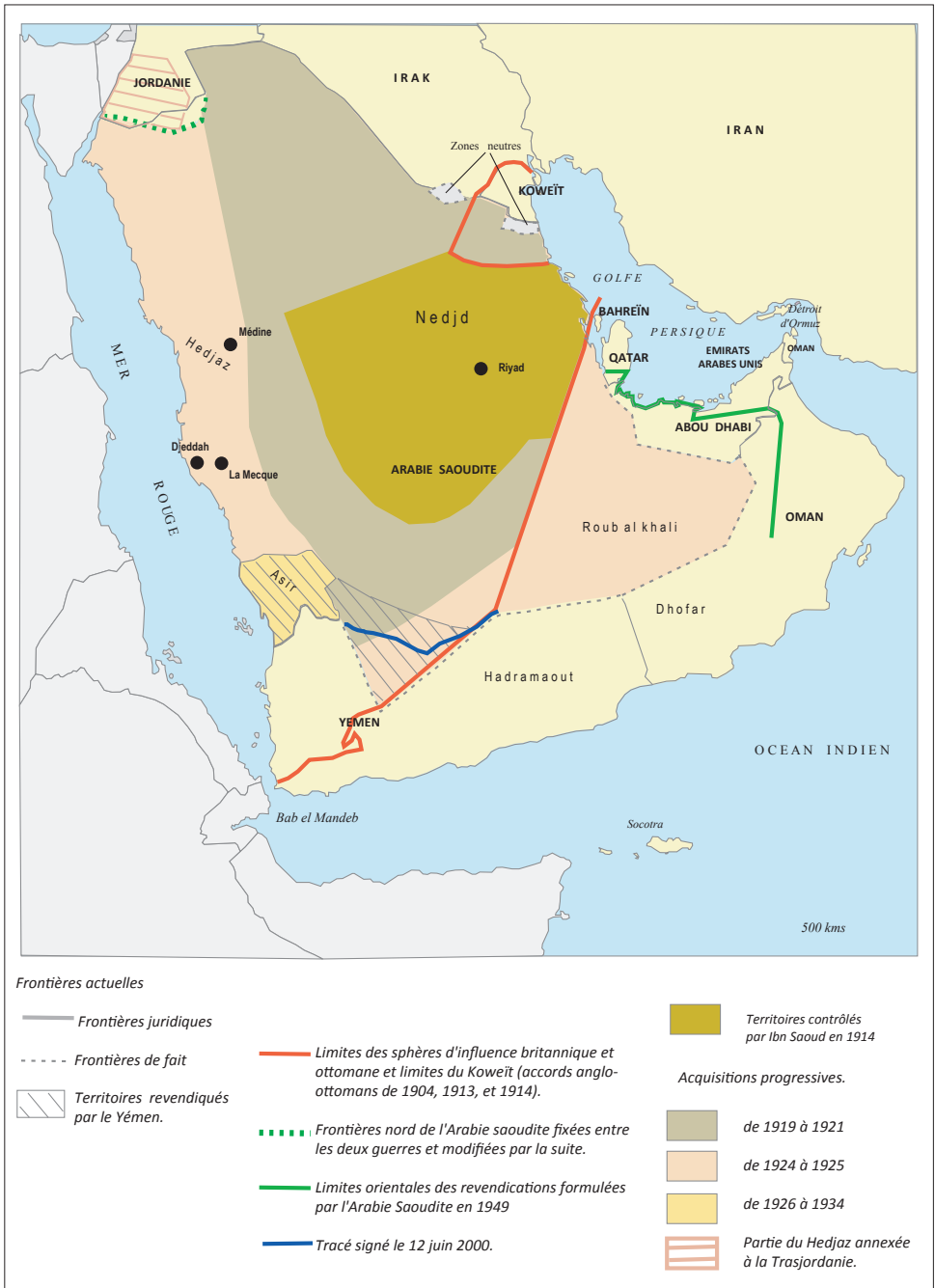
Persique et la dynastie saoudienne a bénéficié du soutien de cette dernière pour étendre sa domination sur l'ensemble de la péninsule et la propagation du wahhabisme. En 1932, le « pays saoudien » fut créé. Or, Londres a vite mis un terme à la progression de cette invasion religieuse et tribale vers les côtes du golfe Persique qui sont situées dans le bassin militaire de la Compagnie de l'Inde Orientale. Le projet du sultan saoudien ainsi avorta. Dans le cadre de ce projet idyllique, l'ensemble des territoires entre la corne de l'Afrique et les régions côtières au sud et à l'ouest du golfe Persique, où s'étaient éparpillées les tribus arabes, serait devenu la propriété du sultan. Toutefois, les événements actuels démontrent que cette idée n'a pas été enterrée et se poursuit grâce à des méthodes différentes, en conformité avec l'époque et avec les besoins des puissances dominantes du monde.

L'entrée de la compagnie pétrolière Standard Oil de Californie dans les vastes champs pétrolifères saoudiens, Compagnie qui prit plus tard le nom d'ARAMCO, a rapidement entraîné le royaume saoudien dans les tourbillons des contradictions sociales. Le pays, régi par des relations tribales, où la famille gouvernante prétendait être propriétaire des territoires conquis et de leurs habitants, où la loi se résumait aux décisions du mufti wahhabite de lapidation, décapitation, amputation de mains, de pieds ou de doigts, encore en vigueur à nos jours, a été obligé d'ouvrir ses portes aux ouvriers émigrés de l'industrie pétrolière et aux besoins et exigences de cette industrie. Malgré toutes les restrictions et les interdictions sociales, l'industrie pétrolière a conquis des sphères d'un pays qui tentaient de rester dans le monde ancien. Même jusqu'à la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, le sultan, de ses propres aveux, a été, à plusieurs reprises, confronté aux grèves ouvrières qui l'ont conduit à tenter de trouver des solutions outrepassant ses traditions de gouvernance. Une des difficultés consistait dans le fait que les ouvriers étaient d'origine étrangère et soutenus par la compagnie pétrolière et leurs propres gouvernements et qu'il n'était pas facile de les décapiter selon les décisions du mufti.

Rapidement, les revenus du sultan et de ses descendants ont atteint des sommes astronomiques conduisant ces derniers, relativement nombreux, à s'ouvrir vers le monde qui s'étendait au-delà des frontières saoudiennes. Cette ouverture vers le monde extérieur s'est rapidement traduite par des innovations dans la vie personnelle, des tentatives de coup d'État, des déplacements du pouvoir, l'établissement de relations privilégiées avec les « maîtres étrangers » et la recherche d'assise au sein de la population qui s'ouvrait inéluctablement vers l'extérieur. L'événement le plus récent réside dans la volonté des chercheurs à s'intéresser à l'époque préislamique de la péninsule, mettant en relief son histoire oubliée et tentant de dénouer les vieilles mythologies de la Tora et du Coran.

Il n'est pas étonnant que pour détruire le mur de la tradition des interdictions et des préventions, une femme appartenant à la famille conduise un véhicule dans les rues de Riad et même de la Mecque et qu'elle pense à la construction d'une école de filles et à la défense des « droits de la femme saoudienne ». Ou que certaines d'entre elles, conformément à leurs positions sociales, tentent de propager la défense de la Charte des droits de l'homme. Ou que le sultan, lui-même, ordonne la création de l'université pour démontrer son modernisme.

# GÉOPOLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME EN ARABIE SAOUDITE



## Des frontières saoudiennes fragiles et longtemps contestées

Et il est surprenant que les États et les milieux internationaux et même les organes de l'Organisation des Nations Unies ferment les yeux sur l'existence, dans le monde contemporain, d'un régime fondé sur des principes tribaux.

Sans doute, les réactions des États vis-à-vis des relations internationales en plein essor, doivent attirer l'attention. Le régime dominant, grâce à ses expériences passées, tente de se maintenir grâce à des acrobaties régionales. Le versement de pots-de-vin constitue un des instruments de la politique étrangère du régime. Grâce à la manne pétrolière, ces pots-de-vin se sont étendus dans les relations internationales et les instances mondiales. Le régime, régi encore par des relations tribales, obtient grâce à ces pots-de-vin versés aux instances internationales, des médailles d'héroïsme et des remerciements pour la propagation des programmes de ces institutions. De même, dans le domaine de la lutte contre les mouvements régionaux ou la répression des « États rebelles », de la Lybie à l'Afghanistan, de Bahreïn à l'Europe de l'Est, le régime wahhabite se trouve au premier rang grâce à la mobilisation financière et la fourniture d'armes et de mercenaires.

Plus la distance temporelle et spatiale entre les hommes diminue au niveau mondial, plus le besoin social pour la reconnaissance individuelle et collective se renforce. La lutte pour la promotion et la stabilisation de la position de l'homme libre est le début d'une évolution liée au miracle de l'industrie pétrolière en Arabie Saoudite et rappelle que la péninsule Arabique n'est pas saoudienne mais arabe, qu'elle n'appartient pas à un seul individu mais à une civilisation, un ensemble et une histoire.

## PERSPECTIVE INTERNE

L'Arabie Saoudite est un pays dont l'existence même est embrouillée par la violation des lois de la région. Regardez les dirigeants de ce pays dans leurs vêtements étranges. Ils dirigent un pays considérablement riche grâce au pétrole, avec des lois qui n'ont pas leur place dans le monde actuel : les femmes n'ont pas le droit de conduire, les boutiques ferment aux heures des prières, et des exécutions ont lieu sur les places publiques. L'Arabie Saoudite est un des pays les plus complexes et il est difficile de saisir la logique gouvernant ce pays. C'est pourquoi, en 1979, Robert Lacey a voyagé dans ce pays et rédigé un ouvrage dont la diffusion y fut interdite. Tant dans les pays arabes que dans le reste du monde, ce livre a eu un écho important. Cet ouvrage intitulé *Le Royaume* relate nombreuses réalités sur ce pays qui, longtemps, était connu pour sa fermeture au monde<sup>1</sup>. L'Arabie Saoudite est un pays de contradictions apparentes. D'une part, on y observe les manifestations du modernisme sur une vaste échelle, et d'autre part, ses dirigeants tentent d'y établir un équilibre entre les traditions et la modernité. Le monarque est le gardien d'un pays fondé par le Roi Abd al-Aziz qui élimina ses rivaux dans la péninsule Arabique et à la suite de la proclamation du troisième gouvernement, ce dernier a qualifié ce pays de « territoire de mes ancêtres ». Cette situation provoqua l'étonnement d'un chercheur américain qui se demandait de quelle manière des cavaliers montés sur des chameaux ont réussi à réunir un territoire aussi hétéroclite sous un étendard et une famille (Al-Sa'oud) unique.

## Une politique réaliste

Comment cela a-t-il été possible? La réponse à cette question est le thème du premier ouvrage de Lacey intitulé *Le Royaume*. Au-delà de l'uniformisation de la monarchie saoudienne, se cache toute une série de luttes sans pitié et de diplomatie réussie dans les relations avec les autres habitants des émirats et d'autres régions, contraires à leurs traditions et leurs usages.

L'amitié et la violence, deux faces d'une même pièce, ont été la politique suivie par Ibn Sa'oud dans ses combats afin de pouvoir fonder un pays dont il fut contraint de reconnaître la diversité tant ethnique que culturelle et d'avouer la réalité de sa situation politique, marquée par les relations avec les grandes puissances. Avant d'entrer dans cette discussion, l'auteur évoque largement les racines historiques de la création d'un nouvel État, l'Arabie Saoudite, à travers les collusions entre Mohammad Ibn Abd el-Wahhab et Al-Sa'oud.

## Le pays des contradictions

Le lecteur du nouvel ouvrage de Lacey, *Au voisinage du Royaume*, un complément de son premier ouvrage, peut s'interroger sur la nécessité de rédiger un second livre. L'auteur a ses propres explications. En 2006, un quart de siècle après la publication de son premier ouvrage *Le Royaume* en 1981, il est retourné dans ce pays avec pour but d'étudier les contradictions apparentes qui rendent difficile l'équilibre entre la modernité et la tradition, la vie religieuse et la vie tribale. Ces contradictions apparentes ont souvent des effets destructeurs comme les événements du 11 septembre qui conduisirent le gouvernement de l'Arabie Saoudite, dont l'économie mondiale et la vie des millions d'occidentaux dépendent, pour son pétrole, d'exporter à travers le monde un certain nombre de termes qui symbolisent ce pays. Cela nous rappelle un certain nombre de mots et d'expressions que nous avons appris à travers les dictionnaires des médias et des universités: le *wahhabisme*, le *djihadisme*, l'*Afghan arabe*, les *fatwas*... L'auteur va plus loin et tente de saisir l'élément qui constitue le dénominateur commun de ces termes. Il pose les questions suivantes: Quel est le pays qui avait 15 de ses ressortissants parmi ceux qui ont commis les attaques de 2001 contre New York? Quel pays a le plus de militants *Moujahids* en Afghanistan? Quel est le second pays qui compte le plus de prisonniers à Guantanamo? En outre, quel est le pays qui dispose du plus grand nombre de terroristes et auteurs d'attentats-suicide en Irak? La réponse à chacune de ces questions est l'Arabie Saoudite.

## L'interaction entre le monde et l'Arabie Saoudite

Selon l'auteur, les difficultés de l'Arabie Saoudite ont influencé les évolutions mondiales. Car lorsque lui-même et sa famille avaient séjourné trente ans plus tôt, pendant trois ans à Djaddah, il ne pouvait imaginer à quoi conduiraient les contradictions et les dissensions qu'il avait décelées. Bien qu'il ait fait ses prévisions dans son premier ouvrage, dans le second il tente d'écrire la suite d'un roman qui

n'est pas encore terminé et que peut-être dans trois décennies une autre personne en rédigera le prologue. Ce qui est marquant dans ce nouveau livre c'est l'examen de l'idée fondée sur l'anarchie qui règne en Arabie Saoudite et les effets catastrophiques de la défaite de l'État quant à combler l'écart entre la tradition et la modernité. Cette défaite est due à des facteurs liés aux décisions étatiques ou de la famille Al-Sa'oud.

L'auteur écrit qu'en 1982, un an après la publication de *Le Royaume*, le Ministère saoudien de l'Orientation, sous prétexte de l'existence de 97 erreurs qui exposent une connaissance erronée de l'auteur de l'Islam et des questions historiques, a interdit l'entrée de l'ouvrage dans le pays. L'auteur indique que s'il est d'accord avec la modération des cas liés à l'Islam, il est totalement opposé à tout changement dans la partie liée à l'histoire de l'Arabie Saoudite et, en particulier, la lutte entre les fils de Sa'oud et de Fayçal qui aboutit au renversement du roi Sa'oud en 1964. C'est pour ces raisons que l'ouvrage reste encore interdit en Arabie Saoudite, et même sa traduction en arabe sur Internet a subi le même destin.

Cet ouvrage fournit-il des informations sur l'Arabie Saoudite que l'on ne puisse trouver ailleurs? Ou examine-t-il les luttes entre les différentes factions ou le combat entre la religion et la politique? En guise de réponse, il faut indiquer que l'importance de cet ouvrage, comme le précédent, réside dans le fait qu'il se base sur des témoignages et dans des dimensions différentes de 1979. La référence à cette date est importante à plusieurs égards: au cours de cette année, la révolution islamique a emporté la victoire en Iran, les forces soviétiques ont occupé l'Afghanistan, et Juhaiman Utaibi<sup>2</sup> a occupé la mosquée de la Mecque. Aujourd'hui, on célèbre la chute du mur de Berlin et de la fin de la guerre froide. Ce qui s'est déroulé en Afghanistan était suffisant pour l'empire soviétique qui y eut son Vietnam.

## Juhaiman: début de l'histoire

La comparaison entre les années 1979 et 1989 permet de constater que l'influence des événements survenus en 1979 sur le monde a été plus importante et plus profonde que la chute du mur de Berlin.

En 1979, l'Iran d'un côté et le fondamentalisme islamique de l'autre ont placé l'Occident devant des difficultés importantes et l'empire soviétique est tombé dans le borbier afghan. C'est pourquoi l'ouvrage de Lacey est une contribution pour la compréhension des évolutions de l'Arabie Saoudite à partir de la révolte de Juhaiman jusqu'au soulèvement de ses héritiers idéologiques c'est-à-dire *Al-Qaïda*, de la victoire de la révolution islamique et de la guerre des pierres de la région Sharghiah de l'Arabie (région peuplée par les chiïtes). Ces facteurs sont toujours à l'ordre du jour.

Durant les trente dernières années, l'Arabie Saoudite a connu de nombreuses évolutions, mais le facteur Juhaiman Utaibi a marqué l'ensemble de celles-ci. Car la période du renforcement du caractère religieux de la société saoudienne à l'époque du roi a constitué l'arrêt d'une certaine ouverture déjà en cours dans le pays. Juhaiman – gendre de *Al-Mahdi* – a également modifié les aspects apparents de la vie. L'État

saoudien, effrayé par l'influence des *ulémas*, a interdit la publication des images de femmes dans les journaux et la diffusion de musiques à la télévision.

Les Saoudiens déclarent que la politique rigoureuse de l'État sous l'impulsion du mouvement de Juhaiman, les avait désillusionnés et déçus et que la décision de l'État pour islamiser une société profondément musulmane ainsi que l'islamisation du système éducatif n'avaient pas de portée importante sauf pour introduire dans les matières d'enseignement des parties liées aux enseignements religieux, l'histoire de l'islam et l'histoire d'Al-Sa'oud. L'auteur de l'ouvrage rapporte les dires de certains professeurs d'université à propos de l'influence de la politique du gouvernement quant à la suppression de certaines matières d'enseignement considérées comme préjudiciables. Un professeur américain de l'université du pétrole a déclaré à l'auteur que lors des réunions qu'il avait eues avec son chef de service à l'université, leur travail consistait à déchirer certaines pages des ouvrages comportant des images indécentes.

### **La domination des *ulémas***

Dans un tel climat soi-disant marqué par la piété, la nouvelle génération a été imbibée d'une culture religieuse. Cette génération a bénéficié de la politique gouvernementale de soutien aux *ulémas*. Les groupes religieux bénévoles ne se contentaient plus de « commander le bien » ou « d'interdire le mal », ils avaient eux-mêmes pris le pouvoir et ne se contentaient plus d'être témoins de la prière des commerçants dans leurs boutiques pendant les heures de prière, mais les obligeaient à fermer leurs boutiques et à se rendre à la mosquée. Le pouvoir de ces groupes apparaissait parfaitement à travers les véhicules *G.M.S. James* dont ils disposaient.

L'exécution de Juhaiman Utaibi n'a pas détruit ses opinions, au contraire il fut déterré afin que ses programmes soient appliqués. L'alliance entre l'Establishment religieux et l'institution politique se poursuivit à l'époque du roi Fahd, alors qu'il n'entretenait pas de bonnes relations avec les *ulémas*, en particulier avec Abd al-Aziz Elbaz qui exerçait sur une grande échelle son pouvoir dans le domaine religieux. Juhaiman était un des élèves de Cheikh Abd al-Aziz lors de son séjour à la *Médine*, avant que des différends éclatent entre lui et son maître. Il s'enfuit alors dans le désert et élaborait ses idées tandis que ses adeptes le considéraient comme étant le *Mahdi* promis. L'auteur du livre considère le mouvement de Juhaiman comme le fruit des activités *salafistes* en Arabie dirigées par Cheikh Ibn Baz dont l'école avait formé Juhaiman. Le roi Fahd poursuivit la politique de contentement des *ulémas*, rejetant les conseils quant à la création de l'assemblée consultative. Son prédécesseur, le roi Fayçal, avait également rejeté cette idée. Le roi Fahd ordonna également une grande imprimerie pour la reproduction du Coran afin que des millions d'exemplaires soient distribués parmi les pèlerins. Il ordonna également la construction d'une imprimerie assez grande pour que le Coran y soit imprimé en nombre suffisamment grand afin que des millions d'exemplaires puissent être distribués parmi les pèlerins. Il ordonna par ailleurs la publication de la traduction du Coran en plusieurs langues. Il s'est fait aussi nommer le serviteur des lieux saints.

## Les émigrations *djihadistes*

On ne peut nullement négliger le rôle de l'Arabie Saoudite à l'échelle politique et populaire, dans les événements qui se sont déroulés en Afghanistan. Le système politique saoudien a soutenu les activités des groupes combattants contre l'envahisseur soviétique. Selon les dires d'un des responsables de renseignements saoudiens, il avait porté, sur les ordres du roi Fahd, une valise remplie de dollars – du groupe des deux cents – au Pakistan et l'avait remise au général Zia-ul-Haq<sup>3</sup> en présence des autorités de renseignement pakistanaises pour l'achat et la distribution d'armes parmi les *Moudjahidines*. Ces agissements étaient liés aux relations privilégiées des États-Unis avec l'Arabie Saoudite qui avaient débuté à la fin de la seconde guerre mondiale. Selon Robert Lacey, cette relation bilatérale, malgré son importance, a fait en sorte que chaque parti soit déçu et désespéré par l'autre. Or, cela ne signifie pas qu'ils se sont lâchés. Les rois saoudiens ont déclaré aux Américains, qu'après Dieu ils s'appuyaient sur les États-Unis. Selon l'auteur, la première déception des saoudiens à l'égard du comportement américain a eu lieu lors d'une réunion entre Ibn Sa'oud et Roosevelt, pendant laquelle Roosevelt lui avait demandé son aide en vue de l'installation des juifs, tyrannisés par les nazis, sur leur territoire ethnique. La réponse d'Ibn Sa'oud démontra la simplicité élémentaire de la « méthode » arabe dans la résolution des difficultés : punir l'opresseur. Ibn Saud avait répondu à Roosevelt que les nazis devaient être punis et les juifs doivent être installés sur leur territoire. Or, la déclaration de l'Anglais Balfour<sup>4</sup> fut publiée et approuvée par les États-Unis, nouvel allié de l'Arabie. Dans cette partie, l'auteur décrit la contradiction apparente entre les deux pays à travers leurs points de vue, car jusqu'à sa mort, le roi Fayçal était persuadé du complot sioniste. Les Américains, qui voulaient toujours contenter le lobby sioniste aux États-Unis, se retenaient de se ranger aux côtés des responsables saoudiens devant les caméras lors de la campagne électorale aux États-Unis.

## Émir Bandar<sup>5</sup>

La partie suivante de l'ouvrage est dédiée au rôle de l'Émir Bandar dans les relations entre les États-Unis et l'Arabie, et les décisions prises par ce dernier pays pour préserver les intérêts américains. L'auteur indique qu'Émir Bandar a versé la somme de 37 millions de dollars à Mohamed Siad Barre<sup>6</sup>, ancien président de la République somalien afin qu'il se retire de la zone d'influence de l'Union soviétique et entre en guerre contre les forces du Maghreb et défende le régime de Mobutu Sese Seko<sup>7</sup> contre les Angolais. Une des autres activités de Bandar consiste à effectuer des transactions d'armement et d'achat d'avions Awacs.

Le renforcement du climat religieux en Arabie Saoudite au cours de la décennie 80 du xx<sup>e</sup> siècle était lié à la baisse du prix du pétrole et à la fin de la période d'épanouissement et d'atténuation des difficultés de l'État. Selon l'auteur, tant que les Saoudiens ne sentaient pas leur existence accablée par les difficultés économiques, ils n'exprimaient pas leur susceptibilité à l'égard de la vie privée et des gâchis des émirs arabes. Or, la crise économique, le chômage et la croissance démographique



ont conduit le pays vers un autre horizon. L'auteur fait référence aux différends entre Ahmad Zaki Yamani<sup>8</sup>, célèbre ministre saoudien du Pétrole, avec le roi Fahd qui entravaient leur collaboration. L'auteur rappelle qu'Ahmad Zaki Yamani a appris sa révocation du ministère au moment où il jouait à la belote. Il indique que la position internationale de Zaki Yamani, sa connaissance parfaite de la langue anglaise et ses capacités de négociation inquiétaient le roi Fahd qui n'était même jamais arrivé à bien connaître l'anglais. De même, l'utilisation du titre de Cheikh pour Zaki Yamani ne plaisait pas à l'entourage du roi Fahd qui le considérait comme un professeur ordinaire et non pas un cheikh - titre porté par les chefs de tribu.

## Ben Laden<sup>9</sup> victorieux

L'asile accordé par l'État saoudien à un certain nombre de frères musulmans<sup>10</sup> venus de l'Égypte et de la Syrie a intensifié le caractère religieux de l'État. Parmi ces derniers on pourrait citer Mohammad Ghotb, frère de Seyyed Ghotb, écrivain et critique islamiste célèbre et Cheikh Abdallah Azam.

Dans ces conditions, Oussama Ben Laden a fait ses premiers pas vers l'Arabie qui le conduisirent plus tard à Al-Qaïda<sup>11</sup> et au Djihad mondial. L'auteur rapporte l'histoire de Mohammad Ibn Laden (Al-Bana), sa compagnie commerciale, les voyages d'Oussama en Afghanistan et ses relations avec l'État saoudien à l'époque où celui-ci soutenait les émigrations *djihadistes* vers l'Afghanistan. Durant la décennie 90, l'État saoudien sentit son existence en danger : d'une part, le Koweït était occupé et d'autre part, des forces armées étrangères étaient sur le sol saoudien. L'entrée des troupes de Saddam Hussein au Koweït avait conduit à une crise internationale et semé la discorde parmi les Arabes. L'Arabie Saoudite était placée devant un défi marqué par le soutien de ses alliés à l'égard de Saddam Hussein : on peut citer Yasser Arafat pour lequel l'Arabie avait consenti, durant la décennie 80, une aide d'un milliard de dollars à son organisation, d'autre part le Yémen qui rêvait à nouveau de reconquérir ses territoires conquis par l'Arabie Saoudite. Le Yémen considère qu'une partie de son territoire a été accaparée par l'Arabie Saoudite et le roi Hussein, héritier de ses ancêtres hachémites. D'autres pays comme l'Algérie, la Lybie et le Soudan s'étaient mis à l'écart de l'occupation de Koweït. L'Establishment religieux de l'Arabie qui, à l'époque de Juhaiman Utaibi n'avait pas pris de position catégorique, hésitait une nouvelle fois à émettre une *fatwa*<sup>12</sup> pour rendre licite la demande d'aide aux forces étrangères pour défendre le pays. Sa décision aurait pu susciter des dissensions. Ses effets sur le plan intérieur et sur la situation d'Al-Sa'oud étaient marqués par un mouvement de réveil dans les régions de Qassim et de Barideh. Les projets de revendications et la note d'exhortation virent le jour. Les revendications de réformes de la part des femmes et de leur demande d'autorisation pour pouvoir conduire ont également vu le jour. Ben Laden qui était rentré victorieusement dans le pays, s'est vu, dans ces conditions, incapable de mener quelque entreprise, car il était un Moudjahid qui voulait ressusciter le djihad et qui se sentait les mains liées. Sa proposition de déclarer la guerre à Saddam Hussein fut rejetée ; il fut également empêché de créer un camp militaire au Yémen, pour cause

d'atteinte à la souveraineté de ce pays. Que pouvait-il faire d'autre? Il fut obligé de retourner en Afghanistan avant de repartir au Soudan et entamer une nouvelle phase de son combat. Son retour victorieux de l'Afghanistan lui permettait d'espérer de lancer une lutte djihadiste au Koweït, mais il fut vaincu (mort le 2 mai 2011, tué par un commando américain à Abbottabad, Pakistan). L'auteur décrit l'accueil réservé à Ben Laden lors de son retour en Arabie Saoudite où des gâteaux et du sirop étaient distribués parmi la population.

## Les chiïtes<sup>13</sup>

Un des idéaux du roi Fahd consistait à mener à terme les réformes dans les régions chiïtes. Il envoya son fils à al-Sharqiah pour y contrôler le déroulement des réformes. Or, ces mesures ont provoqué des réactions dont la fuite de nombreux dirigeants chiïtes saoudiens en Iran, puis en Syrie. L'auteur est d'avis que le roi, de par sa nature, tergiversait sur sa volonté d'améliorer la situation dans la région, or le facteur iranien l'inquiétait, surtout après la manifestation des pèlerins iraniens dans les lieux saints en 1987. Bien que Cheikh Hassan Saffar et son groupe, pour marquer leur indépendance avaient quitté l'Iran à destination de la Syrie, les difficultés subsistaient jusqu'à ce que des pourparlers eurent lieu. L'auteur rappelle les efforts déployés par les chiïtes saoudiens afin d'attirer l'attention des organisations des droits de l'homme sur l'oppression qu'ils subissaient.

## Le réveil

Dans ce contexte, les organisations du mouvement de réveil, déplaçaient vers l'étranger leur confrontation avec le régime saoudien. Elles avaient ouvert des bureaux de représentation à Londres et dérangeaient ainsi le gouvernement saoudien. C'est alors que le roi Fahd eut une attaque cérébrale; son prince héritier l'émir Abdallah lui succéda et devint roi jusqu'à 2005. L'auteur de l'ouvrage qualifie la période du règne d'Abdallah, l'ère des réformes, indiquant que le roi Abdallah, de par son mode de vie et ses points de vue différents à l'égard des affaires, se démarquait de son prédécesseur. Bien qu'il ne soit pas très bon orateur, il a conduit néanmoins des réformes tant sur le plan de la situation des émirs que sur celui du développement du rôle social des femmes. Cependant, le bilan technique de son activité montre que c'est un réformiste indécis. Ce qui le différencie de ses deux prédécesseurs, Khaled et Fahd, consiste dans le fait que son époque a été témoin de nouvelles évolutions dans le domaine des relations entre le pouvoir politique et l'Establishment religieux, car si les émirs saoudiens hésitaient à admettre une quelconque critique, le roi Abdallah, en revanche, était parmi les premiers émirs saoudiens qui, après avoir examiné les rapports, accepta les réalités.

## Juhaiman<sup>14</sup> et Ben Laden

L'ouvrage de Lacey comporte deux axes principaux : le premier concerne l'influence de l'action de Juhaiman Utaibi sur Al-Sa'oud et l'Arabie Saoudite, ce dernier obligea

la famille saoudienne à admettre ses opinions, par peur de voir se renouveler sa terrible action à la Mecque. Or, les défenseurs du mouvement de réveil se contentaient de conseiller à la famille saoudienne d'admettre des réformes ou, dans le cas contraire, de perdre leur légitimité. Le second réside dans l'attaque contre les États-Unis qui conduisit non seulement aux changements en Arabie Saoudite mais également dans le reste du monde. L'effet des attaques menées le 11 septembre sur le pays par Ben Laden a été d'atténuer le pouvoir de l'Establishment religieux et de renforcer celui du roi. Depuis lors, les *ulémas* saoudiens n'ont plus la capacité d'affronter la Cour. Un autre facteur qui a affaibli l'Establishment religieux, a été le comportement de ses adeptes tel qu'exprimé à travers la prise de la mosquée de la Mecque ainsi qu'un autre incident du genre.

Si les relations entre l'Establishment religieux et les émirats saoudiens ont été influencées par le comportement de Ben Laden, celles, privilégiées, entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite étaient basées sur le pétrole. En occupant l'Irak, George Bush a enfoncé le dernier clou du cercueil de ces relations. Les relations entre les deux pays sous Clinton, qualifiées de ni chaudes ni froides par Bandar Ibn Sultan, se sont assombries à la suite de la prise du pouvoir des néoconservateurs aux États-Unis, les événements qui s'en suivirent et le mécontentement saoudien quant au soutien inconditionnel de l'Amérique à l'égard d'Israël. Pour protester contre ce soutien, l'Emir Abdallah a, plusieurs fois, rejeté l'invitation de Président Bush à visiter son lieu de repos au Texas. Aujourd'hui, selon l'auteur, les anciennes relations privilégiées sont terminées. En guise d'arguments, il fait part du retour de Bandar et de la démission de Turki Fayçal de son poste d'ambassadeur et en évoque les raisons : la question de l'Iran, les capacités financières de l'ambassade et la prise en charge du poste de direction de la sécurité nationale. Ce qui est important est le fait que les États-Unis n'ont pas obtenu des propositions privilégiées en matière de pétrole et que l'Arabie Saoudite poursuit sa politique de rapprochement vers l'est – la Chine et la Russie – et continue à reconstruire ses relations avec ces deux pays qui s'étaient dégradées depuis 1938.

## Une société à la recherche de sa véritable image

Ce qui a été indiqué relevait du domaine politique. Dans le domaine social, l'auteur rapporte des faits et des anecdotes de cette société qui se cherche et qui est à la veille de l'évolution. Bien qu'elle ne soit guère une société naturelle et marquée par des dissensions, des relations anormales et d'accoutumance aux stupéfiants, il existe dans la société saoudienne des forces et une mobilisation sérieuse pour retrouver sa véritable identité. Des voix s'élèvent réclamant une existence semblable à celle d'autres êtres humains... Bush a été remplacé par Obama, alors que Ben Laden a disparu. Dans les perspectives de l'ouvrage, le roi Abdallah s'inquiète du fait que l'université, pour laquelle il avait accordé de massifs fonds à ARAMCO, s'avère peu populaire. Or, en 2008, fut inaugurée à Djeddah une université des plus modernes du monde. Est-ce que l'inauguration de cette université pourrait solutionner toutes les contradictions apparentes de ce pays? L'auteur en doute, vu la situation du pays qu'il a décrite pour

trois décennies. Ce qui est remarquable dans ce récit de voyage est le fait que les informations qu'il renferme sont limpides et l'Arabie Saoudite s'est ouverte bien qu'elle tente d'agir en secret. Les nouveaux médias ne permettent plus à ce pays de rester le « pays du silence ». Les médias font écrouler le mur de Berlin ou même celui de la Chine et l'interdiction du *Royaume* dans ce pays est aujourd'hui un non-sens.

## LES ENJEUX STRATEGIQUES ET GEOPOLITIQUES

La communauté chiite saoudienne est répartie dans différentes régions. Parmi les principaux centres des chiites duodécimaux en Arabie Saoudite on peut citer le côté oriental c'est-à-dire Qatif, Ahsa et la région de Hedjaz (la Mecque et Médine). Compte tenu de l'importance religieuse et géopolitique de cette communauté, un aperçu sur la place régionale et mondiale de l'Arabie Saoudite ainsi que sur ses hétérogénéités sociales et religieuses, nous semble être d'une importance capitale, question que nous tentons d'examiner ci-dessous.

### Le destin social et religieux de l'Arabie

La famille Al Sa'oud était confinée jusqu'en 1744, date à laquelle Mohammad Ibn Sa'oud a signé un traité d'alliance, à Al-Darria avec Mohammad Ibn Abdelwahhab. Après des siècles d'efforts, exploitant le courant religieux salafiste qui avait besoin de son pouvoir politique, cette famille a réussi, après deux règnes au milieu des grandes puissances telles que l'Empire ottoman, le Portugal et la Grande-Bretagne, à instaurer le 23 septembre 1932, le Royaume d'Arabie Saoudite. Ce dernier fut divisé en treize provinces: Al Bahah, Al-Hudud ach-Chamaliya, Al Jawf, Médine, Al Qasim, Ach-Charqiya, Asir, Haïl, Jizan, La Mecque, Najran, Tabuk, et Riyad.

La société saoudienne est tribale. Il y existe environ quatre milles tribus. Les relations sociales sont fondées sur des liens tribaux. Le fanatisme et le fort attachement tribal associé à la religion, nourrissent la culture de cette société. L'existence des minorités religieuses qui ont toujours le sentiment d'être persécutées, la présence de nombreux travailleurs étrangers et leur influence progressive mais permanente sur la culture et l'économie du pays, ont empêché la genèse d'une culture unique dans ce pays. Le peuple saoudien, avant la découverte du pétrole, avait une culture primitive, méconnaissant les pensées extérieures à sa frontière géographique, a découvert avec l'arrivée des travailleurs étrangers pour l'exploitation pétrolière, l'existence de pensées et d'opinions nouvelles et révolutionnaires d'autres régions.

**Ci-après: Traduction de la reproduction qui la suit en Langue Arabe**

[Emblème de l'Arabie Saoudite]

Ministère de l'Education

Livre de Jurisprudence

Première année de l'enseignement secondaire (10<sup>e</sup> classe – N.D.T. : équivalente à la Seconde européenne)

Année 2009-2010

■ Page 64

Les diyas (soit « Prix du sang », une compensation pécuniaire d'un montant variable selon le rang de la victime et les conditions du décès).

La diya de la femme, c'est la moitié de celle de l'homme, chacun selon sa religion ou confession.

Ainsi, la diya de la musulmane : la moitié de celle du musulman.

La diya de la mécréante : la moitié de celle du mécréant.

Lorsqu'il s'agit de verser seulement le tiers de la diya, il n'y a pas de différence d'appréciation entre l'homme et la femme. Ils sont égaux dans la diya.

Catégories de diyas :

1 – La *diya* du musulman libre (d'esclavage) : 100 chameaux.

2 – La *diya* de la musulmane libre : 50 chameaux.

3 – La *diya* du mécréant entièrement libre : 50 chameaux.

4 – La *diya* de la mécréante : la moitié de la *diya* du mécréant libre : 25 chameaux.



Les ouvriers étrangers ont introduit une culture nouvelle en Arabie Saoudite qui, avec le boom de l'urbanisation, a eu un impact considérable. La pénétration de ces nouvelles cultures a provoqué l'affrontement culturel entre deux groupes sociaux : d'une part les traditionnalistes, de l'autre les modernistes représentés pour la plupart par la jeunesse. Outre les trois groupes primitifs, urbains autochtones et urbains non autochtones, du point de vue religieux la majorité de la population saoudienne est d'obédience wahhabite, c'est-à-dire des salafistes extrémistes voire fanatiques. Les chefs wahhabites, les moins flexibles à l'égard de leurs opposants religieux, ont mis

sous pression et persécuté les minorités religieuses opposées à leur interprétation de la religion et qui ne peuvent continuer à vivre sous silence. Ces facteurs et d'autres encore ont créé une hétérogénéité idéologique dans le pays. Dans l'ensemble, la société saoudienne peut être divisée culturellement en quatre catégories qui vivent avec des traditions différentes :

1. les habitants de Nejd, situé au centre d'Arabie Saoudite dont est issue la famille saoudienne ;
2. les habitants de Hedjaz, comprenant la population des villes de la Mecque, Médine et Djeddah ;
3. les chiites qui vivent principalement dans la région orientale et dans des centres de production et d'exportation de pétrole comme Qatif. Ils ont toujours constitué un danger sérieux pour le régime saoudien. En effet la plupart des mouvements d'opposition contre le régime proviennent de cette région. La grande révolte de 1979 en est un exemple ;
4. les Assyriens, une minorité infime habitant principalement dans les régions frontalières du Yémen et dans la partie montagneuse du sud ouest.

## La position géographique de l'Arabie Saoudite

Avec une superficie d'environ 2 240 350 km<sup>2</sup>, l'Arabie Saoudite occupe le treizième plus vaste pays du monde. Elle est située entre la latitude nord 16 jusqu'au 32°. L'Arabie est une des sept unités politiques de la péninsule arabique située dans le sud ouest de l'Asie et au sud de la région du Moyen-Orient. Ces sept unités politiques sont : l'Arabie Saoudite, la République du Yémen, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Bahreïn, le Sultanat d'Oman et le Koweït. Or ce pays, la plus grande unité politique de la péninsule, est limité au nord par la Jordanie et l'Iran, au sud par la République du Yémen et Oman, à l'est par le Koweït, Bahreïn, les Émirats arabes unis et le golfe Persique et enfin à l'ouest par la Mer Rouge.

## La géographie naturelle

Du point de vue géographique, l'Arabie Saoudite se divise en quatre régions : 1) les hauteurs de l'ouest où se situe la chaîne montagneuse Sarvat ; 2) la région de Nejd située au centre de la péninsule arabique en constitue la principale partie ; 3) la région d'Ahsa sur le littoral est au bord du golfe Persique ; 4) les déserts de sable eux-mêmes subdivisés en trois parties. Il existe d'autres types de classification selon des critères particuliers que nous ne retenons pas à présent.<sup>15</sup>

## La géographie humaine

Des facteurs comme la politique, la géographie et le tissu social de la population saoudienne ont empêché un recensement précis de la population saoudienne. Le régime saoudien fait partie des pays qui craignent les recensements non seulement en matière d'effectif de la population mais également des différents aspects économiques

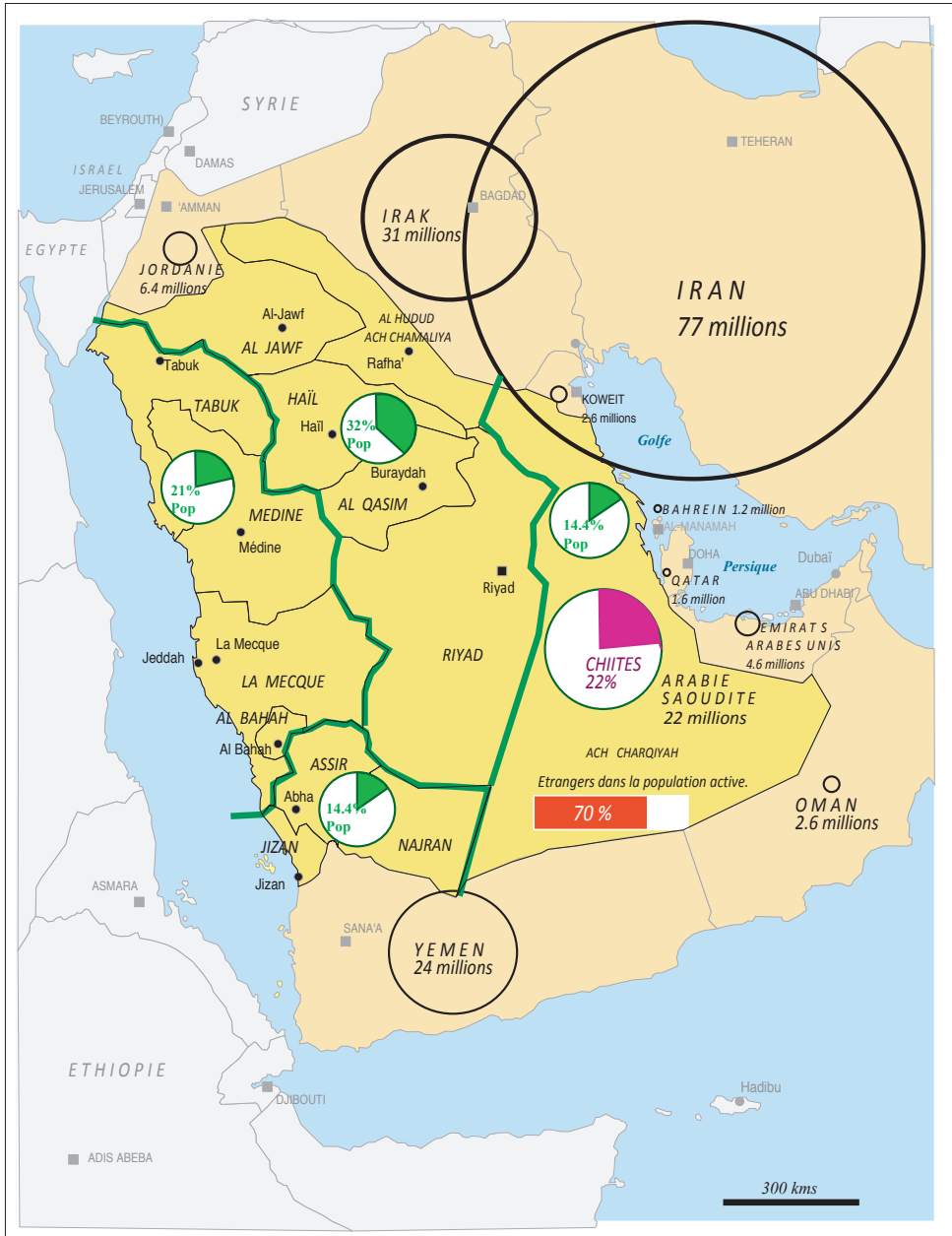


L'Arabie Saoudite, le pays aux 13 provinces

et sociaux. Étant donné que dans ce pays vivent des minorités religieuses avec des situations stratégiques sensibles, le régime saoudien ne veut pas fournir de statistiques prises sur le nombre d'habitants et de minorités afin d'éviter des affrontements sectaires et l'instabilité sociale. Par ailleurs, en minimisant le nombre d'habitants, le régime ne veut guère manipuler le potentiel humain qui est son capital national. En raison de ces

deux facteurs qui ont conduit les appareils gouvernementaux à fournir des statistiques précises, le nombre réel d'habitants de ce pays a été l'objet de différentes spéculations à l'origine de statistiques différentes.<sup>16</sup>

En 1993, la population saoudienne a été estimée à environ 21 504 613 personnes parmi lesquelles 5 321 938 ressortissants étrangers. Selon les résultats du recensement



Les contrastes du peuplement saoudien



officiel qui a eu lieu en 2004, la population totale s'élevait à 22 670 000 dont 16 529 302 autochtones et le reste composé de ressortissants étrangers résidant dans le pays. Une source iranienne a récemment estimé la population de l'Arabie Saoudite à 28 161 000 habitants. Environ 10 à 15 pour cent de la population saoudienne sont d'obédience chiite. La plupart des chiites imamites vivent dans la province orientale tandis que les chiites ismaélites et zaydites résident dans les régions du sud. Le taux d'accroissement démographique en Arabie Saoudite, selon les statistiques de 1999 est de 3,39 %. Selon l'agence Al-Jazeera et d'autres sources, la répartition de la population à travers les quatre principales régions du centre, du sud, de l'est et de l'ouest est la suivante :

1. la région centrale ou Nejd qui comprend Ryad, Al Qasim et Haïl, avec une superficie équivalant à 36,2% du territoire total du pays, englobe 30,60 à 32,12% de la population saoudienne soit 7 006 127 habitants;
2. la région occidentale de l'Arabie comprend Hedjaz, Tabuk, Médine, la Mecque et Al Bahah s'étend sur 20,99% de la superficie du pays où vivent environ 32,88 à 37,10% de la population soit 8 411 881 personnes;
3. la région sud composée d'Asir, Najran et Jizan s'étale sur 11,5% de la superficie du pays avec 14,40% de la population, soit 3 264 989 habitants;
4. la région orientale connue grâce aux noms historiques de deux oasis de Qatif et d'Ahsa et qui constitue aujourd'hui une des treize provinces de l'Arabie Saoudite, s'étale sur 31,28% du territoire où vivent 14,48% de la population totale soit 3 355 683 personnes<sup>17</sup>.

## La géographie religieuse

Grâce à son ancienneté, le territoire d'Arabie est le lieu principal de « l'unicité ». La Mecque a connu un essor commercial et politique important grâce aux pèlerins qui s'y rendaient pour visiter la demeure de Dieu. Après la prophétie de Mohammad, ses efforts ainsi que ceux de ses adeptes ont conduit à l'expansion de l'Islam sur l'ensemble de l'Arabie, de nombreuses confessions ont fait leur apparition ensuite. Au cours du treizième siècle après l'hégire, le wahhabisme a réussi à conquérir une partie de l'Arabie. Aujourd'hui, la famille dirigeante de ce pays est adepte de cette doctrine.

Outre cette doctrine récente, d'autres conceptions ont existé dans ce pays dès son apparition. Selon le recensement du 21 décembre 1991, environ 6 000 chrétiens vivent dans les provinces orientales de ce pays. Compte tenu de l'existence de quatre religions – sunnite, chiite et leurs schismes, certains chercheurs ont avancé l'idée d'homogénéité religieuse en Arabie Saoudite, or Fouad Ebrahim, après avoir examiné ces communautés, est d'avis que l'utilisation de l'expression « la majorité homogène religieuse » pour une telle société, relève de la pure spéculation, car les confessions n'y ont pas obligatoirement une existence religieuse, chacune englobant des caractéristiques régionales, sociales et religieuses de ses membres. La réalité est que, l'Arabie Saoudite comme le Liban, est un pays composé de minorités religieuses parmi lesquelles les wahhabites constituent une minorité dominante.<sup>18</sup>

La répartition de la société religieuse saoudienne dans les quatre régions de ce pays se présente ainsi :

1. La région de Nejd (région centrale) : Dans cette région la religion hanbalite mue par l'idéologie wahhabite, religion officielle du pays et des établissements religieux, est majoritaire par rapport aux autres religions. À Nejd, qui a été le foyer initial de la genèse et de l'extension de la pensée wahhabite, vivent d'autres minorités religieuses comme les chiites à Haïl.
2. La région occidentale ou Hedjaz : Dans cette région, la majorité est composée des adeptes du malékisme qui vivent à La Mecque et sont dirigés par Al-Seyyed Mohammad Alavi al-Maléki. Les adeptes de cette confession sont attachés à l'école théologique Al-Azhar d'Égypte. Parmi les adeptes d'autres confessions dans la région on peut citer les chaféites, évalués à 2 000 000 de personnes. Le hanbalisme, une autre des quatre confessions sunnites connues, est moins important dans cette région et ne dispose pas d'établissements religieux. La proximité géographique et religieuse entre d'un côté les hanbalites, de l'autre les chaféites et les malékites, a fait que les premiers suivent les affaires religieuses des deux derniers. Outre les adeptes du sunnisme et du chiisme il existe ceux d'autres courants religieux dans la région. À Médine il existe un certain nombre de chiites zaydites et entre 24 et 26 000 chiites jafarites, connus sous le nom de Nakhavelah (ce terme vient du nom *nakhl* ou dattier ; on dit que depuis les temps anciens, les chiites de Médine ont été les plus aptes à utiliser le pollen des dattiers mâles pour fertiliser les dattiers femelles). La plupart de ces chiites sont menuisiers, forgerons, conducteurs, épiciers et vendeurs ambulants. Un nombre infime d'entre eux travaille dans l'administration à des postes subalternes. Le dirigeant des chiites de Médine est le Cheikh Omravi âgé de 95 ans. Au voisinage de l'hôpital Al-Zahra, il existe une *hosseiniyeh* située dans une plantation de dattes où les chiites de Médine célèbrent la plupart de leurs cérémonies religieuses et qui est devenue leur principal foyer d'activités.<sup>19</sup>

Les chiites y font l'appel à la prière en citant la phrase «*Ash-hado Anna 'Aliyan Waliu Lah*» (J'atteste que Ali est le régent d'Allah). Dans leur prière, ils utilisent la *turbah* pour leur prosternation et lèvent les bras. Les murs sont ornés d'épigraphes et de tissus portant les noms des quatorze immaculés. Les 5 prières collectives y sont organisées : de l'aube, de la mi-journée, de l'après-midi, du coucher du soleil et du soir.

*Hosseiniyeh*, d'une superficie d'environ mille mètres carrés est récente. Des boutiques y sont également juxtaposées qui attirent les pèlerins iraniens en raison de leur proximité de foi avec les chiites de Médine.

Dans la région de Yanba' résident également des chiites Kissanieh. On trouve également dans la région de Hedjaz différentes communautés soufies comme les Sansaviya, les Idrisiya, les Qadiriyya et les Bektachiya.

3. La région du sud : du point de vue du tissu religieux et tribal cette région est parfaitement hétérogène. Outre les chaféites et les malékites, des chiites



Peuplement et clivages religieux en Arabie Saoudite

ismaélites et zaydites y résident. Les ismaélites de l'Arabie Saoudite se divisent en trois groupes : Agha Khanite, al-Bahra et les Soleymanites qui sont les ismaélites de Najran. Les chiïtes ismaélites sont principalement concentrés à Najran, région frontalière entre l'Arabie Saoudite et le Yémen. Leur nombre se situe entre 800 000 et 1 000 000. Les zaydites vivent également dans les régions sud dans des villes comme Asir, Najran et Djeddah. Leur nombre est imprécis et ils suivent, dans les affaires religieuses, les zaydites de Yémen.

4. La région orientale : dans le passé, la religion dominante dans cette région était le chiisme duodécimal. Les chiïtes y sont surtout concentrés dans les deux oasis d'Ahsa et de Qatif. Environ 97% de la population de Qatif et 65 à 70% de celle d'Ahsa sont d'obédience chiïte. De même, les chiïtes vivent dans d'autres parties de la région orientale comme à Aljoubeyl, Ras al-Tanoura, Al-Khobar, Al-Zahran, Al-Dammam et surtout Al-Oud. Dans le passé, alors qu'il n'existe

pas d'autres villes importantes dans la région orientale que Qatif, Ahsa et Al-Hafouf, la très grande majorité de la population était chiite. À la suite de la découverte du pétrole et l'apparition de nouveaux centres urbains, des citoyens saoudiens ont immigré vers cette région en particulier en provenance de Nejd. Cette forte immigration a placé les chiites en situation de minorité de sorte qu'aujourd'hui ils ne constituent plus que 35 à 40 % de la population. Ainsi, les sunnites sont devenus globalement majoritaires dans la région orientale.

Du point de vue intérieur et international cela constitue un des facteurs de l'importance géopolitique et stratégique de l'Arabie Saoudite. Derrière les chiites de l'Irak, la communauté chiite de l'Arabie Saoudite constitue la plus importante communauté chiite arabe dans le golfe Persique. Outre la présence des plus grands puits de pétrole du monde dans cette région (à Qatif), environ 40 à 60 % des employés dans le secteur pétrolier sont des chiites. Du point de vue international et du commerce mondial, les chiites de la province orientale jouent un rôle primordial dans la stabilité économique et politique du pays aussi bien sur le plan mondial que régional. En raison de leur nombre et leur position stratégique, les chiites constituent un des facteurs importants dans la politique saoudienne et, plus globalement, à l'échelle régionale.

## L'importance de l'Arabie Saoudite

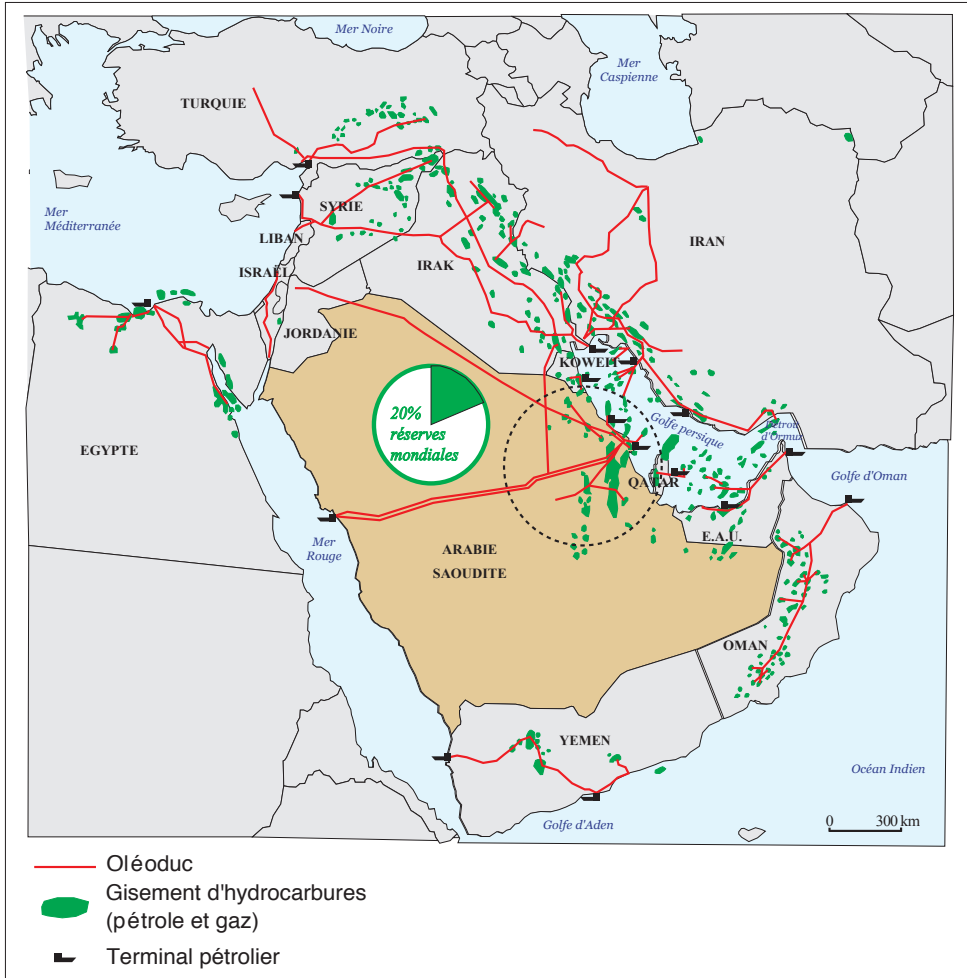
Compte tenu de la répartition de la communauté chiite dans les régions sensibles et stratégiques de l'Arabie Saoudite, l'examen de l'importance de ce pays dans le cadre régional et son impact sur l'ordre international permet de mieux tracer la position de la communauté chiite saoudienne.

1. Du point de vue géopolitique, la position de l'Arabie Saoudite entre les deux voies maritimes importantes du monde – le golfe Persique et la mer Rouge – a conféré à ce pays une position stratégique sensible. L'Arabie Saoudite possède 2 634 km de littoral avec ces deux voies maritimes.
2. Du point de vue culturel et du positionnement international, la présence des pèlerins de la Mecque, rapporte d'une part des revenus pécuniaires très importants aux deniers de l'État, tandis que l'intérêt porté par les musulmans à ces lieux saints entretient le respect à l'égard de ce pays. Ainsi, du point de vue économique et religieux, l'Arabie Saoudite est importante pour le monde musulman. Pour préserver son importance, l'Arabie Saoudite est tenue de suivre une politique adaptée aux valeurs défendues par les croyants. Les confrontations qui ont eu lieu tout au long de l'histoire pour la conquête de cette région sont à elles seules la preuve de son importance religieuse (légitimité) et économique. Une des préoccupations de l'empire ottoman, quant au renforcement du pouvoir d'Al Sa'oud 1<sup>er</sup>, provenait de cette situation. De même, un des facteurs de la faiblesse du pouvoir d'Al Sa'oud 1<sup>er</sup>, qui conduisit à sa chute, fut l'interruption du pèlerinage à cette époque. Conscient de cette importance dans le monde musulman, le roi Fahd demanda à ses proches de ne plus l'appeler Sa Majesté, mais Serviteur des lieux saints.

3. Après la victoire de la révolution islamique en Iran et le renversement du régime impérial, l'Occident a été dépossédé de l'un de ses piliers stables dans la région du golfe Persique. L'importance prise par la région du Moyen-Orient a attiré l'attention de l'Occident sur l'Arabie Saoudite en tant qu'autre pilier de stabilité régionale.
4. Les réserves naturelles de l'Arabie Saoudite<sup>20</sup>: l'Arabie Saoudite détient 26 % des réserves pétrolières de la planète et en est la plus grande exportatrice mondiale. Ces réserves constituent 75 % du revenu national, 40 % du PIB et 90 % des revenus d'exportation de l'Arabie Saoudite. Le pétrole est le principal facteur de la renommée internationale de l'Arabie Saoudite et le facteur principal des évolutions internes et, plus particulièrement, l'élément qui sépare les périodes médiévale et moderne de ce pays. L'absence d'établissements sociaux et publics et de cadres compétents pour satisfaire les besoins et le système religieux saoudien, avant et même plusieurs décennies après la découverte du pétrole, dont le prix et la valeur n'étaient pas encore connus. Le pétrole a largement influencé la région orientale de l'Arabie Saoudite, provoquant des changements démographiques, urbanistiques et sociaux dans l'ensemble du pays et dans les régions de Qatif et d'Ahsa peuplées de chiites. Les discriminations quant à la distribution de cette richesse ont causé des mécontentements dans le pays car, au-delà des bouleversements issus de sa découverte, le pétrole a provoqué des changements culturels et contribué à l'éveil social.

Outre le pétrole, l'Arabie Saoudite détient également des réserves de gaz naturel, des minerais de fer, de l'or et du cuivre. Du point de vue régional et au-delà, le pétrole constitue la principale réserve stratégique de l'Arabie Saoudite. Les occidentaux et le monde civilisé contemporain n'auraient pas fait autant l'éloge du peuple saoudien, car à leurs yeux, grâce à cette richesse, ce pays est capable d'accepter, selon le monde industriel, les responsabilités et les valeurs admises par l'Occident. Les principaux acquéreurs du pétrole saoudien sont le Japon, les États-Unis et la France qui jouent un rôle essentiel sur le marché mondial et les évolutions de l'économie industrielle. Tant qu'elle détient l'économie du pétrole, l'Arabie Saoudite peut satisfaire ses revendications et tant que le marché mondial reste tributaire de l'or noir, l'Arabie Saoudite et ses évolutions continueront à l'influencer. Un des facteurs qui peut porter préjudice à cet élément vital pour l'Arabie Saoudite et perturber son économie est la localisation de la partie importante de ses réserves pétrolières dans sa partie orientale et leur exportation à travers le golfe Persique. Les chiites constituent une minorité importante vivant dans l'est du pays (lieu d'installation des industries pétrolières). Vu le rôle particulier et la place privilégiée du pétrole dans les événements en Arabie Saoudite, sa place au niveau mondial et sa dépendance ainsi que celle de nombreux pays à l'égard de cette matière, l'importance des facteurs qui peuvent influencer, comme, par exemple, la question chiite, se mettent plus en valeur. Ces facteurs ont été à l'origine de la décision prise par le gouvernement saoudien en 1975 de mettre en chantier trois projets de construction d'oléoducs et d'investir des sommes faramineuses dans les projets de constructions de bases militaires sur le littoral du golfe Persique (à Qatif). Il est à noter

que la construction de l'oléoduc permettant le transfert du pétrole du littoral du golfe Persique vers la mer Rouge, a considérablement renforcé l'importance stratégique de l'Arabie Saoudite.



Des gisements d'hydrocarbures saoudiens, très concentrés sur le littoral oriental

## LE WAHHABISME ET LE POUVOIR

Jadis, avant l'apparition de l'islam, le territoire de l'Arabie était partagé entre différents États locaux et régionaux et dirigé sous la forme féodale. Après l'apparition de l'islam et son instauration sur l'ensemble de la péninsule, cette région fut unifiée pour la première fois et son progrès politique et culturel fut tel qu'en quelques décennies, les Arabes furent si puissants qu'ils vainquirent les deux puissances orientales et occidentales de l'époque.

À l'époque des Omeyyades, une grande partie de l'Arabie était sous leur domination avant que la dynastie Al Abbas y instaure son pouvoir. Vers la fin du deuxième siècle après l'hégire, les Alawites se sont soulevés mais sans résultat. Après la mort de Motavakkel Abbasside, le pouvoir des Abbassides connut le déclin. Par conséquent, l'Arabie fut désintégrée entre des petits pouvoirs locaux. Cette situation qui perdura plusieurs siècles était marquée par l'anarchie et le désordre.<sup>21</sup>

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Portugais ont projeté d'attaquer la Mecque mais ne l'ont pas réalisé. Durant le même siècle, les califes ottomans qui s'étaient intéressés à l'Arabie, commencèrent à occuper progressivement le littoral occidental de la région avant de dominer l'ensemble de l'Arabie. À l'époque, c'est-à-dire au XVIII<sup>e</sup> siècle, Mohammad Ibn Abd al-Wahhab s'est soulevé à Nejd. Il se disait réformateur religieux et propageait sa propre confession. À ses débuts, la nouvelle confession créée par Mohammad Ibn Abd al-Wahhab s'est confrontée à de nombreux obstacles car les opposants à ses opinions se sont soulevés contre lui, soulèvements soldés par des affrontements. Abd al-Wahhab tenta de trouver du soutien auprès des gouverneurs de la ville. Mais aucun d'entre eux n'a pu le soutenir par peur de voir des révoltes éclater dans la ville. Abd al-Wahhab finit par s'allier à Mohammad Ibn Sa'oud gouverneur de la ville de Derryah. Mohammad Ibn Abd al-Wahhab et Mohammad Ibn Sa'oud conclurent un pacte pour conjuguer leurs efforts. Selon les termes de ce pacte, Mohammad Ibn Abd al-Wahhab consolidait son influence religieuse tandis que Mohammad Ibn Sa'oud renforçait sa puissance.

À la suite de la mort de Mohammad Ibn Sa'oud en 1765, Abd al-Aziz succéda à son père. Adeptes du wahhabisme et poursuivant le chemin de son père, il conquiert en 1773 la ville de Ryad et étendit son territoire. Plus tard, il prit Qasim et Al-Ahsa. Les relations entre Nejd et Hedjaz s'obscurcirent et, dans la ville de la Mecque, on empêcha l'entrée des wahhabites. De leur côté ces derniers interdirent le passage des pèlerins irakiens et iraniens par le territoire de Nejd. Le gouverneur de la Mecque finit par changer d'attitude à l'égard des wahhabites et la difficulté fut résolue.

Du fait des agressions et des attaques menées par les wahhabites contre les tribus irakiennes, en 1797 le sultan ottoman ordonna au souverain de Bagdad d'empêcher ces exactions, mais celui-ci n'en fut pas capable. En 1798, les forces de Bagdad se rendirent à Nejd pour combattre les wahhabites mais sans résultat. Un an plus tard, un traité fut signé entre les deux parties. En 1801, une nouvelle fois, Karbala essuya les attaques d'Al-Sa'oud, et le mausolée de l'Imam chiite Hussein y fut détruit. Peu de temps après la mort d'Abd al-Wahhab, Abd al-Aziz Ibn Mohammad fut assassiné en 1803 et Sa'oud Ibn Abd al-Aziz remplaça son père sur le trône. Un an plus tard, il réussit à conquérir la Médine, en 1805 Nadjaf et, ensuite, la Mecque et Djeddah. À la suite du renforcement de la puissance de Sa'oud Ibn Abd al-Aziz, Mohammad Ali Pacha<sup>22</sup>, gouverneur de l'Égypte reçut la mission, de la part du sultan ottoman, de réprimer les wahhabites. Il envoya son fils à Hedjaz et celui-ci réussit à conquérir la Médine en 1812 et un an plus tard, la Mecque. Or, au cours de cette même année, Mohammad Ali Pacha qui commandait les forces fut vaincu par Sa'oud Ibn Abd al-Aziz. Après la mort de Sa'oud

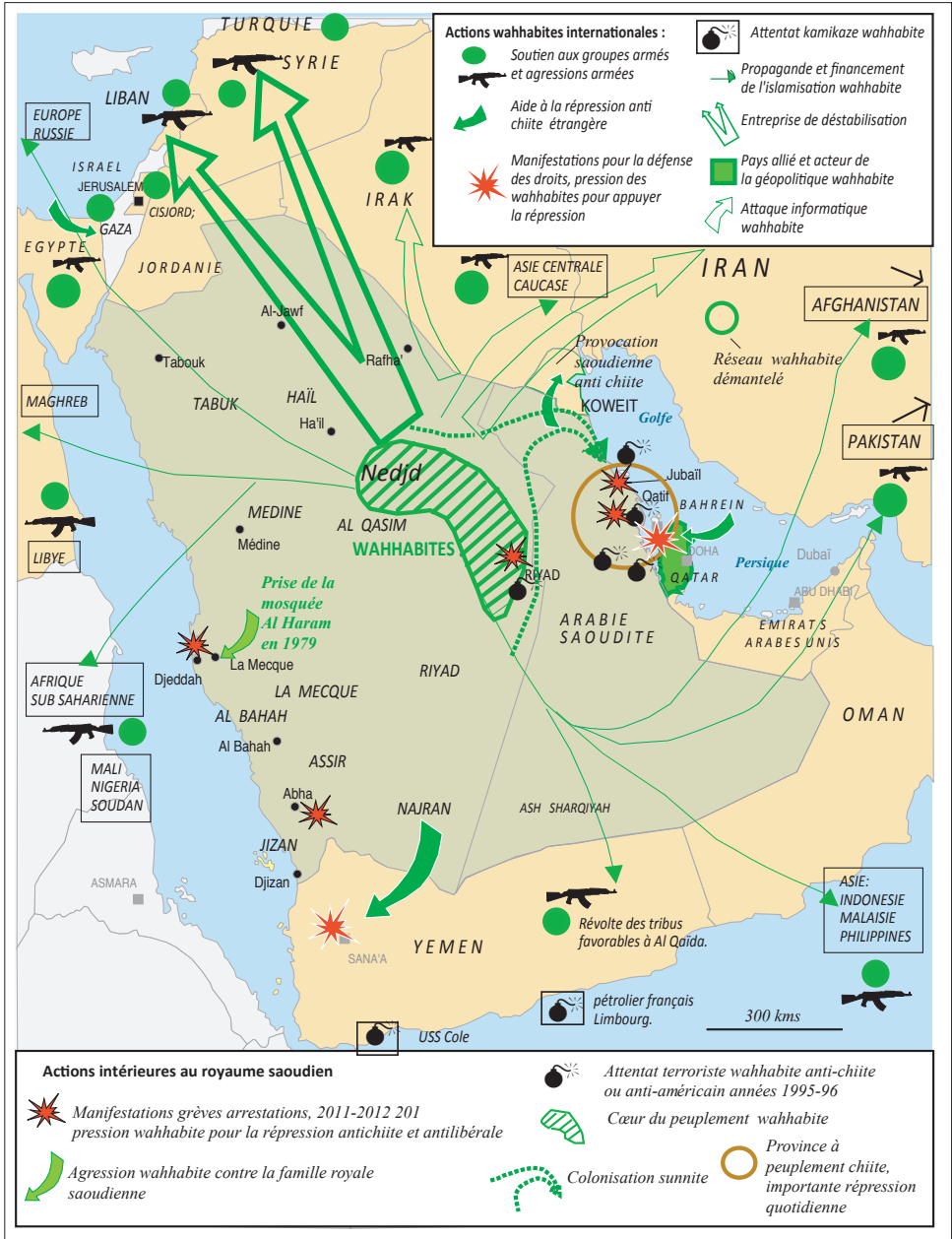
en 1814, son fils Abdallah monta sur le trône. N'étant pas aussi puissant que son père, il signa un traité avec le gouverneur d'Égypte et fit ainsi allégeance au sultan ottoman. En 1816, ce traité fut violé par Ibrahim Pacha, gouverneur de l'Égypte qui réprima les Wahhabites avant de conquérir en 1818 Derrayah. Abdallah fut arrêté et exécuté.

En 1824, Turki Ibn Abdallah, un cousin de Sa'oud, prit le pouvoir et l'instaura sur la base du soutien au mouvement wahhabite. Jusqu'en 1833, il conquiert tout le littoral du golfe Persique et la région centrale de Nejd. Il réussit aussi à étendre le wahhabisme dans l'ensemble du Nejd. Dorénavant, le conflit avec Al Sa'oud atteint son summum dont l'ampleur risquait de le conduire à sa perte. Or, au début du xx<sup>e</sup> siècle, Abd al-Aziz Ibn Abd al-Rahman a réussi à écarter la mainmise d'Al Rachid sur Ryad et il y établit son propre pouvoir avant d'écraser la révolte des différentes tribus et de mettre un terme aux conflits extérieurs. Après avoir conquis Ryad, Abd al-Aziz fit de même avec la Mecque et se lança dans la conquête territoriale. Suite de la victoire des forces britanniques sur les wahhabites, un traité fut imposé par ces derniers aux Sa'oud et en vertu duquel des lignes frontalières furent tracées entre l'Irak, le Koweït et le Najd. En janvier 1926, les dirigeants de Hedjaz se rallièrent à Abd al-Aziz qui fut nommé roi de Hedjaz. Le 18 décembre 1932, l'ordre de l'unification des territoires arabes fut émis et dès lors, ce territoire fut appelé l'Arabie Saoudite.<sup>23</sup>

Par conséquent, l'Arabie Saoudite est le fruit de conquêtes et d'alliances menacées par la Grande-Bretagne, notamment l'alliance religieuse et politique entre Al-Saud et Abd al-Wahhab. Ce dernier, né en 1703 dans la région Eynieh, était issu de la tribu Bani Sanan et de la lignée Tamim. Jeune, il se rendit à Médine et fut formé sous la direction de maîtres comme Soleyman Ibn Kordi et Mohammad al-Sandi. Il partit ensuite à Bassorah puis à Bagdad où il se maria. Après la mort de son épouse, il se rendit en Iran (Hamadan) et visita le Kurdistan, avant de rentrer étudier la philosophie de l'illumination et le soufisme à Ispahan (Iran). Puis, parti à Qom (Iran), il y devint adepte d'Ibn Hanin et en 1741 revint à son lieu natal Derrayah à partir duquel il fit la propagande de ses opinions religieuses et rédigea l'ouvrage Al-Towhid dans lequel il exposa sa vision. Abd al-Wahhab mourut en 1792.<sup>24</sup>

Le wahhabisme a commencé comme un mouvement unificateur et a joué un rôle considérable dans l'évolution de la géographie politique de l'Arabie Saoudite. Quant à la dimension politique, l'alliance entre le wahhabisme et l'identité ethnique saoudienne a permis l'extension de la puissance politique et religieuse de ces deux alliés, au-delà des tribus et des dynasties, sur l'ensemble de la péninsule arabique et leur domination sur d'autres régions et tribus. Aujourd'hui, l'influence du wahhabisme, en raison de son rôle historique et vital, dépasse celle officielle, d'une institution religieuse. Depuis la création du régime saoudien, le wahhabisme a formé sa culture, son enseignement et son système juridique et a marqué son empreinte sur l'ensemble des tendances islamistes sunnites de l'Arabie Saoudite. Dans l'Arabie actuelle, les *muftis* wahhabites jouent un rôle essentiel dans les affaires politiques du pays et les ministres de la justice, du pèlerinage, des principes islamiques, des legs, de la propagande et de l'orientation sont nommés sur leur conseil.<sup>25</sup>





Offensives wahhabites à partir du Moyen Orient

Outre les organisations religieuses étatiques et des ministères tel que celui du ministère des principes islamiques, des legs, de la propagande et de l'orientation, les wahhabites ont créé de nombreux et puissants établissements en relation avec les affaires religieuses et le développement du wahhabisme, parmi lesquels l'organisation de liaison du monde musulman, l'organisation des grands *ulémas*, l'organisation pour

encourager le bien et interdire le mal, etc. L'organisation des grands *ulémas* est composée de 21 *ulémas* wahhabites de premier rang ayant la fonction essentielle d'émettre des *fatwas* et intervenir efficacement dans les questions politiques et religieuses en Arabie Saoudite.<sup>26</sup>

Du point de vue des wahhabites, un grand nombre de musulmans ne sont pas attachés à l'unicité, car ils tentent d'obtenir la grâce de Dieu en faisant le pèlerinage des saints, par conséquent ils sont des mécréants. Ils qualifient de mécréant, celui qui, pour exaucer ses besoins, demanderait l'aide d'une autre personne que Dieu. L'interprétation du Coran, la demande d'intercession d'autre que Dieu, la citation du nom du Prophète, de Wali ou d'ange dans la prière sont également des signes de polythéisme et c'est ainsi qu'ils qualifient de polythéistes le chiisme et les chiïtes et se donnent comme devoir religieux de les combattre. Dans le traité *Kashf ash-Shubuhât (l'Élucidation des Équivoques)* d'Abd al-Wahhab, les non wahhabites sont considérés à 24 reprises comme polythéistes. Les personnalités et *ulémas* extrémistes wahhabites, outre les crimes commis contre les chiïtes et leurs lieux saints durant les trois derniers siècles, ont, à notre époque, demandé à plusieurs reprises une grande sévérité contre les adeptes de la famille du Prophète et ont mené de nombreuses actions dans ce domaine qui seront détaillées plus loin.

## Le chiisme en Arabie

La présence du chiisme en Arabie date du premier siècle après l'hégire, lorsque les chiïtes ont rejeté la succession du Prophète par Abou Bakr. Dans son *Histoire*, Tabari insiste sur le fait qu'à « Yom al-Nazar », le Prophète a fait part à sa tribu, de trois principes fondamentaux et lui a demandé de les respecter : l'unicité, la prophétie et le Velayat et sa succession par Ali Ibn Abi Taleb, qui a été le seul, ce jour-là à adhérer à lui et les notables de la tribu ont interpellé Abou Taleb et l'ont ironiquement félicité pour la mise sous tutelle de son fils. Dans le Coran également, la présence des Chiïtes date de l'époque du Prophète. Tabari et Aloussi, dans leurs interprétations de la septième *sourate* du verset Al-Beynah, ont présenté Ali et ses partisans comme justification de ladite *sourate*.<sup>27</sup>

Les différentes sources estiment que les chiïtes en Arabie Saoudite représentent entre 10 et 15 % de la population, c'est-à-dire environ deux millions de personnes. Selon le recensement de l'État saoudien en 2004, la population totale du pays s'élève à 22 670 000 personnes dont 16 529 302 citoyens saoudiens et le reste des étrangers habitant ce pays. 10 à 15 % de la population sont composés de chiïtes duodécimaux qui constituent la majorité des chiïtes en Arabie Saoudite. La grande majorité de cette population vit et travaille dans la région Ash Sharqiyah (Orientale). Ash Sharqiyah est la province composée en majorité absolue de chiïtes et, du point de vue économique, constitue la principale province pétrolière de l'Arabie Saoudite avec les plus importantes installations de raffinage du pétrole. Le nombre de Chiïtes habitant Dammam, capitale de la province, est peu important et la plupart d'entre eux vivent dans les villes et les villages situés entre les deux régions de Qatif et Al-

Ahsa. Al-Ahsa comporte deux grandes villes, Hufuf et Mubarraz, où se côtoient les sunnites et les chiïtes. Une communauté importante de chiïtes ismaélites d'environ 100 000 personnes vivent également dans la province de Najran et ses environs, dans la région frontalière proche de Yémen. Outre la province Ash Sharqiyah, les chiïtes sont importants à Médine et dans la région Fatemah. À Djeddah et Ryad ils constituent également de petites communautés. Les zaydites, en tant que branche des chiïtes, vivent dans les villes du sud, Najran, Djeddah, Yanbou et Asir, liés principalement aux zaydites du Yémen. Outre ces trois communautés chiïtes, il existe également de nombreux chiïtes qui, en raison de la répression ambiante dans les villes à majorité sunnite, dissimulent leur foi.<sup>28</sup>

À partir du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle et jusqu'au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, les chiïtes de la péninsule arabique, se sont trouvés constamment sous la domination des forces étrangères, à l'exception d'une période d'environ 70 à 80 ans pendant la présence des Portugais au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Le reste de cette période, les chiïtes étaient sous la domination des sunnites venus de l'étranger, dont l'empire ottoman.<sup>29</sup> Néanmoins, les chiïtes occupaient les hauts rangs parmi les dignitaires religieux et jusqu'à la prise de pouvoir des Saoudiens, leurs établissements religieux comme les mosquées et les *hosseinyeh* étaient prépondérants. Jusqu'à cette époque, les chiïtes pratiquaient ouvertement leurs cérémonies de culte et suivaient des enseignements théologiques. Cet épanouissement, qui a duré jusqu'à la quatrième décennie du siècle dernier, était tel que Qatif était complimenté du surnom «le second Nadjaf».

En 1913, Al-Sa'oud occupa la région Ash Sharqiyah et la sortit du giron ottoman et, plus tard, l'intégra dans ce qui fut nommé l'Arabie Saoudite. Les guerriers d'Abd al-Aziz Ibn al-Rahman Al Sa'oud, appelés les ikhwâns, avaient des sentiments religieux profondément anti-chiïtes, alors le *djihad* contre ces derniers constituait le principal axe de leurs opinions. Les ikhwâns ont voulu forcer Al-Sa'oud à obliger les chiïtes à se convertir au wahhabisme, au péril de leur vie. Pour répondre à leur exigence, Abd al-Aziz envoya des missionnaires religieux wahhabites dans *Ash Sharqiyah*; mais il s'abstint de convertir les chiïtes par la force. Lorsqu'en 1926, il rejeta la demande des ikhwâns, ces derniers se révoltèrent et furent réprimés par Al Sa'oud. Néanmoins, les ikhwâns réussirent à s'imposer de nouveau et assassinèrent un grand nombre de chiïtes.<sup>30</sup>

À la suite de la création de la monarchie saoudienne en 1932, la politique de répression et d'isolement des chiïtes prit une couleur étatique et devint la politique officielle du régime. Parallèlement, le régime saoudien utilisa différents instruments pour calmer et marginaliser la minorité chiïte : l'immigration des milliers de sunnites et de commerçants du Nejd et du Qasim vers Ash Sharqiyah, la création de nouvelles villes et de nouveaux centres commerciaux habités par les sunnites, la mise en déclin de l'agriculture et des anciens réseaux commerciaux appartenant aux chiïtes, le refus de transactions avec les commerçants chiïtes et la prépondérance de la coopération avec les régions du centre et de l'ouest de l'Arabie, l'expropriation des cultures de dattes et des produits exploités par les chiïtes faisaient partie des politiques mises en

œuvre. Parallèlement, les dirigeants et gouverneurs locaux étaient tenus de harceler les chiïtes lors de leurs pratiques religieuses, par exemple en créant de nombreuses restrictions quant à l'appel à la prière, la publication des textes religieux, la construction des mosquées et des lieux de culte, le pèlerinage aux mausolées des saints.... Ils poursuivaient et réprimaient les chiïtes qui participaient à des cérémonies religieuses comme l'Achoura. Le résultat de ces actions est que la fondation de l'Arabie Saoudite et la création de l'État saoudien sont inextricablement liées à la persécution des chiïtes et la répression du Chiïsme dans le monde.

## L'apparition du chiïsme politique

À la suite de la création de la monarchie saoudienne et de ses actions contre les chiïtes, ces derniers perdirent pratiquement leur situation sociale et économique et se trouvèrent soumis à de fortes pressions. Ils n'avaient plus leur place dans la gestion des affaires et ne pouvaient se faire enrôler dans la garde nationale ou la police. Cependant, ils supportèrent ces exactions sans résistance ouverte contre le régime saoudien et sans revendiquer le changement de leur situation. Durant cette époque, les théologiens chiïtes pratiquaient une politique de silence et de coexistence et réussirent ainsi à empêcher l'aggravation de la répression à leur égard. Les activistes chiïtes n'ont pas réclamé non plus de plus grandes libertés. Néanmoins, leurs grands représentants se sont adressés au régime saoudien contre les formes les plus extrémistes de discriminations.

L'avènement de la révolution en Iran a affecté la structure et les dirigeants politiques des chiïtes saoudiens. Pour étendre leur influence et recouvrer leurs droits, ils sont progressivement sortis de leur mutisme et ont renforcé leurs activités politiques et sociales. S'inspirant de la révolution iranienne, des revendications liées aux droits et libertés ont éclaté parmi les chiïtes saoudiens. Une nouvelle génération de dirigeants a vu le jour qui pourrait dans l'avenir être à l'origine de grands changements. Cette génération de dirigeants chiïtes issus de Qatif et de d'Al-Ahsa a été formée à Najaf, et a progressivement abandonné la politique du silence et du ménagement. En 1983, à la suite de la poursuite de certains d'entre eux par le régime baasiste sous prétexte d'espionnage au profit du régime saoudien, certains d'entre eux se rendirent à Qom où ils poursuivirent leurs études, dont Hossein Saffar, une des célèbres personnalités politiques chiïtes saoudiennes.

En 1984, Saffar et ses collaborateurs immigrèrent au Koweït. Ils y créèrent avec l'aide de l'ayatollah Mohammad al-Hosseini al-Shirazi et son neveu Mohammad Taghi al-Modaressi, un centre théologique. Outre Saffar, un certain nombre de théologiens constituant le noyau du réseau politique chiïte de l'Arabie Saoudite ont également passé un certain temps à Koweït. Ce groupe était composé entre autres de Tofiq al-Seyf et de son frère, Fozi al-Seyf et Mahmoud al-Seyh (de Tarout), Youssef Salman al-Mahdi (de Safwa), Hossein Makki al-Khavildi (de Safwa), Moussa Abou Khamsin et son frère Hossein Abou Khamsin (d'Al-Ahsa).<sup>31</sup> Le centre théologique de Koweït a réussi, pendant cette période, à attirer certains adeptes provenant d'Irak et de Bahreïn.

Parmi les acquis de Saffar au Koweït furent d'une part sa connaissance des expériences d'autres groupes de résistance chiïtes tel que le parti Al-Dawa d'Irak, d'autre part la création de réseaux politiques et religieux qui sont actifs jusqu'aujourd'hui au sein de la direction politique des chiïtes d'Arabie.<sup>32</sup> Les élèves du centre de Koweït sont revenus périodiquement en Arabie Saoudite et y ont fondé le mouvement clandestin de réforme du chiïsme dans les années 70. Ils distribuaient des cassettes, célébraient les prières du vendredi et diffusaient des textes de discours liés à la pensée politique chiïte.

En 1987, Saffar et ses compagnons retournèrent à Qatif, là où leurs revendications dérangeaient les autorités politiques et religieuses et leurs méthodes de travail gênaient celles des religieux chiïtes qui poursuivaient une politique modérée à l'encontre des répressions. À la suite de l'augmentation conséquente des critiques à l'égard d'Al Sa'oud, Saffar et ses compagnons prirent une plus grande importance et le chiïsme politique devint une force armée soumise à peu de contrôle. S'inspirant de la révolution iranienne, Saffar et ses compagnons ont comblé le vide intérieur de nombreux jeunes chiïtes, obtenant leur soutien pour un appel qui lançait directement un défi au régime. Ils exprimèrent les plaintes et les revendications des chiïtes et de leur communauté et organisèrent en 1989, le plus grand mouvement de désobéissance civique des chiïtes saoudiens du siècle.

Les revendications des chiïtes saoudiens à cette époque concernaient le droit de célébrer les cérémonies religieuses, la fin des discriminations, une plus grande part des revenus pétroliers, des opportunités professionnelles, la modernisation des villes et des sociétés chiïtes, une vive opposition contre l'alliance entre Ryad et Washington et la présence américaine dans la région, mais sans réclamer le renversement d'Al Sa'oud. La colère générale exprimée en novembre 1989 a préparé le terrain pour des protestations de grande ampleur et des milliers de chiïtes se sont soulevés contre le blocus du régime et sont descendus dans la rue pour célébrer l'Achoura<sup>33</sup>. La garde nationale a sévèrement réprimé ce soulèvement et, en quelques jours, plus de 20 chiïtes furent tués. La politique sévère du régime après le soulèvement de novembre 1989 a conduit à l'arrestation et à l'exil de plusieurs centaines de personnes. Saffar, après avoir résidé quelque temps en Syrie, s'est réfugié en Iran. De nombreuses personnes arrêtées, torturées ou envoyées en exil à cette époque jouent aujourd'hui un rôle central sur la scène politique de la communauté chiïte de l'Arabie Saoudite. Parmi celles-ci on peut citer Cheikh Ansar, Djafar al-Chayeb (membre du conseil municipal de la ville de Qatif), Tofiq al-Seyf (résidant à Londres et auteur du journal Aqaz), Issa al-Taril (membre du conseil municipal de Qatif) et Sadeq al-Jabran (activiste politique dans la région Al-Ahsa).

La participation massive aux protestations de 1989 était le résultat d'un appel général et de l'action des nouvelles organisations politiques chiïtes. Quelques mois avant ce mouvement de protestation, Saffar avait de nouveau changé le nom du Mouvement de réforme chiïte, en Organisation de la révolution islamique dans la Péninsule Arabique. En distribuant des drapeaux signifiant le mécontentement populaire face à la situation existante, il avait mis en garde le régime saoudien et le

gouvernement américain et demandé la satisfaction des revendications des chiïtes. Ce mouvement a modifié dans la pratique l'essence de la politique des chiïtes de l'Arabie Saoudite, les réveillant d'une période d'indifférence ou de silence intelligent (selon certains activistes chiïtes saoudiens) et les conduisant dans une nouvelle phase de lutte marquée par des revendications et des réactions actives et ouvertes contre le régime.

Cette phase a duré moins d'une décennie. Dès la fin de la décennie 1980, les dirigeants chiïtes en exil ont modifié leurs tactiques. Ils ont progressivement délaissé les appels et les tactiques agressives, ayant pris conscience que, compte tenu des réalités existantes, ils ne pouvaient espérer une révolution même « islamique ». Ils ont opté pour une nouvelle démarche à double aspect : d'une part, ils exprimaient leurs revendications, et de l'autre, tentaient d'améliorer leurs relations avec un régime dont ils avaient admis la légitimité. Cette politique a conduit le régime saoudien, effrayé par l'affrontement contre les chiïtes, de leur répondre de manière positive et favorable. En 1993, le roi Fahd invita à Djeddah quatre dirigeants chiïtes et partisans d'Al-Saffar (Djafar al-Chayeb, Sadeq al-Djabran, Issa Al-Mazil et Tofiq al-Seyf) pour discuter et examiner leurs revendications. Lors de cette entrevue, en s'engageant à mettre un terme à leur opposition active à l'étranger, les chiïtes ont obtenu la libération de leurs prisonniers politiques détenus depuis la décennie 80, et des centaines d'exilés eurent l'autorisation de retourner dans leur pays. Leurs passeports leur furent rendus et ils obtinrent le droit de voyager. Le régime saoudien a également ordonné aux organismes étatiques de limiter les dispositions discriminatoires, de corriger les livres scolaires et de supprimer les infamies visant les chiïtes.<sup>34</sup> Bien que cet accord ait eu de nombreuses conséquences, il n'a pas permis la satisfaction de toutes les revendications des chiïtes, ce qui conduisit une nouvelle fois – mais cette fois encore plus rapidement que la précédente, à la formation de groupes et de mouvements combattants et à une moindre possibilité de réconciliation.

## Les structures politiques des chiïtes

Les organisations et groupes politiques chiïtes n'ont pas d'existence légale en Arabie Saoudite, mais il y existe un certain nombre d'organisations et de réseaux non officiels qui défendent les revendications et les droits des chiïtes. Ces organisations sont les suivantes :

L'organisation de la révolution islamique dans la péninsule arabe : cette organisation n'est autre que le mouvement de réforme islamique chiïte qui, quelques mois avant les protestations de 1979, changea de nom grâce à Al-Saffar. L'organisation de la révolution islamique a été créée en 1970 à la suite des luttes menées par les chiïtes de l'Arabie. Durant plusieurs années, ses activités étaient éparpillées. Cette organisation a contribué au renforcement politique et religieux du chiïsme vers la fin de la décennie 70 et, à travers les combats menés contre le régime, a fait fusionner l'expérience collective et les préférences individuelles. En 1975, cette organisation concentra ses activités dans la région chiïte d'Ash Sharqiyah et à la suite du soulèvement de la Mecque et de la région Ash Sharqiyah, proclama officiellement son existence. L'organisation

tentait de mener son combat efficacement et grâce à ses moyens, c'est-à-dire par la mobilisation populaire. Cette organisation était fondée sur l'idéologie islamique et tentait, dans une première étape, d'élever la conscience politique de la population et de lui faire comprendre sa terrible situation due à la tyrannie et à la dépendance du régime dominant, mais elle ne croyait pas à la lutte armée.

Dans le domaine de la culture et de la propagande, l'organisation de la révolution islamique est d'avis qu'il fallait affronter deux principaux dangers qui menacent sérieusement la culture islamique de la population saoudienne et qui ont réussi, jusqu'à un certain niveau, à la métamorphoser. Ces deux dangers sont les suivants :

1. l'occidentalisation qui se réalise par le biais de la propagation de la culture américaine.
2. la culture réactionnaire instaurée par les wahhabites et les agents du régime sous couvert de l'Islam

Les objectifs poursuivis par cette organisation sont clairement exposés dans la déclaration de la conférence des mouvements de libération en 1979 :

- a. mettre un terme au régime monarchique et instaurer la république islamique.
- b. exproprier les biens de la famille Sa'oud et juger ses membres.
- c. cesser totalement la vente de pétrole aux États-Unis en raison de leur politique anti-islamique.
- d. refouler tous les militaires et conseillers étrangers armés

En 1990, cette organisation publia la revue *Al-Djazirat al-Arabyah* à Londres. Cette revue documentée était considérée comme une publication scientifique et de recherches sur l'Arabie. Ses autres publications étaient : *Arabia Monitor* à Washington et *Baghi'* à Téhéran.

Avec le temps, l'Organisation de la Révolution Islamique s'est affaiblie en raison d'une part des différends internes, d'autre part de la propagande et des pressions exercées par le régime saoudien. Elle s'éloigna progressivement de ses objectifs premiers et modéra ses perspectives futures. Le résultat en fut que, après des négociations menées avec le régime, les dirigeants de l'Organisation mirent un terme à l'ensemble de leurs activités et, comme il fut indiqué plus haut, en 1993, Cheikh Saffar, dirigeant de l'organisation, accepta l'invitation du roi Fahd et se rendit en Arabie Saoudite. Il est à noter que parallèlement à l'affaiblissement de l'organisation, les pressions intenses exercées sur le régime saoudien par le biais des manifestations populaires de grande ampleur, ont accéléré l'acceptation de l'invitation du roi Fahd. À la suite de ces négociations et celles intervenues plus tard, l'organisation de la révolution islamique accepta de mettre un terme à sa lutte contre le régime saoudien en échange de la garantie de liberté de pratiques religieuses dans la région d'Ahsa, la libération des chiites arrêtés, la suppression des discriminations professionnelles à l'égard des chiites, l'acceptation du chiisme en tant que minorité religieuse et l'autorisation de la réouverture des écoles et des centres théologiques. Comme il fut rapporté plus haut,

après avoir calmé progressivement la situation, le régime saoudien refusa d'appliquer les termes de l'accord, de sorte qu'actuellement les chiites restent toujours victimes de nombreuses discriminations et sévérités<sup>35</sup>.

Aujourd'hui, l'Organisation de la Révolution Islamique de la péninsule arabique est un réseau faible, sans coordination centrale et sans bureau officiel d'adhésion. Si, apparemment, Cheikh Saffar est leur dirigeant, d'autres personnalités telles que Djafar al-Shayeb, Tofiq al-Seyf et Fouzi al-Seyf ont une certaine indépendance d'opinion et de puissance. Durant les dernières années, l'activité de l'organisation était surtout axée sur l'enseignement, les affaires de bienfaisance, les discours religieux et la protection des mosquées et des *hosseinyehs*. Les candidats non officiels de l'Organisation de la Révolution Islamique ont obtenu pratiquement la majorité des voix lors des élections municipales de 2005 dans les villes peuplées de chiites. Durant les dernières années, grâce à l'action de Saffar, les chiites ont réussi à célébrer publiquement les cérémonies d'Achoura. À signaler que ces célébrations se limitent aux villages et villes chiites et non pas dans les centres urbains composés de chiites et de sunnites comme Dammam.

## Le Hezbollah

Le Hezbollah d'Arabie Saoudite, connu sous le nom de Hezbollah Modjaz et en association avec les partisans de la Ligne de l'imam (*Ansar Ligne al-Islam*), constitue la seconde formation politique importante des chiites en Arabie Saoudite. Selon la rumeur, cette organisation tient son nom des étudiants partisans de la voie de l'Imam qui ont occupé l'ambassade des États-Unis à Téhéran en 1979. Elle fut créée en 1987 par certains théologiens de haut rang dont Cheikh Hachem al-Shakous, Cheikh Abd al-Rahman al-Jil et Abd al-Djalil Alma. Du point de vue organisationnel, le Hezbollah d'Arabie Saoudite est dirigé par un religieux issu de la région *Ash Sharqiyah*. C'est pourquoi le Hezbollah y est une organisation politico-religieuse qui suit le principe du *Vélayat Faqih* (gouvernement du docte), tandis que l'Organisation de la révolution islamique de la péninsule arabique fait fi du contrôle et de l'intervention d'un religieux dans les affaires politiques et suit une politique de conciliation. Le Hezbollah de l'Arabie Saoudite y est totalement opposé et n'accorde aucune confiance à la famille royale ou à l'État. Après la conciliation de l'Organisation de la révolution islamique avec le régime, le Hezbollah a pris de l'importance et été accueilli favorablement par les chiites saoudiens. L'État-major principal de ce groupe se trouve au Liban et son organe officiel est la revue *Resalat al-Harameyn* publiée à Beyrouth. Après l'explosion survenue sur la base américaine de Dhahran en Arabie Saoudite le 25 juin 1996 causant la mort de 19 fusiliers américains et blessant presque 500 d'entre eux, ce groupe fut accusé d'avoir commis cet attentat et fut sévèrement poursuivi par le régime. Toute personne qui entretenait un lien quelconque avec ce groupe fut arrêtée, emprisonnée et torturée. Après cet événement, les États-Unis tentèrent d'y impliquer les chiites saoudiens et dans leur sillage la République islamique d'Iran, mais les autorités saoudiennes, conscientes de la vérité et soucieuses d'empêcher que cet événement altère les relations entre l'Iran et l'Arabie Saoudite, ont à plusieurs reprises et rigoureusement nié l'intervention des



chiites et de la République islamique d'Iran dans cet attentat, même si, prenant prétexte de cet événement ils ont largement réprimé et torturé les membres du Hezbollah.

La communauté des *ulémas* Modjaz (*Jama' uléma al-Hedjaz*) fut créée durant les années 80 du siècle dernier par un groupe d'élèves et d'*ulémas* chiites d'Arabie. Son siège principal se trouve au Liban et en Syrie et ses activités sont principalement d'ordre culturel et de propagande.

## Les chiites libéraux

Les chiites libéraux séculaires, comme leurs homologues sunnites constituent une très petite minorité au sein de la communauté chiite d'Arabie, même si certains de leurs dirigeants à l'instar de Banil al-Khanizi ont attiré l'attention à l'intérieur du pays et à l'étranger. L'influence de ce groupe est marginale et celui-ci ne joue pas un rôle important. Il ne dispose pas d'organisation et de bases populaires telles que les mosquées et les *hosseiniyehs*, c'est pourquoi, à ce jour, ils n'ont pas pu lancer d'appel conforme à la communauté chiite. Les chiites libéraux se penchent surtout sur les grandes questions nationales au détriment de celles d'ordre religieux ou régional et leur appel à la réforme religieuse et la création des institutions séculaires provoquent la vive protestation des théologiens et de la communauté chiite saoudienne.

## Les traditionalistes et les protestataires

Le plus petit groupe islamique chiite est composé de quelques théologiens indépendants dépourvus de toute organisation. En tant qu'opposants à al-Saffar et d'autres partisans de l'unification nationale, ils jouent un rôle extrêmement marginal. Ce sont des religieux indulgents qui ont été repoussés par les partisans de Shirazi (l'ayatollah Mohammad al-Hosseini Shirazi, théologien de haut rang de Karbala) durant la décennie 70 et par les partisans d'autres courants religieux et politiques chiites qui sont fondamentalement méfiants à l'égard du régime sunnite dominant. Ils pensent que la communauté chiite doit totalement s'écarter de la politique et s'occuper uniquement des affaires de cette communauté. Un de ces théologiens protestataires est le Cheikh Nimar al-Nimar, imam de la mosquée dans le village Avaghieh, au nord de Qatif qui continue régulièrement à discourir contre toute opposition contre Al Sa'oud.

## La situation politique des Chiites à l'heure actuelle

Compte tenu des circonstances et de l'importance de l'organisation de la révolution islamique chiite d'Arabie, dirigée par Al-Saffar, et ses effets sur la vie de la communauté chiite en particulier dans la région Ash Sharqiyah, l'examen de la situation politique des chiites d'Arabie s'effectue à travers les influences actuelles de cette organisation. C'est ainsi que l'activité des chiites, après le retour de l'exil de leurs dirigeants en 1993, a été fondamentalement sectaire, c'est-à-dire qu'avant toute chose ils se sont contentés de défendre les intérêts de la communauté chiite face aux autres sectes et au régime.<sup>36</sup>

Cependant, d'autres événements intérieurs et extérieurs, comme les activités d'Al-Qaïda à l'intérieur de l'Arabie Saoudite et la guerre en Irak ont conduit à d'importantes modérations. Face aux institutions combattantes et violentes des islamistes wahhabites, les chiïtes ont adhéré à des formations qui prônaient les réformes religieuses et politiques afin d'empêcher la montée de l'extrémisme en Arabie Saoudite. C'est ainsi que certains activistes chiïtes sont devenus des membres actifs des réformes en 2003 à l'échelle nationale.<sup>37</sup>

Face à l'action profondément sectaire, certains activistes politiques chiïtes ont réclamé de larges réformes institutionnelles et politiques, davantage d'indulgence face aux restrictions imposées en matière de discours publics, ainsi un système politique participatif. Partant de ce principe, en janvier 2003, certains dirigeants chiïtes ont soumis au roi Abdallah un projet intitulé « perspectives du présent et de l'avenir du peuple », à l'origine visant de plus amples discussions autour des réformes. La guerre en Irak et la chute du régime baasiste dans ce pays ont permis aux chiïtes saoudiens de poursuivre plus audacieusement leurs revendications. Ils ont très intelligemment utilisé cette opportunité. Ils ont suivi une politique à fourche : d'une part ils ont constamment réclamé leurs revendications et d'autre part proclamé leur fidélité au régime saoudien, ne pas profitant des conditions existantes, en particulier de la situation en Irak. Trois semaines après la chute de Saddam Hussein, vers la fin d'avril 2003, les chiïtes ont soumis à l'Émir Abdallah, prince héritier de l'époque, une doléance intitulée « À titre de représenter peuple ». Cette doléance, qui insistait sur la fidélité des chiïtes au régime saoudien, faisait état des injustices permanentes commises à l'égard de la communauté chiïte et réclamait des changements à grande échelle pour mettre un terme aux discriminations. De même, dans cette doléance, les chiïtes demandaient une plus grande liberté dans leurs cérémonies de prière, l'extension des opportunités politiques et la diminution des animosités sectaires. En mettant l'accent sur l'engagement des signataires à l'égard du peuple, ils relataient la nécessité de sécuriser la vie des chiïtes au sein de la population. Lors de cette entrevue, le prince Abdallah promit oralement aux dirigeants chiïtes d'examiner les sujets de leurs inquiétudes.

Grâce à cette action nationale, environ une quinzaine d'intellectuels chiïtes se sont ralliés à l'alliance centralisatrice qui avait élaboré la doléance de janvier 2003, parmi lesquels Djafar al-Shayen (combattant pour les droits des chiïtes) et Mohammad al-Mahfouz. Cette action avait également le soutien du dirigeant des chiïtes d'Arabie, Hassan al-Saffar. Le régime saoudien, inquiet en permanence des actions séparatistes, dont celles des chiïtes, a également accueilli favorablement ce centralisme.

Aujourd'hui, le mouvement des chiïtes en Arabie Saoudite poursuit sa double action pacifique. La plupart des chiïtes sont arrivés à la conclusion que la sécurité de leur communauté est liée à la survie d'un régime capable d'empêcher les actions violentes et extrémistes des wahhabites et des salafistes. C'est ainsi que pour éloigner les doutes quant à leur infidélité à l'égard du régime saoudien, l'accent a été mis sur la nécessité de l'unité nationale, la coexistence, la collaboration et la centralité de l'islam. La poursuite de cette politique a conduit le régime saoudien à une plus grande indulgence à l'égard

des chiïtes, qui ont obtenu une liberté relative pour organiser la journée d'Achoura en 2004 et une victoire retentissante aux élections du 3 mars 2005. Il est à noter que les wahhabites purs et durs continuent à pressentir que les chiïtes cherchent une occasion pour, avec l'aide d'une puissance étrangère, pour créer un pays indépendant.

## La « déchiïsation »

En Arabie Saoudite, où les fondements de la légitimité du régime sont basés sur l'histoire et les principes du wahhabisme, la « déchiïsation » ou l'élimination des chiïtes constitue un principe de base depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, avec de nombreux exemples historiques. Salah ed-din Mokhtar, un auteur wahhabite écrit : « En l'an 1216 de l'hégire, Émir Massoud a réuni une importante troupe composée de la population du Najd et des tribus du sud, de Hedjaz, de Tahameh et d'autres endroits, et a conduit une campagne militaire en l'Irak. Au mois de Dhou Al-qai'da il est arrivé à Karbala et a fait le siège de cette ville. Son armée détruisit les défenses de la ville, y pénétra de force et massacra les habitants dans les rues, le bazar et leurs demeures. Après avoir détruit les lieux saints chiïtes, ils ont quitté la ville vers midi emportant de nombreux butins et se réunirent en un lieu du nom d'Abyaz. Massoud s'appropriâ un cinquième des butins et le reste fut partagé parmi les troupes, chaque fantassin récupérant une part et chaque cavalier deux parts. En réalité, ce sont les principes anti-chiïtes des wahhabites qui, au cours des années, ont été à la base des cruautés, des animosités à l'égard des chiïtes, des discriminations et de la haine envers cette communauté. Aujourd'hui, le sectarisme et la discrimination anti-chiïte sont les causes d'instabilité périodique en Arabie Saoudite. Malgré la baisse de sa puissance, l'institution wahhabite constitue, comme par le passé, le fondement de la légitimité du régime. En échange, Al Sa'oud évite tout affrontement avec celui-ci et ses menées anti-chiïtes. Jadis également, en particulier après la victoire de la révolution iranienne, le sectarisme et la lutte contre le chiïsme ont été utilisés en tant qu'instrument efficace entre les mains des dirigeants saoudiens pour contrôler les courants issus de la révolution et revendiquant la liberté, et pour étendre l'influence de l'Arabie Saoudite dans l'ensemble du Moyen-Orient et en Asie centrale.<sup>38</sup>

L'évolution de la situation en Irak qui a conduit au renforcement de la puissance des chiïtes, le recouvrement de leurs droits, et le début des rivalités politiques et militaires entre les chiïtes et les sunnites ont aggravé la situation. Effrayés par cette montée de puissance des chiïtes, l'Arabie Saoudite et d'autres pays sunnites englobant des communautés chiïtes opprimées, ont renforcé leur comportement violent contre les chiïtes tant en paroles qu'en actes tandis que les brutalités sectaires ont pris de l'ampleur.

Du point de vue des Wahhabites, les chiïtes sont des mécréants, propageant le polythéisme, qui ont transgressé le principe de l'unicité et commis le péché impardonnable de dénaturation religieuse sanctionné par la mort. Ils considèrent les chiïtes comme responsables de la chute du califat islamique de Bagdad et de l'invasion des Mongols et du massacre de nombre de leurs *ulémas*. Ces accusations sont toujours

contestées et restent sans preuve aucune. Or pour cette unique raison la communauté chiite de l'Arabie Saoudite subit depuis des siècles de nombreuses oppressions, discriminations et injustices. L'absence de représentation proportionnelle ou équitable de chiïtes dans les postes du secteur public de la nation, en constitue une évidence flagrante. À ce jour, aucun ministre ou membre du cabinet monarchique n'a été de confession chiïte. Lorsqu'en 2005, le roi Fahd augmenta le nombre des députés de 120 à 150, seuls deux chiïtes y furent intégrés pour faire un total de ... 4 ! Par ailleurs, le Conseil régional (15 membres dont 2 chiïtes !) des régions peuplées majoritairement de chiïtes, ne compte plus qu'un seul membre chiïte !<sup>39</sup>

Et alors que l'Arabie Saoudite compte plus de 37 850 mosquées et que plus de 1 600 mosquées ont été construites à l'étranger, les chiïtes de ce pays n'ont pas droit à se construire des mosquées et la date de construction de quelques mosquées chiïtes existantes remonte à l'époque ottomane ! En fait, de nombreuses mosquées et *hosseiniyehs* chiïtes, même là où ils sont majoritaires, ont été détruites formellement par le régime ... les chiïtes convertissent épisodiquement et même clandestinement leurs maisons en mosquée ou *hosseiniyeh*. Pendant les journées de célébration religieuse, les mosquées des chiïtes sont fermées par la police sunnite, effectivement les chiïtes n'ont pas le droit, même dans des villes comme Qatif, de célébrer même leurs mariages dans les hôtels ou les lieux publics.<sup>40</sup>

Quant à l'enseignement dans les écoles et les universités, on observe une large part de discrimination. Les étudiants chiïtes se plaignent régulièrement de l'intégrisme et de l'animosité ouverte des enseignants wahhabites qui les traitent d'hérétiques, de polythéistes et de Rafidites. Ils sont difficilement admis dans les universités et n'y sont pas recrutés en tant que cadres ou enseignants. Lors des examens, en particulier dans les universités théologiques comme celle de Mohammad Ibn Massoud ou l'université islamique de Médine, les étudiants qui écrivent leurs thèses contre les chiïtes sont encouragés et leurs thèses publiées grâce aux aides accordées par l'État.

La situation est encore plus grave dans les écoles où les enseignants et les élèves sont soumis à la pression et aux discriminations. Durant les cours, on demande aux élèves de parler des chiïtes en tant que Rafidites. Les livres scolaires élaborés par les théologiens wahhabites et préparés sous leur impulsion sont malveillants à l'égard des chiïtes qui y sont maudits. Les enseignants chiïtes sont mis en garde contre toute propagande de leurs opinions personnelles au risque de subir des mesures disciplinaires. Ils ne peuvent avancer dans les échelons administratifs. On ne compte aucun responsable administratif parmi eux, par exemple parmi les 47 conseillers éducatifs nommés en 2000 par le bureau d'Enseignement et de l'Éducation de la région Ash Sharqiyah, il n'existait même pas un seul enseignant chiïte.

Il en va ainsi également dans le domaine de l'enseignement théologique. Le régime saoudien contrôle l'enseignement théologique depuis les premières années jusqu'aux niveaux les plus élevés tant dans les établissements publics que privés.

**Ci-dessous : Traduction en français de la reproduction qui la suit  
en Langue Arabe  
[Emblème de l'Arabie Saoudite]  
Ministère de l'Education**

Livre de l'enseignement sur le Hadith et la Culture Islamique  
(Classe de Seconde européenne)  
Année 2009-2010

**Le Mouvement sioniste**

■ Page 114

***Sa définition :***

**Le Sionisme a été baptisé du « Mont de Sion », à Jérusalem, en Palestine.**

Nous pouvons le définir comme étant :

- a - un mouvement politique qui vise à rassembler les juifs de la diaspora et à les pousser à l'émigration vers la Palestine pour y établir un Etat juif.
- b - un mouvement religieux conçu pour permettre à l'élément juif de s'appropriier les terres de la Palestine, de conquérir ses voisins et ennemis, et de concentrer l'autorité spirituelle, culturelle et intellectuelle du monde entier sur Sion.

Au sens général, c'est « un mouvement politique inspiré de l'idéologie sioniste émanant des préceptes de la Torah et des segments du Talmud » (Cf: *Le sionisme*, Omar Rouchdi, p. 22).

***Son histoire :***

Le sionisme moderne remonte au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que le sionisme s'est déclaré ouvertement en tant que mouvement politique appelant au regroupement des juifs dans leur propre patrie. Le fondateur de ce mouvement, crée au congrès de Bâle en Suisse, en 1897, est « Herzl ».

**Les fondements de la pensée sioniste :**

Les fondements du mouvement sioniste s'inspirent des idées développées par les premiers Juifs dans le Talmud. Les propos fondamentaux sont :

- (1) Les juifs sont le peuple élu de Dieu. L'âme des enfants d'Israël est une part de Dieu et les âmes des autres peuples sont sataniques, similaires à celles des animaux.
- (2) Le monde appartient à l'Israélien. Il a le droit de commander et le droit de souveraineté sur le monde, étant donné que c'est le peuple élu de Dieu parmi tous les êtres humains.
- (3) La Palestine est l'objectif principal des juifs. C'est le point de départ pour le contrôle du monde entier. C'est en Palestine que doit être fondé leur Etat, parce que c'est leur Terre promise.
- (4) Les juifs de la diaspora représentent un seul et même peuple. Ils ont la même origine et cette origine se trouve en Palestine. Il faut donc considérer les juifs du monde entier comme des membres de la citoyenneté israélienne (Cf: *Le terrorisme et la violence dans l'idéologie sioniste*, D. Ismail Ahmad Yaghi, pp. 11-16).

## ■ Page 115

**Ses objectifs :**

**Le mouvement sioniste cherche à atteindre l'objectif principal qui est : le contrôle du monde et la maîtrise de ses richesses pour réaliser aussi des objectifs annexes :**

- (1) Susciter l'esprit du combat, le fanatisme religieux et le nationalisme chez les juifs, pour faire face aux autres religions et aux autres peuples (Cf: *Résumé des religions*, Dr. Naser Al-Aql, Dr. Nasser Al-Qafari, p. 20).
- (2) Nourrir les rivalités haineuses entre (les autres nations) pour qu'elles se battent et attiser les guerres entre elles pour qu'elles s'affaiblissent et pour que soit établi l'Etat juif (Cf: *L'Encyclopédie facile*, p. 333).
- (3) Etablir l'Etat juif sur la Terre promise qui s'étend du Nil à l'Euphrate (Cf: *L'Encyclopédie facile*, p. 333).

Le Congrès de Bâle, en Suisse : le Congrès a été ouvert par Herzl en 1897.

Les décisions du Congrès peuvent être résumées comme suit :

- 1) Ce Congrès a tracé le programme du mouvement sioniste qui consiste à récupérer par « le royaume d'Israël » ses frontières historiques, et la restauration par le peuple juif de son ancienne patrie.
- 2) Jeter les bases de l'Organisation sioniste mondiale.
- 3) Le Congrès a recommandé de prendre les mesures suivantes pour atteindre les objectifs sionistes :
  - (a) Le développement du processus de la colonisation juive en Palestine, d'une manière pratique et organisée.
  - (b) Le renforcement du niveau de conscience nationale des juifs du monde entier.
  - (c) Œuvrer auprès des divers gouvernements pour obtenir leur soutien à la lutte des juifs pour réaliser les objectifs du mouvement sioniste.
  - (d) La fédération de tous les juifs et le renforcement des liens entre eux, en créant des institutions régionales et internationales, en fonction des lois de leurs différents pays.

## ■ Page 116

- 4) Le Congrès a mis en place l'emblème du drapeau juif et l'hymne national juif. Des institutions sionistes internationales ont été créées. Herzl disait: « Si on me demandait de résumer le Congrès de Bâle, je dirais, voire je crierais à haute voix : 'j'ai fondé l'Etat juif' ».
- 5) Les Protocoles des Sages de Sion : Ce sont les décisions confidentielles destinées à la réalisation de la domination des juifs sur le monde. Ces décisions, qui seraient l'œuvre du Congrès de Bâle, ont été révélées au XIX<sup>e</sup> siècle. Les juifs ont essayé de le nier, mais il y a des preuves attestant leur véracité et qu'elles ont été l'œuvre des Sages de Sion.

Parmi les méthodes utilisées par le mouvement sioniste : la création de nombreuses institutions et associations employant des individus de diverses nationalités et de divers peuples – pour que les Juifs ne soient pas dans la ligne de mire. Ces institutions opèrent sous le couvert d'activités caritatives et humanitaires, mais en définitive, elles parviennent à réaliser les objectifs du mouvement sioniste. Parmi ces institutions et méthodes destructrices utilisées par les sionistes pour parvenir à leurs fins :

### 1 – La franc-maçonnerie :

La franc-maçonnerie: c'est une organisation secrète juive. Elle œuvre secrètement pour la réalisation des intérêts majeurs des Juifs. La franc-maçonnerie est un mot trompeur qui laisse entendre qu'il s'agit d'une activité honnête, en ce sens que le mot « francs-maçon » signifie « bâtisseur libre ». Sa devise est : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

### 2 - B'nai B'rith :

Signifie « Les fils de l'Alliance ». Cette association a été fondée en 1834 aux Etats-Unis.

### 3 - Le Lions Clubs International :

Signification des Lions: les lions, ce sont des clubs maçonniques, basés en Amérique. Ils ont des agents secrets dans tous les coins du monde.

4 - Clubs Rotary: ils ont été fondés en 1905 à Chicago aux Etas-Unis puis se sont répandus dans le monde entier.

■ Page 117

### *La position des oulémas musulmans vis-à-vis de ces organisations suspectes :*

- L'Académie islamique du Fiqh (jurisprudence), à La Mecque, avait promulgué lors d'une réunion tenue le 01-08-1398 de l'hégire, sous la présidence de Son Eminence, cheikh Abdullah ben Hamid -- que Dieu lui fasse miséricorde – un décret religieux, affirmant que la franc-maçonnerie et les clubs qui lui sont affiliés – tels que les Lions et Rotary – sont des organisations des plus destructrices pour l'islam et les musulmans et que quiconque y adhère, en connaissant leur nature et leurs objectifs, est un mécréant, en rupture avec les musulmans.
- Le Congrès islamique mondial, à Karachi au Pakistan, avait publié le 29/12/1970 une déclaration mettant en garde les musulmans du monde entier contre la participation à ces clubs sionistes, parce qu'ils sont liés à la franc-maçonnerie internationale, au service d'Israël et qui œuvrent à l'éradication de l'islam.
- Le Comité des Fatwas de l'Université d'Al-Azhar avait publié un communiqué, le 15/05/1985, interdisant l'appartenance ou l'adhésion à ces clubs (Rotary), parce que ce sont des organisations destructrices des plus dangereuses, au service de la franc-maçonnerie, et qu'ils sont contrôlés par les juifs et les sionistes.

■ Page 118

Activités :

1 – La Palestine est le pays des prophètes et le lieu de l'Ascension du Prophète (que Dieu le bénisse et le salue). En discutant avec vos camarades, quel est le devoir des musulmans envers la Palestine, envers son peuple et ses lieux saints ?

.....  
 ..2 – Démontre le danger du sionisme, par le biais de leurs (*ndlr: des sionistes*) méthodes. Ce sont les suivantes :

- la propagation de l'obscénité, de l'immoralité et de l'usure
- .....
- la provocation des séditions et des conspirations, à travers l'Histoire
- .....
- l'encouragement et le soutien des tendances déviantes dans les domaines de la littérature, de la pensée et de l'art.

■ Page 119

**Evaluation:**

- 1 - Que signifie le sionisme au sens général du terme ?
- 2 - Quelle est la différence entre le sionisme et la franc-maçonnerie ?
- 3 - Que savez-vous des Protocoles des Sages de Sion ?
- 4 - Quelle (sanction) encourt celui qui adhère aux clubs sionistes ?

( Voir le texte en arabe ci-après )





## الحركة الصهيونية



### تعريفها :

**صهيونية :** نسبة إلى جبل صهيون في القدس بفلسطين، ويمكن أن نعرف بها من خلال جانبيين :

أ - كحركة سياسية - تهدف إلى جمع اليهود ولمّ شملهم وتهجيرهم إلى فلسطين، لتأسيس دولة يهودية.

ب - كحركة دينية فكرية - تهدف إلى تمكين العنصر اليهودي من تملك لأرض فلسطين، وقهر لجيرانها الأعداء، وتركيز لسلطة العالم الروحية والحضارية والفكرية في صهيون.

وهي بمعناها العام : (حركة سياسية تستمد أصولها من الفكر الصهيوني النابع من عقائد التوراة وشرائع التلمود)<sup>(١)</sup>.

### تاريخ الصهيونية :

بدأ ظهور الصهيونية الحديثة في القرن السابع عشر الميلادي، وفي القرن التاسع عشر ظهرت الصهيونية علناً إلى العالم كحركة سياسية تدعو إلى تجميع اليهود في وطن خاص بهم، وظهر «هيرتزل» كزعيم لهذه الحركة، وبقيادته عقد مؤتمر «بال» في سويسرا سنة ١٨٩٧ م.

### أسس الفكر الصهيوني :

- الحركة الصهيونية تستمد أسسها مما سطره اليهود الأوائل في التلمود، ومن أبرز تلك الأسس :
- ١ اليهود شعب الله المختار، فأرواح بني إسرائيل جزء من الله، والأرواح الأخرى أرواح شيطانية شبيهة بأرواح الحيوانات.
  - ٢ الدنيا ملك للإسرائيلي، ومن حقه أن يتسلط وتكون له السيادة على العالم؛ لكونه الشعب المختار لدى الله على كل بني البشر.
  - ٣ فلسطين هي الهدف الأساس لليهود، وهي نقطة الارتكاز التي تبدأ منها سيطرتهم على العالم، ففيها يجب أن تقوم دولتهم؛ لأنها أرض الميعاد.

(١) الصهيونية : عمر رشدي ص ٦٢.

Les théologiens chiites d'Arabie Saoudite n'ont même pas le droit de dispenser des cours particuliers de théologie chiite. C'est pourquoi, de nombreux théologiens effectuent leur formation en Iran et en Irak avant de retourner en Arabie. Outre les questions d'enseignement et de formation, les chiites subissent d'autres pressions. Les possibilités d'être embauché dans les services de sécurité, l'armée et la police sont rare et l'avancement inexistant. De même, les discriminations ont largement cours dans le secteur privé. Somme toute, depuis des siècles les chiites d'Arabie Saoudite connaissent dans leur propre pays, leur Patrie, une misère importante officielle imposée quasiment

arbitrairement par le régime et la religion majoritaire, misère constatée durant ces siècles et jusqu'à nos jours.

De surcroît, certains wahhabites extrémistes considèrent les chiïtes comme des ennemis ou les traitent comme tels. En 1991, Abdallah Ibn Abd al-Rahman al-Djabarine, un des membres du conseil supérieur des *ulémas*, émit une *fatwa* qui qualifiait les chiïtes d'hérétiques qu'il conviendrait d'exterminer. En janvier 1994, en réponse à une question relative à la prière des chiïtes dans les mosquées sunnites, il a émis une autre *fatwa* dans laquelle il a qualifié les chiïtes d'ennemis et hérétiques pour avoir attribué à Dieu leurs mensonges. L'intéressé a émis une autre *fatwa* en réponse à une question relative au comportement qu'il convenait d'adopter à l'égard des chiïtes sur le lieu du travail, il a indiqué qu'il était nécessaire d'exprimer sa haine à leur égard et tout faire pour les réprimer.

Tant que le wahhabisme fera partie du fondement et constituera une des composantes principales du pouvoir en Arabie Saoudite, une lutte formelle de plus en plus intense y sera poursuivie contre un chiïsme en pleine expansion, et bénéficiera du soutien officiel des pouvoirs publics. Après la victoire internationale de la Révolution islamique d'Irak et ses effets, dont l'extension de son influence, l'Arabie Saoudite a utilisé cet instrument pour contrôler les régions habitées par les chiïtes ainsi que les communautés chiïtes dans les pays limitrophes comme l'Irak et le Bahreïn et l'extension du chiïsme dans l'Asie centrale et le Pakistan. Bien que les événements du 11 septembre aient atténué dans une certaine mesure l'ambiance anti-chiïte en Arabie, la lutte contre le chiïsme s'est renforcée en Arabie Saoudite et l'animosité entre Chiïtes et Wahhabites s'est aggravée suivant la chute du régime baasiste en Irak et la prise du pouvoir par les chiïtes dans ce pays. Actuellement, de nombreux salafistes saoudiens se trouvent en Irak pour massacrer les chiïtes et non pas combattre l'occupant étranger en l'occurrence les États-Unis.

Bien que la politique du régime saoudien à l'égard des chiïtes est intrinsèque à ce régime depuis sa création, elle a perdu de son ampleur après 1979 et durant les dernières années après la prise du pouvoir par le roi Abdallah. Néanmoins les dirigeants saoudiens poursuivent périodiquement et prudemment la politique des restrictions et de discriminations à l'égard des chiïtes, tandis que les secteurs privés de ce pays poursuivent leur tyrannie à l'égard de cette communauté.

## LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

La violation des droits de l'homme est commise largement et de la manière la plus cruelle en Arabie Saoudite et s'est heurtée au silence et aux réactions désinvoltes des pays occidentaux menés par les États-Unis en échange des avantages qui leur sont accordés par Riyad. La question des droits de l'homme dans les pays gouvernés par des sultans ou des présidents à vie, a toujours constitué un important défi. Cependant, certains d'entre eux respectent une partie des droits du peuple pour mieux assurer

leur mainmise sur le pays, mais d'autres, à l'instar de l'Arabie Saoudite, n'accordent aucune valeur aux droits de leur peuple et continuent à gouverner grâce au soutien des puissances étrangères. Les droits de l'homme sont violés en Arabie Saoudite sous sa forme la plus cruelle. L'Arabie Saoudite tente d'acheter, grâce à des avantages accordés aux pays occidentaux et aux États-Unis, le silence de ces derniers même si, de temps en temps, ils publient des rapports sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, sans prendre aucune mesure concrète contre ses dirigeants pour les obliger à les respecter. Nous relatons ci-dessous de manière très succincte la négligence de la famille gouvernante saoudienne quant au respect des droits de l'homme dans différents secteurs de ce pays.

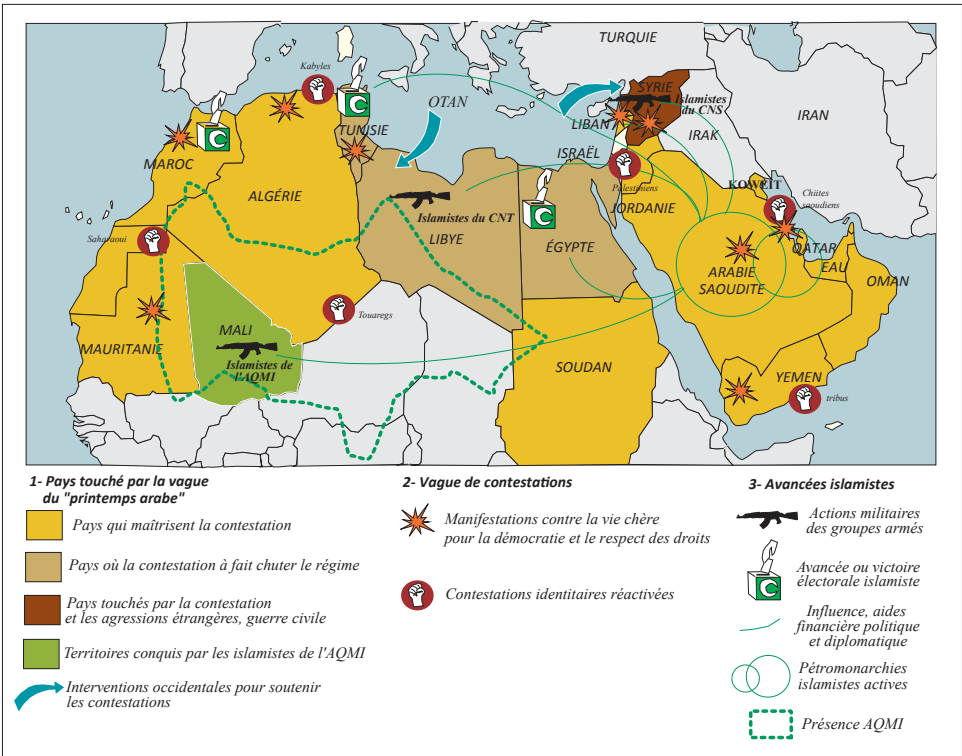
### Les restrictions religieuses

La négligence des droits des minorités religieuses en Arabie Saoudite est un des exemples flagrants de la violation des droits de l'homme dans ce pays. Selon les lois saoudiennes, l'Islam est la religion d'État du royaume mais uniquement l'Islam des *ulémas* wahhabites qui y sévissent et qui imposent de nombreuses restrictions à l'égard des autres religions. L'enseignement et la propagande des autres religions sont également interdits dans ce pays. Cette politique est parfaitement perceptible à l'égard des chiïtes, de sorte que ces derniers sont privés de leurs droits les plus élémentaires. Les chiïtes n'ont pas le droit d'occuper des postes à responsabilité en Arabie Saoudite et, compte tenu des politiques particulières du régime à leur égard, font partie des couches des plus pauvres de la société. Bien que les réserves pétrolières saoudiennes se trouvent dans les régions peuplées de chiïtes, les pouvoirs publics n'ont jamais utilisé les revenus pétroliers pour le développement de ces régions. La violation des droits de l'homme en matière religieuse est si flagrante que le ministère américain des Affaires Étrangères l'a mentionnée dans son précédent rapport annuel sur l'état déplorable des droits de l'homme en Arabie Saoudite. Ce rapport fait référence aux pressions exercées par le pouvoir saoudien sur les lieux appartenant aux chiïtes, en particulier les affrontements qui ont eu lieu, il y a deux ans, dans le cimetière Baghi' et a critiqué les exactions commises par les forces de sécurité contre les chiïtes. Selon ce rapport, les forces de sécurité ont qualifié de fausse la sainteté attribuée par les chiïtes au cimetière Baghi' et s'en sont pris à ces derniers. La fermeture des mosquées chiïtes en Arabie, l'interdiction de la célébration des cérémonies religieuses comme la période des martyrs ou la naissance des imams immaculés, le filtrage de nombreux sites Internet appartenant aux chiïtes, les arrestations injustifiées et la répression des chiïtes lors des cérémonies religieuses constituent d'autres exemples des restrictions imposés à ces derniers.

### Les restrictions des libertés sociales

L'Arabie Saoudite est le seul pays du monde qui ne dispose pas de lois constitutionnelles afin d'y préserver la vie politique. Il n'y existe pas de lois capables de trancher en cas de différends. Un parlement représentatif des tendances politiques de

la population y est absent. La loi dans ce pays, comme durant les siècles derniers, est la volonté des dirigeants qui détiennent le pouvoir. Ainsi, la liberté de parole et celle de la presse sont absentes même dans l'esprit des citoyens saoudiens. La situation est déplorable dans les prisons et les centres de rétention du régime. L'organisation de la ligne avancée», une organisation des droits de l'homme, a indiqué dans son rapport du 1<sup>er</sup> juillet dernier que les prisonniers saoudiens ont organisé un grand *meeting* dans une prison saoudienne en raison du manque d'eau potable et du comportement des gardiens à leur égard. Étant donné qu'il n'existe pas de lois quant à la conduite à tenir à l'égard des détenus en Arabie Saoudite et la préservation de leurs droits, le nombre et l'état de santé des prisonniers sont méconnus, ainsi que leurs conditions de détention. Selon le dernier bilan semi-officiel publié en 2007 dans le rapport du développement humain de l'Organisation des nations unies, plus de 28 000 prisonniers étaient détenus dans les prisons saoudiennes. Aujourd'hui, compte tenu du printemps arabe et des soulèvements populaires en Arabie, ce chiffre est certainement largement dépassé. Le rapport du Comité national des droits de l'homme en 2008 sur l'engorgement des prisons saoudiennes indique que le nombre de prisonniers y est si élevé que les détenus sont obligés de dormir à tour de rôle et que les places sont insuffisantes pour qu'ils puissent dormir en même temps. Le non respect des conditions sanitaires, les détentions arbitraires de longue durée et souvent sans procès ni appréciation équitable, la distinction à l'égard des citoyens saoudiens et leur division en trois catégories, c'est-



Printemps arabe et vague islamiste

à-dire la famille dirigeante, les autres citoyens saoudiens à l'exception des chiïtes et, enfin, les chiïtes saoudiens et les ressortissants des autres pays qui résident en Arabie Saoudite pour travailler, font partie des exactions commises par la famille saoudienne à l'égard de la population de ce pays. La corruption économique et sociale, les pots-de-vin, les favoritismes, la violation des droits des travailleurs étrangers et, parfois, même l'exécution injustifiée de ces travailleurs sur décision des autorités gouvernementales, sont autant d'autres signes alarmants d'injustice sociale en Arabie Saoudite.

## La violation des libertés politiques

Comme d'autres libertés dont le défaut est tangible en Arabie Saoudite, l'absence de libertés politiques y constitue encore un exemple de la violation des droits de l'homme. Il n'existe dans ce pays rien qui permette d'exprimer son opposition à l'égard d'une ou de l'ensemble des décisions gouvernementales, au contraire : l'opposition et la critique de l'État y constituent des délits. Les activistes politiques, en particulier chiïtes, séjournent pendant de longues périodes en prison et subissent de nombreuses tortures. La domination absolue d'une minorité sur la majorité constitue la caractéristique omniprésente du climat politique en Arabie Saoudite. Selon les statistiques officielles, seuls 20 % de la population saoudienne sont d'obédience wahhabite, tandis qu'il y existe un nombre équivalent de chiïtes mais ces derniers sont privés de tous leurs droits. La répression des contestations populaires constitue aussi une privation de liberté politique dans ce pays. Parallèlement au printemps arabe, la population saoudienne est également descendue dans les rues pour réclamer aux pouvoirs publics leurs droits spoliés. Or les manifestants furent encerclés par les forces de sécurité, presque tous interpellés et nombre d'entre eux croupissent encore dans les prisons. Cette réaction de répression brutale a retardé momentanément les protestations populaires en Arabie Saoudite.

## Les droits des femmes

Un des chapitres les plus affligeants des droits de l'homme en Arabie Saoudite concerne les droits des femmes. Elles sont privées de leurs droits les plus élémentaires tels que le droit de voter et celui de conduire un automobile. La mise sous tutelle totalitaire des femmes par les hommes est une preuve flagrante de l'échec imposé sur les droits des femmes dans ce pays. Par exemple, les Saoudiens considèrent comme un péché le déplacement d'une femme non accompagnée d'un proche parent. Bien qu'en Arabie Saoudite, l'emploi des femmes ne soit pas interdit, il y existe de nombreuses restrictions et les femmes doivent, avant de commencer à travailler, solliciter l'autorisation du Ministère des traditions islamiques. Cette organisation a mis en place des lois très restrictives pour le recrutement des femmes. Dans l'esprit traditionnel saoudien, les filles ont toujours été privées d'école, seuls les garçons pouvant être scolarisés. À la suite de l'émergence du nouveau gouvernement saoudien et la création du Ministère de l'Enseignement, les filles ont été autorisées à fréquenter l'école. Cependant, l'accès à l'enseignement supérieur constitue un défi pour les femmes. Selon les *fatwas* des

autorités religieuses, les femmes n'ont pas le droit de conduire d'automobile en Arabie Saoudite. Le soulèvement récent des femmes saoudiennes pour protester contre l'absence du droit de conduire, a permis à de nombreuses saoudiennes de revendiquer leurs droits basiques et, dans une action symbolique, en transgressant la loi, elles ont conduit dans les différentes villes saoudiennes.

Le site d'information *Al-Nakhil* d'Irak, citant le président de la Ligue des droits de l'homme de l'Arabie Saoudite, déplore 30 000 plaintes contre mauvais traitements de prisonniers et de citoyens individuels, de violence familiale, et d'affaires administratives et civiles en souffrance. Ces chiffres viennent s'ajouter à des milliers d'autres cas de violation des droits politiques des citoyens saoudiens.

Selon *Al-Nakhil* il existe des milliers d'autres victimes qui, par peur de répressions supplémentaires de la part du régime d'Al Sa'oud, ont renoncé à déposer plainte.

Dans ces conditions, le Roi Abdallah d'Arabie Saoudite s'est permis, se référant aux événements qui se déroulent en Syrie, d'accuser le régime syrien d'avoir violé les droits de l'homme et commis des actes de violence arbitraire contre la population.

L'envoi des troupes armées du régime d'Al Sa'oud à Bahreïn pour y réprimer les manifestations populaires est un autre exemple du mépris du régime de l'Arabie Saoudite à l'égard des droits de l'homme.

Hamzeh al-Hassan, un des dirigeants de l'opposition contre le régime saoudien et activiste des droits de l'homme, qualifie Ryad de cimetière des droits de l'homme où les autorités usent de la violence contre les citoyens, pour se distraire.

L'état déplorable des détenus politiques dans les prisons saoudiennes, l'aggravation de l'écart entre les classes sociales, l'extension de la pauvreté dans la société, la restriction des droits des femmes sont autant de cas de violation des droits de l'homme en Arabie Saoudite.

Le site Internet *Nahreyn Net* a publié un rapport sur l'état des détenus dans les prisons d'Arabie Saoudite selon lequel, actuellement, 30 000 personnes sont internées en Arabie Saoudite sous des accusations sans fondement et nombre d'entre elles sont privées de visite et n'ont même pas encore été présentées par-devant un magistrat.

Selon *Nahreyn Net*, les chiïtes, les membres des frères musulmans et les opposants au régime saoudien figurent parmi ceux qui ne sont pas encore déferés.

Avant la publication de ce rapport, des médias arabes avaient publié une information selon laquelle la mère d'un prisonnier avait été battue par des agents du Ministère saoudien de l'Intérieur.

Lorsqu'à la prison d'Al-Haer de Ryad, cette mère avait réclamé un avocat pour son fils, elle avait été interpellée et sauvagement battue par des « agents de sécurité », jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

La politique économique d'Al Sa'oud qui a aggravé l'écart entre les classes sociales de ce pays n'est pas plus enviable que la situation des droits de l'homme.

Le journaliste saoudien Khalaf al-Harbi, a publié un article dans le journal arabe *Okaz* dans lequel il a critiqué les politiques d'Al-Sa'oud en matière de distribution équitable de la richesse en Arabie Saoudite. Il écrit notamment: Pourquoi le revenu annuel de l'Arabie Saoudite s'élève à 1 500 milliards de rials saoudiens, et qu'il ne revient que 1 500 rials par mois à un fonctionnaire?

Selon Al-Harbi, 60% des Saoudiens vivent au-dessous du seuil de pauvreté et il est injuste que le salaire d'un fonctionnaire ne dépasse pas 1 500 rials par mois, tandis que nombreux sont ceux qui considèrent l'Arabie Saoudite comme le plus riche pays du monde.

Les conditions d'existence s'aggravent et la pauvreté s'étend en Arabie Saoudite. Auparavant, Néjib Khanizi, écrivain et activiste politique saoudien avait relaté cette situation. Selon Khanizi, bien que l'Arabie Saoudite soit un pays producteur de pétrole englobant 25% des réserves pétrolières connues dans le monde, un pourcentage important de la population y souffre de la pauvreté voire de la misère.

En réaction à l'arrestation de quelques jeunes réalisateurs saoudiens qui tournaient un film sur la situation sociale déplorable dans un des quartiers pauvres de Ryad, le prince saoudien Talal Ibn Abd al-Aziz a réclamé la lutte contre la pauvreté et la création d'une banque pour les démunis. Ce film met en relief l'immense pauvreté et la forte corruption à Ryad, capitale de l'Arabie Saoudite.

## La violation des droits des femmes

Les droits des femmes en Arabie sont établis de sorte que les femmes y soient privées de toute forme de participation dans les affaires sociales, politiques et économiques. À ce jour, les femmes n'y ont toujours pas le droit de vote, à proprement parler.

Le journal américain *Washington Times*, faisant état de la mise en œuvre du droit de vote des femmes saoudiennes lors des élections nationales de 2015, a écrit: Le droit de participation aux élections pour les femmes en 2015 signifie que les femmes saoudiennes continuent à être privées du droit de vote.

En Arabie Saoudite à ce jour, les femmes n'ont ni le droit de conduire ni celui de posséder un permis. Au mois de septembre 2011, un tribunal saoudien a condamné une femme à dix coups de fouet pour avoir conduit. D'autres femmes sont également interpellées par la police saoudienne pour avoir conduit une voiture.

La violation des droits des travailleurs étrangers, le règne d'une minorité sur la majorité, la répression des chiïtes, l'arrestation arbitraire des activistes politiques, la corruption administrative, financière et politique sont autant de cas de violation des droits de l'homme en Arabie Saoudite dénoncés par les activistes saoudiens des droits de l'homme.

## LES ÉTATS-UNIS ET LES SALAFISTES

Dans l'établissement des relations avec l'Arabie Saoudite, la prise en compte de la sécurité nationale et des questions relatives aux relations étrangères des États-Unis crée des priorités telles que les négociations de paix au Moyen-Orient, le contrôle du radicalisme dans cette région, la production et la diffusion pétrolières, ainsi la stabilité du prix du pétrole au marché.

Le groupe spécial de lutte contre le terrorisme associé au Conseil des relations étrangères des États-Unis a, dans son rapport le plus récent, formulé des propositions dans le cadre d'un projet de recherche pour consolider les relations entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite. Dans son introduction, le rapport fait référence aux relations anciennes entre les deux pays, mais ajoute que depuis l'événement du 11 septembre, les relations entre les deux pays se sont assombries. Aujourd'hui, l'écart entre les deux s'est aggravé. Le conseil est d'avis qu'il convient d'entamer des négociations sérieuses et constructives afin d'empêcher que cet éloignement se creuse davantage. L'engagement pris par le roi Abdallah d'entamer des réformes est l'occasion qui permet de calmer le climat tendu dans les relations entre les deux pays. Cependant, ces négociations, ainsi que la reprise des relations ne doivent pas provoquer la colère de l'opinion publique saoudienne contre les États-Unis. Au-delà de ces généralités, nous reproduisons ci-dessous certains passages dudit rapport.<sup>41</sup>

Dans ces pourparlers, il conviendrait également de prêter attention aux priorités de l'Arabie Saoudite. Cependant, en tout état de cause, les négociations doivent être menées à un niveau élevé afin de pouvoir sécuriser les relations entre les deux pays.<sup>42</sup> Car, il n'est dans l'intérêt de personne que ces relations restent à un niveau superficiel.<sup>43</sup> Pour atteindre cet objectif, les établissements et institutions publics et privés américains doivent agir afin d'établir des contacts entre les intellectuels et les savants des deux pays. Il faut également, pour ce faire, utiliser les Saoudiens qui font leurs études en Amérique. Dans tous les cas, il faut admettre que les États-Unis ont d'importants intérêts en Arabie Saoudite et que, par conséquent, il est difficile de ne pas tenter d'étendre les relations américano-saoudiennes. Par exemple :

1) Les relations militaires entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite sont très intimes et constituent un des fondements des relations politiques bilatérales. Or, l'absence de négociations et de rapprochement politique ont provoqué des malentendus, dans les hautes sphères, quant aux objectifs militaires.<sup>44</sup> À travers les négociations, il faudrait atténuer la tension due à la présence des forces américaines en Arabie. Aucune des parties ne réclame la diminution de la coopération militaire mais la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Il est clair que les États-Unis doivent définir leurs relations militaires avec l'Arabie Saoudite dans le cadre du Conseil de coopération du golfe Persique et faire en sorte que la tension actuelle devienne minimale.

2) L'Arabie Saoudite est la clé de la réussite des États-Unis pour réduire les violences entre la Palestine et Israël. Si les États-Unis reconnaissent officiellement l'Arabie Saoudite en tant que principale actrice dans les négociations entre les Arabes



et Israël, alors l'Arabie pourrait user de sa crédibilité pour faire baisser les violences. Les expériences passées démontrent que les États-Unis ont besoin de l'Arabie Saoudite dans ce domaine. Par exemple, le manque de coopération de l'Arabie Saoudite après les pourparlers de paix d'Oslo a décéléralé l'action pour la paix au Moyen-Orient.<sup>45</sup>

3) Les deux pays ont des points de vue divergents quant aux relations de défense. L'Arabie Saoudite réclame la présence des États-Unis sur le sol du royaume pour contrecarrer une éventuelle attaque militaire. Les États-Unis, de leur côté, désirent intervenir davantage militairement en Arabie Saoudite, tandis que le peuple saoudien est opposé à une telle « coopération rapprochée ». C'est l'échec militaire des deux camps.

4) Les États-Unis ont récupéré d'importants revenus par le biais de ventes d'armements à l'Arabie Saoudite.<sup>46</sup> La demande en armements de l'Arabie Saoudite est grandissante, compte tenu de l'origine américaine de son armement et des conflits frontaliers anciens de ce pays avec ses voisins en particulier autour des champs pétrolifères. Les revenus pétroliers permettent à l'Arabie Saoudite d'être une bonne cliente des nouveaux armements américains.

5) Grâce à la coopération de l'Arabie Saoudite, la victoire sur Saddam Hussein a été facilement remportée en 1991. Sans la coopération de l'Arabie Saoudite, la dernière guerre avec l'Irak aurait difficilement abouti. L'absence de cette coopération a rendu difficile la stabilité de l'Irak occupé. Outre la coopération militaire, la coopération politique de l'Arabie Saoudite avec les États-Unis est très importante pour ces derniers afin de convaincre les autres pays du monde arabe et islamique sous influence de l'Arabie Saoudite. L'influence de cette dernière est plus flagrante sur la Jordanie et l'Égypte.<sup>47</sup>

6) L'Arabie Saoudite entretient de bonnes relations avec l'Iran, et par conséquent accueille favorablement toute action américaine visant à faire participer l'Iran. Or, l'Iran est réticent quant à sa participation à la politique de l'Etat américain. La poursuite de la collaboration entre l'Iran et l'Arabie Saoudite pourrait mettre en danger les intérêts américains dans le golfe Persique et le Moyen-Orient autour des questions comme les armes de destruction massive, le processus de paix au Moyen-Orient,<sup>48</sup> la stabilité politique en Irak, etc.

7) Le radicalisme islamique et sa propagation constituent le principal danger contre la région et contre les intérêts américains. Les États-Unis doivent soutenir les efforts déployés par l'Arabie Saoudite pour combattre ce fléau et ses effets. L'Arabie Saoudite est une source de production et de reproduction du radicalisme islamique. Même si ce radicalisme est différent du type iranien, tous deux sont, néanmoins, caractérisés par l'anti-américanisme. Les dirigeants d'Arabie Saoudite disposent des moyens nécessaires pour exploiter ouvertement ou secrètement le radicalisme islamique.

8) L'Arabie Saoudite englobe les plus grandes réserves pétrolières connues dans le monde. Vu les besoins grandissants des États-Unis en matière de pétrole, la coopération

amicale pétrolière avec l'Arabie Saoudite revêt une importance particulière et constitue une nécessité stratégique pour les États-Unis. En tout état de cause, les États-Unis, de même que son allié régional, c'est-à-dire Israël, ont toujours été menacés par l'utilisation du pétrole en tant qu'arme de persuasion. Dans le passé, l'Arabie Saoudite a démontré qu'elle était capable de l'utiliser contre les intérêts américains.



Bases américaines supposées, dans les pays du Moyen Orient

9) L'Arabie Saoudite a investi environ 700 milliards de dollars sur le marché américain. La poursuite ou non des investissements financiers saoudiens influence la stabilité ou l'instabilité des marchés américains. Les relations financières institutionnelles entre les deux pays interviennent également sur la stabilité des marchés financiers des États-Unis. Bien qu'il n'existe aucun signe indiquant la sortie des capitaux saoudiens des États-Unis, l'Amérique doit, néanmoins, mettre en place des dispositifs pour parer à cette éventualité.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est impératif de préserver le pouvoir de la dynastie saoudienne en Arabie. Dans les conditions actuelles, le principal besoin de l'Arabie Saoudite réside, peut-être bien, dans le soutien des États-Unis pour garantir et préserver la stabilité politique du royaume. Il est à noter qu'il y existe de nombreux facteurs d'instabilité :

i) durant les cinquante dernières années, l'Arabie Saoudite a connu de profondes instabilités. Dans les années à venir, également, en raison du ralentissement de la croissance économique, de l'expansion démographique rapide et d'autres mutations sociales, ce pays sera en proie à des instabilités conséquentes.

ii) la question de la succession du roi Abdallah peut également être source d'instabilité. De nombreux prétendants à la succession annoncent une animation importante, dont la lutte acharnée entre réformateurs et conservateurs.

## LA GENÈSE DU MOUVEMENT CHIITE

La genèse du mouvement de réformes en Arabie Saoudite, durant les décennies 80 et 90 du siècle dernier, doit être considérée comme un des événements majeurs pour les habitants chiïtes de l'est du pays. Ce mouvement a été l'un des plus connus et des plus puissants mouvements politiques qui ait vu le jour dans toute la région du golfe Persique. C'est pourquoi son analyse jouit d'une importance considérable dans l'examen des conditions qui régissent l'Arabie Saoudite et toute la région.

Auteur et journaliste opposant saoudien, Salman Mohammad Al-A'yd a étudié à travers un article les questions relatives à la genèse, à l'action et à l'évolution de ce mouvement. Compte tenu de l'étendue de la question, celle-ci sera étudiée en plusieurs parties, la première étant l'étude du mouvement des réformes en Arabie durant les décennies 70 et 80 du siècle passé.

Mohammad Al-A'yd souligne le fait que la lutte contre la partie adverse ou la rivalité pour l'anéantir a constamment été l'interprétation présentée pour expliquer la genèse de l'islam politique parmi les chiïtes de l'Arabie Saoudite et écrit : « Au début, ce courant avait pour but une prise de conscience, puis il devint si puissant qu'il se transforme en fer de lance de l'opposition contre la famille monarchique et l'étendard des changements et des bouleversements politiques et sociaux dans le pays. »

## Courant réformateur et opposition contre le courant religieux traditionaliste

Dès le début, c'est-à-dire vers le milieu de la décennie 70, le courant réformateur de l'Arabie, bien qu'il ne se présentât pas comme une organisation politique et religieuse, entama son opposition au courant religieux traditionaliste dirigé par un groupe de religieux et de théologiens de la région. C'est pourquoi, le courant réformateur dirigé par des théologiens jeunes et intellectuels annonça qu'il s'occuperait d'autres concepts que les questions traditionnelles telles que les cérémonies religieuses, la prière, les lois religieuses, les questions relatives à l'héritage... Ainsi, il proclama sa volonté de présenter des projets sociaux et culturels nouveaux pour une société qui semblait présenter des difficultés à évoluer.

### Efforts pour une prise de conscience de la société saoudienne

Malgré le fait que bon nombre de théologiens traditionalistes aient rejeté ce courant et proclamé solennellement leur opposition à son activité et à l'adhésion à ses opinions, son action démontre, néanmoins, durant ces dernières décennies son succès à travers une certaine prise de conscience au sein de la société saoudienne.

### La victoire de la révolution islamique en Iran et un nouveau souffle

La victoire de la révolution islamique et une nouvelle définition de l'islam qui outrepassa son domaine traditionnel pour se lancer dans la sphère politique ont influencé le mouvement des réformes en Arabie Saoudite. Son premier effet s'est traduit par le fait que des dizaines de citoyens chiites d'Arabie ont organisé une manifestation réclamant au pouvoir politique un islam politique non traditionnel. C'était une évolution majeure au sein du mouvement réformateur car une telle demande transformait la lutte entre les réformateurs et les théologiens traditionnels en un combat entre les réformateurs et le pouvoir politique. L'influence de la révolution islamique en Iran sur ce processus est indéniable.

### La révolution islamique, facteur d'une meilleure connaissance des dirigeants réformateurs de l'islam politique

La révolution islamique en Iran conduisit les dirigeants du mouvement des réformes à mieux saisir l'islam politique et à se hisser au niveau d'un mouvement politique en Arabie Saoudite, réclamant le changement du régime et du pouvoir. C'est la raison pour laquelle ce courant prit le nom d'« Organisation de la révolution islamique dans la péninsule arabique ». Ses publications et ses chartes déclaraient que pour sortir de la crise et des difficultés politiques, sociales et culturelles la seule issue se situait dans l'émancipation à l'égard du pouvoir dominant.

## **L'extension des activités et la lutte pour la survie**

L'Organisation du mouvement islamique dans la péninsule arabique ne s'arrêta pas là. Elle envoya clandestinement des propagandistes et des activistes dans l'ensemble de la région est de l'Arabie (c'est-à-dire Qatif et Al-Ahsa) avec pour mission, non seulement de propager ses idées, mais de renforcer sa structure.

Bien que la famille monarchique tentât de contrôler la situation et de réprimer cette Organisation, non seulement celle-ci ne se désintégra pas, mais renforça en revanche son activité politique durant la décennie 80.

## **L'adaptation aux changements et évolutions quotidiens, secret de survie du mouvement**

Peut-être un des facteurs de la poursuite de l'action et de l'épanouissement du mouvement réformiste en Arabie Saoudite est celui de son adaptation aux nouvelles conditions. Selon les conditions du jour, les dirigeants de l'Organisation modifiaient les déclarations, appels, chartes et propagandes. Ils s'adaptaient aux conditions quotidiennes tout en insistant sur la nécessité du changement du système politique, ce qui leur a permis un plus grand renforcement de leur assise sociale. Ainsi, dès le moment où un ou plusieurs dirigeants de l'Organisations étaient interpellés, ils étaient immédiatement remplacés par de jeunes militants. La propagande de l'Organisation s'ajustait aux nouvelles politiques et appelait la population à la résistance et au combat.

## **L'aggravation de la pression sur l'Organisation par le biais de l'absorption du courant islamiste traditionnel**

Les pressions exercées sur l'Organisation par le pouvoir ne se résumaient pas à l'arrestation de ses activistes et de ses dirigeants. Durant la décennie 80 et suite à l'extension de la portée de ce courant parmi les chiïtes et à l'est de l'Arabie, Al-Sa'oud a utilisé une nouvelle ruse, celle d'absorber le courant islamiste traditionnel en échange de sa fidélité à l'égard du régime et le rejet du courant réformiste et de ses actions.

## **La poursuite du processus de répression grâce à la politique de la main de fer**

L'arrestation de trois cents activistes de l'Organisation, l'utilisation de la répression et de la pression sur les personnes arrêtées ont conduit certains dirigeants de l'Organisation à réclamer la lutte pacifique afin d'atténuer la répression et d'être à même de poursuivre la lutte par des voies politiques.

Ainsi, on peut affirmer que le courant réformiste chiïte en Arabie, incarné par l'Organisation de la révolution islamique dans la péninsule arabique, s'est déroulé en conformité avec les évolutions sur le plan politique et régional. Cette prise de conscience de l'environnement existant lui a permis de remporter des succès au niveau politique en Arabie Saoudite et de survivre malgré les pressions et la répression exercées par le pouvoir dominant.

## LA TROISIÈME COMMUNAUTÉ CHIITE

90 % du revenu du pays et 15 % des exportations pétrolières sont assurés par cette région. Les ouvriers de confession chiite constituent entre 40 et 60 % de la main-d'œuvre travaillant dans le secteur pétrolier. La majorité de la population chiite du monde est concentrée dans trois pays limitrophes du golfe Persique et au voisinage de cette région, car 65 % de la population de Bahreïn, 60 % de la population irakienne et plus de 90 % des Iraniens sont constitués de chiïtes.<sup>49</sup> Compte tenu de leurs principes idéologiques, religieux, moraux et politiques différents de ceux de l'État saoudien et forts de leur potentialité politique, les chiïtes constituent la principale force d'opposition à la monarchie saoudienne. En effet, pour des raisons politiques, sécuritaires, sociales et économiques, les autorités saoudiennes ont toujours sous-estimé dans les statistiques officielles, le nombre de chiïtes. C'est pourquoi, les dernières statistiques publiées sur le nombre de chiïtes dans la région d'Ash Sharqiyah ne sont pas fiables. Un des groupes anti-chiïtes saoudiens a indiqué le chiffre de 970 542 comme étant celui des chiïtes et des zaydites dans ce pays. Ce chiffre constitue 5 % de la population saoudienne qui s'élève à 19 409 058 habitants. En 2000, le Ministère américain des Affaires Étrangères a avancé le chiffre de 900 000 chiïtes dont la majorité habite la région orientale de l'Arabie Saoudite. Cependant, de nombreux indicateurs démontrent que le chiffre réel de la population chiite est supérieur aux statistiques mentionnées. Les chiïtes de Ahsa et de Qatif constituent la plus grande communauté chiite de la région du golfe Persique après celle de l'Irak et la troisième du monde arabe après le Liban et l'Irak. Compte tenu du nombre et de leur position stratégique, les chiïtes saoudiens jouent un rôle primordial dans la politique saoudienne, et plus généralement, au niveau régional. L'examen de l'histoire des relations entre les chiïtes saoudiens et le gouvernement central, au cours des deux derniers siècles, permettra de mieux saisir les raisons pour lesquelles les risques de révoltes dans les régions peuplées de chiïtes dans la province orientale de l'Arabie Saoudite restent élevés.

### Le wahhabisme : une idéologie fondée sur la domination

L'apparition du wahhabisme en 1745 dans la région du Nejd en Arabie Saoudite a ouvert une nouvelle ère pour les chiïtes et les autres communautés religieuses dans la péninsule arabique, impactant fortement leurs histoires et leurs politiques. En effet, les wahhabites ont utilisé la religion en tant qu'instrument pour imposer leur dictat aux autres groupes religieux et atteindre leur objectif de domination.<sup>50</sup> C'est pourquoi le wahhabisme ne doit pas être considéré comme un schisme car il est devenu un fardeau pour toutes les confréries islamiques dans la péninsule arabique et, plus généralement, pour le monde musulman.

Angelo Codivila, professeur des relations internationales à l'université de Boston, est d'avis que la guerre et l'animosité au sein du monde islamique sont plus importantes pour les musulmans que pour autrui, car l'attitude inconciliable et belliqueuse des wahhabites interpelle d'abord les musulmans et ensuite les non musulmans. Au début, les wahhabites ont tenté, usant de la violence, de créer une société islamique à l'image

de celle du VII<sup>e</sup> siècle. Cet idéal était la conséquence de son idéologie inflexible qui considérait que les critères et les principes de l'islam véritable étaient élaborés par leurs ancêtres, Ahmad Ibn Hanbal<sup>51</sup>, cheikh al-Islam Ibn Taymiyeh<sup>52</sup>, cheikh Ibn Ghaem al-Djoziah, etc. et devaient remplacer les actes diaboliques et infâmes des sociétés islamiques contemporaines. Cette conception du monde englobe deux aspects liés l'un à l'autre. En effet, cette idéologie jette l'anathème sur tous les musulmans non wahhabites à l'exception de ceux qui la reconnaissent officiellement, tout en revendiquant une évolution fondamentale dans le monde et au sein de la communauté islamique en menant des attaques contre les autres sociétés.

En partant de ces principes, le régime d'Al Sa'oud a excommunié les pays voisins afin de légitimer l'agression contre ceux-ci, occuper leur territoire et s'approprier leurs biens. La conquête territoriale prônée par l'idéologie wahhabite constitue l'une des caractéristiques principales du régime saoudien. Du point de vue des wahhabites, dans la tradition islamique, la guerre contre les impies constitue un devoir religieux et les croyants doivent la mener afin de mettre en œuvre les lois divines et créer l'« *umma* »<sup>53</sup> musulman. De même, de leur point de vue, la guerre contre tous les musulmans dont les croyances sont erronées, est autorisée. Ali Alverdi, célèbre sociologue irakien, est d'avis que cette conception du monde s'est transformée entre les mains des wahhabites en un instrument pour combattre leurs rivaux et s'approprier une quantité considérable de butins qu'ils n'auraient jamais pu imaginer. Ibn Sand al-Basri est d'avis que l'excommunication des autres musulmans par les wahhabites, liée à d'autres facteurs, a provoqué leur défaite lors de la seconde période du pouvoir d'Al Sa'oud. Selon Alverdi, sans ce prétexte, les tribus primitives n'auraient jamais accueilli favorablement l'Appel. En effet, ces tribus ont profité de l'Appel comme prétexte pour s'attaquer aux territoires voisins tandis que leurs acolytes et les autochtones restaient à l'abri de leur agression. Selon les prescriptions religieuses, par le biais de ces attaques, ils s'approprièrent des butins et des biens matériels, tout en assurant leur salut pour la postérité.

Cheikh Mohammad Ibn Abdelwahhab, propagateur de l'idéologie de la domination, est né dans un village éloigné de la région de Nejd de l'Arabie Saoudite appelé Al-Darria. Ses idées et opinions ont puisé leur source dans les pensées islamiques des sultans ottomans, des shérifs de Hedjaz, des dirigeants Chemmar de la région de Hayal et des chiïtes d'Ahsa et de Qatif. Dans sa pensée, l'islam signifie avant toute chose la négation de tout dieu à l'exception du Dieu unique et le rejet de toute autre adoration. Toute forme de polythéisme est diabolique. L'adoration du roi, du Prophète, des arbres, des mausolées des saints peut conduire au polythéisme et est, de ce point de vue, diabolique. C'est ainsi que les wahhabites armés ont détruit les mausolées des apôtres du Prophète, car ils étaient adorés par le peuple et le conduisait au polythéisme. Selon le cheikh Ibn Abdelwahhab, le diable a trompé la majorité des hommes et propagé le polythéisme et l'idolâtrie sur terre. Il conseillait à ses élèves et partisans de s'isoler physiquement et moralement de leurs sociétés ignorantes et d'immigrer vers d'autres régions. Ainsi, le noyau principal de la société islamique idéale d'Abdelwahhab a vu le jour à Al-Darria, surnommé territoire des migrants et de l'Islam. Autrement

dit, l'immigration vers la nouvelle société constituait la condition préalable à la concrétisation de l'Islam. Abdelwahhab a considéré l'immigration comme un devoir religieux et une des meilleures actions qui préserverait la religion et la foi des croyants. Ainsi, la région de Nejd fut appelé « territoire des *mohadjérins* » (immigrés) du fait qu'un groupe de musulmans appelés « *Mohadjérouns* » s'était installé dans cette région en suivant l'ordre de leur imam. En examinant le terme « *hégire* »<sup>54</sup> et son utilisation, on peut se rendre compte que l'hégire a été l'introduction et le premier pas vers le djihad. Ces deux termes sont donc intimement liés. En effet, le déroulement des événements montre que le djihad a toujours été lié à l'hégire et ces deux concepts n'ont jamais été séparés l'un de l'autre.

Cheikh Abd al-Rahman al-Cheikh, un des fils du fondateur du wahhabisme, qualifie comme suit l'hégire qui signifie « l'immigration » à partir du territoire du polythéisme vers le territoire de l'Islam : « Lorsque l'injustice, la révolte et l'insurrection se sont généralisées, Dieu commanda l'hégire afin que la foi reste à l'abri et les croyants ne côtoient plus les révoltés et les insurgés et que leur âme reste à l'abri du diable. Les croyants soumis à Dieu se séparent ainsi des sectes corrompues et diaboliques et le drapeau de l'Islam flotte sur eux. Sans l'hégire, la religion ne peut perdurer, l'adoration divine se réaliser et la lutte contre le polythéisme, la tyrannie et le diable deviendrait impossible ». Ainsi, un grand nombre de partisans d'Abdelwahhab se sont rendus à leur nouvelle demeure et, selon eux, ils ont rejoint la communauté des croyants afin de créer une grande armée en vue d'attaquer les régions limitrophes. Ces événements découlaient de la pensée du fondateur du wahhabisme qui divisait le monde en deux parties : le territoire de l'Islam (« *Dar al-Islam* ») et celui de la guerre (« *Dar al-Harb* ») ou territoire des impies qui englobait également les musulmans non-wahhabites.

Davoud Bash, prince héritier ottoman à Bagdad (1817-1831) a rejeté les excommunications des wahhabites mais l'imam Mohammad Ibn Sa'oud les rétablit et qualifia de polythéistes et d'impies les partisans des ottomans. De même, cheikh Hamad Ibn Atigh (1812-1833), un des *ulémas* wahhabites célèbres sous le règne de Fayçal Ibn Turki lors de la seconde période du pouvoir d'Al Sa'oud, qualifia les deux villes saintes de l'Islam de bases du polythéisme. Abd al-Aziz Ibn Sa'oud était du même avis quant aux habitants de la Mecque en les traitant de polythéistes. Selon ses dires : « Si vous, les Anglais me proposaient de me marier avec une fille de chez vous, je l'accepterai à condition que les enfants nés de ce mariage se convertissent à l'Islam, mais je ne suis pas disposé à me marier avec une fille de Shérif, une fille issue de la Mecque ou de tout autre musulman que nous considérons comme polythéiste. Je mange la viande d'animaux tués par les chrétiens, car les juifs et les chrétiens sont adeptes du Livre alors que le polythéiste c'est-à-dire celui qui attribue un associé à Dieu (des objets ou des créatures de Dieu) est, de notre point de vue, impur et souillé, et il est déconseillé de manger la viande des animaux tués par ces personnes. Demander la réalisation des vœux à la Mecque, aux prophètes, aux saints, la prostitution, l'usure et toute forme de tyrannie et d'ignorance, sont tous contraires au Coran et ont cours sur le territoire des polythéistes. Même le plus ignorant des hommes sait que c'est le territoire des polythéistes surtout si



son peuple est hostile aux adeptes de l'unicité et tente de les expulser de son territoire. Ce polythéisme n'est pas dû au peuple des cités mais puise sa source dans la vanité et l'ignorance. Omar Ibn Lohi a été son propagateur et son défenseur».

Ainsi, dans l'esprit wahhabite, les concepts de l'excommunication, de djihad et d'agression sont en étroite liaison, car le djihad ne se justifie qu'en cas d'excommunication des sociétés ciblées. Le régime d'Al Sa'oud devint la tanière de l'islam wahhabite et Al Sa'oud instaura sa légitimité sur cette lecture de l'Islam. Le wahhabisme devint ainsi la religion officielle et un instrument pour combattre les autres confréries à des fins politiques. Sans doute, la légitimité actuelle du pouvoir d'Al Sa'oud est fondée sur le wahhabisme. L'idéologie wahhabite signifie la domination sur tous les musulmans et ne se limite pas seulement à ceux de l'Arabie Saoudite et s'étend à tous les musulmans à travers le monde. Dans l'histoire politique de l'Arabie Saoudite, cette idéologie est utilisée en permanence comme un instrument politique.

## L'influence du wahhabisme sur les chiïtes

Les chiïtes de la province orientale de l'Arabie Saoudite sont d'obédience duodécimale. Malgré le fait qu'ils constituent une minorité de la population, les wahhabites ont pris les rênes du pouvoir. Le principal désaccord entre chiïtes et wahhabites en matière de *kalam*<sup>55</sup>, tourne autour de l'unicité. Selon les wahhabites, les chiïtes ont mélangé l'adoration de Dieu avec celle des apôtres. La question de la succession du Prophète est un sujet de discorde entre ces deux courants. Comme les sunnites, les wahhabites considèrent que les chiïtes sont dans le faux. Ces différences de points de vue ont provoqué un profond écart entre les chiïtes et le pouvoir saoudien. A la suite de la création d'un pouvoir sectaire à Nejd, l'insécurité s'est étendue dans les régions peuplées de chiïtes. En 1744, à la suite de l'alliance entre Mohammad Ibn Sa'oud, gouverneur de Nejd et cheikh Mohammad Ibn Abdelwahhab (né en 1703), l'idéologie d'État a pris forme. Dès lors, les chiïtes de la province orientale pétrolière de l'Arabie Saoudite ont été soumis à l'injustice et aux comportements discriminatoires du pouvoir. Ils sont considérés comme des citoyens de seconde zone ou la classe pauvre de la société et privés de leurs droits élémentaires et absolus. Suite à des comportements discriminatoires, injustes et à la violation de leurs droits élémentaires, les chiïtes se sont alliés et se sont soulevés contre le régime saoudien pour recouvrer leurs droits. Sous la bannière d'Al Sa'oud, les wahhabites soutenaient l'idée de l'unicité et cheikh Mohammad Ibn Abdelwahhab insistait sur l'adoration absolue de Dieu.

En effet, Abdelwahhab insistait sur l'absence de liens entre créatures et Créateur et rejetait toute demande d'intervention et de recours auprès des apôtres. Pour les wahhabites, les actions de la plupart des musulmans sont souillées par le polythéisme de sorte qu'ils adorent les arbres et les pierres. Selon cheikh Abdelwahhab, les rafithites<sup>56</sup> ou chiïtes ont été les premiers à propager le polythéisme parmi les musulmans car ils s'adressaient aux imams pour exaucer leurs vœux. Les wahhabites ont vu dans ce comportement une justification pour déclarer le djihad contre les chiïtes et s'approprier leurs biens tout en les obligeant à adhérer au wahhabisme.

En s'inspirant des enseignements de cheikh Abdelwahhab, les troupes de Nejd s'attaquaient régulièrement aux régions littorales de l'Arabie. Selon Ibn Ghanam, historien wahhabite, l'attaque d'Ahsa en 1791 avait pour objectif de purifier cette région de la présence des idoles et des portraits polythéistes. Suite à ces attaques, les troupes wahhabites détruisaient les mosquées, les *hosseiniyehs*<sup>57</sup>, les mausolées et les lieux saints des chiïtes. À cette époque, le chef des wahhabites, Sa'oud al-Kabir ordonna d'imposer à la population les principes idéologiques du wahhabisme au détriment de la pensée chiïte qui fut déclarée caduque. En effet, Al Sa'oud a tenté par tous les moyens d'imposer l'islam wahhabite à la population. En 1801-1802, les forces saoudiennes-wahhabites étendirent leur domaine d'intervention militaire au-delà des frontières de l'Arabie et lancèrent la campagne d'Irak. Elles prirent le chemin de Karbala pour détruire le mausolée d'Imam Hussein. Ibn Bashar, célèbre historien saoudien, écrit à ce propos : « Les troupes wahhabites-saoudiennes prirent le chemin de Karbala. Une fois arrivées à cette ville, elles escaladèrent les murailles et attaquèrent la ville, massacrant les habitants, détruisant leurs maisons ainsi que le mausolée de l'Imam Hussein. Puis elles emportèrent des butins composés de liquidités, d'armes, de vêtements, de mobiliers, d'ustensiles, d'or, d'argent, etc. et les partagèrent entre elles. Suite à l'affaiblissement de l'État, lors de la seconde période du pouvoir saoudien (1824-91), la population bénéficia d'une tranquillité relative.

Cependant, Turki, gouverneur saoudien (1824-34) n'a guère modifié ses positions sectaires à l'égard des chiïtes de la région d'Ahsa. Il tenta de préserver le calme dans cette région peuplée de chiïtes, de s'attirer leur soutien et de renforcer ainsi son pouvoir. Néanmoins, il existe certains signes démontrant qu'il avait imposé de lourdes taxes aux chiïtes qui souffraient de difficultés économiques. Sous le pouvoir de Fayçal Ibn Turki, cheikh Abd al-Rahman Ibn Hesson al-Cheikh, un théologien wahhabite, encouragea le gouverneur à procéder à des enquêtes sur les opinions religieuses de la population d'Ahsa et de Qatif. Il lui conseilla de contraindre la population à accepter les enseignements de l'islam wahhabite. Abd al-Aziz Al Sa'oud arriva au pouvoir en 1902, date du début de la troisième période du pouvoir saoudien. Le nouveau monarque démontra rapidement sa volonté de reconquérir Ahsa et Qatif. Avant d'envoyer ses troupes à Qatif, Ibn Sa'oud adressa un courrier aux notables de cette région, les avertissant que toute obstruction face à l'avancée de ses troupes, mettrait en danger leur vie et leurs biens. Les chiïtes de Qatif se rendirent donc sans résistance. Les notables et les *ulémas* chiïtes de Qatif et d'Ahsa ont écrit à l'adjoint de Turki pour lui demander de transmettre leur lettre à Ibn Sa'oud. Selon un des plus célèbres théologiens chiïtes, Cheikh Ali Abou al-Hassan al-Khanizi (1874-1944), la population accueillit chaleureusement les troupes d'Ibn Sa'oud et, Abd al-Rahman Ibn Savilam, commandant des troupes, devint, à partir de cette époque, héritier d'Ibn Sa'oud à Qatif. Al-Khanizi a indiqué qu'Abd al-Rahman est entré dans la ville sans violence comme si un exilé retournait dans son pays. Malgré leur attitude conciliante et leur sédition pacifique face au régime d'Ibn Sa'oud, celui-ci continua à les réprimer. Au début, Ibn Sa'oud convoqua les *ulémas* chiïtes d'Ahsa et leur ordonna de le reconnaître en tant que leur émir et de s'adapter aux prescriptions du wahhabisme. Il nomma alors

un nouveau gouverneur pour Qatif et imposa quatre obligations à la population de la région :

- 1) les chiïtes de Qatif doivent reconnaître par écrit que Qatif appartenait aux ancêtres d'Ibn Sa'oud ;
- 2) quatorze notables de Qatif doivent se présenter devant Ibn Sa'oud, déclarer leur allégeance et lui verser de l'argent ;
- 3) en cas de nécessité, chaque village de la région de Qatif est tenu d'enrôler dix guerriers dans l'armée d'Ibn Sa'oud ;
- 4) exportation de légumes et de fruits vers Bahreïn devient dorénavant interdite.

Face aux actions et comportements violents du régime, les *ulémas* chiïtes furent obligés d'adopter une attitude patiente et durent s'adapter aux nouvelles conditions afin de préserver l'existence de la communauté et de la religion chiïte. Cependant, ils n'ont jamais omis de revendiquer les droits religieux des chiïtes. Selon les sources chiïtes, suite à la chute d'Ahsa en 1913 et à la mainmise des wahhabites, un accord fut conclu entre cheikh Moussa Abou Khamsine, un des dirigeants religieux chiïtes d'Ahsa et Ibn Sa'oud. Selon les termes de cet accord, Ibn Sa'oud accepta de reconnaître officiellement la liberté religieuse des chiïtes à condition qu'ils restent fidèles au régime. Même si l'accord mentionné n'a pas été enregistré par écrit et que les descendants d'Ibn Sa'oud ne l'ont pas reconnu, les principaux *ulémas* et personnalités chiïtes reconnaissent unanimement son existence. Les chiïtes ont néanmoins continué à être de plus en plus persécutés par le régime. L'armée idéologique d'Ibn Sa'oud, les Ikhwâns, a tenté, grâce à un programme global, de contraindre les chiïtes à adhérer au wahhabisme. Selon les ordres d'Ibn Sa'oud, on empêcha les élégies funèbres des chiïtes dans les *hosseiniyehs*. Ceux qui transgressaient cet ordre étaient soumis à des châtiments durs et violents. Le groupe des Ikhwâns a ainsi massacré un grand nombre de chiïtes de Bahreïn résidant à Qatif. Ibn Sa'oud a prétendu qu'à partir de 1922, la pression sur les chiïtes avait été réduite et que leur situation économique et religieuse avait été améliorée. Or, au contraire, la plainte des chiïtes en 1923, dénonçant la situation, démontre que les chiïtes d'Ahsa et de Qatif étaient toujours privés de la liberté religieuse dont ils disposaient avant la conquête d'Ahsa.

Un autre indicateur des conditions difficiles des chiïtes est leur recours auprès des forces britanniques auxquelles ils demandaient de persuader Ibn Sa'oud de mettre un terme à la persécution des chiïtes. Une des autorités officielles britanniques y a fait allusion dans son rapport daté de 1924. Il indique qu'en 1923, la population, et en particulier les commerçants et les colporteurs d'Ahsa, se plaignaient des impôts injustes et lourds prélevés par le régime d'Ibn Sa'oud.

## La fatwa de 1927

Peu de temps après l'annexion de Hedjaz à la péninsule arabe, les relations entre Ibn Sa'oud et le groupe des Ikhwâns se sont assombries. Il a semblé aux dirigeants des Ikhwâns qu'ils avaient perdu leur ancienne estime auprès d'Ibn Sa'oud et n'étaient

plus considérés par celui-ci comme étant le fer de lance de l'Islam et des guerriers de premier rang. Ils étaient ainsi tenus de restituer les butins dont ils s'étaient appropriés, donc ils décidèrent de se révolter contre Ibn Sa'oud. Les dirigeants du groupe Ikhwân issus des tribus Matir, Otaybeh et Ajman, constituant le noyau central de l'armée d'Ibn Sa'oud se sont réunis à Al-Artawiah, et selon leurs récits, c'est là qu'ils décidèrent de défendre la religion de Dieu et déclarèrent le *djihad* contre les impies des pays voisins. Lors de cette réunion, le groupe Ikhwân a critiqué ouvertement Ibn Sa'oud, l'accusant de négligence par rapport à sa propre décision d'obliger les chiites d'Ahsa et de Qatif de se convertir au wahhabisme.

Suite à ces événements, Ibn Sa'oud quitta Hedjaz à destination de Najd pour s'entretenir avec les dirigeants du groupe Ikhwân à Ryad. Lors de cette entrevue, il a insisté sur son attachement aux préceptes islamiques et sa volonté de les mettre en œuvre. L'entrevue se termina avec une *fatwa* émise par les *ulémas* qui soutenaient les objectifs des Ikhwâns. Le contenu de cette *fatwa* quant aux chiites d'Ahsa était le suivant :

« Les Râfidhites d'Ahsa doivent adhérer à l'Islam véritable et abandonner leur fausse religion. Nous demandons à l'Imam Ibn Sa'oud d'ordonner à son représentant à Ahsa, Ibn Jalawi, de convoquer les chiites auprès de cheikh Ibn Bashar afin qu'ils s'engagent devant lui à se soumettre à la religion de Dieu et de son Prophète, de mettre un terme à leur attachement aux proches du Prophète, d'abandonner l'appel à l'innovation dans les réunions publiques et de faire leurs cinq prières quotidiennes à la mosquée. Nous leur enverrons des muezzins. Les chiites doivent étudier et suivre les trois principes du wahhabisme. Les lieux de culte et les *hosseiniyehs* des chiites doivent être détruits. Tous ceux qui ne s'y soumettront pas seront déportés.

Quant aux chiites de Qatif, nous conseillons à l'Imam d'envoyer des prédicateurs dans les régions et villages sous contrôle des musulmans où doivent être appliquées les règles de la *charia*. »

Contrairement à ceux qui prétendent que cette *fatwa* n'a jamais été mise en œuvre, de nombreux rapports et récits prouvent que des décisions sérieuses ont été prises afin de la réaliser, des mesures draconiennes furent prises à l'égard des chiites et le régime en place obligea les chiites à se soumettre aux *ulémas* wahhabites et à respecter leurs prescriptions en vertu de la *fatwa* mentionnée ci-dessus. Selon les documents de l'ambassade d'Inde, en 1927 les chiites de Qatif ont adressé un courrier au représentant du gouverneur de Bahreïn dans lequel ils se plaignaient du comportement du régime d'Ibn Sa'oud, car celui-ci les avait obligés à faire leurs prières derrière un jeune garçon et sous son égide. La même année, 500 chiites avaient signé une lettre de plainte qu'ils expédièrent à Hamad Ibn Issa al-Khalifa, cheikh et gouverneur de Bahreïn. Les chiites indiquaient dans leur plainte : « Abd al-Aziz Ibn Sa'oud est extrêmement rigoureux à notre égard et nous ne pouvons plus supporter ses exactions, car il nous torture de manière sans précédent ». Les chiites se sont adressés au gouverneur de Bahreïn et ont demandé son soutien face aux exactions du régime saoudien, indiquant qu'ils étaient privés de la liberté religieuse et risquaient également de perdre leurs biens.

Pour s'attirer la sympathie des dirigeants Ikhwâns, Ibn Sa'oud envoya un groupe de prédicateurs wahhabites à Ahsa pour contraindre les chiïtes à adhérer au wahhabisme.

Il convient maintenant de décrire les principaux objectifs visés par cette *fatwa*. Un de ses objectifs consistait à modéliser l'alliance entre Mohammad Ibn Sa'oud et Cheikh Abdelwahhab en tant que critère de légitimité. Autrement dit, cette *fatwa* provenait de la politique et de l'idéologie du régime saoudien, car ce dernier désirait légitimer son pouvoir. Ladite *fatwa* assurait les objectifs et la doctrine des wahhabites. Selon elle, le régime d'Ibn Sa'oud devait être fondé sur un ensemble de principes clairs et explicites dont le plus important était l'unicité et le rejet du polythéisme. Cela signifiait que la légitimité du régime d'Ibn Sa'oud, en premier lieu, dépendait de son attitude vis-à-vis des polythéistes, en particulier des chiïtes.

Selon le point de vue des wahhabites pratiquants, la légitimité du régime saoudien au cours des deux dernières décennies était, pour ainsi dire, liée à sa prise de position à l'égard des chiïtes.

À cette occasion, nous signalons une biographie, de deux opposants à la légitimité du régime saoudien, qui démontre l'importance particulière de la *fatwa*. Juhaiman al-Utaibi, chef de l'insurrection de la mosquée Al-Nabi a publié en 1979 un traité intitulé «Gouvernement: adhésion ou soumission» dans lequel il critique les dirigeants saoudiens pour avoir donné refuge aux polythéistes chiïtes et Râfidhites, condamne les dirigeants saoudiens qui appelaient leur régime «celui de l'unicité», et écrit: «Le comportement du régime saoudien à l'égard des musulmans, des chrétiens et des polythéistes est identique et reconnaît officiellement la religion des Râfidhites et des chiïtes comme toutes les autres religions. Ceux qui ne se s'accrochent pas avec le régime sont persécutés et quiconque tue des polythéistes qui s'adressent à Ali et Hossein est puni de la peine capitale».

En effet, Juhaiman reprenait à son compte l'ancienne plainte des Ikhwâns c'est-à-dire l'interdiction de la propagande de l'unicité wahhabite dans les pays voisins en particulier l'Irak dont la population était d'obédience chiïte.<sup>58</sup> En 1993, le cheikh Nassir al-Omar, un des principaux activistes néo-salafistes, adressa un courrier à Conseil supérieur des *ulémas*.<sup>59</sup> L'objet de la lettre concernait l'infiltration des chiïtes dans tous les échelons du gouvernement des mausolées saints. Al-Omar y attirait l'attention des dirigeants sur les faits que les chiïtes occupaient des places sociales privilégiées dans les domaines de l'enseignement, du commerce et de l'agriculture, propagent leur religion et que cette situation aille en s'aggravant. En écrivant cette lettre, Al-Omar avait l'intention de rappeler aux *ulémas* et au pouvoir qu'à la suite de leurs prises de position complaisantes à l'égard des chiïtes, leur légitimité serait mise en question. Dans sa lettre, il a décrit les chiïtes ainsi: «Ils veulent que le chiïsme soit officiellement considéré comme une religion. Ils réclament la liberté de pratiquer leur religion et la sacralisation de leurs lieux saints. Ils désirent bénéficier de la liberté de construire des *hosseiniyehs*, d'enseigner le chiïsme dans leurs écoles, de publier des ouvrages chiïtes et que le régime mette un terme à sa lutte contre le chiïsme.»

Autrement dit, le comportement du régime quant à l'imposition des principes idéologiques du wahhabisme<sup>60</sup> à d'autres groupes était considéré comme un critère de jugement. Néanmoins, en raison de la vive résistance des non-wahhabites, en particulier des chiïtes, les projets des dirigeants saoudiens n'aboutirent pas.

À la suite de l'extension de la vague de mécontentement des chiïtes, Ibn Sa'oud décida d'abroger les nouvelles prescriptions religieuses qui leur étaient imposées ce qui se traduisit par le rappel des prédicateurs wahhabites de la région de Qatif. En réponse à la décision du régime, les théologiens chiïtes ont émis une *fatwa* qui obligeait les chiïtes de Qatif à se soumettre au roi Abd al-Aziz et à éviter tout acte de violence à l'égard du régime. Cette *fatwa* fut émise à la suite de la révolte de l'année 1928 des chiïtes dans le village Al-Avamiyeh sous la direction d'un théologien du nom de Gheikh Mohammad al-Nimar. Vu la grande influence des wahhabites au sein du pouvoir, ils profitèrent de ladite *fatwa* à leur avantage et obtinrent la légitimité nécessaire pour malmener et persécuter les chiïtes. Ainsi, cette *fatwa* offrit aux prédicateurs wahhabites l'occasion d'empêcher par des attaques physiques la tenue des cérémonies et des rites religieux chiïtes.

## Les objectifs politiques

Les *ulémas* saoudiens divisent en deux groupes les hommes politiques de leur pays sur la base de leur comportement à l'égard des chiïtes. Le premier groupe, connu sous le nom des Ikhwâns, sont d'avis qu'il convient d'utiliser tous les moyens afin d'imposer le wahhabisme aux chiïtes et d'empêcher ces derniers de célébrer leurs cérémonies chiïtes dans les milieux privés et publics. Ibn Sa'oud et son neveu, Ibn Djalawi, nommé par le premier gouverneur d'Ahsa, ont suivi une politique différente. Selon Jacob Goldberg les positions différentes de ces deux courants à l'égard des chiïtes ont conduit aux conflits politiques et idéologiques entre Ibn Sa'oud et les Ikhwâns. Cet antagonisme se concrétisa lors des conflits et les affrontements de 1926 et les événements qui s'en suivirent.

En effet, grâce à cette analyse, Goldberg justifie la position politique du régime saoudien. Sans doute, la satisfaction des demandes des Ikhwâns était principalement liée aux objectifs politiques des dirigeants saoudiens. C'est pourquoi, les différends entre le régime saoudien et le groupe Ikhwân ou les *ulémas* wahhabites démontrent leurs positions différentes à l'égard des chiïtes. Par le biais de la *fatwa*, les *ulémas* wahhabites imposaient une politique conservatrice aux chiïtes; autrement dit, les wahhabites n'offraient qu'une seule voie aux chiïtes: soit qu'ils s'accommodaient avec les wahhabites soit ils étaient massacrés. Par ailleurs, la ligne de conduite d'Ibn Sa'oud était dictée par des considérations politiques ce qui l'obligeait à suivre une politique plus modérée à l'égard des chiïtes afin d'endiguer les tensions intérieures et extérieures et renforcer les fondements de son pouvoir. Il poursuivait une politique de bâton et de carottes. Même si cette politique n'était pas du goût des *ulémas* wahhabites et ne les satisfaisait guère, elle permettait de préparer le terrain pour une persécution organisée des chiïtes dans l'avenir.

Par ailleurs, dans la société saoudienne, les *ulémas* wahhabites étaient considérés comme les principaux facteurs de la persécution des chiïtes. Les dirigeants saoudiens exploitaient cette persécution de la manière la plus propice car ils cherchaient une échappatoire pour se soustraire des plaintes des chiïtes. Comme l'ont souligné les *ulémas* chiïtes, les dirigeants saoudiens transmettaient régulièrement ces plaintes aux *ulémas* wahhabites et les considéraient comme responsables de la situation.

Nous examinerons ci-dessous la question de l'équilibre des forces entre les *ulémas* wahhabites et les dirigeants saoudiens durant les trois périodes du régime saoudien.

Sans doute, au cours de la troisième période du pouvoir saoudien, Al Sa'oud manipulait les wahhabites, le contraire étant beaucoup plus rare. Ainsi, Ibn Sa'oud a joué un rôle important et central dans le renforcement du conservatisme des Ikhwâns, atteignant ainsi ses objectifs. Il semait ainsi les grains de la colère contre les chiïtes parmi les partisans des Ikhwâns.

Les Britanniques installés dans les pays limitrophes du golfe Persique ont également confirmé ce point de vue. Dans une lettre datée de 1924 et adressée au représentant politique de la Grande-Bretagne dans les pays du golfe Persique, il est indiqué : « Bien que dans le passé Ibn Sa'oud se soit présenté comme la seule personne capable de brider cette tribu sauvage (les Ikhwâns), néanmoins, dans la pratique, il n'a jamais omis de renforcer et de propager le sectarisme et le fanatisme de ce groupe. »

Le dur combat entre Ibn Sa'oud, Sultan Ibn Hamid et Fayçal al-Darvish, un des dirigeants des Ikhwâns en 1929, démontre l'exactitude de ce point de vue. Durant cette lutte, les dirigeants Ikhwâns ont rappelé à Ibn Sa'oud ses propos selon lesquels « le régime chiïte d'Irak doit être détruit et l'usurpation des biens du peuple de ce pays est permise ». À ce propos, Amin Reyhani a demandé à Ibn Sa'oud s'il avait déclaré la guerre contre les polythéistes (chiïtes) comme un devoir religieux ? Ibn Sa'oud l'a rejeté, indiquant qu'il avait fait allusion aux chiïtes en guise d'exemple. Les événements et les propos ci-dessus nous conduisent à cette conclusion logique qu'Ibn Sa'oud atteignait ses objectifs violents et cruels à l'égard des chiïtes par l'intermédiaire des wahhabites et, qu'en réalité, il les utilisait pour ses propres visées.

## Les politiques sectaires et discriminatoires

De nombreux chercheurs saoudiens sont d'avis qu'au cours de l'histoire, les chiïtes de l'Arabie Saoudite ont occupé les niveaux les plus bas dans les domaines sociaux et politiques et ont toujours été victimes d'une discrimination systématique qui se poursuit de nos jours.

Avant de mettre en relief les différentes formes de discrimination, l'examen de la situation sociale, économique et religieuse des chiïtes semble nécessaire. Sans doute, ces facteurs ont joué un rôle déterminant dans la politisation et l'action politique des chiïtes et leur opposition au pouvoir. De même, l'étude des deux concepts de la

religion et du pouvoir, permettra de clarifier les politiques discriminatoires du régime saoudien à l'égard des chiïtes.

Peut-être que certains pourraient injustement penser que l'Islam a été le principal facteur des décisions politiques discriminatoires contre les chiïtes. La réalité est que le régime saoudien n'a jamais admis la diversité religieuse et viole les droits des chiïtes et des sunnites non-wahhabites. Par ailleurs, en Arabie Saoudite, le wahhabisme est qualifié de « groupe salubre » et l'Islam véridique encourage ses adeptes à monopoliser le pouvoir et la richesse, alors que les chiïtes ne sont pas considérés comme musulmans et occupent donc les rangs inférieurs en matière politique et économique. En réalité, le régime saoudien a été créé afin de défendre les intérêts des minorités (Al Sa'oud et les wahhabites). La population saoudienne est composée de privilégiés et de non privilégiés, une division issue de l'absence d'infrastructures et des principes juridiques garantissant les libertés individuelles et juridiques des différents groupes. Dans un pays comme l'Arabie Saoudite, les personnes et les collectivités ne bénéficient pas de garanties juridiques et ne peuvent jamais, par le biais légal, défendre leurs intérêts, car le régime n'est pas fondé sur la loi et les dirigeants n'y sont guère attachés. Aucune autorité n'est en mesure de satisfaire les revendications des personnes et des collectivités qui sont donc obligées d'utiliser des voies illégales pour le faire. La discrimination est différente selon les régions, selon les groupes et même à l'intérieur de ceux-ci. Par exemple, la discrimination à l'égard des chiïtes saoudiens à Qatif, Ahsa et Médine est différente et sa forme et son intensité ne sont pas les mêmes. Les chiïtes de Qatif célèbrent la cérémonie d'Achoura, leurs théologiens peuvent s'habiller de manière religieuse, dans l'appel de la prière le troisième témoignage peut-être cité (« je témoigne que Ali est le *Vali* d'Allah »), tandis qu'à Ahsa, les chiïtes ne peuvent exprimer ce troisième témoignage et les prédicateurs de cette région ne peuvent pas se vêtir de leurs habits religieux et mettre le turban. La situation des chiïtes de Médine est toute autre. Les mosquées et les *hosseiniyehs* de Médine sont détruites et les chiïtes ne sont pas autorisés à exprimer officiellement leur religion ou célébrer ouvertement leurs cérémonies dans les lieux publics. Ils ne peuvent pas faire l'appel de la prière et se vêtir d'habits religieux. De même, ils n'ont pas le droit de construire des *hosseiniyehs* et des mosquées. Il leur est simplement permis de faire leur prière collective dans des salles. Les différents niveaux de discrimination découlent des restrictions imposées par les autorités saoudiennes à ces régions.

Pour recouvrer leurs droits, les chiïtes utilisent des méthodes non reconnues officiellement et qui n'ont pas leur place dans le droit public. La négligence des pouvoirs publics pour résoudre les conflits, l'absence de l'homogénéisation des conditions et leur position discriminatoire face aux différentes tendances religieuses ont conduit les chiïtes à se diriger vers des protestations sociales. En réalité, les actions du gouvernement saoudien contre ses opposants intérieurs en particulier les chiïtes et le peuple de Hedjaz ont provoqué des dissensions religieuses, sociales et politiques à travers tout le pays. Cette situation est parfaitement claire dans le langage et les expressions courantes de la population qui expriment parfaitement le système hiérarchique du pays. Dans ce



langage, les codes téléphoniques des différentes villes correspondent à la place et la situation économique et politique de leur population.

Une autre classification exprimée à travers ce langage symbolique relève des confréries religieuses. Ainsi, la place des confréries est exprimée par le voltage du courant électrique: les chiïtes sont appelés 110 volts et les sunnites 220 volts. Ces expressions montrent que les chiïtes se placent au niveau inférieur de la société. En réalité, ces exemples reflètent les politiques discriminatoires du régime saoudien quant à la consécration de budget et des emplois. En effet la part la plus importante des crédits publics et privés est consacrée à la région de Nejd.

## Les privations économiques

Robert Lacey est d'avis que « si la province orientale et les régions peuplées de chiïtes d'Arabie n'avaient pas été conquises par Al Sa'oud, cette région, grâce à ses énormes gisements de pétrole, serait devenue le pays le plus riche et le plus développé du golfe Persique ». Le rapport du Comité des droits de l'homme des juristes de Minnesota en 1996 décrit de la façon suivante la situation de la province orientale :

« La province orientale de l'Arabie est une des plus pauvres et des plus déshéritées de l'Arabie Saoudite. Les crédits destinés aux projets de développement, de construction de routes, de santé et d'enseignement pour cette région sont infiniment moins élevés par rapport à d'autres régions du pays. Jusqu'au début de la décennie 1980, la vie dans les bidonvilles y était monnaie courante et les villes chiïtes sont toujours privées des possibilités et des services de santé modernes comme à Ryad et Djeddah. Avant 1987, la région chiïte de Qatif était dépourvue d'un hôpital moderne. Ce n'est qu'à cette date que le régime saoudien a fait construire le premier hôpital moderne dans la province orientale ».

Avec le début de l'ère du pétrole et en particulier à la suite de l'augmentation rapide des cours du pétrole en 1973, le pouvoir économique des chiïtes des régions de Qatif et d'Ahsa a largement baissé et les chiïtes furent longtemps persécutés par les dirigeants saoudiens. En 1913, la pauvreté et les difficultés économiques étaient les principaux facteurs de tensions et d'affrontements entre les chiïtes de la province orientale et le régime saoudien. Après la conquête d'Ahsa par le régime saoudien la situation des chiïtes se détériora. Sous le pouvoir d'Ibn Sa'oud, les chiïtes s'étouffèrent sous la forte pression fiscale. Bien que la justice sociale et économique soit inexistante parmi les différents groupes religieux en Arabie, son intensité est cependant variable et peut être qualifiée soit d'intense ou de moyenne. Il est nécessaire d'examiner l'intention du régime saoudien à travers le recrutement d'un grand nombre de chiïtes dans l'industrie pétrolière. En effet, cette décision découlait du sous-développement des infrastructures saoudiennes, de la faiblesse des capacités de transports, de communications et les dures conditions de vie. L'ensemble de ces facteurs a encouragé la population des autres régions à se déplacer vers les régions pétrolifères.

En 1970, les chiïtes constituaient 50 % du potentiel humain travaillant chez ARAMCO, ils n'ont néanmoins jamais bénéficié, à l'instar de leurs compatriotes sunnites, de la manne pétrolière et sont toujours restés privés des positions sociales et économiques privilégiées qui ont toujours appartenu aux sunnites. L'ancienneté et l'expérience de certains ouvriers chiïtes dans l'industrie pétrolière sont élevées et ils ont joué un rôle important dans l'augmentation de la production et des échanges de la société ARAMCO. Cependant, rares sont les postes de gestion qui leur aient été confiés sans que leur qualification et leur aptitude au travail soient un facteur de leur avancement.

Tandis que les forces armées, la Garde nationale, les services de sécurité et même l'aviation saoudienne se retiennent de recruter des chiïtes, la société ARAMCO<sup>61</sup> les emploie avec enthousiasme. Cependant, la position d'ARAMCO et l'absence de discrimination dans l'emploi des chiïtes ne sont pas dues à des principes moraux mais dictées par la nécessité. L'ancien directeur d'ARAMCO a déclaré : « La société n'est pas enthousiaste pour l'emploi des chiïtes, mais la facilité d'accès à cette force de travail autochtone est un facteur déterminant ».

Il est à noter qu'avant le processus de « saoudisation » en 1982, les attitudes sectaires n'étaient pas un facteur déterminant dans le secteur administratif de ladite société car la direction américaine de la société n'avait pas d'attitude discriminatoire quant au recrutement, l'avancement et les changements de postes. Par ailleurs, avant 1982, l'augmentation des revenus pétroliers et ses conséquences en matière de distribution d'une partie de cette richesse avaient relativement amélioré la situation économique des chiïtes. Durant cette période, le développement économique du pays a eu un impact relatif sur l'amélioration de la situation des chiïtes même si la part qui leur était distribuée était incomparablement moins élevée que celles des wahhabites de Nejd et les autres groupes sunnites du pays.

Durant les dernières années, le recrutement du personnel dans la société pétrolière ARAMCO a été largement soumis à des facteurs tribaux et religieux.

Les membres des tribus Ghahtan et Obeydeh ou les wahhabites sont devenus prioritaires dans le recrutement du personnel. Les chiïtes occupent des postes qui ne sont pas visés par les autres groupes parmi lesquels le secteur bancaire.

La raison en est que la foi des wahhabites les empêche de travailler dans le secteur bancaire. Selon les prescriptions des *ulémas* wahhabites, les transactions bancaires, sources de profits, sont contraires à la charia.

Les chiïtes sont d'avis que l'instauration de la justice et de l'égalité résoudra leurs difficultés. Or, la présence des wahhabites de Nejd a toujours fait avorter leurs efforts pour recouvrer la justice. Selon les wahhabites, les chiïtes sont même inférieurs aux minorités adeptes du Livre c'est-à-dire les chrétiens et les juifs car ces derniers sont attachés à l'unicité divine tandis que (selon eux) les chiïtes sont Râfidhites et hérétiques. C'est pourquoi les chiïtes n'occupent que des rangs moyens et inférieurs en matière

sociale et économique. Les régions peuplées de chiites bénéficient du minimum d'opportunités sociales. Les chiites continuent à souffrir de la pauvreté et de privations tandis que les autres régions de l'Arabie Saoudite, en particulier celles peuplées des wahhabites bénéficient de conditions sociales, urbaines et industrielles idéales et leur économie avance à grands pas.

Cheikh Mohammad Ibn Ibrahim, un des *ulémas* wahhabites a émis une *fatwa* indiquant que la place des chiites ne doit pas être identique aux sunnites, que les chiites doivent rester privés du soutien financier de l'État et tant qu'ils n'auront pas abandonné leurs convictions religieuses, le pouvoir ne devrait leur consacrer de budget.

Après la découverte du pétrole dans les régions peuplées de chiites, une nouvelle ère a débuté quant aux politiques discriminatoires contre les chiites et la province orientale de l'Arabie Saoudite.

Castiner écrit à ce propos: « La part des chiites dans les revenus issus des nouvelles réserves pétrolières n'était pas juste et équitable ».

La société ARAMCO a développé la plupart des régions du pays tandis que les villes chiites restaient arriérées. En raison de l'insuffisance des budgets consacrés et de la longue durée des investissements, les villes et les villages d'Ahsa et de Qatif n'ont pas été développés tandis que des villes comme Dammam, Djubail et Khobar se trouvent au summum du développement. Jusqu'à la fin de la décennie 70, les régions chiites souffraient du manque de services publics et de bien-être tels que l'école, l'hôpital, les cliniques, les routes, les égouts et connaissaient des difficultés sérieuses en matière d'eau et d'électricité. Déjà en 1940, les chiites se plaignaient de cette situation. L'absence de recrutement proportionnel des chiites dans les secteurs de l'enseignement et de services sanitaires a provoqué le mécontentement des chiites qui perdure. Il est à noter que la période 1974-1982 était celle de l'épanouissement du bien-être et des services sociaux publics en Arabie, car les immenses revenus pétroliers satisfaisaient facilement les besoins d'un pays peu peuplé comme l'Arabie Saoudite. Or, durant cette même période, les chiites étaient fort mécontents du comportement de Djalawi, le gouverneur cruel de la province d'Ahsa qui bloquait le développement des régions chiites.

En 1970, début du plan quinquennal du gouvernement, le régime saoudien consacra un budget aux services publics et urbains des régions chiites dont le montant était très inférieur à celui prévu pour les régions sunnites. En 1977, les chiites ont remis une plainte au prince héritier Fahd (ancien roi d'Arabie) dans laquelle les leaders chiites critiquaient indirectement les agissements d'Ibn Djalawi. Le contenu de la plainte était le suivant: « Bien qu'un des dirigeants qui détient actuellement le pouvoir ne désire guère notre bien et nous opprime, notre espoir se tourne vers les fils du roi Abd al-Aziz et en particulier le roi Fahd ».

À la suite de la « guerre des pierres »<sup>62</sup> en 1979, une caricature célèbre a été publiée en Arabie Saoudite. On y voit un chameau en train de manger dont la tête se trouve

en Arabie alors qu'un commerçant en Occident est en train de le traire pendant qu'un homme paresseux installé dans la région de Najd ou le centre d'Arabie réceptionnait le lait.

## Les discriminations religieuses

La position du régime saoudien à l'égard des chiïtes est fortement influencée par les croyances religieuses des wahhabites qui ne tolèrent aucune place pour les autres musulmans. Certains indicateurs démontrent clairement les restrictions religieuses imposées aux chiïtes. En vertu de la *fatwa* du Comité de l'orientation et de la codification des lois religieuses, il est interdit aux chiïtes d'exercer la profession de boucher. De même, il est prohibé de consommer la viande de chameau, de mouton et du poulet tués et préparés par un chiïte, car l'animal a été tué par un non musulman, un hérétique et un polythéiste. Les chiïtes ne sont pas autorisés à se marier avec d'autres musulmans, car selon le régime, conformément au Coran, les musulmans peuvent se marier avec des femmes non musulmanes adeptes du Livre à l'exclusion des non-musulmans et des chiïtes. Cette *fatwa* a été émise à plusieurs reprises dans les réunions wahhabites.

Cheikh Abdallah Ibn Djabrîne, un des membres du conseil supérieur des *ulémas* wahhabites, a déclaré à ce propos : « Un mouton tué par un Râfidhite (chiïte) est prohibé car les Râfidhites (chiïtes) sont polythéistes ». Différents documents démontrent que de nombreux efforts ont été déployés afin que cette *fatwa* soit mise en œuvre.

Suite à l'ordonnance de Cheikh Ibn Elbaz<sup>63</sup>, ancien *mufti* suprême de l'Arabie, Ibrahim al-Anghari, ministre des affaires des municipalités a adressé une circulaire à l'ensemble des municipalités et conseils gouvernementaux de l'Arabie Saoudite insistant sur l'égorgeage légal des animaux et son interdiction par les chiïtes et les partisans de la secte Ghadyanyeh. Le bureau de secours islamique a publié une fascicule intitulée « Cent questions et réponses sur les actions de bienfaisance » dans laquelle les autorités d'Ahsa ont demandé l'avis du Cheikh Abdallah Ibn Djabrîne quant au secours à apporter aux chiïtes pauvres (ou, selon eux, aux innovateurs). Cheikh Abdallah Ibn Djabrîne a exprimé ses opinions dans ladite fascicule qui a été publiée et distribuée à une vaste échelle dans les régions chiïtes d'Ahsa. Sa réponse a été comme suit :

« Il est interdit d'aider les innovateurs sauf s'ils abandonnent leurs croyances. Si les innovateurs sont des Râfidhites (chiïtes) qui n'ont pas abandonné leurs croyances erronées et insistent sur le blasphème, les aides ne doivent pas leur être attribuées ».

Nasser Ibn Abdelkarim al-Aghil, un des *ulémas* célèbres, orateur et professeur de théologie à l'université Imam Mohammad Ibn Sa'oud de Ryad, a publié en 1996 un ouvrage en quatre volumes. Cet ouvrage comportait de vives accusations, attaques et critiques à l'égard des chiïtes, mais ce qui importe est que cet ouvrage nie que les chiïtes soient des musulmans et que leur foi et pratiques sont situées à l'extérieur de l'Islam. Oboud Ibn Ali Ibn Dayri, professeur wahhabite au Collège de Charia et de principes islamiques dépendant de l'université Imam Mohammad Ibn Sa'oud a également repris

ces mêmes accusations. L'auteur présente les chiïtes comme un groupe extrémiste, belliqueux et terroriste.

En outre, les droits religieux des chiïtes ont également été violés car ils sont empêchés de pratiquer leur religion de même que la construction de mosquées et de *hosseiniyehs* ainsi que la publication d'ouvrages chiïtes est interdite. La violation des droits des chiïtes s'effectue dans trois domaines : juridique, éducatif et religieux.

La violation des droits des chiïtes dans le domaine de l'enseignement vient du fait que les wahhabites considèrent tout le territoire saoudien comme étant celui de la propagation de leur confession. De leur point de vue, tous les autres groupes doivent adhérer à leurs opinions. Dans le domaine de l'enseignement, le régime saoudien en profite. En raison de leurs croyances, les chiïtes ont aussi privés du droit d'enseigner dans leurs propres écoles. Cheikh Mohammad Ibrahim, grand mufti d'Arabie, a, en 1966, dans une lettre adressée au ministre de l'Enseignement, exprimé sa profonde inquiétude car des chiïtes enseigneraient dans les écoles de Médine et a demandé au ministre, avant toute chose, d'examiner la véracité de cette information.

Dans les écoles publiques, les élèves chiïtes sont obligés d'apprendre les principes et fondements idéologiques des wahhabites, tandis que les wahhabites rejettent violemment le chiïsme. Dans un des textes intitulés «L'histoire du gouvernement islamique», enseignés aux élèves des collèges, le chiïsme est présenté comme une persuasion hérétique et ses partisans qualifiés de traîtres à l'Islam. Dans un autre ouvrage, «Le livre de l'unicité» enseigné en première dans les lycées publics, l'auteur rappelle que les théologies sunnites ont condamné les Râfidhites (chiïtes) et leurs opinions constituent la première innovation dans l'Islam. Dans les écoles, on enseigne aux élèves que les hypocrites et les hérétiques ont utilisé le chiïsme pour détruire l'Islam et discréditer le Prophète. Simultanément, les autorités saoudiennes ont interdit la publication d'un ouvrage écrit par un théologien chiïte, Cheikh Abd al-Hadi al-Fazli, qui rejetait ces élucubrations.

Dans un ouvrage universitaire, «Culture islamique», enseigné à l'université publique Roi Abd al-Aziz de Djeddah, le chiïsme est présenté comme le refuge de ceux qui tentent de détruire l'Islam ou d'y introduire les opinions des juifs, des chrétiens, des zoroastriens et des hindous. Certains étudiants chiïtes qui ont tenté en fin de cours de rejeter lesdites accusations contre le chiïsme ont été emprisonnés.

Il est à noter que l'enseignement religieux constitue une partie principale du cursus dans les écoles publiques et les principes fondateurs du wahhabisme sont enseignés dans les écoles locales et dans les universités, tandis que l'enseignement de la littérature et de l'histoire du chiïsme dans les établissements à majorité chiïte est interdit. De même, les chiïtes ne sont pas autorisés à avoir leur propre école religieuse ou des centres théologiques et ne peuvent établir des programmes afin d'enseigner les opinions chiïtes. Le centre Mobarez (combattant) qui fonctionnait clandestinement depuis 1983 fut démantelé vers la fin de la décennie 1990 et certains de ses professeurs et étudiants furent arrêtés.

Dans le domaine juridique, les lois des chiïtes furent abolies peu de temps après l'occupation d'Ahsa en 1913. Selon l'article 6 de la loi constitutionnelle hanbalite, toute décision incompatible avec les lois juridiques hanbalites est considérée comme caduque. Ainsi, les décisions juridiques des chiïtes et des minorités sunnites non wahhabites ont été officiellement discréditées. En 1928, le conseil supérieur juridique d'Arabie a voté une décision qui rendait indispensable la conformité des décisions des tribunaux civils avec les sources hanbalites.

Si certains juges chiïtes de Qatif et d'Ahsa, actifs à l'époque ottomane, ont repris leur travail après l'occupation de cette région, leur domaine d'intervention est limité et ils ne bénéficient pas d'une place équitable dans l'appareil judiciaire. Jusqu'à la fin de la décennie 1960, le régime saoudien interdisait aux juges chiïtes d'exercer ouvertement dans les milieux publics. Aussi, sans contrepartie pécuniaire et sans soutien financier public, les juges s'occupaient des affaires juridiques des chiïtes dans leurs propres lieux de résidence. De même, les juges chiïtes n'avaient pas le droit de prendre leurs décisions sur la base des quatre principes fondamentaux du chiïsme, le Coran, le hadith, l'*ijma* et la raison car le régime ne reconnaissait pas officiellement ces principes.

Sous le règne du roi Khaled (1975-1982), celui-ci ordonna la création d'une cour chiïte. Cette cour était uniquement autorisée à intervenir dans les affaires relatives aux legs, à l'héritage, au mariage et au divorce. Son activité était ainsi restreinte. Malgré cela, les décisions rendues par ce tribunal devaient être examinées et confirmées par les cours légitimes wahhabites afin que leur correspondance avec la charia islamique soit attestée.

Suite à ces restrictions, les chiïtes ont remis de nombreuses plaintes au roi et aux princes de haut rang, leur demandant d'accorder un pouvoir plus substantiel. La famille royale traita ces plaintes avec indifférence sans donner de réponse satisfaisante. Les restrictions futures à l'égard des juges chiïtes montrent la position identique de la famille royale et des wahhabites à leur égard et leur volonté de dissoudre les cours chiïtes.

Contrairement aux sunnites et aux wahhabites, les chiïtes étaient dépourvus de tout soutien juridique et légal. Le comportement du système juridique saoudien varie selon les chiïtes et les wahhabites. Les chiïtes étant considérés comme Râfidhites et hérétiques, leurs témoignages n'ont aucune valeur devant les instances judiciaires. Dans un conflit entre un chiïte et un sunnite, le témoignage de la partie chiïte est rejeté tandis que celui du sunnite admis. Les autorités saoudiennes ont détruit les institutions culturelles, les cérémonies religieuses et les héritages historiques des chiïtes. Les chiïtes sont d'avis que les pouvoirs publics tentent de faire disparaître tous les symboles de la culture chiïte au sein de la société saoudienne.

Les dirigeants d'Ahsa ont régulièrement rejeté les demandes des chiïtes quant à la préservation des mosquées et des *hosseiniyehs*. Presque toutes les mosquées et *hosseiniyehs* des chiïtes sont déclarés illégaux par les dirigeants saoudiens. Nombre d'entre eux ont été détruits durant les deux dernières décennies.

Récemment encore, les chiites n'avaient pas le droit de pratiquer ouvertement leur religion. En raison des restrictions et des lois rigides relatives à la construction des mosquées, de nombreux chiites ont utilisé durant les décennies 1980 et 1990 des moyens détournés pour obtenir des permis de construire des mosquées et des *hosseiniyehs* en prétendant vouloir construire des salles de mariages ou de réunions. Cependant, le rapport du Ministère des Legs pour l'année 1998-1999 mentionne 37 850 mosquées et 3 215 lieux de prière dont les frais ont été pour la plupart pris en charge par l'État.

De même, selon le directeur du service des affaires des mosquées et responsable des mosquées de la province orientale de l'Arabie Saoudite, 4 000 mosquées et lieux de prière se trouvent sous contrôle et aidés financièrement par ledit ministère.

En outre, le régime saoudien a pris en charge les frais de construction de 1 510 mosquées à travers le monde, en Europe occidentale et aux États-Unis, tandis que le nombre des mosquées chiites de la province orientale construits avec des dons privés est inférieur à 150. Selon l'ordonnance des forces de l'ordre religieuses de l'Arabie Saoudite, l'appel à la prière est interdit aux chiites et en cas de transgression le coupable est sévèrement puni.

Il existe de nombreux exemples de discriminations et d'injustices culturelles et religieuses en Arabie Saoudite. Sous le règne du roi Fayçal, le monarque a émis une ordonnance selon laquelle les prénoms Abd al-Hossein, Abd al-Rassoul et Abd al-Ali ont été déclarés interdits et ceux qui les portaient ont été obligés de les modifier. La culture religieuse chiite est vivement boycottée en Arabie Saoudite. Il est interdit d'utiliser des ouvrages religieux et des bandes sonores chiites, ceux qui en détiendraient devraient payer une amende pour chaque ouvrage détenu.

Selon le rapport d'Amnesty International, en 1989 une femme âgée de 40 ans, Zahra Habib al-Nassir, a été torturée à mort. Elle avait été interpellée par la police saoudienne à la frontière entre la Jordanie et l'Arabie Saoudite pour avoir en sa possession un portrait de Khomeiny et un ouvrage de prières chiites. Il est interdit de publier des ouvrages culturels chiites et des ouvrages relatifs aux dirigeants religieux chiites. Vers le milieu de la décennie 1960 le régime saoudien a condamné à la peine capitale Cheikh Abdallah al-Khanizi pour avoir rédigé un ouvrage contestable à propos d'Abou Taleb, oncle du Prophète. Dans cet ouvrage, l'auteur, à l'instar des autres chiites et contrairement aux opinions des sunnites, avait indiqué qu'Abou Taleb avait épousé l'Islam et était devenu un véritable croyant. Cet ouvrage intitulé « Abou Taleb, un croyant Quraich » avait mis en colère les *ulémas* wahhabites qui condamnèrent l'auteur à la mort pour avoir falsifié les fondements et les principes de la croyance islamique.

Même si la peine capitale à son encontre fut commuée, la maison d'édition fut tenue de mettre un terme à la distribution de l'ouvrage en question.

La célébration des cérémonies religieuses courantes lors de la journée d'Achoura et le mois de Ramadan est autorisée mais de nombreux orateurs et pratiquants sont interrogés ou parfois emprisonnés à la fin de ces cérémonies.

Tandis que les services de sécurité se comportent violemment avec les orateurs chiïtes, auxquels il est par ailleurs interdit de se défendre en matières d'opinions et de principes religieux, les *ulémas* et orateurs wahhabites peuvent, en toute liberté, ouvertement et dans les réunions publiques chiïtes, excommunier ces derniers et rejeter leurs croyances. Le Comité de recherches scientifiques et judiciaires d'Arabie Saoudite a émis une *fatwa* au mois de septembre 1987 qui interdisait aux musulmans de suivre les chiïtes, les zaydites et les autres sectes innovatrices.

Le plus inquiétant est que les *ulémas* wahhabites ont qualifié les chiïtes d'hérétiques ce qui rend légitime la guerre contre les chiïtes et l'appropriation de leurs biens. En 1991, Cheikh Abd al-Alab Ibn abd al-Rahman al-Djabrine, un des membres du comité supérieur des *ulémas*, a émis une *fatwa* qui demandait aux dirigeants saoudiens de massacrer les chiïtes hérétiques.

De nombreux rapports de l'Observatoire des droits de l'homme démontrent que le régime saoudien a violé la liberté de religion. Il est indiqué dans le rapport: «Le gouvernement saoudien a largement restreint la liberté religieuse et empêché les cérémonies religieuses pour tous sauf pour les wahhabites hanbalites. Les inspecteurs contrôlent les rites et cérémonies religieuses des sectes non wahhabites. L'intégrisme étatique est tel que des interprétations scissionnistes ont libre cours et les minorités religieuses ne peuvent pratiquer leur religion en toute sérénité et tranquillité. La position du régime saoudien à l'égard du recrutement des chiïtes et de la pratique de leurs usages religieux est profondément discriminatoire. Les livres théologiques sont boycottés, les cérémonies traditionnelles de deuil d'Achoura interdites et l'élaboration d'institutions et d'établissements religieux indépendants non autorisée».

Les rapports des années consécutives montrent que la situation des droits de l'homme en Arabie Saoudite en matière de liberté de parole et de religion n'a pas varié. Selon ces rapports, le gouvernement saoudien a violé les droits des minorités religieuses autochtones et non autochtones.

## Les privations politiques

Selon E. M. Terner Sterm, en raison des politiques discriminatoires dans la société saoudienne, seul un petit nombre de minorités peut occuper des postes gouvernementaux importants. La présence des chiïtes dans l'appareil gouvernemental et à des postes ministériels et dans les ambassades est très rare. Les forces armées et les institutions sécuritaires ne recrutent pas de fonctionnaires chiïtes. Ces derniers sont en effet éloignés de tous les domaines administratifs. Dans la province orientale de l'Arabie Saoudite où la majorité de la population autochtone est d'obédience chiïte, les chiïtes n'ont pas le droit de gérer une ville, un village ou même leur lieu de résidence. Il en est de même pour des postes tels que la direction de la mairie, du commissariat ou d'un groupe dans les universités publiques. À Ahsa, les chiïtes n'ont même pas le droit d'être l'adjoint du directeur d'une école élémentaire.



En effet, les Chiites étant exclus des postes du secteur public, notamment des domaines administratifs, financiers et gouvernementaux, les intéressés ne peuvent donc évoluer de pouvoir. Les dirigeants n'ont jamais voulu que les chiites intègrent le corps de l'État et du gouvernement, ou même bénéficient d'une indépendance relative, au contraire les chiites sont isolés, réprimés et exclus de la vie politique ainsi du système. La participation des chiites à la vie politique dépend de leur loyauté à l'égard du gouvernement car il existe une relation directe entre la fidélité au régime et la possibilité de participation politique.

Du point de vue de R.H. Dickmidjian, l'acceptation de l'entrée d'un chiite au parlement (instauré en 1992) signifie la reconnaissance officielle implicite et indirecte des chiites. L'entrée de deux chiites au parlement en 1997, a été le signe de la flexibilité politique du régime à l'égard des chiites.

Néanmoins, dans la pratique, le régime n'a montré aucune sympathie à la participation des chiites dans la structure gouvernementale. L'émission, en 1992, par le roi Fahd, de trois ordonnances, celle de la loi fondamentale, celle concernant la création du parlement et enfin la décision de l'instauration du conseil des régions, démontre parfaitement la position du gouvernement à ce niveau car soixante membres du parlement ont été choisis en vertu des considérations d'ordre tribal, régional et sectaire. Pendant la première législature, cinq sièges avaient été consacrés à la province orientale dont un seul aux chiites. Hedjaz avait 17 sièges, la province du sud 5 sièges et celle du nord 2 sièges, alors que la région de Nejd avait, à elle seule la moitié des sièges au parlement. Au cours de la seconde législature (1997) le parlement comptait 90 membres et 120 au cours de la troisième. Or, pendant ces deux législatures la part consacrée aux chiites était restée stable tandis que compte tenu de l'accroissement d'au moins 5 % du nombre des chiites par rapport à l'ensemble du pays, au moins 6 sièges auraient dû leur être dédiés.

En supposant que la proportion des chiites ne soit pas au point où ils puissent participer au pouvoir central, leur souveraineté à l'échelle locale est dévastée. L'estimation prudente du nombre habitants chiites nous expose que ceux-ci constituent 33 % du total des habitants de la province orientale, or, dans le Conseil régional composé de 12 membres, les chiites n'en ont que 2, ce qui ne représente que 15 % de la population totale de la province.

Les observateurs sont d'avis que les groupes dont la participation dans les domaines politique et économique n'est pas importante, ne se sentent pas partie prenante dans la société et cette situation est encore plus profonde dans un pays comme l'Arabie Saoudite qui est dépourvue de particularités nationalistes.

En effet, la situation politique des chiites en est un exemple significatif, car non seulement ils se savent délibérément et violemment exclus du régime saoudien, mais ils s'y opposent de manière à en revendiquer le renversement.

En tout état de cause, durant les deux dernières législatures, le parlement n'a créé aucun changement ni évolution au sein de la société et n'a pas consacré une place égale et uniforme à l'ensemble des groupes. En outre, dans ses prises de décisions, le parlement ne joue qu'un rôle secondaire par rapport au pouvoir absolu et illimité du roi, ce qui a conduit à la passivité de l'ensemble des groupes représentés. Le rôle conféré à l'assemblée a été, en réalité, de redorer l'image du régime saoudien face à l'opinion publique mondiale et non pas de satisfaire des revendications nationales.

En raison de la domination d'Ahsa et de Qatif par le régime saoudien, la situation religieuse, économique et politique des chiïtes a connu des bouleversements. Le conflit entre chiïtes et wahhabites, en 1747, a eu des conséquences à long terme qui ont profondément marqué leur histoire et leur position politique.

À partir du début de la troisième période du pouvoir saoudien en 1913, les chiïtes ont délaissé la résistance militaire et se sont rendus pacifiquement aux vainqueurs. Pour consolider son pouvoir, Ibn Sa'oud a pris des positions religieuses et économiques discriminatoires et inflexibles à l'égard des chiïtes. Après l'officialisation du régime saoudien en 1932, en raison du caractère sectaire du pouvoir dominant et de ses positions religieuses, le supplice et la torture sans fin des chiïtes commencèrent, leur position sociale fut dégradée et les dirigeants ont utilisé tous les moyens afin de dominer dans tous les domaines les chiïtes et les autres groupes religieux. Même si, dans la parole et en apparence, tous les ressortissants saoudiens sont égaux, la position dominante des dirigeants démontre que la discrimination se poursuit contre les chiïtes. Grâce à la bienveillance de la monarchie saoudienne, les *ulémas* wahhabites ont excommunié les chiïtes et ouvert le chemin de la légitimation à toutes sortes de discriminations à leur encontre. En effet, la position religieuse des wahhabites a préparé le terrain afin que le pouvoir viole les droits fondamentaux des chiïtes.

Les privations économiques, l'interdiction des cérémonies religieuses publiques, l'interdiction de la construction de mosquées, de *hosseiniyehs*, d'écoles religieuses, l'isolation sociale, le manque d'intérêt à l'égard des villes chiïtes et, à terme, leur boycott politique pendant les années 1913 jusqu'à la fin de la décennie 1970, reflètent les positions discriminatoires du régime saoudien à l'égard de ce courant religieux. Régulièrement, à l'occasion des cérémonies religieuses, se manifestait la position violente des dirigeants saoudiens à l'égard des chiïtes. La tension atteignait son paroxysme durant les dix jours du mois de Moharam et le jour de l'Achoura.<sup>64</sup> De larges dispositions sécuritaires ont été mobilisées et la police contrôlait de près les cérémonies. Généralement, au terme de la cérémonie de la journée d'Achoura, des chiïtes étaient arrêtés, interrogés et torturés, leurs livres religieux, les bandes sonores des discours et les photos étaient définitivement confisqués et ceux qui les détenaient risquaient d'avoir à verser de fortes sommes d'argent.

En Arabie Saoudite, les cérémonies islamiques se limitent à celles des wahhabites hanbalites conformément à l'interprétation de Mohammad Ibn Abdelwahhab. Toutes

autres cérémonies contraires à cette interprétation, comme celles des sunnites non wahhabites, sont interdites.

Le gouvernement contrôle presque toutes les mosquées du pays et subvient à leurs dépenses de construction et d'entretien, tandis que les chiites sont privés de tout soutien financier des pouvoirs publics pour la construction de leurs mosquées et il leur est même interdit d'assurer les dépenses d'entretien des mosquées. En effet, les droits fondamentaux des chiites constituent un défi aux wahhabites et à la légitimité du régime saoudien. De nombreuses raisons poussent les chiites de la province orientale et l'ensemble du peuple saoudien à s'opposer au régime en place et remettre en question sa politique. Aussi, de nombreux chiites mécontents ont-ils pris position contre le régime et se sont joints aux groupes d'opposition au régime afin d'obliger le pouvoir à abandonner ses agissements discriminatoires contre les chiites.

## APERÇU DES COURANTS CHIITES

Les différents courants chiites à tendance politique ont tout de même joué un rôle conséquent quant aux relations entre les chiites et le régime saoudien.<sup>65</sup> Toutefois à la suite du succès universel de la révolution islamique de 1979 en Iran, les groupes et courants chiites se sont multipliés et politisés davantage dans tout le Moyen Orient.

Les prises de positions politiques de ces courants et tendances ont également influencé la place de la communauté chiite par rapport au pouvoir saoudien. La connaissance de ces courants et de leurs évolutions internes permet de mieux comprendre l'ambiance politique en Arabie Saoudite, notamment dans la Province Orientale.

Nous examinerons ci-dessous les courants politiques, leur évolution et place au sein de la communauté chiite.

Avant la révolution islamique en Iran, l'opposition des chiites à l'égard du régime saoudien se manifestait à travers leur adhésion à des mouvements gauchisants tel que le parti communiste saoudien illégal<sup>66</sup>, ou d'autres mouvements extrémistes illégaux comme le parti de l'action socialiste arabe dans la péninsule arabique.<sup>67</sup> Ainsi, les chiites, à la recherche d'un mouvement universel et non sectaire capable de les accueillir, se sont tournés vers le mouvement Baas de l'Irak<sup>68</sup> ou de la Syrie et des mouvements militants similaires actifs dans le golfe Persique.

Nous verrons ci-dessous les mouvements lancés par les chiites en Arabie Saoudite et les modalités de leur formation.

### Le mouvement des propagandistes précurseurs à Qatif

Ce mouvement a vu le jour en 1970 au Koweït grâce au soutien de l'ayatollah Mohammad Shirazi et à la popularité de ses opinions, et est dirigé par Mohammad Taghi Modaressi avec comme base l'école Rassoul A'azam.

Dans l'ensemble, l'école de pensée de Shirazi offre une nouvelle interprétation de la jurisprudence islamique de l'histoire de l'Islam. Outre l'activité des représentants de ce mouvement à Qatif, en 1970, un groupe d'activistes membres du mouvement dirigés par Cheikh Al-Saffar et Cheikh Tofiq al-Seyf ont entamé leurs actions à Qatif.

Ils exprimaient, à travers leur discours, la place politique du peuple musulman, la critique de l'évolution de la pensée sunnite parmi les chiïtes et l'importance de l'évolution intellectuelle dans le monde musulman. Ils distribuaient également des livres, des revues, des cassettes sonores des discours de l'ayatollah Shirazi. Les activités des membres du mouvement destinées à la prise de conscience de la communauté chiïte sur sa situation sociale, économique et religieuse et son encouragement à critiquer les actions en matière religieuse et politique ont porté leurs fruits et préparé le terrain pour la formation d'un mouvement organisé.

## L'Organisation de la révolution islamique

Cette organisation, créée également grâce aux opinions de Seyyed Mohammad Shirazi, réclamait la formation et la prise de conscience des masses au lieu de soutenir les actions violentes. La branche saoudienne de cette organisation a ouvertement proclamé son existence en 1975.

Les dirigeants de l'organisation prêtaient une attention particulière à l'action des jeunes et des femmes. L'organisation a principalement attiré les personnes issues des classes moyennes et pauvres de la société sans se limiter à l'Arabie Saoudite. Sous l'impulsion du mouvement dirigé par l'ayatollah Khomeiny et des enseignements des théoriciens du mouvement des propagandistes précurseurs, les dirigeants de l'Organisation ont réussi à s'attirer le soutien populaire et à canaliser la colère et le mécontentement des chiïtes à l'égard du régime. Quelques mois avant la guerre des pierres dans la région Ash Sharqiya, Al-Saffar modifia le mouvement de réforme chiïte en Organisation de la révolution islamique dans la péninsule arabique.

La principale évolution survenue après la guerre des pierres a été l'apparition de l'organisation de la révolution islamique en décembre 1979, inaugurant une nouvelle ère dans les relations entre les chiïtes et le régime.

En 1987, après l'annonce de l'amnistie générale par le roi d'Arabie Saoudite, le comité central du mouvement décida de diminuer progressivement les tensions avec le régime saoudien. Ainsi, les positions extrémistes et agressives de l'organisation se transformèrent en démarches plus pacifiques marquées par la détente. La raison, outre la fin de la première guerre du golfe Persique, résidait dans le fait que les dirigeants de l'Organisation avaient été lassés de mobiliser des appels à la résistance et des tactiques agressives et avaient pris conscience qu'étant donné la réalité démographique, les chiïtes ne pouvaient pas organiser une révolution victorieuse. Par ailleurs, l'utilisation du modèle iranien ne correspondait pas non plus à la réalité de la société saoudienne et que, par la violence, on ne pouvait pas réussir à résoudre les difficultés religieuses, politiques et sociales.

Selon Cheikh Al-Saffar, un des dirigeants de l'organisation, après la révolte des pèlerins iraniens, en 1987, lors du pèlerinage de la Mecque, l'Organisation décida de quitter l'Iran, pour ne pas être accusée d'avoir été instrumentalisée par l'Iran. En 1991, pour prendre ses distances par rapport au caractère révolutionnaire et religieux, l'Organisation de la révolution islamique a changé son nom pour devenir le mouvement de réformes patriotiques.

## Le mouvement de réformes

Comme il vient d'être indiqué, en 1991, l'Organisation de la révolution islamique a modifié son nom pour devenir le Mouvement de réformes patriotiques.

Les membres du mouvement, organisèrent une importante activité médiatique à Londres et à Washington en publiant des ouvrages et des revues. En outre, ils créèrent le Comité international des droits de l'homme et établirent des contacts avec Amnesty International.

Le gouvernement saoudien décida d'entamer des négociations avec eux pour plusieurs raisons, entre autres l'évolution idéologique du mouvement de réformes qui, jadis révolutionnaire, était devenu réformateur.

Les revendications formulées par le mouvement étaient les suivantes :

- 1) Reconnaître officiellement le chiïsme autant que le sunnisme.
- 2) Autoriser les chiïtes à reconstruire les mausolées des imams et construire des mosquées.
- 3) Autoriser l'enseignement du chiïsme dans les régions habitées par les chiïtes.
- 4) Autoriser la publication de revues et de journaux chiïtes.
- 5) Autoriser la création d'un tribunal chiïte pour examiner leurs conflits sur la base des principes chiïtes, etc.

En septembre 1993, un comité de représentants du mouvement de réformes, composé de Tofiq al-Seyf, Djafar al-Chayeb, Sadiq al-Djabran et Issa Mazal entra à Djeddah et fut reçu par le roi Fahd.

Suite aux pourparlers, la réaction des membres du gouvernement fut positive à l'égard de plusieurs revendications et des garanties furent données quant à la libération des prisonniers politiques et la levée de l'interdiction de l'entrée et de sortie des chiïtes du pays. Les points de vue à l'égard de l'action du gouvernement étaient différents parmi les membres du mouvement. Certains insistaient sur le retour au pays pour renforcer la pression de l'intérieur, d'autres, majoritaires dans le comité central, arguaient que le retour au pays n'est pas important en soi et que le mouvement avait justement quitté le pays pour renforcer la pression sur le régime en vue d'accélérer la satisfaction des revendications de la communauté chiïte. Cependant, après l'amnistie générale de 1993, la plupart des membres du mouvement réintégrèrent le pays et tentèrent de satisfaire les revendications des chiïtes par le biais des négociations.

Ce mouvement islamique chiite de réformes, le plus important mouvement chiite, est connu pour ses positions indulgentes face au régime, son insistance sur la citoyenneté des chiites, sa lutte pacifique et politique en vue de recouvrer les droits des chiites comme tout autre citoyen saoudien, et la participation à la mise en place de la démocratie et des réformes dans le pays. Lors des élections municipales de 2005, les candidats non officiels de ce mouvement ont obtenu pratiquement la totalité des voix dans les villes peuplées de chiites.

## Le Hezbollah de l'Arabie Saoudite

Parmi les autres organisations chiites en Arabie Saoudite on peut citer le Hezbollah de Hedjaz qui, dans la région, est connu sous le nom de Partisans de la ligne de l'Ayatollah Khomeiny.

Ce groupe a été fondé en 1987 par quelques théologiens célèbres dont Cheikh Hashem al-Shakous, Cheikh Abd al-Rahman al-Dhobeyl et Abd al-Djalil Alma. Le Hezbollah s'est vivement opposé aux négociations avec le régime saoudien, insistant sur le fait qu'il croyait profondément que, premièrement, le régime saoudien ne représente guère toute la population d'Arabie Saoudite; deuxièmement, ce régime ne dispose pas de toutes les caractéristiques nécessaires pour gouverner le pays; troisièmement, le régime saoudien est un régime corrompu et perfide; et quatrièmement, l'ensemble de la population saoudienne, en particulier les chiites, doivent travailler ensemble, renforcer leurs relations et contrôler avec vigilance les projets du régime.

Selon le Hezbollah, le régime ne tiendrait pas ses engagements et il doit démontrer sa bonne volonté avant que les opposants diminuent leur pression. Les traditionalistes au sein de groupe constituent le plus petit groupuscule politique chiite d'Arabie Saoudite. Il est composé d'un nombre très limité de théologiens indépendants ne disposant d'aucune organisation.

L'aile conservatrice a pris prétexte d'un ensemble de *fatwas* émises par Seyyed Abolghassem Khoi<sup>69</sup>, grand dirigeant chiite de Najaf. Elle est d'avis que la communauté chiite doit prendre ses distances par rapport à la politique nationale et s'intéresser uniquement aux affaires relevant de la communauté chiite.

Un de ces théologiens protestataires est le Cheikh Nimar Baqer al-Nimr, l'imam de la mosquée du village Avamyeh au nord de Qatif. Lors d'une manifestation, le 9 Juillet 2012, les forces du régime des Al-Saoud ont ouvert le feu sur Cheikh Nimar Baqer al-Nimr et l'ont, gravement, blessé. Pour les analystes des questions politiques, le régime cherche à décapiter la minorité chiite qui vit à l'Est du pays. Cheikh Nimar se trouve entre la vie et la mort et son éventuelle élimination pourrait déclencher une révolte sans précédent, à Qatif. Nimar Bagher a, depuis le début des protestations, été présent, à la tête de tous les cortèges, et n'a cessé de réclamer l'égalité pour tous les citoyens. Toujours, selon les analystes, «ce faux pas du régime» risque de déboucher sur une guerre civile, dans la province, où les habitants vénèrent leur chef religieux et peuvent recourir aux armes. «Si le Cheikh meurt, nous allons incendier tous les puits

de pétrole» lit-on sur la page *Facebook* des jeunes de la ville d'Al-Awamiya. Toujours, selon ce rapport, Al Awamiyah et ses environs se sont transformés, depuis la diffusion de la nouvelle, en un véritable champ de bataille, où les jeunes et les soldats du régime s'opposent. Les derniers rapports font état de la mort de deux personnes, tandis que 7 autres personnes sont blessées. Nimr Baqer al-Nimr, 53 ans, a été arrêté lors d'une opération mouvementée dimanche à Awamiya, foyer de la contestation chiite, pendant laquelle il a été blessé à la jambe, selon le Ministère de l'Intérieur saoudien.

«L'un des instigateurs de la sédition, Nimr Baqer al-Nimr, a été arrêté à Awamiya, après avoir été blessé en opposant une résistance aux forces de sécurité», a déclaré le porte-parole du Ministère, le général Mansour Turki.

Des dizaines de partisans du cheikh chiite ont manifesté dans la nuit de dimanche à lundi. Les marches ont vite dégénéré en heurts avec les forces de l'ordre, faisant deux morts et une dizaine de blessés, selon des militants.

Au cours d'un prêche récent dans une mosquée d'Awamiya, ce religieux s'est dit certain qu'il serait arrêté ou tué, en affirmant que cela «avivera les revendications» de ses partisans.

Des appels à de nouvelles manifestations ont été lancés sur les réseaux sociaux par les partisans de Nimr Baqer al-Nimr, connu pour ses attaques frontales contre la monarchie sunnite des Al-Saoud.

Ce religieux, déjà arrêté à plusieurs reprises ces dernières années, est allé jusqu'à se réjouir, dans l'un de ses prêches, de la disparition du prince héritier Nayef ben Abdel Aziz, décédé le 16 juin, et qui avait été longtemps ministre de l'Intérieur.

De petits groupes de chiites, qui tenaient le prince Nayef pour responsable de la répression de leur mouvement de contestation, ont célébré sa disparition par des feux d'artifice, selon des images mises en ligne sur les réseaux sociaux.

## Solidarité entre chiites d'Arabie et de Bahreïn

En 2009, Nimr Baqer al-Nimr avait prôné la scission des régions chiites de Qatif et d'Al-Hassa qui forment l'essentiel de la province orientale saoudienne et leur unification avec le royaume proche de Bahreïn, également à majorité chiite, ce qui avait rendu furieuses les autorités de Ryad.

L'Est de l'Arabie, riche en pétrole, abrite l'essentiel des deux millions de chiites saoudiens, qui s'étaient rapidement montrés solidaires de la contestation des Bahreïnis lancée en mars 2011 dans le sillage du Printemps arabe.

Des manifestants avaient protesté contre l'aide militaire apportée par l'Arabie Saoudite à la dynastie sunnite au pouvoir à Bahreïn dans la répression de la contestation menée par des chiites de ce pays.

À Manama, le principal mouvement chiite de Bahreïn, al-Wefaq, a appelé à la libération du cheikh Nimr pour «éviter toute complication de la situation sécuritaire» en Arabie Saoudite et prôné dans un communiqué le dialogue «pour surmonter la crise» dans l'est saoudien.

Les troubles en Arabie Saoudite ont pris une tournure violente à l'automne 2011, et neuf personnes ont été tuées depuis au cours des violences, y compris les deux manifestants tués dans la nuit de dimanche à lundi.

Les chiites saoudiens s'estiment discriminés et réclament l'égalité de traitement en matière d'emploi et de prestations sociales avec les sunnites, majoritaires dans le royaume.

Le général Turki a répété dimanche 8 juillet 2012 que les autorités ne feraient preuve d'«aucune tolérance à l'égard de ceux qui incitent à la sédition et qui sont devenus des instruments aux mains des ennemis de la nation»<sup>70</sup>, une allusion à l'Iran chiite que Ryad soupçonne d'encourager, en sous-main, la contestation.

L'arrestation de Nimr Baqer al-Nimr a coïncidé avec une rencontre à Jeddah (ouest) des ministres saoudien et bahreïni de l'Intérieur qui ont insisté sur «les nécessaires coordination et coopération» entre leurs pays.

## Les chiites libéraux

Les chiites libéraux séculiers constituent comme leurs homologues sunnites, une petite minorité au sein de la communauté chiite. Bien que certains d'entre eux, à l'instar de Nabil al-Khanizi, aient attiré l'attention au niveau national et international, ils restent, néanmoins, en général, marginaux.

## L'ARABIE SAOUDITE EN PROIE À DE VIEUX SAOUDIENS

Les informations reçues ces derniers jours font état de l'aggravation de l'état de santé du monarque âgé de 89 ans qui s'est rendu aux États-Unis pour s'y faire soigner. L'aggravation de l'état de santé du vieux monarque intervient au moment où son frère et successeur, âgé, est malade depuis quelques années et a été opéré à plusieurs reprises<sup>71</sup>.

Le mois dernier, certaines informations ont été diffusées sur des sites Internet sur la maladie dont souffre le Roi Abdallah ibn Abd al-Aziz. Le roi Abdallah passe chaque année un mois à la Mecque au lieu de Ryad pour être l'hôte des chefs d'État qui s'y rendent pour le pèlerinage. Or, cette année, il n'a pas pu s'y rendre. C'est pourquoi, il a demandé au ministre de l'Intérieur et à son second adjoint au Conseil des Ministres de le remplacer lors des cérémonies de pèlerinage de la Mecque<sup>72</sup>.



## La famille Al Sa'oud

La famille Al Sa'oud gouverne l'Arabie Saoudite depuis 1932. Le roi Abd al-Aziz, premier monarque de l'Arabie, avait une charte, surnommée la Charte Abd Al-Aziz dans laquelle on peut lire : « Tant que mes fils vivront, le pouvoir ne reviendra pas à mes petits-enfants ». Ainsi, contrairement aux autres systèmes monarchiques où le fils succède à son père, dans la famille saoudienne, le pouvoir revient aux frères, et c'est la raison pour laquelle, dans ce pays, l'écart d'âge entre les princes et les monarques n'est pas important.

L'Arabie Saoudite est un pays extrêmement fermé mais très riche grâce à ses réserves de pétrole et son industrie de tourisme religieux, raison pour laquelle de nombreux membres de la famille saoudienne rêvent de conquérir le poste le plus proche du monarque. Peut-être le nom d'Arabie Saoudite évoque-t-il pour certains l'interdiction de conduire pour les femmes, mais la réalité est que, en comparaison avec d'autres sociétés, l'Arabie Saoudite reste un pays sous-développé. Non seulement aucun droit n'est accordé aux femmes, mais le pays est dépourvu de toutes formes d'élection, de parti représentatif et/ou de groupes politiques officiels -le système est monarchique et pas du tout pluraliste-. Bien que la troisième génération des princes saoudiens ait une formation académique et une connaissance des problèmes du monde, la société tribale saoudienne n'a pas la capacité d'accepter des changements fondamentaux et on ne peut s'attendre, dans un avenir proche, à des transformations structurelles dans ce pays.

Le prince héritier Nayef ben Abdel Aziz, est décédé à l'âge de 79 ans, et son successeur doit donc figurer parmi ses frères, selon les règles de cette « gérontocratie ». Le prince Nayef, demi-frère du roi Abdallah, est décédé en juin 2012 de « problèmes cardiaques » alors qu'il se trouvait en Suisse, dans la résidence de son frère, le prince Sultan, un octogénaire décédé en octobre 2011, auquel il a succédé comme prince héritier. Le décès du deuxième prince héritier en l'espace de huit mois illustre le vieillissement de la dynastie des Al-Saoud, qui dirige la principale puissance pétrolière mondiale. L'Arabie Saoudite, située au cœur d'une région en pleine mutation politique, va devoir désigner à nouveau un successeur au roi Abdallah, lui-même âgé de 89 ans, qui marche à l'aide d'une canne. Le ministre de la Défense, le prince Salmane ben Abdel Aziz, 76 ans, et frère du prince décédé, apparaît comme le successeur le plus probable. La succession immédiate n'est pas difficile, le prince Salmane est généralement considéré comme étant le prince héritier favori. Salmane est le plus populaire parmi les jeunes de la famille royale et est considéré comme relativement moins rigoureux et moins sévère.

La nomination du nouveau prince héritier devrait passer par le « Conseil d'allégeance » établi en 2006 pour institutionnaliser le processus de transition. Constitué de 35 princes, il est présidé par le doyen des Al-Saoud, le prince Mechaal ben Abdel Aziz, demi-frère du roi Abdallah. Lors du décès du prince Sultan, le roi Abdallah s'était cependant borné à informer « le Conseil d'allégeance » de sa décision de nommer le prince Nayef. Jusqu'à présent, cinq des fils du roi Abdel Aziz se sont déjà

succédé à la tête du pays depuis sa mort en 1953, en vertu de la règle de succession horizontale<sup>73</sup>.

## Émir Nayef ibn Abd al-Aziz

Le prince Nayef a occupé pendant environ 30 ans le poste de ministre de l'Intérieur d'Arabie Saoudite. Il a été le principal coordinateur de la reprise de la Grande Mosquée de la Mecque en 1979 et, après les attaques du 11 septembre 2001 contre les États-Unis, il a dirigé la lutte contre Al-Qaïda.

À la veille de l'apogée des cérémonies de pèlerinage de la Mecque, une information a été publiée par l'appareil monarchique saoudien qui revêt une importance particulière. Contrairement à la tradition annuelle qui voulait la présence du roi Abdallah et quelques-uns de ses ministres lors des cérémonies de pèlerinage, cette année le roi Abdallah doit garder le lit (il quittait Ryad, la capitale, pour la Mecque, compte tenu de la présence de certains chefs d'État et autorités des pays musulmans sur les lieux de la Révélation). Selon les déclarations de la cour monarchique d'Arabie Saoudite, le roi Abdallah est soigné pour une durée indéterminée et ses médecins lui ont conseillé de rester à l'écart des affaires qui demandent trop d'efforts. Après l'annonce de la maladie du roi Abdallah, celui-ci a demandé à Nayef ibn Abd al-Aziz, ministre de l'Intérieur, de le remplacer. Selon les observateurs, cette nomination plaçait Nayef dans une position favorable pour devenir prince héritier et, éventuellement, le futur roi, mais il est décédé en juin 2012.

## Bandar ibn Sultan

Bandar ibn Sultan est le neveu du roi Abdallah et fils d'Émir Sultan le prince héritier décédé en octobre 2011. Bandar ibn Sultan est peut-être le plus célèbre et le plus influent membre de la famille saoudienne. Pendant 22 ans, de 1983 à 2005, il a été ambassadeur d'Arabie Saoudite aux États-Unis et est très lié à la famille Bush, ex-président américain.

De nombreux spécialistes le considèrent comme un des membres les plus compétents de la famille Al Sa'oud. Sa proche amitié avec Bush en raison de l'association de son père et de l'ex-président américain dans une exploitation pétrolière, a fait qu'il bénéficie du total soutien américain. Bien que Mohammad Saleh, un des spécialistes de l'Arabie Saoudite, le considère parmi ceux qui ont le plus de chance de conquérir le pouvoir en Arabie Saoudite, il semble que ce ne soit pas possible pour deux raisons : la première est qu'il est né d'une mère africaine. Cette question est fort importante dans un pays qui dispose d'une structure tribale où les tribus restent fières du nombre d'épouses du roi issues de leur lignée.

La seconde raison est encore plus importante : le journal anglais *Financial Times* a révélé, grâce à ses sources, que Bandar ibn Sultan a tenté de fomenter un coup d'État à partir de la base aérienne de Ryad contre le roi Abdallah. Or, ce complot a été déjoué par les services secrets russes. Cette information n'a pas été confirmée. Toutefois, en

2008 Bandar a quitté l'Arabie Saoudite à destination du Maghreb et a disparu pendant deux ans. Aujourd'hui, alors que la famille monarchique Al Sa'oud ne peut plus cacher l'aggravation de l'état de santé du roi Abdallah, Bandar est rentré au pays. Jadis, et avant le coup d'État avorté contre son oncle, Bandar avait en charge la direction du Conseil de la sécurité nationale d'Arabie Saoudite. Bandar avait projeté, par le biais d'un coup d'État, de préparer le terrain à la prise du pouvoir par son père, avant de le remplacer rapidement, étant donné la maladie incurable de ce dernier. Tout ce projet est tombé à l'eau.

## Mota'ab ibn Abdallah

Parmi d'autres personnes pressenties en tant que futur monarque d'Arabie Saoudite, il faut citer Mota'ab ibn Abdallah, fils du roi Abdallah<sup>74</sup>. Il a été nommé par le roi Abdallah comme commandant de la Garde nationale. Étant donné que généralement ce dernier est considéré comme héritier, de nombreux observateurs estiment que cette nomination, de la part de son père, est destinée à sa préparation pour la fonction monarchique. Il est également devenu membre du Conseil des ministres d'Arabie Saoudite.

Il faut attendre pour voir ce que l'avenir réserve au régime de la famille Al Sa'oud. La tentative du coup d'État de Bandar ibn Sultan, neveu du roi et fils du prince héritier, démontre que sur le plan politique personne n'est en mesure de faire des pronostics ou garantir que les princes saoudiens, aujourd'hui silencieux, ne manigancent une action quelconque contre le roi, contre son héritier désigné malade, ou qu'après leur disparition, Ryad ne se transforme pas en champ de bataille pour la prise du pouvoir.

La petite-fille du fondateur du royaume assure qu'elle risque d'être persécutée par des membres de sa famille si elle rentre en Arabie Saoudite. La validité du passeport de Sara a expiré deux ans après son arrivée en Grande-Bretagne et elle risque l'expulsion, son visa étant périmé. « Avec mes profonds regrets et dans la mesure où je n'avais pas le choix, j'ai écrit au Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni pour demander, pour moi-même et pour mes enfants, l'asile politique », affirme dans un communiqué celle qui est surnommée la « princesse Barbie », en raison de son éducation très choyée. De fait, lorsque le *Sunday Telegraph* lui demande si elle est conduite partout en Rolls Royce, elle répond : « Je déteste les Rolls Royce, j'adore les Aston Martin »<sup>75</sup>. Si Sara craint des représailles, ce n'est pas parce qu'elle appartiendrait à un quelconque courant contestataire qui mettrait en cause le gouvernement actuel. Dans l'entretien au quotidien britannique, elle assure qu'elle n'a que du « respect » pour le roi Abdallah et qu'elle ne questionne pas la *charia*. Sara est simplement une victime collatérale de la lutte des clans au sein de la famille royale d'Arabie. Après la mort en octobre 2011 de Sultan, puis en juin de son frère Nayef, les Soudayris, rivaux d'Abdallah, voient leur influence diminuer, au profit notamment des fils de l'ancien roi Faysal. Or Sara, qui est en conflit avec son père, était protégée par Nayef. C'est donc la disparition de ce soutien qui pourrait l'avoir poussée à présenter sa demande d'asile. La princesse a par ailleurs un différend avec son grand frère, le prince Turki Ibn Talal Ibn Abdelaziz

al-Saoud, pour l'héritage de leur mère, décédée d'un cancer en 2008 et dont la fortune est estimée à plus de 400 millions d'euros. Sara prétend qu'on l'a empêchée de toucher sa part.

## ANIMOSITÉ ENTRE SUNNITES ET CHIITES

Vers la fin de la décennie 1970, la lutte entre islamistes a pris une grande ampleur et a atteint son point culminant à la suite de l'occupation de la grande mosquée de la Mecque et la révolte des chiïtes dans la province orientale pétrolière de l'Arabie. Ces soulèvements sunnites et chiïtes reflétaient les failles idéologiques et sociales dans une société souffrant de brutalité culturelle provoquée par une reconstruction rapide. Cependant, la vérité réside dans le fait que ces tumultes anti-régimes puisent leurs sources dans les périodes antérieures au début des conflits qui ont conduit à la prise du pouvoir du régime saoudien<sup>76</sup>.

### Un aperçu du passé : les relations entre Saoudiens et Wahhabites

Le symbole classique de la coexistence entre la religion combattante et la puissance de l'empire peut être retrouvé dans le pouvoir saoudien de la ville de Derryah vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>. Cette coexistence était la conséquence de l'alliance entre Mohammad ibn Sa'oud et Sheikh Mohammad ibn Abdel Wahhab. Ibn Sa'oud choisit le titre d'imam en tant que chef politique et militaire de la tribu. Abdel Wahhab, de son côté, en tant que Sheikh, présenta une idéologie religieuse de puritanisme. Son enseignement idéologique était fondé sur les opinions extrémistes d'ibn Hanbal et d'Ibn Taymiyya. Le Sheikh n'admettait que le Coran et la Sunna et excluait toutes les interprétations herméneutiques, le soufisme et les superstitions en tant que dénaturations. En outre, il a rejeté la légitimité des sultans ottomans et a discoursé autour des opinions et des actions du Prophète avec une farouche sympathie. Il a déclaré comme illicites l'utilisation de chapelet, la consommation du tabac, du vin, des articles de luxe et le pèlerinage aux lieux saints. Les partisans du Sheikh, du fait que ce dernier insistait sur l'unicité absolue de Dieu, étaient surnommés les Muwahiddites, et wahhabites en dehors de l'Arabie<sup>78</sup>. L'État saoudien s'est développé rapidement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de la conquête de la Mecque et de la Médine. Mais peu de temps après, en 1818, il fut démantelé par Ibrahim Pacha, fils de Mohammad Ali. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le pouvoir saoudien est réapparu à Nejd mais pour être battu en 1891 par la dynastie d'ibn Rachid. Dix ans plus tard, Abdal-Aziz ibn Abdal-Rahman, revient de Koweït en Arabie et organisa les combattants ikhwâns (frères) issus des tribus Matir, Oteiba, Harb et Ajman.<sup>79</sup> Les ikwâns ou frères étaient des habitants combattants qui, suivant le modèle du Prophète lors de l'hégire (de la Mecque à Médine), fuyaient la corruption pour se réfugier dans le puritanisme. Aussi, les ikhwâns furent les premiers « moyens » utilisés par Abdal-Aziz, entre 1912 et 1925, pour conquérir les principales régions de la péninsule arabique et réunir ses composants. Ses victoires successives sur les ottomans, les rachidites, les hachémites,

les yéménites et les chiites du golfe Persique ont conduit à l'instauration, en 1932, du royaume unifié d'Arabie saoudite. La composition du pouvoir fondamentaliste wahhabite et l'appât de butins de guerre furent la formule qui permit la victoire et le succès d'ibn Sa'oud. Or, cette formule comportait des contradictions en leur sein qui, plus tard, furent à l'origine des difficultés pour Ibn Sa'oud et ses successeurs. L'origine tribale des ikhwâns et le fanatisme contenu dans la pensée fondamentaliste en faisaient partie. Malgré sa puissance colossale et son prestige, ibn Sa'oud n'a pas réussi à contrôler longtemps les tribus guerrières et leurs chefs. Il n'a pas non plus réussi à empêcher les chefs de tribus à utiliser le fondamentalisme religieux, en tant qu'arme à double tranchant, contre son pouvoir centralisateur.

Vers le milieu de la décennie 1920, les ikhwâns ont ouvertement désobéi à ibn Sa'oud et ont attaqué les régions du nord placées sous la tutelle de la Grande-Bretagne. Dans la bataille de Sabla (1929) Abdal-Aziz a vaincu les ikhwâns dirigés par Faisal al-Dervish et Ibn Amid Soltan Bidjad, chefs des tribus Matir et Otaybeh. Ce n'était pas un hasard si, parmi les révoltés qui ont conquis la grande mosquée de la Mecque en novembre 1979, des personnes issues de ces tribus étaient les plus nombreuses<sup>80</sup>. La relation importante entre la bataille de Sabla et l'occupation de la mosquée de la Mecque, est le reflet de la lutte permanente contre la légitimité de la monarchie saoudite parmi certains composants de la population de ce pays. Le double fondement de la légitimité saoudienne et du fondamentalisme wahhabite et les accords inter tribaux sont devenus jusqu'à un certain point obsolètes en raison des dispositions politiques, sociales, économiques et l'influence étrangère des successeurs d'Ibn Sa'oud. Ainsi, le système légitime fondé par le monarque peut porter préjudice à ses successeurs. Au début de notre siècle, Abdullah ibn Jalavi, gouverneur d'Ibn Sa'oud à Al Ahsa a mis en garde les autorités contre le mouvement des ikhwâns: «il ressemble à un incendie qui brûle tout sur son chemin». Sans doute, sa mise en garde est-elle, hélas toujours d'actualité<sup>81</sup>.

## Le régime saoudien à l'époque de la modernité (1954-1979)

À la mort d'ibn Sa'oud en 1953, la monarchie saoudienne était soumise aux pressions du modernisme. La richesse grandissante du royaume et les inquiétudes sécuritaires plaçaient les Saoudiens en difficulté avec les questions arabes et mondiales. La disparition progressive de l'isolationnisme volontaire de la monarchie entraînait le fondamentalisme dans une confrontation avec un monde en évolution rapide. L'arrivée au pouvoir du Roi Sa'oud a été à l'origine d'une période de corruption, de mauvaise gestion et de révoltes. Les faiblesses personnelles et de gestion du monarque ont conduit à sa destitution en 1964 par le Conseil des membres suprêmes de la famille monarchique et des théologiens<sup>82</sup>. L'arrivée au pouvoir du Roi Fayçal était le signe de la poursuite des actions de réformes qu'il avait entreprises lorsqu'il était Premier Ministre. La création des gouvernements provinciaux, d'un pouvoir judiciaire, l'amélioration du bien-être social, le contrôle des prix, l'interdiction de l'esclavagisme ont été parmi les réformes entreprises. Un ensemble de lois comprenant le code du travail, l'assurance,

les affaires minières et les investissements étrangers fut également promulgué<sup>83</sup>. Pour ce faire, le roi Fayçal a bénéficié de l'expérience de son père quant à la légitimation des actions et des initiatives nouvelles par le biais des lois islamiques. La plus importante difficulté à laquelle le roi Fayçal devait faire face consistait dans le panarabisme de Nasser qui a conduit à l'affrontement de l'Égypte et du royaume saoudien lors de la guerre au Yémen (1962-1968). Il a apporté une solution à ce différend par le biais du soutien total à la légitimité islamique à l'intérieur du pays et l'encouragement du panislamisme à l'étranger<sup>84</sup>. En même temps, le roi Fayçal a créé des restrictions à ses opposants ultrafondamentalistes du nassérisme et vigoureusement opposés à ses politiques étrangères et nationales. L'assassinat du roi Fayçal en 1975 et l'intronisation du roi Khaled ont ouvert la voie à la modération de la politique sociale, économique et étrangère du régime. Compte tenu de la détérioration de l'état de santé du roi Khaled, le prince Fahd a pris en charge la responsabilité pratique des affaires et de la monarchie. À l'époque de Fahd, les politiques conservatrices et progressives de Fayçal ont été remplacées par des projets grandioses de développement qui ont nécessité l'entrée massive des étrangers dans le pays. La richesse grandissante du royaume a provoqué le sentiment d'insécurité de la monarchie qui établit de vastes relations sécuritaires spéciales avec les États-Unis. La combinaison des efforts de développement saoudiens et les inquiétudes sécuritaires ont provoqué le renforcement rapide de la présence américaine<sup>85</sup>. Les conséquences de ces évolutions se sont traduites par la corruption et la consommation massive et apparente parmi certains membres de la famille royale et le renforcement de la privation relative des tribus et des couches moyennes et pauvres des régions urbaines. Les effets de l'augmentation des exportations du pétrole conjugués à l'influence occidentale sur le puritanisme saoudien ont provoqué une crise culturelle profonde qui ébranle les fondements de la monarchie. C'est dans ce contexte qu'apparut, durant la décennie 1970, la vague de la renaissance islamique.

## Le retour des ikhwâns

Durant la décennie 1960, l'opposition à la monarchie se traduisait par une alliance des nassériens, des baasistes de gauche et des fondamentalistes islamiques. Cependant, le rôle de ces derniers était peu important, la principale force d'opposition étant composée de nationalistes arabes nassériens dirigés par le prince Talal. Malgré les efforts déployés par Fayçal pour combattre ses opposants, en 1969, certains officiers nationalistes soupçonnés de fomenter un coup d'État ont été arrêtés. Au cours de la décennie 1970, le mouvement nationaliste a commencé à s'affaiblir tandis que le fondamentalisme islamique, une idéologie de résistance autochtone et plus authentique, est monté en puissance.

On peut chercher, dans les premières années de la décennie 1960, le début du nouveau mouvement des ikhwâns. Selon certains rapports, le prince Khaled ibn Mossaed ibn Abdal-Aziz et certains de ses amis dirigeaient ce mouvement. Il semble qu'en 1965 ce petit mouvement, marqué par l'opposition aux politiques du roi Fayçal quant à la reconstruction grandissante et en particulier l'entrée de la télévision dans

le pays, était devenu un danger potentiel. En août 1965, le prince Khaled et Saad ibn Halil ainsi que ses autres partisans furent tués<sup>86</sup>. Dix ans plus tard, Fayçal ibn Mossaed, pour se venger de la mort de son frère aîné le prince Khaled, assassina le roi Fayçal<sup>87</sup>. Il ne semble pas que ces événements soient la preuve d'un lien organisationnel entre les nouveaux ikhwâns et les survivants des anciens ikhwâns conduits par le Roi Abdal-Aziz. Il semble que les relations entre le groupe du prince Mossaed et les combattants d'ikhwâns responsables de l'occupation de la grande mosquée de la Mecque, soient du même ordre. Cependant, il est clair que, durant la décennie 1980, de nombreux groupes islamistes ont vu le jour dans la société saoudienne. Le point contradictoire réside dans le fait qu'aujourd'hui ces groupes utilisent le fondamentalisme dans la lutte contre la légitimité d'un régime lui-même clairement fondamentaliste. L'histoire se répétait, de nouveau, à une vaste échelle. Comme à l'époque du Roi Abdal-Aziz, le fondamentalisme authentique des ikhwâns se soulevait contre celui, institutionnalisé, du pouvoir en place avec la seule différence que l'impérialisme britannique avait cédé la place à la présence américaine et à l'athéisme de certains hauts dirigeants du pouvoir.

Bien que les nouveaux ikhwâns n'aient pas de relations avec les premiers groupes, malgré l'écart entre les deux générations, la continuation idéologique semble tout à fait évidente. En effet, la dépendance idéologique des nouveaux groupes pourrait être plus solide que celle de leurs ancêtres à l'époque d'Abdal-Aziz qui étaient plus ou moins mus par l'appât du gain. Par ailleurs, contrairement à leurs ancêtres analphabètes, les nouveaux ikhwâns sont souvent des jeunes formés et éduqués, plus ou moins citoyens, et par conséquent influencés par l'Occident. Cependant, une spécificité importante des nouveaux ikhwâns réside dans leur fondamentalisme authentique. L'«appel» des ikhwâns réclame le retour définitif et inconciliable au Coran et à la sunna. Ainsi l'opposition à la monarchie signifie également l'opposition au wahhabisme saoudien, même si le groupe agit contre Abdel Wahab et son enseignement.

## L'appel de Juhaiman

Le guide idéologique et la force motrice de la prise de la grande mosquée de la Mecque était Juhaiman ibn Muhammad ibn Saif al Utaibi. Quant à ses antécédents, Juhaiman possédait toutes les caractéristiques qui pouvaient l'opposer au régime saoudien dominant. Son appartenance sociale, son expérience et sa personnalité l'ont conduit à l'affrontement contre le régime qui a trouvé son apogée lors des événements de la grande mosquée. Les racines tribales de Juhaiman et l'histoire de sa famille l'ont poussé à se soulever contre le pouvoir saoudien. Son grand-père avait été tué lors de la bataille de Sabla et cet événement, qui exigeait une vengeance tribale, établissait un lien idéologique entre les anciens et les nouveaux ikhwâns.

Juhaiman avait travaillé durant 18 ans dans la Garde nationale saoudienne qui avait un fondement tribal. Vers 1974, il donna sa démission. Il est dit qu'il a effectué des études à l'université islamique de Médine sous la direction du Cheikh Abdal-Aziz ibn Baz avant de quitter cette université pour apprendre le Coran de manière indépendante auprès d'autres savants. Après la seconde moitié de la décennie 1970, il a déployé ses

efforts en vue de divulguer son appel et organiser ses partisans pour affronter le régime. L'appartenance à une tribu pauvre, l'histoire de sa famille, la fidélité religieuse et l'expérience de lutte furent les ingrédients qui le transformèrent en un fondamentaliste révolté important qui considérait comme un devoir la destruction de la monarchie. La méthode de direction de Juhaiman ressemblait à celle, charismatique, d'autres mouvements fondamentalistes. Il a été rapporté que Juhaiman avait une personnalité attirante, des yeux pénétrants et une grande bravoure. Ces caractéristiques lui avaient conféré un respect tribal et amenaient ses jeunes partisans à lui obéir<sup>88</sup>. Il fut également un poète populaire et un auteur islamiste. L'« appel » de Juhaiman fut exprimé dans l'ouvrage intitulé *Sept traités*, publié et distribué illégalement. Lors de l'occupation de la grande mosquée de la Mecque, son contenu a été annoncé par haut-parleur et portait sur les points suivants :

1. Il faut suivre le modèle du Prophète – en rapport avec la Révélation – dans le domaine de la propagande et des conquêtes militaires.
2. Il est du devoir de tout musulman de renverser les autorités corrompues actuelles, qui lui sont imposées et qui sont dépourvues de toute particularité islamique, car le Coran ne reconnaît aucun roi ni aucune dynastie.
3. La nécessité du pouvoir légitime est la fidélité à l'islam et son application, le gouvernement sur la base du Coran et non de l'oppression, l'appartenance à la tribu Quraich et l'élection par les croyants musulmans.
4. La foi doit être fondée sur le Coran et la sunna et non sur l'initiation vague des *ulémas* et leurs prescriptions « erronées » dans les écoles et les universités.
5. Il convient de s'éloigner du système social et politique en n'acceptant aucun poste ni pouvoir officiel.
6. L'apparition du Mahdi, descendant du Prophète et de Hossein ibn Ali pour faire disparaître les injustices existantes et instaurer l'égalité et la paix pour les croyants.
7. L'opposition aux idolâtres, parmi lesquels les adorateurs d'Ali, de Fatima et de Mohammad, les *khavarejs* et même la musique et la technologie.
8. L'instauration d'une société islamique authentique, protégeant l'islam face aux impies sans affection pour les étrangers<sup>89</sup>.

Juhaiman planifia minutieusement son appel et le mit en œuvre le 20 novembre 1979 avec la prise de la mosquée de la Mecque. Après avoir fermé les 45 portes du mausolée, son gendre, Mohammed Ben Abdallah Al Qahtani, se présenta comme étant le Mahdi devant les pèlerins étonnés. Cette action était basée sur l'idée qu'au début du siècle musulman, c'est-à-dire Moharam 1400 de l'hégire ou novembre 1979, Mahdi fera sa parousie. Le nombre de combattants et de leurs familles s'élevait à 300 personnes<sup>90</sup>. Avant leur mort ou leur arrestation, ils combattirent pendant deux semaines. Le roi Khaled réunit un conseil composé d'*ulémas* et leur demanda d'émettre la *fitva* (ordonnance religieuse) de l'attaque et de la reconquête du mausolée. Lors des



affrontements, Mahdi fut tué et Juhaiman et 62 de ses compagnons furent arrêtés et exécutés.

Selon les milieux bien informés, les événements commencèrent après une discussion sur les biens non mobiliers. Un nombre inconnu de familles faisant partie de la classe pauvre avait été expulsé de leur demeure par une personne riche et influente. Les familles déshéritées s'adressèrent à l'émir de la Mecque, mais celui-ci ne pu les reloger. Elles furent donc obligées de transférer leurs biens à la grande mosquée. Le fait de se réfugier dans la maison de Dieu était, peut être, une protestation contre l'inégalité. Or, lorsque Juhaiman et ses partisans les rejoignirent à la mosquée pour exprimer leur solidarité et demander qu'elles n'obéissent plus au pouvoir saoudien, l'affaire prit un aspect politique.

L'événement de la grande mosquée de la Mecque suscita des questions sérieuses quant au système politique saoudien. Le plus important fut le fait que cet événement démontra l'incapacité de la monarchie à préserver la sécurité intérieure du pays. Juhaiman et son groupe avaient été arrêtés à maintes reprises. Vers le milieu de l'année 1987, 300 membres des ikhwâns avaient été emprisonnés mais libérés grâce à l'entremise de Cheikh Abd ol-Aziz ibn Baz<sup>91</sup>. En outre, le projet de complot, la préparation des armes et la formation militaire avaient eu lieu sous le nez des autorités. L'incapacité du gouvernement face aux révoltes fut également pointée du doigt<sup>92</sup>. L'événement de la grande mosquée a surtout mis en lumière les fondements incertains de la légitimité du régime. L'analyse sociale des antécédents des révoltés a démontré leur forte appartenance tribale surtout à Oteiba et, dans une moindre mesure, à Qahtan, Harb, Anzar et Matir. Du point de vue de la répartition géographique, de nombreux révoltés étaient issus du Nejd et un nombre moins important de Hael et Assir. Parmi les personnes arrêtées figuraient quelques Koweïtiens, Soudanais et un Irakien<sup>93</sup>.

Le nombre important de révoltés provenant du Nejd est le signe de la centralisation de l'opposition à la monarchie dans la base de son pouvoir ancestral. En outre, la présence d'un nombre important d'étudiants en théologie des universités islamiques de la Mecque, de Médine et de Ryad démontre l'échec de la politique du régime quant à la socialisation de la population. Selon les observateurs, les insurgés avaient des sympathisants parmi la petite bourgeoisie urbaine, les étudiants, les théologiens de bas rang, les technocrates et les dirigeants des tribus opposés à la centralisation et à l'urbanisation.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il est difficile de porter un jugement concernant l'ampleur de l'influence de Juhaiman sur les autres groupes d'opposition et sur les liens qu'ils s'entretenaient. Bien que certaines sources fassent état de l'alliance entre les groupes d'opposition non religieux et les fondamentalistes, la prise de la mosquée de la Mecque semble avoir apparemment été une action unilatérale menée par les ikhwâns de Juhaiman et que du point de vue organisationnel et idéologique, Juhaiman a été le représentant d'une aile relativement restreinte des opposants fondamentalistes à la monarchie. La foi dans la parousie de Mahdi contenue dans

l'idéologie des ikhwâns ainsi que la dureté de leurs opinions et de leur mode de vie le démontrent. En effet, de nombreux partisans potentiels des objectifs politiques des ikhwâns, considèrent la prise de la mosquée comme illicite du point de vue de la foi mais un acte de bravoure du point de vue tactique. La prétention du gendre de Juhaiman à se déclarer le Mahdi attendu aurait pu attirer un large soutien du principal courant fondamentaliste populaire. Il est clair que les anciens ikhwâns et le wahhabisme hanbalite n'étaient pas axés sur l'apparition de Mahdi. Du point de vue de la conscience sunnite contemporaine, la parousie de Mahdi ne peut être socialement crédible qu'à l'époque où les masses seront dans l'attente d'une personnalité hors du commun et qui fera son apparition à un moment apocalyptique. Ainsi, la nouvelle foi en la parousie renforce les tendances séparatistes sociales, la protestation multilatérale du mouvement ikhwân contre la rénovation, sa nature idéologique, tels les groupes Al-Takfir et Al-Hijra. Il est intéressant de constater que les autorités qualifient les deux groupes de kharidjites.

Les insurrections chiïtes dans la province orientale de la monarchie saoudienne ont été concomitantes avec la prise de la grande mosquée de la Mecque par les ikhwâns. Dans leur propagande, les médias opposés au régime saoudien ont tenté d'établir un lien entre les deux événements<sup>94</sup>. Bien qu'il n'existe aucune preuve établissant ce lien, ces deux événements reflètent et symbolisent l'opposition à la monarchie saoudienne. Contrairement au mouvement sunnite des ikhwâns, le fondamentalisme chiïte de l'année 1979 s'inspirait directement de la révolution iranienne. Cependant, dans les deux cas, des facteurs locaux semblables ont été à l'origine de la lutte contre le régime.

Les provinces orientales d'Arabie sont les lieux de concentration des chiïtes duodécimains qui, du point de vue démographique, sont la prolongation des majorités chiïtes de l'Iran et de l'Irak. Depuis l'occupation de la région occidentale par le Roi Abdal-Aziz en 1913, les chiïtes autochtones se soulevaient de temps en temps contre le pouvoir saoudien. En 1952, fut créée une assemblée populaire dirigée par Mohammad al-Habashi en vue de formuler les revendications régionales mais elle fut déclarée illégale par le gouvernement. À la suite de la découverte du pétrole, la partie orientale a pris un nouvel essor et de nombreux chiïtes ont commencé à travailler dans le secteur pétrolier. Pendant la seconde guerre mondiale et après ces ouvriers chiïtes ont acquis une conscience politique et ont exprimé des mécontentements grandissants contre le pouvoir et la sociale américaine aisée. En 1948, à la suite des manifestations et des grands désordres dans la région d'al-Qatif, dirigés par Mohammad ibn Hossein al-Haraj, la révolution des chiïtes a atteint un point culminant<sup>95</sup>. Les insurgés qui réclamaient leur séparation de la monarchie furent facilement combattus. En 1949, le gouvernement a découvert une organisation révolutionnaire qui menait ses opérations sous couvert d'une association de formation. L'organisation fut démantelée et un de ses dirigeants de tendance de gauche, Abdel Raouf, mourut en prison<sup>96</sup>. Ce mouvement qui s'étendait jusqu'à Jubail, fut définitivement anéanti en 1950. Dans les années 1944, 1949 et 1953 des manifestations de protestation ont eu lieu contre les conditions de travail. En 1956 et 1967 des blocus ont visé l'offre pétrolière à l'Occident. En 1970, la

Garde nationale fut envoyée à Qatif pour encercler la ville et circonscrire le désordre. Les troubles de 1978 ont également conduit à de nombreuses arrestations et victimes<sup>97</sup>.

Les vastes soulèvements populaires de Qatif et de Saihat vers la fin de l'année 1979 ont eu lieu parallèlement aux deuils religieux chiites (Achoura), à la prise d'otages des diplomates américains à Téhéran et à la prise de la grande mosquée de la Mecque. La simultanéité de ces événements, qui ont suivi la révolution iranienne, a été de mauvais augures pour les Saoudiens. En effet, l'appel de l'ayatollah Khomeiny était considéré par les 440 000 chiites de la province orientale comme une sorte d'appel au soulèvement. Le 19 novembre, la Garde nationale fut envoyée dans la région pour mater la résistance chiite. Des troubles ont cependant éclaté de nouveau en février 1980 et au printemps 1982 à Qatif, reflet d'une vaste animosité ethnique due à la guerre entre l'Iran et l'Irak. Durant la décennie 1980, ces révoltes prirent un rythme annuel c'est-à-dire à chaque Achoura, avant d'être réprimées par les autorités saoudiennes<sup>98</sup>.

## Les politiques saoudiennes face aux opposants

Les années précédentes, la monarchie saoudienne a choisi une politique de réforme et d'entente face à ses détracteurs. On peut distinguer deux groupes dans l'opposition saoudienne. Le premier groupe englobe les organisations de gauche et nationalistes avec une orientation non religieuse dont :

- 1) L'Union du peuple de la péninsule arabique (nassériste)
- 2) Le Front national pour la libération de l'Arabie (communiste)
- 3) Le Parti Baas (socialiste arabe)
- 4) L'Union démocratique du peuple (marxiste et pro-palestinien)
- 5) Le Front démocratique du peuple pour la libération de la péninsule (socialiste radical)
- 6) Le Front de libération arabe (nationaliste arabe)
- 7) Le Parti ouvrier socialiste arabe (national socialiste)

La seconde catégorie est composée d'organisations islamistes dont :

- 1) L'Organisation révolutionnaire islamique de la péninsule arabique (chiite)
- 2) Le Parti de libération de la péninsule (chiite)
- 3) Le Hezbollah de Hedjaz (chiite)
- 4) L'Association d'appel (Djama al-Dawva) (sunnite)
- 5) Les Ikhwâns (sunnites)
- 6) Les Salafistes (sunnites)

Malgré leur supériorité numérique, les groupes nationalistes et de gauche non religieux ont pratiquement perdu leur influence durant la décennie 1980. La vaste politique de la monarchie consistait à accorder des avantages financiers à ses rivaux et

opposants en exil a largement porté ses fruits. Cependant, le plus difficile consiste à vaincre les opposants islamistes en plein essor. Quant aux chiïtes, la politique pacifique saoudienne semble manquer de véritable motivation et de doute. La puissance des opposants chiïtes à l'intérieur du pays et à l'étranger dépend des politiques de réformes et des conséquences de l'affrontement entre l'Iran et le régime saoudien. L'aventurisme du régime iranien à ses débuts et son incapacité à vaincre l'Irak ont, sans doute, considérablement affaibli l'influence de la révolution iranienne parmi les chiïtes saoudiens. Bien qu'il semble que le wahhabisme et le chiïsme soient inconciliables, les nouvelles autorités exécutives de la province orientale, en particulier le prince Mohammad ibn Fahd, ont pris des mesures afin d'améliorer la situation des chiïtes. Les chiïtes avaient peur que l'utilisation des emprunts, des aides de l'État et des programmes de formation lancés par les pouvoirs publics participent à leur dissolution dans la société à majorité sunnite<sup>99</sup>.

Les efforts de la monarchie à inviter les opposants sunnites de l'intérieur et de l'extérieur du pays à la collaboration ont eu des résultats inverses. Il est d'ailleurs impossible d'évaluer l'intérêt de cette politique. Les groupes islamistes sunnites à l'intérieur et à l'extérieur de la monarchie entretiennent des relations intimes avec les organisations fondamentalistes du monde arabe, en particulier les frères musulmans de l'Égypte et leur ramification au Koweït, au Maghreb et dans le golfe Persique. En effet, le roi Fahd est soumis à une forte pression de la part des groupes islamistes sunnites. Depuis la prise de la grande mosquée de la Mecque, d'importants symboles d'un vaste soulèvement religieux ont éclaté au sein des étudiants des universités. Ces nouveaux fondamentalistes se sont organisés au sein du Djama al-Dawva (l'Association d'appel), mais, malgré leur enthousiasme puritain, ils n'ont pas, à ce jour, montré des tendances révolutionnaires. Ces personnes et groupes peuvent être facilement reconnus par leurs aspects extérieurs :

- 1) une barbe fournie, une moustache fine ou pas de moustache
- 2) des cheveux courts (3 mm)
- 3) un long vêtement blanc (*djalaba* ou *thobe*) couvrant des habits ornés jusqu'aux genoux. Il ne couvre pas les pieds car porter des vêtements longs jusqu'au pied est signe d'orgueil mal placé
- 4) une pièce de tissu posée sur la tête (la *ghutra*) remplaçant le *igal* traditionnel arabe, ce dernier étant considéré comme illicite
- 5) une montre et une chaîne sans chapelet.

Les manifestations vestimentaires et le comportement puritain sont particulièrement visibles dans les universités scientifiques en particulier l'université des ressources minières et pétrolières, la faculté de médecine de l'université le Roi Fayçal et de l'université le Roi Sa'oud à Ryad. Le fondamentalisme dans les milieux universitaires ne se résume pas aux aspects extérieurs. La nouvelle vague du fondamentalisme peut se résumer en une seule phrase : « Nous ne pouvons pas nous renforcer dans ces régimes

faibles uniquement en lisant le Coran et l'histoire, l'étude de la science et l'utilisation de la technologie occidentale contre l'Occident sont également nécessaires. »<sup>100</sup>

Ce slogan démontre le nouvel intérêt des jeunes à acquérir la science et la technologie. Les étudiants fondamentalistes s'opposent profondément aux études dans les universités européennes et américaines car ils pensent que, par ce biais, le gouvernement tente d'affaiblir leur esprit islamique. La renaissance islamique est également autant en vigueur parmi les étudiants saoudiens aux États-Unis, tout autant soumis à la pression.

La spécificité de l'appel de Juhaiman résidait dans le fait qu'il rejetait, entièrement, aussi bien le régime de la famille saoudienne que l'idéologie wahhabite avec ses partisans bureaucrates. Deux siècles après Abdelwahhab, les descendants de la famille Al-Cheikh sont devenus les défenseurs officiels de la monarchie auxquels se heurtent les ikhwâns et les autres fondamentalistes. Face à l'animosité du radicalisme des ikhwâns, la monarchie a été obligée de démontrer qu'elle est plus radicale que ses opposants. Ainsi, le nouveau projet fondamentaliste du régime et ses politiques restrictives ont renforcé les pressions sociales sur les citoyens ordinaires. D'un autre côté, plus positive, la monarchie saoudienne a entamé une politique de réformes afin de mettre hors jeu ses opposants à l'intérieur du pays. Un mois après la prise de la grande mosquée de la Mecque, le prince Fahd a promis de promulguer une nouvelle « loi constitutionnelle » englobant un « parlement » et des méthodes gouvernementales. Or, le comité de la loi constitutionnelle, créé en mars 1980 sous la direction du prince Nayef, n'a pas, à ce jour, présenté le document promis<sup>101</sup>. Parallèlement, la monarchie s'est efforcée grâce à des propositions alléchantes quant à l'octroi de postes et d'avantages pécuniaires, d'attirer les opposants de l'intérieur du pays et des exilés de l'étranger<sup>102</sup>. Cependant, du fait de l'incompréhension des principales causes de l'aliénation et des troubles, ces politiques n'ont emporté que des succès limités. Tant que la monarchie n'adopte pas un projet de réforme globale, ses efforts pour maintenir le calme resteront sans doute vains.

L'essor de l'islamisme autochtone a placé le roi Fahd face à de grandes difficultés. Celles-ci seront plus importantes avec la baisse des revenus pétroliers et la réduction probable du prestige et de l'influence saoudiens. Après la mort du roi Khaled, alors que le Liban était en proie à une situation difficile due à la guerre, Fahd a été critiqué pour ses positions pro-occidentales. Tout en se présentant comme un vrai musulman par le biais de l'application stricte des prescriptions islamiques, le monarque poursuit une politique étrangère modérée. Le 15 juin 1983, à travers une action courageuse et pleine d'ardeur, le roi a demandé aux *ulémas* et savants islamiques d'organiser une conférence internationale en vue de moderniser, par le biais d'*ijtihad* (effort de réflexion), les lois islamiques.

Après la mort du roi Khaled au milieu de l'année 1982, l'intronisation du prince Fahd s'est réalisée dans un contexte difficile marqué par des difficultés économiques profondes, l'attaque du Liban par Israël et la guerre entre l'Iran et l'Irak. Contrairement

à ses prédécesseurs, le roi Fahd a conduit une politique étrangère active afin de rechercher une solution à la question palestinienne, soutenir les Moudjahidines afghans et accroître les aides financières et militaires à l'Irak.

Pour démontrer son engagement à l'égard de l'islam, le roi Fahd s'est attribué officiellement le titre du « gardien des deux saintes mosquées » c'est-à-dire les lieux saints de la Mecque et de Médine. Au début de la décennie 1990, deux embûches majeures guettaient le roi Fahd : l'occupation de Koweït par l'Irak et la montée de l'islamisme politique à l'intérieur du royaume.

## L'islamisme moderne

La vague d'islamisme, qui fit son apparition une décennie après l'événement de la grande mosquée de la Mecque, était différente de celle des ikhwâns des points de vue grandeur, racines sociales et direction du mouvement. Contrairement aux insurgés appartenant à des tribus pauvres et non complexes du passé, les islamistes modernes sont composés de milliers de citoyens jeunes et appartenant aux classes moyennes, dirigés par des prédicateurs, des enseignants et des étudiants religieux des universités. Ces nouveaux islamistes sont plus éloquents, mieux organisés et plus nombreux. Leur activité et leur influence quant à la reproduction des œuvres, se manifestent à travers des librairies et les cassettes sonores distribuées clandestinement et à bas prix.

Les comités d'extension de la vertu et de prévention de la corruption, qui tentaient de contrôler le comportement public, constituaient d'autres lieux d'activité islamiste. Contrairement à l'ancienne police religieuse approuvée par le gouvernement, les jeunes activistes voulaient organiser des rondes dans les bazars, la surveillance et l'inspection des maisons pour empêcher les comportements contraires à l'islam, la provocation des changements et des évolutions dans le comportement social. Une nouvelle source de soutien populaire aux islamistes a été incarnée au travers des peuples tribus récemment sédentarisés et dont la situation défavorisée au milieu des riches citoyens les poussait à accueillir favorablement les islamistes.

L'apparition de l'islamisme, au début de la décennie 1990, était le résultat des conditions de crise à laquelle était en proie la société saoudienne. La baisse des revenus pétroliers, la cherté de la vie compte tenu de l'inégalité des revenus, l'influence du modernisme et de la culture occidentale, l'appui du monarque à l'Occident pour assurer sa sécurité et ses effets contradictoires se traduisant par une tendance occidentale du régime et le soutien à l'islamisme à l'intérieur et à l'extérieur du pays ainsi que l'influence des mouvements islamistes étrangers sur les Saoudiens étaient autant de facteurs favorables à la montée de l'islamisme. Ces facteurs ont créé un mouvement islamiste clandestin qui s'est manifesté durant la guerre dans le golfe Persique.

La guerre dans le golfe Persique a été un facteur puissant dans le développement de l'islamisme car elle a renforcé le besoin du monarque saoudien de soutien par l'Occident et l'entrée massive de forces souvent non musulmanes sous l'égide des Etats-Unis sur le territoire sacré de l'Islam. Ce phénomène a ébranlé la légitimité religieuse

de la monarchie et provoqué la colère des islamistes. En outre, les dépenses militaires colossales et l'économie chancelante ont également fragilisé la monarchie qui n'avait plus la capacité d'assurer le bien-être social et économique de la société.

De nombreux Saoudiens des couches pauvres et moyennes de la société vivant dans la précarité et n'envisageant aucun avenir meilleur, constatant la présence d'hommes et de femmes « impies » dans les armées étrangères avec leur mode de vie occidental, ont perdu tout espoir et vu leur honneur souillé. Ils furent atteints d'une « crise identitaire » et de la peur de l'étranger.

Ils ne pouvaient plus affirmer leur certitude quant à la supériorité de l'islam par rapport à la faiblesse des Saoudiens et leur dépendance à l'égard du soutien occidental. Cette contradiction était à l'origine d'une « dissonance cognitive »<sup>103</sup> à laquelle il fallait trouver une solution. C'est pourquoi, après la guerre, la montée de l'islamisme fut une tentative pour reconquérir une identité et un mouvement de protestation contre la monarchie et ses alliés occidentaux et, pour certains, un moyen de conquérir une situation sociale et le pouvoir.

Pour exprimer leur profond malaise, après la guerre, les islamistes ont pris une position agressive. Dans une action audacieuse, en mai 1991, cinquante-deux islamistes adressèrent un message au monarque dans lequel ils revendiquaient douze réformes fondamentales<sup>104</sup> :

- 1) Créer une assemblée nationale capable de prendre des décisions sur les politiques intérieures et étrangères du pays. L'assemblée doit englober des personnes avec des spécialités différentes, connues pour leur intégrité et leur résistance et bénéficiant d'une totale indépendance afin de gérer les devoirs de l'assemblée.
- 2) Abolir toutes les lois, règlements et ordonnances politiques, administratifs et économiques contraires aux prescriptions de l'Islam.
- 3) Tous les représentants et autorités de l'État à l'intérieur du pays et à l'étranger doivent, outre le fait d'être spécialisés, être sincères et droits. Toute infraction à ces principes conduirait à leur destitution car cela porterait atteinte aux intérêts et au prestige du pays.
- 4) Il faut créer l'équité et l'égalité entre tous les membres de la société, peu importe leur appartenance de classe, afin qu'ils puissent recouvrer leurs droits et assumer leurs devoirs. Le trafic d'influence, pour se soustraire aux devoirs et violer les droits d'autrui conduit à la discordance sociale et à sa destruction, ce contre quoi le Prophète lui-même a mis en garde.
- 5) Contrôler l'action de toutes autorités qui doivent répondre, en particulier ceux qui occupent des postes de haut rang. Epurer l'appareil d'État de toutes les personnes corrompues sans distinction.
- 6) Créer une armée puissante, munie d'armes provenant de différentes sources et développer des industries militaires nationales. Cette armée défendrait le pays et ses lieux saints.

- 7) Établir l'équité quant à la distribution de la richesse nationale parmi toutes les classes sociales, abolir les impôts et baisser les prix. Défendre les ressources nationales afin qu'elles ne soient pas gaspillées et pillées et donner la priorité aux besoins immédiats. Abolir toutes les formes de monopole et d'acquisition illégale de la richesse, supprimer les obligations des banques islamiques, épurer les établissements financiers publics et privés de la prise d'intérêt qui signifie une déclaration de guerre contre Dieu et son Prophète.
- 8) Reconstruire les médias selon la politique de la monarchie pour servir l'islam et refléter la moralité sociale, les renforcer culturellement et éliminer tout ce qui est contraire à ces objectifs. En même temps, garantir leur liberté afin de développer la conscience collective par le biais d'informations exactes et de critiques constructives dans le cadre des restrictions de la prescription islamique.
- 9) Esquisser une politique étrangère destinée à préserver les intérêts du peuple, s'abstenir de signer des traités contraires à la prescription islamique, s'intéresser aux difficultés et aux idéaux des musulmans et améliorer l'état des ambassades de sorte que celles-ci reflètent la nature islamique du pays.
- 10) Améliorer les institutions religieuses du pays et les discordances religieuses, leur consacrer des réserves financières et humaines, supprimer les servitudes qui empêcheraient leur bon fonctionnement.
- 11) Unifier les institutions juridiques et leur accorder une indépendance totale et réelle. Étendre le pouvoir des tribunaux à l'ensemble de la société et créer une institution indépendante dont le rôle serait de contrôler l'application des décisions juridiques.
- 12) Garantir les droits de tous les membres de la société, abolir toutes les restrictions face à la volonté et les droits du peuple afin de respecter l'honneur de l'homme dans le cadre des prescriptions islamiques.

Bien que le but déclaré de ce message consistait à conseiller le roi, son objectif principal était, en réalité d'influencer l'opinion publique. En effet, les signataires du message ont préféré propager largement son contenu à travers les médias dans tout le pays avant de le remettre officiellement au monarque. Un autre objectif visé par les islamistes consistait à répondre à la plainte du mois de décembre 1990 de quarante-trois intellectuels libéraux remise au roi dans laquelle ils réclamaient la réforme des lois islamiques et la garantie des droits de l'homme, l'égalité devant la loi sans prendre en compte le passé des individus, les droits des femmes, la création d'une assemblée de conseil et un pouvoir judiciaire islamique indépendant. En effet, en 1990-1991, une discussion avait eu lieu entre les libéraux et les islamistes autour de la *fatwa* émise par le Cheikh Abdal-Aziz ibn Baz, le dignitaire suprême saoudien, dans laquelle il autorisait religieusement et légalement l'installation des soldats non musulmans en Arabie. Certains *ulémas* islamistes dirigés par Safar al-Havali avaient rejeté cette décision en insistant sur le fait que l'admission de non musulmans sur le territoire sacré n'était pas permise<sup>105</sup>. Cette discussion se manifesta à travers un échange d'avis tumultueux



entre le docteur Ghazi al-Qassibi, d'une part, et quatre islamistes connus, Haveli, Nasser al-Omar, Aviz al-Gharani et Salman al-Oudeh, signataires du message du mois de mai 1991 au monarque, d'autre part. Le soutien apporté par Qassibi à la décision du roi, quant à l'installation des forces multinationales, conduisit Nasser al-Omar à le considérer comme un personnage impie<sup>106</sup>. En publiant une série d'articles intitulés «Hatta Latakoun fitna», Qassibi rejeta ces accusations et invita Omar à les prouver devant un tribunal<sup>107</sup>. Qassibi fit un lien entre les islamistes et les ikhwâns de Juhaiman al-Utaibi et les accusa d'avoir semé le trouble lors de la guerre du Golfe (Persique) pour affaiblir le pays. Plus tard, il les qualifia de «Khomeinys d'Arabie Saoudite» qui projetaient de devenir des dirigeants politiques religieux (*al-fuqha al-Siassioun*). Selon lui, ces personnes n'avaient d'autres buts que de s'emparer du pouvoir et, pour ce faire, étaient capables, en cas de nécessité, d'user de la violence. Il leur proposa de «s'en tenir à la religion et éviter la politique».

Le pouvoir et l'institution religieuse officiels, en tentant de calmer le jeu, et parfois à travers des mises en garde, ont répondu à la demande des islamistes. Pour satisfaire ces derniers, le gouvernement promulgua une loi interdisant aux femmes de conduire et 70 femmes, en 1990, furent arrêtées et châtiées pour avoir manifesté malgré l'interdiction. Le gouvernement autorisa également que les volontaires procèdent à la fermeture des magasins vendant des vidéos non religieuses, les incendient ou suspendent leur autorisation de faire du commerce, même si certains de ces activistes furent arrêtés en janvier 1992. En même temps, Cheikh ibn Baz désapprouva «la lutte menée du bouche à oreille» des islamistes, condamnation qui résulte de la mise en garde du prince Turki al-Fayçal, chef des renseignements. De même, l'institution islamique officielle, c'est-à-dire «le bureau supérieur des recherches scientifiques, d'examen juridique, de propagande et d'appel», dirigé par ben Baz, condamna l'appel du mois de mai 1991 en le considérant comme un manque de respect à l'égard du monarque<sup>108</sup>.

Les islamistes n'ont pas été effrayés par les menaces officielles. En septembre 1992, dans une autre tentative destinée à modeler les politiques de la monarchie, les islamistes rédigèrent une «note de conseil» de 45 pages à l'attention de Cheikh ibn Baz dans laquelle ils critiquaient les politiques intérieures et étrangères du régime. Cette note n'était qu'une explication du programme de mai 1991 et reprenait l'ensemble des revendications radicales<sup>109</sup> :

- 1) Supprimer toutes les restrictions mises en place par le pouvoir quant aux écritures, publications et discours des théologiens, des savants et enseignants musulmans.
- 2) Permettre aux *ulémas* de contrôler et de participer aux affaires de tous les établissements publics, les ministères et les ambassades afin d'avoir la certitude que le fonctionnement est conforme à l'islam.
- 3) Créer un tribunal fondamental supérieur islamique afin d'examiner, revoir et réformer toutes les lois, tous les traités et règlements en vue de s'assurer de leur conformité avec l'islam.

- 4) Revoir les programmes d'enseignement de certaines universités et des établissements de formation afin qu'ils soient centrés sur les prescriptions religieuses et empêcher l'enseignement des lois occidentales sauf pour les étudiants des cycles supérieurs de la théologie pour qu'ils puissent dénoncer l'idéologie corrompue des impies.
- 5) Restreindre les droits de la police, le droit pour les accusés d'être assisté d'un avocat et interdire la torture et la censure.
- 6) Choisir les ministres et les dignitaires de haut rang, sans discrimination et sans prendre en compte les relations familiales, régionales et ethniques et de parenté.
- 7) Réformer le système administratif en nommant des autorités compétentes qui, en cas de détournement de biens ou de corruption, peuvent être châtiées sans considération de leur rang.
- 8) Contrôler les dépenses gouvernementales par le biais des établissements responsables qui en répondraient devant le comité de conseil.
- 9) Suspendre les dépenses concernant les stades sportifs, les expositions, les palais et étendre les aides financières uniquement aux musulmans nécessiteux et non pas aux régimes « impies » d'Irak, de Jordanie, de Syrie, du Maroc, de Tunisie, d'Algérie et d'Égypte.
- 10) Créer une armée forte de cinq millions de soldats en vue de défendre ce pays sacré, combattre les juifs et aider les musulmans selon l'esprit du jihad.

Ce document audacieux essuya la condamnation immédiate de l'institution supérieure des *ulémas* suprême. Ces derniers le considéraient, d'une part, comme un acte semant la discorde et provoquant des troubles et de l'autre, qui néglige les bons actes du gouvernement<sup>110</sup>. Sept des dix-sept membres de l'institution suprême s'abstinrent de condamner ce document, ce qui conduisit le roi à les démettre de leur fonction et à nommer à leur place dix des *ulémas* qui lui étaient fidèles<sup>111</sup>. Trois des islamistes célèbres qui avaient réussi à semer la discorde au sein des *ulémas*, adressèrent une lettre ouverte à ben Baz dans laquelle ils accusèrent les *ulémas* de s'accommoder avec le pouvoir, rejetèrent l'accusation d'incitation à la révolte et menacèrent de déposer plainte devant le tribunal sauf si des preuves pouvaient être avancées contre les islamistes<sup>112</sup>.

## Les élites islamistes

Les islamistes saoudiens « salafistes » constituent un ensemble composite. L'utilisation du terme salafiste à la place de *usuli* (fondamentaliste) vient du fait que les islamistes se disent partisans du *hadith*, c'est-à-dire de la *sunna* (tradition) du Prophète de l'Islam dans sa forme exacte associée à ses dires et faits (œuvres). La recherche des véritables *hadiths* constitue le principal composant du wahhabisme et de ses ancêtres hanbali.

**Ci-dessous : Traduction de la reproduction suivante en langue arabe**

[Emblème de l'Arabie Saoudite]

**Ministère de l'Éducation****Livre de la Jurisprudence**Première année de l'enseignement secondaire (10<sup>e</sup> classe : N.D.T. : équivalant à la Seconde européenne)**■ Page 100**Titre de la leçon : **La sodomie****Sa punition**

La sodomie est punie de mort. Le partenaire actif et le partenaire passif seront tués, même s'ils jouissent d'une protection.

Ceci est attesté par le Livre (le Coran) et le consensus des Compagnons (*du Prophète Mahomet*).

L'insistance des ouvrages hanbalites sur la nécessité de la crédibilité du kalam (écrit), a fait que le *hadith* se transforme en une principale source de loi, de foi et de pratique, supprimant par là même l'importance de l'analogie et du jugement. Les motazilistes et d'autres opposants au hanbalisme les traitent de « *al-hashvia* »<sup>113</sup>. Cette méthode se traduit par un renforcement des obligations religieuses et juridiques dissociant le salafisme des autres courants islamistes fondamentaux des autres pays arabes. Dans le wahhabisme d'Arabie Saoudite, les *ahl al-hadith* ne sont autres que les élèves et les adeptes de Cheikh ibn Baz. Il est intéressant de constater que les élèves de Cheikh Baz englobaient aussi bien les ikhwâns de Juhaiman al-Utaibi que les salafistes de la décennie 1990. Ces deux groupes se sont séparés de leur grand maître en raison de son soutien au régime.

Contrairement à de nombreuses sociétés islamistes à l'extérieur de l'Arabie Saoudite, les salafistes ne disposent pas d'une organisation hiérarchisée. Cependant, on peut établir un organigramme composé de personnalités salafistes connues à travers les 52 signataires du message de mai 1991 et les 107 signataires de la note de septembre 1992. On peut distinguer cinq dimensions parmi les caractéristiques des signataires. Bien que les signataires constituent un ensemble plus ou moins homogène, ils ne reflétaient pas l'existence des mêmes caractéristiques dans la société saoudienne. Du point de vue de l'origine régionale, plus de 63 % du premier groupe et 72 % du second groupe étaient issus du Nejd et un nombre moins important de Hedjaz, sud et est du pays. Plus de 70 % du premier groupe et 44 % du second étaient des personnalités

religieuses c'est-à-dire des prédicateurs, des imams du vendredi, des juges, des spécialistes de droit religieux, des professeurs spécialistes des questions islamiques et des responsables d'organisations religieuses. Contrairement au second groupe, le premier n'englobait pas beaucoup de personnes n'ayant pas de fonction religieuse. Les membres des deux groupes étaient instruits, 38 % du premier groupe et 48 % du second groupe avaient un titre de doctorat.

Environ 12 des signataires avaient eu des activités antérieures. Un grand nombre de signataires, en particulier parmi ceux du second groupe, étaient inscrits dans les facultés des universités Imam Mohammad ibn Sa'oud et du Roi Sa'oud. Du point de vue sociologique, les dirigeants salafistes étaient, pour la plupart, issus des couches moyennes des villes. Nombre d'entre eux étaient des religieux issus, en particulier, du Nejd, principal centre du wahhabisme et bastion traditionnel du pouvoir monarchique saoudien.

Les revendications des salafistes issus des racines autochtones de la famille Sa'oud, étaient un défi pour le régime et visaient directement ses fondements de légitimité. Les islamistes revendiquaient des changements importants qui signifiaient le retrait du pouvoir à la famille monarchique, aux autorités religieuses et aux élites économiques. En réalité, la plupart de ces revendications avaient un caractère révolutionnaire : l'égalité devant la loi, création d'un parlement consultatif qui, non seulement prodigue des conseils, mais également décide les politiques nationales, la responsabilité des autorités, la répartition de la richesse et l'application totale de la loi islamique sous le contrôle d'un pouvoir judiciaire « indépendant » qui soumet l'élite dirigeante au pouvoir religieux. Une autre revendication des islamistes, c'est-à-dire la mise en place de spécialistes religieux dans toutes les administrations publiques et les délégations diplomatiques, consistait à soumettre les autorités saoudiennes à un strict contrôle idéologique.

La nomination d'agents religieux dans le système administratif peut conduire à une société islamique dirigée par les religieux ce qui constitue un acte audacieux sans précédent dans l'histoire de l'islam et qui n'est d'ailleurs pas autorisé ni en théorie ni en pratique dans la politique sunnite. La volonté des salafistes de vouloir instaurer un contrôle religieux, constituait une attaque contre la politique des autorités islamiques par des libéraux tels que Ghazi al-Qoussaibi et a été considérée comme la prolongation du système de *vélayate faqih* de l'ayatollah Khomeiny qui soumet la société au pouvoir des religieux chiites. Pour les islamistes saoudiens cette ressemblance constituait un acte infâme car certains d'entre eux désapprouvent les chiites, les traitent de Rafithites et demandent leur exécution<sup>114</sup>.

## La réponse du monarque

L'invasion idéologique des islamistes a commencé au moment où les autorités n'étaient pas prêtes à leur apporter une réponse efficace et catégorique. La monarchie s'est sentie fragilisée car certaines revendications des islamistes reflétaient les sentiments

de nombreux Saoudiens quant à la vie sociale et politique de la société. Cependant, certains mécontentements vis-à-vis des islamistes et en particulier les *mottavâïns* peuvent être perçus parmi la population. En effet, leurs actions effraient davantage les gens ordinaires que les riches et les détenteurs du pouvoir. Les modernistes libéraux critiquent régulièrement le régime car celui-ci donne libre cours aux islamistes et empêche les libéraux d'exprimer leurs opinions.

En décembre 1992, lors d'un discours devant les *ulémas* suprêmes, le roi Fahd a mis en garde les islamistes contre leurs propagandes destructrices visant le régime tout en reprochant aux « courants venus de l'étranger » de vouloir déstabiliser la monarchie<sup>115</sup>. Malgré les mises en garde du roi sur les erreurs des islamistes, en mai 1993 six islamistes célèbres ont annoncé la création du Comité de défense des droits religieux<sup>116</sup>. C'était une tentative pernicieuse pour inscrire la lutte des islamistes dans le cadre du mouvement universel des droits de l'homme. Les organisations internationales des droits de l'homme ont précipitamment soutenu le comité saoudien sans pour autant réaliser que ce Comité n'a pas pu définir les droits de l'homme selon les critères universellement admis. Au contraire « la déclaration » du comité saoudien a défini les droits de l'homme en tant que droits religieux c'est-à-dire des droits délimités par le cadre « légitime » de la religion en vertu des interprétations islamiques précises<sup>117</sup>. Il est à noter que tous les fondateurs du Comité, à l'exception d'un seul avaient signé la note de 1992 et le plus connu d'entre eux, Cheikh Abdollah al-Jabrin avait dans une *fatwa* traité les chiïtes comme des mécréants méritant la peine de mort<sup>118</sup>. Immédiatement, le comité fut déclaré illégal. Son porte-parole, Mohammad al-Masari fut arrêté. Cinq de ses membres perdirent leur travail et le vieux Cheikh Abdal-Jabrin retira son soutien au groupe des droits de l'homme. Après sa libération, al-Masari est entré dans la clandestinité et, en avril 1994, il a réapparu à Londres en tant que détracteur du gouvernement saoudien<sup>119</sup>.

Sur le plan politique, en mars 1992, le roi Fahd a promulgué la loi constitutionnelle du régime, attendue depuis longtemps par le peuple, et a apporté une réponse aux critiques islamistes et libérales. L'article 37 de cette loi confirme le caractère inviolable des lieux de vie qui, selon les libéraux, ne seraient pas respectés par les *mottavâïns*. En août 1993, le roi a nommé 61 membres du parlement parmi les bureaucrates non politiques, les professeurs d'universités, les commerçants, les autorités religieuses et quelques écrivains et militaires. Moins de 20 % des personnes nommées pourraient être considérées comme des conservateurs religieux compte tenu de leur formation ou de leur fonction au sein des établissements islamiques. Aucun d'eux n'était un activiste islamiste<sup>120</sup>. Il est clair que les nominations des membres de l'assemblée consultative par le roi étaient un rejet des islamistes qui s'efforçaient de ne pas montrer leur mécontentement face aux choix du roi. La seule exception principale fut la nomination du docteur Jamil al-Habashi, un chiïte de la province orientale, qui signifiait une reconnaissance sans précédent de cette minorité marginale. Au travers d'une discussion houleuse, les islamistes ont soulevé la question de savoir comment un chiïte et, par conséquent, un mécréant (rafithite) peut être légitimement nommé pour conseiller le roi<sup>121</sup>.

La promulgation de la loi constitutionnelle et la création du parlement constituaient un tournant marquant dans le développement politique de l'Arabie. Alors que la monarchie, durant la seconde moitié de 1990, est en proie à des difficultés économiques grandissantes, le défi islamiste peut se renforcer. Il semble que la politique à long terme de la monarchie vise à semer la discorde au sein des opposants islamistes en vue d'attirer leur collaboration. Alors que le pouvoir arrête un certain nombre de personnes, il attend que le mécontentement de la population face à l'extrémisme des dirigeants religieux prenne de l'ampleur, sauf si, face à une action violente de leur part, leur répression généralisée peut être justifiée. Il existe, néanmoins, des signes qui montrent que le régime a durci sa position face aux islamistes. En avril 1994, le régime a franchi un pas important et a retiré la nationalité saoudienne à Oussama Ben Laden accusé de « comportement irresponsable » mettant en péril les intérêts de la monarchie. Ben Laden qui, à une certaine époque, réunissait des fonds pour les Moudjahédines afghans, a transféré sa base opérationnelle au Soudan, un pays hôte, et y a poursuivi son soutien aux islamistes<sup>122</sup>. En avril 1994, Ben Laden a promis de soutenir le groupe al-Masri installé à Londres, par le biais de son organisation à Khartoum.

Dans une autre action, le régime a défié l'institution wahhabite dirigée par Ben Baz et a accordé à Cheikh Alavi al-Maléki de la ville de Mecque la liberté de prédication. Ce dernier est un des célèbres savants de l'école malékite. Durant plus d'une décennie, Ben Baz avait l'interdiction de prêcher pour avoir soutenu les activités souffistes. Cette action était une sorte d'éloignement de la politique traditionnelle des Saoudiens quant au soutien des wahhabites au monopole islamique et ressemblait aux actions des autres régimes arabes qui ont encouragé l'éparpillement islamique tel que le soufisme contre les idéaux islamistes<sup>123</sup>.

Dans l'ensemble, durant les trois années après la guerre (seconde) du golfe Persique, les politiques de la monarchie ont connu des évolutions et des changements profonds. Les critiques grandissantes des islamistes à travers le monde, quant au rôle de la monarchie dans la guerre, y ont grandement contribué. Il semble que les responsables politiques saoudiens se sont rendu compte du fait qu'ils ont contribué à créer une fraternité islamiste multinationale de leurs opposants qui a soutenu l'Irak alors que la monarchie traversait des moments difficiles. Il est clair que la politique menée depuis plusieurs décennies par les Saoudiens, quant au soutien financier, et le renforcement d'un grand nombre de groupes islamistes contre les ennemis nationalistes arabes et de gauche opposés à la monarchie tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, a donné des résultats contraires à ceux escomptés. Aussi, le gouvernement a réduit considérablement ses aides aux groupes islamistes à l'étranger, ce qui a réjoui ses opposants islamistes à l'intérieur du pays. En effet, au milieu de l'année 1994, l'affrontement entre le régime et les islamistes a pris de l'ampleur car le Comité de défense des droits religieux installé à Londres a lancé une vaste campagne de lutte à travers des fax, des satellites et des e-mails. Ce combat a conduit à une répression également vaste et à l'arrestation de Safar al-Havali, Salman al-Oudeh et d'autres activistes célèbres. Dans une réaction brutale, le comité de défense des droits religieux a accusé le Comité des *ulémas* suprêmes de

Ben Baz de « complicité de crimes » pour avoir soutenu le régime. Dans une note menaçante, le Comité des droits religieux a mis en garde les *ulémas* suprêmes qui seraient tenus responsables en cas d'utilisation, par les jeunes islamistes, de la violence contre le régime. Il semble que la monarchie et ses ennemis islamistes se trouvent à la veille d'une confrontation décisive. Il est clair que la stabilité future de la monarchie dépendra probablement de son attachement aux réformes, à la baisse de la corruption officielle et à ses capacités à créer des opportunités économiques pour une population croissante.

## EXAMEN DES CAUSES DE LA CRISE

Depuis les soulèvements islamiques qui ont secoué la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, provoquant, d'une part, la chute des régimes arabes totalitaires et dictatoriaux et, de l'autre des mobilisations fondamentales, une des questions qui occupe les esprits des analystes politiques et des opinions publiques de la région et du monde est de savoir si le régime d'« Al Sa'oud » en Arabie Saoudite connaîtra le même sort.

Plus de quatre mois après le soulèvement des peuples arabes et les interventions de l'Arabie Saoudite principalement sous forme d'occupation militaire de Bahreïn et la répression sauvage des chiites de ce pays, il semble que le régime d'« Al Sa'oud » a plus ou moins précipité sa chute<sup>124</sup>. Il est important de relever les points faibles du régime saoudien qui peuvent conduire à son renversement.

### La lutte pour le pouvoir à l'intérieur du pays

Faisant référence à l'étroite et intense rivalité pour le pouvoir parmi les innombrables princes saoudiens, les analystes politiques prévoient une sombre perspective après la mort du monarque actuel d'Arabie, le roi Abdallah.

Lors de la conquête de l'Arabie, des accords et traités secrets ont été conclus avec la Grande-Bretagne contre l'empire ottoman. Plus tard, un accord a vu le jour en Arabie entre deux courants: le courant wahhabite dirigé par la famille Al-Cheikh qui s'est réservé le domaine théologique tandis que la famille Al-Sa'oud et ses fils s'occupaient des affaires politiques, situation qui perdure de nos jours<sup>125</sup>.

La famille Al-Cheikh poursuit sa mainmise religieuse sur la péninsule qui englobe les mosquées, les lieux saints, le comité d'« Injonction de faire le bien et l'interdiction du mal », les organisations et établissements culturels et religieux.

Les questions politiques relèvent de la compétence de la famille al-Sa'oud. Bien que ces deux courants se soient accordés sur le partage du pouvoir, des contradictions et des différends demeurent entre eux dont l'examen exige une large discussion. Au sein même de la famille, des conflits pour le pouvoir ont toujours existé. Ces conflits se manifestent à travers deux courants, l'un composé des sept fils Soudairi (la tribu

Soudairi était le nom attribué à sept frères consanguins, tous issus du Roi Abdal-Aziz al-Sa'oud, roi d'Arabie, et de son épouse Hesseh Soudairi). Ces sept frères sont également connus sous le nom d'Al-Fahd. Ce groupe est en intense rivalité avec le groupe des Nejd<sup>126</sup>. Aujourd'hui, cette rivalité s'exprime au travers de la question de la succession du roi Abdallah. Depuis l'intronisation du roi Fahd en 1982, les sept Soudairi ont constitué la plus puissante alliance au sein de la famille royale saoudienne. Les Soudairi sont composés :

- 1/ Ou du Roi Fahd ibn Abdal-Aziz, cinquième roi d'Arabie; Fahd al-Saoud (Fahd ibn 'Abdal-Aziz al-Saoud) (Riyad 1923-Riyad 2005), roi d'Arabie Saoudite (1982-2005).

Du onzième fils du roi Abdal-Aziz bin Abdal-Rahman Ibn Faysal al-Saoud et de sa sixième épouse (et favorite) Houssa bint Ahmed al-Soudairi. Il était l'aîné de sept frères constituant au sein de la famille al-Saoud « le Clan des Soudairi ». Il succéda en 1982 à son demi-frère Khaled. Dès son accession au trône, il désigna son demi-frère Abdallah comme prince régent et premier Vice-Premier ministre, tandis que son frère le prince Sultan devenait second Vice-Premier ministre, nomination qui, en faisant du prince Sultan le second en ligne de succession au trône, visait à prévenir les éventuelles querelles de succession au sein de la famille des al-Saoud. En 1990-1991, il fit participer le royaume islamique à la coalition contre l'Irak au cours de la guerre du Golfe.

Après la détérioration de sa santé, à partir de 1996, qui le plaça dans l'incapacité de gouverner, c'est le prince Abdallah qui, de facto, dirigea l'Arabie Saoudite en tant que régent, puis prit sa succession à sa mort, en 2005.

- 2/ De l'**Émir Sultan ibn Abdal-Aziz**; Fils du roi Abdelaziz Al Saoud, fondateur de la dynastie, et de Hassa bint Ahmed Al Soudairi. Sultan était le demi-frère de l'actuel roi Abdallah. Prince héritier et Vice-Premier ministre depuis 2005, il était ministre de la Défense et de l'Aviation depuis 1963. À l'âge de 84 ans, il décéda des suites d'une longue maladie, abandonnant sa position de prince héritier à son frère Nayef, qui vient à son tour de disparaître à l'âge de 79 ans. La succession au trône se transmettant entre les fils d'Abdelaziz, c'est maintenant à Salman, l'actuel ministre de la Défense et ancien gouverneur de Riyad, de prétendre au titre d'héritier de l'actuel roi Abdallah, âgé de 88 ans (et qui est lui aussi malade).

Le prince Sultan a eu sept épouses, dix-huit fils et dix-sept filles.

- 3/ **Émir Nayef ibn Abdal-Aziz**; le prince héritier saoudien, Nayef ben Abdel Aziz, est mort le 16 juin 2012. Agé de 79 ans, il était considéré comme un conservateur. Malade, il se trouvait en Suisse depuis quelques semaines.

Il était également le ministre de l'Intérieur du royaume. Il avait été nommé prince héritier en octobre dernier après la mort de son frère, Sultan ben Abdel Aziz.



Nayef Ben Abdel Aziz, issu de la famille royale, est né en 1933 à Taëf. Il avait été nommé gouverneur de Ryad à 20 ans, avant de devenir vice-ministre de l'Intérieur en 1970 puis ministre de l'Intérieur en 1975. Il avait sévi contre Al-Qaïda qui a mené des attentats sanglants dans le royaume de 2003 à 2006, obligeant ses chefs et membres à s'enfuir au Yémen et démantelant les associations caritatives qui collectaient les dons pour le réseau.

Le prince Nayef était, en outre, connu pour entretenir de bonnes relations avec les milieux religieux tenants de l'orthodoxie et généralement opposés à une évolution du royaume ultraconservateur. Partisan d'une ligne dure à l'égard de l'Iran, il avait néanmoins de solides relations dans le monde arabe. Il avait, selon des diplomates, joué un rôle dans la décision du royaume d'accueillir le président tunisien déchu Zine El Abidine Ben Ali et d'envoyer des troupes à Bahreïn pour aider à la répression de la contestation animée par des chiïtes (*Le Figaro*, 16 juin 2012).

4/ De l'Émir Abdal-Rahman ibn Abdal-Aziz, vice-ministre de la Défense.

5/ De l'Émir Turki Salman ibn Abdul-Aziz.

6/ De l'Émir Ahmad ibn Abdal-Aziz, ministre de l'Intérieur.

En Arabie, le transfert du pouvoir n'a pas toujours été effectué sur des critères légaux, d'où les rivalités qui ont vu le jour. C'est la raison pour laquelle, afin de combler le vide du pouvoir après son décès, le roi Abdallah a nommé un comité appelé « Comité d'allégeance ». Ce comité lui-même est un sujet de conflit, car le roi Abdallah en a confié la direction à son demi-frère, le prince Mash'al. Celui-ci est un commerçant, incapable de saisir et de discerner les questions d'ordre politique.

Selon les estimations, le nombre des princes en Arabie, compte tenu de la multiplicité des générations, a atteint 6 000. Ils appartiennent à trois générations différentes. Ces 6 000 princes ont constitué diverses alliances rivales. En effet, tous ces princes visent à occuper le sommet du pouvoir ou, du moins, le second ou le troisième rang<sup>127</sup>.

La nomination du prince Mota'ab, fils du roi Abdallah, par ce dernier, en tant que Chef de la Garde nationale et membre supérieur de l'État, a conduit les observateurs politiques à insister sur le fait que la rivalité pour le pouvoir se poursuit en Arabie. Il faut signaler que la nomination de Mota'ab en tant que chef de la Garde nationale qui est une institution étatique et militaire très influente, a semé le trouble. La Garde nationale saoudienne, forte de 130 000 militaires professionnels, a la charge de préserver le régime. La nomination de Mota'ab à ce poste démontre que le roi Abdallah a pris une décision préventive afin que le pouvoir reste dans la famille.

## Le choix américain pour la succession du roi Abdallah

Il y a quelque temps, le retour subit à Ryad de Bandar ibn Sultan qui, depuis trois ans est atteint d'un cancer, a perturbé la question de la succession du roi Abdallah et

a modifié quelque peu les analyses et les projections politiques, bien que des rivalités existent au sein du pouvoir saoudien. Bandar est le fils de Sultan. Il a travaillé pendant 22 ans dans l'appareil diplomatique saoudien souvent en tant qu'ambassadeur aux États-Unis. Il entretient des relations très étroites avec les services de renseignements occidentaux, en particulier avec la CIA. Peu de temps avant la fin de sa mission en tant qu'ambassadeur aux États-Unis, Bandar est rentré en Arabie. À l'époque, une rumeur circulait quant à son intention de fomenter un coup d'État. Il fut disgracié et éloigné.

Après le dernier voyage du roi Abdallah aux États-Unis pour cause de soins, Bandar est rentré à Ryad, ce qui a remis à l'ordre du jour la question de la succession du pouvoir en Arabie. Les États-Unis regardent d'un œil favorable la succession du roi Abdallah par Bandar. Aujourd'hui, on peut dire qu'il existe en Arabie trois rois : le roi Abdallah, son prince héritier et Bandar. Par conséquent, comme nous l'avons indiqué, il existe un conflit à propos du pouvoir à caractère tribal entre les Soudairi et les Nejdi, auquel vient s'ajouter l'opposition entre la tendance des conservateurs traditionnels et les réformistes occidentalisés. Bandar est le chef de file de ces derniers qui fait face aux descendants du roi Fahd (l'ancien monarque) qui représentent les conservateurs traditionnels. Cette lutte qui actuellement prend de l'ampleur peut être analysée sous plusieurs angles.

Bien que Bandar soit considéré comme le pion de la CIA, conformément à la coutume en Arabie, étant le fils d'une esclave, il n'a aucune chance d'accéder au trône. En effet, il n'a aucune chance de devenir Roi de ce pays, mais, compte tenu de ses relations privilégiées avec Washington, il est aujourd'hui la personnalité la plus influente d'Arabie en mesure d'assurer le pouvoir à son père Sultan.

Dans la tradition arabe de l'époque préislamique, lorsqu'une femme donnait successivement naissance à des filles, son mari épousait une esclave afin de s'assurer une descendance masculine. Bandar est ainsi né. Par conséquent, la famille royale d'Al-Sa'oud ne considère pas Bandar comme un véritable prince et on ne peut donc pas compter sur lui pour devenir monarque.

L'ensemble de ces facteurs a provoqué l'inquiétude de l'Occident et des États-Unis quant au vide probable du pouvoir en Arabie Saoudite. Par ailleurs, le talon d'Achille du pouvoir monarchique qui peut conduire à son prochain renversement est notoirement connu.

## La structure traditionnelle pro-occidentale

Le système politique de l'Arabie Saoudite est un des plus étonnants du monde. En effet, le régime d'Al-Sa'oud est le fruit d'un ensemble d'évolutions qui ont suivi la première guerre mondiale. Au terme de cette guerre, la France et la Grande-Bretagne se sont partagé les butins et le pouvoir dans la région. À l'époque, les États-Unis n'étaient pas encore puissants. Deux événements importants ont marqué la Première Guerre mondiale : le traité de Balfour<sup>128</sup> donnant naissance à l'État hébreu et les accords Sykes-Picot<sup>129</sup> qui partagèrent le Moyen-Orient entre la Grande-Bretagne et

la France. L'opposition des chiïtes était un des obstacles à la création de l'État juif que les Britanniques durent surmonter. C'est ainsi que fut créé le régime d'Al-Sa'oud, un régime fondamentalement anti-chiïte et au service des Occidentaux. Le régime d'Al-Sa'oud dirigé par le Roi Abdal-Aziz fut instauré dans la péninsule arabique et, dès le début, il donna sa bénédiction à la création d'un État juif sur le territoire de la Palestine. Cela a permis aux Anglais de faire d'une pierre deux coups: d'une part, limiter les chiïtes et, de l'autre, permettre l'avènement d'un régime tribal et violent afin de défendre les intérêts anglais dans la région notamment pétroliers et garantir la sécurité de navigation sur la mer Rouge. Dans l'ensemble, la conséquence de la Première Guerre mondiale peut se traduire par l'avènement du régime d'Al-Sa'oud et celle de la Seconde Guerre mondiale par la création de l'Etat hébreu en 1948.

Une des caractéristiques du régime traditionnel d'Al-Sa'oud réside dans le fait qu'il n'a jamais permis la genèse d'un courant d'opposition puissant même à l'étranger. Nasser al-Saïd était un des penseurs saoudiens de l'opposition. Durant la décennie 1970, il a créé un réseau de radio et rédigé un ouvrage intitulé *Histoire d'Al-Sa'oud* dans lequel il dénonce une partie des crimes et des corruptions de ce régime. Les autorités saoudiennes ont payé des mercenaires afin qu'ils le kidnappent au Liban. Transféré en Arabie, il a été dissous dans un bassin d'acide. Aujourd'hui, ils tentent d'assassiner les opposants au régime dont certains se trouvent à Londres.

Cette structure traditionnelle obsolète, qui ne correspond à aucun principe actuel de gestion d'un pays, constitue un des plus importants points faibles du régime qui le conduira à sa perte.

## La corruption de la famille Al-Sa'oud

La puissance financière et la richesse pétrolière considérable des princes saoudiens ont provoqué de graves tensions dans le pays. Tandis que les princes nagent dans le bien-être, la richesse et la corruption, la grande majorité de la population vit dans la précarité. Cette situation est encore plus grave parmi les minorités chiïtes, ismaélites, zeydites et certaines tribus. Beaucoup de ces princes n'ont pas une présence physique en Arabie et ont investi des capitaux dans le nombreux pays du monde. 50% de la manne pétrolière est partagée entre ces 6000 princes. De même, 700 milliards de dollars investis à la bourse de Wall Street, la plus importante bourse du monde, appartiennent aux princes saoudiens. Ils s'octroient les richesses de la population d'Arabie et commettent les pires exactions à leur égard en particulier contre les chiïtes de Qatif, d'Al-Ahsa, etc.

## Les liens entre Al-Sa'oud avec le wahhabisme et le salafisme<sup>130</sup>

La création du régime d'Al-Sa'oud, sur la base de l'union entre les mouvements salafistes et wahhabites, est à l'origine des tensions et des crises qui secouent aujourd'hui les fondements du régime saoudien. En novembre 1970, les wahhabites extrémistes qui considéraient les détenteurs du pouvoir de Ryad comme des mécréants, revendiquant

le retour aux principes, traditions et valeurs religieuses, ont pris la mosquée Al-Haram après avoir mené un combat contre les forces de sécurité saoudiennes. En 1991, en raison de la présence grandissante des forces américaines dans le golfe Persique et en Arabie, 700 savants wahhabites dirigés par Abdal-Aziz ibn Baz, grand mufti et dignitaire religieux d'Arabie, ont publié une déclaration générale, dans laquelle, tout en critiquant les politiques et les actions du gouvernement, ils revendiquent la mise en œuvre intégrale des principes du salafisme. De telles actions menées par les salafistes extrémistes reflètent leurs totales divergences de points de vue avec les dirigeants de Ryad et constituent un défi à la famille Al-Sa'oud.

En outre, malgré les précédents soutiens apportés par Ryad à la création de réseaux tels Al-Qaïda, les menaces de ces réseaux ont également été adressées aux dirigeants saoudiens. Il faut cependant signaler qu'Al-Sa'oud et les wahhabites disposent d'établissements et d'institutions religieuses influentes à travers le monde qui rivalisent avec le chiïsme. Ces actions sont dirigées à l'échelle planétaire par un établissement intitulé « *Rabetat al-Alam al-eslami* » qui est un établissement culturel et de propagande. Il existe également un comité, à l'instar du Comité supérieur des *ulémas* (*Heyat kobar al-uléma*) qui joue un rôle dans la proclamation de *fatwa* contre les chiïtes<sup>131</sup>. Les membres de ce Comité sont des wahhabites rigides. Le ministère du Pèlerinage d'Arabie, les établissements de publication, la presse, les agences de presse, un établissement appelé *Heyat Aghaseh Alamyah*, le *Majles al-chura al-dawa va al-Erchad* et le *Majles Alamyah al-choun al-eslamieh*, sont des sous-ensembles de *Rabeteh al-Alam al-eslami*, tous au service de la propagande wahhabite<sup>132</sup>.

### Ci-dessous : Traduction de la reproduction suivante en langue arabe

[Emblème de l'Arabie Saoudite]

Ministère de l'Éducation

Livre de la Jurisprudence - Première année d'enseignement secondaire (10<sup>e</sup> classe – N.D.T. : équivalant à la Seconde européenne)

#### ■ Page 129

Peine fixe prévue pour le vol (« hadd »)

La peine prévue pour le vol consiste à amputer la main droite du voleur, au niveau de l'articulation du poignet. La plaie sera pansée pour empêcher l'hémorragie et la mort.

À ce propos le Très Haut a dit : « Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce dont ils se sont emparé, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage » (Coran).

Pour sa part, (la femme préférée du prophète Mahomet), Aïcha (qu'Allah lui donne satisfaction), a dit : « la main sera coupée pour le vol d'un quart de dinar ou plus. S'il (le voleur) récidive, il sera amputé à la jambe gauche, au niveau de l'articulation de la cheville ».



Actuellement, les partisans du sunna non-wahhabite constituent une majorité silencieuse en Arabie à laquelle aucun poste gouvernemental n'est confié. Ils sont opposés aux opinions wahhabites et malgré la présence de personnalités érudites et cultivées, ils sont tenus à l'écart du pouvoir. Ils cultivent une colère de 80 ans contre Al-Sa'oud.

Dans une note publiée le 7 avril dans le *Washington Post*, Martin Indyk<sup>133</sup>, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Israël et directeur de la diffusion du service étranger de l'établissement Brookings, dresse une liste des points faibles de la monarchie Al-Sa'oud et estime, implicitement, impossible la poursuite de l'exercice du pouvoir pour cette famille dans la péninsule arabique. Indyk, dont les opinions ont un large impact auprès des hommes politiques américains, considère que la seule voie pour la pérennité du pouvoir d'Al-Sa'oud passe par le remplacement de la « monarchie absolue » par une « monarchie constitutionnelle », mais il ajoute immédiatement que « compte tenu des vagues de tsunami islamique dans le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, il semble peu probable qu'il reste le temps nécessaire pour le changement de structure du régime d'Al-Sa'oud ». Indyk explique que le régime actuel d'Arabie est issu des modèles de régimes dictatoriaux du xv<sup>e</sup> siècle et ne peut persister au xxi<sup>e</sup> siècle, jusqu'à disparition complète face aux soulèvements actuels du Moyen-Orient.

L'ancien ambassadeur des Etats-Unis en Israël continue son analyse et, tout en soulignant la situation fragile et décadente d'Al-Sa'oud, indique que : « L'aide financière de 100 milliards de dollars et l'engagement du roi Abdallah de créer 60 000 emplois ne pourraient éviter le soulèvement du peuple d'Arabie en particulier des jeunes contre Al-Sa'oud ». Il ajoute : « La population voit dans cette somme une partie de son dû qui ne lui a pas été versé jusqu'aujourd'hui ». Il écrit également : « L'attrait de l'indépendance et de la liberté politique largement répandu à l'étranger et aujourd'hui en Iran, relayé par Internet et les télévisions de Kaboul parmi les citoyens d'Arabie ne peut être évité par des bakchichs financiers ou la répression policière ».

Un des documents publiés par Wikileaks fait référence à une rencontre secrète en 2007 entre Meïr Dagan<sup>134</sup> et Nicolas Brenz, vice-président américain des Affaires étrangères. Cette rencontre a eu lieu au moment de la vente de 63 milliards de dollars d'armements américains à l'Arabie Saoudite et avait pour objet d'échanger des avis avec Israël sur les conséquences des ventes d'armes à l'Arabie. Lors de cet entretien, Meïr Dagan rassure le Ministère américain des Affaires étrangères afin qu'il ne s'inquiète pas à propos de la vente d'armements à l'Arabie. Il indique qu'Al-Sa'oud est son allié régional et n'a pas les compétences nécessaires pour utiliser des armes modernes et qu'elles resteront sous le contrôle des conseillers et des militaires américains. Durant cette entrevue, le chef du Mossad de l'époque, soulève un point qu'il convient de relier à la récente menace de l'Arabie Saoudite contre la République islamique d'Iran quant à la présence de l'armée de ce pays à Bahreïn. Dagan affirme : « L'armée saoudienne est assez puissante pour faire face à une tribu arabe désarmée mais n'a pas la puissance nécessaire pour affronter une armée régulière ou même une tribu arabe armée ».

Il est à noter qu'il y a deux ans, l'armée d'Al-Sa'oud, à l'aide d'équipements terrestres et aériens, a porté secours à Ali Abdallah Saleh pour réprimer les révolutionnaires du sud Yémen – les al-Houthis. Or, après une très courte période, l'armée saoudienne a battu en retraite en laissant sur place de nombreux équipements militaires dont environ sept chars, deux hélicoptères et des armes. Compte tenu des vagues de *tsunami* islamiques qui se sont abattues sur la région et qui prennent, chaque fois, une plus grande ampleur, il est facile de conclure qu'en lançant une campagne militaire contre Bahreïn et le massacre de son peuple sans défense, les Al-Sa'oud ont précipité leur propre et irrémédiable chute.

Pour compléter cette partie, voici une analyse par Motaz Faisal, auteur et brillant analyste des questions arabes, intitulé « L'Arabie et l'interdiction des manifestations ». Il écrit : « Le régime saoudien ne veut pas tirer les leçons de Bahreïn, d'Oman, de Yémen et de toute l'histoire et, par conséquent, il n'a d'autre issue que la désintégration et la chute, même si certains pensent que cela est peu probable aujourd'hui. Cela arrivera plus vite que certains le pensent. La situation qui ressemble à celle d'autres pays arabes n'attend qu'une étincelle. Les dirigeants arabes tentent de l'éteindre avant qu'elle ne s'enflamme mais ils vivent dans l'illusion. Qui peut prétendre à tous les étals des vendeurs de légumes dans son pays ? Qui peut interdire toutes les pages d'Internet ? Qui peut contrôler les idées de tous les jeunes arabes ? Qui peut empêcher le vent qui souffle et transporte les nouvelles à travers le monde et, plus important encore, qui peut créer un obstacle entre le Dieu de la miséricorde et l'appel des opprimés ? »

## LES LIBERTÉS RESTREINTES

Les libertés en Arabie Saoudite sont plus restrictives que dans d'autres pays arabes et même par rapport aux pays du tiers-monde.

Les révolutions populaires en cours, dans la plupart des pays musulmans, et à travers lesquelles les peuples réclament des réformes politiques, la liberté d'expression

et le respect des droits de l'homme, ont provoqué des changements fondamentaux dans la région qui se traduisent par la chute du pouvoir dans certains pays ou des réformes tout au moins promises dans d'autres.

La seule exception est l'Arabie Saoudite où le comportement des dirigeants n'a pas été modifié.

Les dispositions ainsi que « les lignes rouges » annoncées le 1<sup>er</sup> mai par les dirigeants saoudiens, restreignent de plus en plus la liberté d'expression dans ce pays et prévoient de lourdes peines dont une amende pour tout écrivain et éditeur qui transgresserait ces « lignes rouges ».

Les « lignes rouges » tracées par les autorités saoudiennes à l'attention des médias sont les suivantes :

- 1) appel à tout ce qui est contraire aux prescriptions islamiques et aux organisations influentes en Arabie ;
- 2) offense contre ou/et critique à l'égard du mufti général d'Arabie, du Comité des *ulémas*, des hommes d'État ou tout fonctionnaire d'État ou toute personne qui occupe un rang et un poste dans ce pays ;
- 3) toute publication troublant l'ordre et la sécurité du pays, ou contraire aux intérêts nationaux.

Naturellement, personne n'est disposé à commettre un acte contre les prescriptions islamiques ou mettant en danger la sécurité nationale. Cependant, l'interdiction de toute critique visant les personnalités et les hommes d'État transformerait les médias en journaux officiels, sans aucun lien avec le quatrième pouvoir dont le rôle consiste à contrôler toute déviation au sein du pouvoir et de la société et à dénoncer les sources de corruption et à lutter contre les officiels pernicieux.

Il est interdit de s'attaquer aux personnes, et la préservation de l'honneur de chacun est un devoir qui, dans tous les pays développés, relève de la loi, et les transgresseurs méritent d'être punis. Or, il en est tout autrement de la critique scientifique et constructive.

Malheureusement, à travers l'histoire, les autorités saoudiennes se sont toujours attaquées aux écrivains, journalistes et même aux responsables d'autres pays qui ont eu des positions différentes de celles d'Al Sa'oud et ont provoqué leur animosité.

Les nouvelles lignes rouges sont des généralités incomplètes et indéfinies et il est nécessaire que les autorités saoudiennes en fournissent la démystification, par exemple en expliquant clairement ce qu'elles entendent par « attaque contre la sécurité du pays » et « agissement dans l'intérêt des étrangers et contraire aux intérêts nationaux ».

Les libertés en Arabie Saoudite sont plus restrictives que dans d'autres pays arabes et même dans le tiers-monde<sup>135</sup>. Du point de vue de la liberté de la presse, ce pays se situe dans le dernier tiers des 200 nations du monde. En guise d'exemple, environ 250 sites d'informations sont déclarés hors la loi dans ce pays !

Il est par conséquent naturel que les citoyens et professionnels d'information de ce pays réclament une plus grande liberté de la presse et non sa restriction<sup>136</sup>.

La formalisation et la mise en vigueur de ces «lignes rouges» démontrent que le peuple saoudien a encore un long chemin à parcourir pour satisfaire ses besoins intellectuels et réaliser des réformes démocratiques ... dans son propre pays.

## LE PIRE DES PAYS DU MONDE EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME

En 2011, l'état des droits de l'homme en Arabie Saoudite à été examiné et il est apparu que ce pays n'étant pas doté d'une constitution il est géré selon les désirs de la famille Al Sa'oud. Cette situation est à l'origine de diverses discriminations et de la tyrannie à l'égard des citoyens saoudiens provoquant des mécontentements dans ce pays.

### Les prisonniers oubliés

- Sentences extrajudiciaires et exécutions sommaires

#### *Un rapport sur la violation des droits de l'homme en 2011 en Arabie Saoudite*

Bien que la loi administrative d'Arabie Saoudite prévoit que l'appareil judiciaire soit considéré comme indépendant dans ses prises de décisions, en pratique les juges de l'appareil judiciaire sont nommés ou congédiés par le monarque en personne. Donc l'appareil judiciaire n'est devenu qu'un instrument d'intensification de la lourde répression par la famille Sao'ud.

Nous examinerons ci-dessous la situation de l'appareil judiciaire du pays et les principales violations des droits commises par son intermédiaire.

- L'appareil judiciaire en Arabie Saoudite en 2011

**L'article 10 de la déclaration universelle des droits de l'homme insiste sur le fait que:** « Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. »

L'article 7 de cette déclaration stipule que: « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »



Naturellement, le juge doit savoir être impartial et juste et utiliser l'indépendance judiciaire dans toutes les étapes du système judiciaire, ce afin de protéger les droits des personnes jugées. Il doit, dans son jugement ne s'appuyer que sur la loi.

Ce devoir judiciaire doit être respecté et instrumentalisé par toutes les personnes appartenant à l'appareil judiciaire qui ne devraient pas intervenir dans le jugement.

On peut, dans l'article 6 de la loi administrative du pays, à propos de l'indépendance du pouvoir judiciaire, lire: «L'appareil judiciaire est une institution indépendante qu'aucune autorité, à l'exception de la loi islamique, ne peut dominer». Or, la caractéristique évidente de l'appareil judiciaire du régime saoudien est sa dépendance totale de parole, même spontanée, face à la famille Sa'oud ou à une haute institution étatique.

Dans la plupart des cas, le pouvoir judiciaire décide sans que l'accusé puisse bénéficier d'aucun droit comme, par exemple, de s'entretenir avec un avocat pour se défendre, et, cela, alors que l'article 4 du code pénal saoudien stipule que: «Tout accusé a le droit de bénéficier des services d'un avocat pour se défendre pendant son interrogatoire et son procès.»

Si l'appareil judiciaire bénéficiait d'une indépendance véritable, le pouvoir judiciaire aurait pu jouer un rôle pour assurer les libertés sociales et de citoyenneté et garantir les droits de l'homme afin d'instaurer des institutions démocratiques.

Or, la justice saoudienne ne peut décider de manière indépendante des ordres du pouvoir exécutif et des hautes institutions gouvernementales. De plus, il y a un problème majeur: la corruption financière et morale des appareils financiers, gouvernementaux et administratifs d'Arabie Saoudite fait que les juges, magistrats et autres fonctionnaires judiciaires annoncent leurs sentences selon leur propre désir voire leurs combines et non pas en vertu de la loi et des prescriptions islamiques. Qui plus est, en Arabie Saoudite les juges bénéficient de l'immunité politique, c'est pourquoi un juge peut décider en toute impunité, sauf devant le Roi et son exécutif. Cette immunité fait que le système judiciaire est soumis à la domination et à la puissance du pouvoir exécutif qui décide de la nomination, de l'embauche et du licenciement, de la révocation ou de la destitution de ses fonctionnaires. C'est ainsi que le ministre de la Justice, le président du comité judiciaire, le président du tribunal d'appel et les juges sont nommés ou révoqués par le roi.

S'agissant du code pénal, les sentences prononcées par le régime de l'Arabie Saoudite sont contraires aux prescriptions de l'islam, aux lois et règlements et à la Charte des droits de l'homme.

Les lois et les règlements judiciaires en Arabie Saoudite sont dénués de transparence de sorte que les droits des accusés baignent dans l'ambiguïté qui, à son tour, intervient dans la détermination pénale et criminelle des décisions de justice.

Cela conduit à la prononciation de peines lourdes et, dans certains cas, trop surprenantes. Surprenantes quant aux conditions de leur prononciation, quant à leur manque de conformité aux critères internationaux et islamiques et quant aux éléments de l'affaire jugée.

Les peines prononcées contre les prisonniers politiques sont parfaitement inéquitables voire inhumaines et on ne peut imaginer qu'elles proviennent de magistrats intègres et justes.

En effet, les prisonniers accusés de délits politiques ne bénéficient d'aucun droit même le plus élémentaire. Souvent, ils sont détenus *ex communicado* dans des endroits tenus secrets et restent des années en prison dans les pires conditions sans même qu'ils soient informés de ce qui leur est reproché. Le cas échéant, il pourrait s'agir, même, de dérapage ou de bavure que les responsables ne dénoncent pas. L'accès à un avocat ou la possibilité d'appel pour ces prisonniers est donc inexistant. Lorsque les autorités de sécurité soupçonnent un individu, ou que cela leur est demandé par un haut fonctionnaire, elles ordonnent l'arrestation et, peut-être, la comparution devant un magistrat, sans jurés ni témoins sauf l'officier qui l'a auparavant interrogé. Le juge peut décider sans examiner les accusations et, au cas où l'interpellé doit être exécuté ou au moment de son exécution, il est possible que ses chefs d'accusation soient sommairement examinés. Les familles du malheureux ne sont pas informées et la dépouille ne leur est même pas remise.

Les tribunaux d'Arabie Saoudite fonctionnent de manière qu'il n'existe pas formellement d'instruments nécessaires à une appréciation équitable voire raisonnable de quelque cas que ce soit.

### • Les basses œuvres du pouvoir judiciaire d'Arabie Saoudite

- Le 13 janvier 2011, les observateurs ont fait état du nombre important des dossiers en attente par-devant les tribunaux religieux : le motif annoncé de « l'encombrement » étant le manque de juges.

Le nombre des dossiers relatifs aux prisonniers hommes et femmes arabes dans les tribunaux de l'est du pays s'élevait à 1688 et 1204 dossiers concernaient les ressortissants étrangers habitant dans cette région.

Une source bien informée a également déclaré qu'il existe de nombreux dossiers judiciaires qui n'ont pas encore été instruits et les accusés se trouvent toujours en prison sans avoir été jugés.

Les responsables des tribunaux d'Arabie Saoudite ont rejeté tout retard dans la prononciation des peines reconnaissant qu'il serait possible que des dossiers privés ne soient pas encore instruits mais que leur nombre était extrêmement faible.

- Le 9 mai 2011, après une longue période d'emprisonnement, plus de 16 activistes politiques arabes ont été interrogés et jugés sans que leurs avocats aient le droit d'assister aux séances d'interrogatoire.

Bassem Alam, avocat de ces accusés a déclaré : « Mes clients qui étaient un groupe d'avocats, d'universitaires et d'activistes juridiques, ont été arrêtés en 2007 à la suite de leur demande de créer un parti politique et ont été accusés de la part des autorités gouvernementales et monarchiques de terrorisme et d'actions contre la sécurité. »

Des arrestations de plus de 6 mois sans jugement font également partie des ignominies imposées par ce régime.

- Le 13 septembre 2011, Walid Abou al-Kheyr, avocat de la défense et activiste des droits de l'homme s'est vu reprocher plusieurs chefs d'accusation pour avoir critiqué les peines illégales prononcées par l'appareil judiciaire.

Parmi ces chefs d'accusation on peut citer : relation avec des éléments étrangers, atteinte à l'image du pays et revendication d'une monarchie constitutionnelle.

Concernant son projet, Abou al-Kheyr indique : « ...le juge m'a demandé de signer des papiers en vertu desquels je m'engageais à me présenter à la seconde séance du procès alors que la date de ma comparution n'y était pas indiquée. En Arabie, normalement un exemplaire de l'acte d'accusation est remis à l'accusé, mais le juge, malgré mon insistance, a refusé de me le remettre. »

- Le 6 décembre 2011, Mansour al-Maribi (45 ans), citoyen italien a été accusé de blasphème par les tribunaux saoudiens ; arrêté et condamné le 6 décembre 2011 à deux ans d'emprisonnement et à 500 coups de fouet.

Al-Maribi qui souffrait de maladies cardiaque, vasculaire et de diabète, a été arrêté après les cérémonies de pèlerinage par la police religieuse et a été transféré au centre de la police.

- Le 11 décembre 2011, le bureau des renseignements et de sécurité de l'Arabie Saoudite a encerclé la maison d'Issa Al Mazrough al-Nakhifi, activiste des droits de l'homme résidant à la Mecque. Il fut interpellé et, depuis, personne n'a plus de ses nouvelles.

## • L'application des sentences extrajudiciaires et des exécutions sommaires

L'appareil judiciaire saoudien applique la peine de mort pour des accusations diverses et sous des formes différentes.

Aujourd'hui, les exécutions en Arabie Saoudite ne se limitent plus aux crimes violents et dangereux. La peine de mort est également prescrite pour des actes non violents tels que la sorcellerie et le trafic de drogue. Mais il est clair que le pouvoir judiciaire peut, en appliquant une justice équitable, garantir les droits du peuple. Or, en Arabie Saoudite, le pouvoir judiciaire les a expressément et délibérément violés, faisant fi des dispositions juridiques nationales et internationales.

Par exemple, pour garantir le droit des personnes condamnées à la peine capitale, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies a tenté, à travers le

protocole n° 50/1984 du 25 mai 1984, de résoudre cette question. Selon ce protocole : « La peine de mort ne peut être exécutée que si les témoignages et des documents clairs ne laissent lieu à aucun doute ».

En ajoutant l'article 5 au protocole cité, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a déclaré, comme condition nécessaire à l'application de la peine de mort, la tenue d'un procès équitable par le tribunal et le respect des droits de l'accusé.

Selon l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'application de la peine de mort ne peut intervenir que lorsque sont respectées toutes les conditions pour un procès équitable et selon le processus légal dans un tribunal judiciaire compétent.

Malgré les explications ci-dessus, le pouvoir judiciaire d'Arabie Saoudite condamne les prévenus à la peine capitale en extorquant aux accusés des aveux sous la torture et en utilisant ces mêmes aveux contre eux dans des procès inéquitables.

Dans de nombreux cas, le prévenu ignore la procédure légale de la prononciation de la sentence et la date de son application.

L'application de la peine de mort extrajudiciaire et sans procès est une des caractéristiques du régime oppressif saoudien. En Arabie Saoudite, compte tenu des lois qui violent la Charte universelle des droits de l'homme, toute relation avec les partis politiques opposés au régime et toute critique de celui-ci constituent des infractions non violentes et sont punies de la peine capitale.

Sans pouvoir bénéficier de l'assistance d'un avocat, sans bénéficier des dispositions les plus élémentaires pour un procès juste et équitable et public, et sans l'existence de témoins et de documents nécessaires, ces accusés sont également condamnés à la peine de mort.

Il est à noter que ces peines et leur mise en application se font parfois immédiatement, sans procès et sans déclaration, démontrant la peur du régime de la réaction populaire et des critiques de la communauté internationale.

Le régime saoudien condamne même à la peine capitale, sans procès et de manière extrajudiciaire, les personnes ou les groupes qui organisent des manifestations pacifiques. Par exemple, en 1979, un certain nombre de citoyens arabes, parmi lesquels on peut citer Meysam al-Bahr et Mohammad Al-Hayak, de la province chiite de Qatif, ont été arrêtés lors de l'organisation et la participation à des manifestations pacifiques et populaires et ont été exécutés sans jugement par les forces de sécurité du régime saoudien.

– Durant l'année en cours (2012) lors des tirs directs sur les manifestations des opposants à Qatif qui revendiquaient l'application rapide des réformes politiques et la disparition des discriminations et des « supériorités ethniques et tribales », un certain nombre de manifestants furent blessés et 5 personnes tuées.

- Le 5 septembre 2011, Karim Raslan, citoyen syrien, accusé de trafic de stupéfiants, a été arrêté dans la région d'al-Juf et, sans bénéficier de l'assistance d'un avocat, fut condamné à la peine de mort par l'épée.
- Le 19 septembre 2011, les forces de sécurité saoudiennes ont arrêté à Médine Abd al-Hamid ibn Hassan ibn Mostapha al-Faki, citoyen arabe, accusé de sorcellerie, et fut condamné à la peine de mort par l'épée.
- Le 24 novembre 2011, Mohammad Abd al-Amir, jeune d'origine irakienne, fut condamné à la peine de mort par l'épée par les forces de sécurité de la ville d'Ar-ar au nord de l'Arabie Saoudite après 17 ans de détention, sans procès et sans bénéficier de l'assistance d'un avocat.
- Le 12 décembre 2011, les forces de sécurité saoudiennes ont condamné une citoyenne de 60 ans, à la peine capitale par l'épée, pour sorcellerie.

### • Les violations des droits d'expression et d'opinion

Selon l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme: «Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.»

Malgré la propagande du régime saoudien dans ses innombrables médias, la liberté d'expression est inexistante en Arabie Saoudite. Les autorités saoudiennes tentent d'inculquer aux opinions publiques que leur pays est démocratique et libre.

Le régime saoudien a toujours appelé les directeurs des médias à se tenir à l'écart des protestations et des critiques à l'égard des pouvoirs publics et à n'émettre des critiques visant uniquement les difficultés des associations et des établissements de services sociaux et, cela, sans aucune allusion ni sous-entendu.

L'article 39 de la loi d'administration d'Arabie Saoudite stipule que les médias, les publications et toutes les personnes physiques et juridiques doivent s'engager à ne pas critiquer le gouvernement et tous ceux qui y sont liés afin qu'ensemble ils puissent faire progresser la culture du peuple et à s'abstenir de toutes actions qui pourraient provoquer des troubles ou une séparation entre le peuple et le pouvoir ou salir l'honneur humain. C'est la raison pour laquelle les citoyens ne peuvent exprimer librement et sans inquiétude, leurs opinions et leurs critiques politiques ou sociales et ne peuvent directement remettre en cause la politique des responsables du pays, des *ulémas* ou des muftis wahhabites.

De même, les médias et la presse, les journalistes et les écrivains doivent perpétuellement surveiller leurs propos, autrement dit l'autocensure doit y être constamment respectée.

C'est ainsi que la violation de la liberté d'expression se manifeste à travers les restrictions imposées aux citoyens par les forces de sécurité, restrictions qui sont contraires aux lois islamiques et aux critères universels des droits de l'homme.

De même, l'article 24 de la loi des médias jette un flou sur les libertés. En effet, selon cet article, les médias qui joueraient un rôle critique quant aux difficultés sociales et administratives, à la corruption financière et à la violation des droits de l'homme en Arabie Saoudite, seront privés d'activité, ce qui laisse le libre arbitre au régime.

- Le 23 janvier 2001, un groupe d'agents des services de renseignements saoudiens est intervenu directement pour empêcher la diffusion en *live* du réseau satellitaire Al-Anvar 2 alors qu'il diffusait la cérémonie de deuil de l'Imam Hussein et la marche des pèlerins vers Karbala. Immédiatement après l'interruption du programme, une déclaration a été publiée par les directeurs de la chaîne dans laquelle les autorités saoudiennes ont été directement désignées comme responsables de l'interruption des programmes.
- Le 26 janvier 2011, le gouverneur de la région orientale chiite a convoqué Abbas al-Saïd, Imam et orateur du Vendredi de la ville d'Al-Avamieh.

Lors de son intervention durant la prière du vendredi, il avait interpellé la population en affirmant : « Prenez exemple sur la révolution du peuple tunisien pour vous libérer du joug des gouverneurs tyranniques et ne reculez pas devant la peur et la crainte. »

Les proches d'Al-Saïd ont indiqué, à propos de sa convocation, que deux jours auparavant, Al-Saïd avait rencontré Djelveh ibn Abd al-Aziz Ma'van, gouverneur de la région orientale. Lors de cette rencontre, Djelveh l'avait critiqué et avait exigé de sa part un engagement écrit dans lequel il s'abstenait de ne plus prononcer de discours provocateurs.

- Le 30 janvier 2011, Nasser al-Djarouf, citoyen arabe a été arrêté pour avoir critiqué Tareq al-Maghlous, officier de police qui, en 2009, avait sauvagement torturé un citoyen chiite. Djarouf fut accusé de semer sur la toile, la dissension, l'instigation parmi l'opinion publique et de diffamation contre les autorités de sécurité.

Tareq al-Maghlous, officier de police judiciaire de la ville d'al-Damam avait arrêté au mois de mars 2009, Mostapha al-Faradj, un citoyen chiite de la ville d'Al-Avamieh, pour avoir écrit entre autres textes subversifs : « L'amour d'Hossein coule dans mes veines ». Il fut sauvagement torturé et, le 30 janvier 2011, condamné pour les chefs d'accusation retenus contre lui.

- Le 15 mars 2011, les autorités de la famille royale d'Arabie Saoudite ont annulé l'autorisation d'Olof Lesing, journaliste de l'agence de presse Reuters de mener des activités journalistiques dans la province Ryad. Il fut enjoint de quitter immédiatement l'Arabie.

Olof Lesing avait subi l'attaque des pouvoirs publics pour avoir couvert la manifestation pacifique de la population de la province chiite de Qatif et l'avoir transmise pour la télévision.

Face aux mesures prises par les autorités saoudiennes, les responsables de l'agence Reuters ont officiellement annoncé que malgré les pressions subies de la part des autorités, ils continueront à couvrir les manifestations pacifiques de la population de cette région.

- Le 23 mars 2011, Khaled al-Madjed, professeur de théologie de l'Université théologique islamique a été arrêté par les services de sécurité saoudienne pour avoir écrit un article intitulé « Que se passera-t-il si le peuple d'Arabie disait « Nous voulons le renversement de ce régime ! » ? »
- Le 16 avril 2011, les autorités saoudiennes ont immédiatement arrêté Zakaria Ma'touq Al Safvan, activiste des droits de l'homme, âgé de 38 ans, arabe et habitant de la ville de Senabas dépendant de la province chiite de Qatif, dès qu'il s'est présenté au centre de police de Qatif.

Auparavant, dans un article, Al Safvan avait soutenu les protestataires de Qatif et déclaré que leurs manifestations pacifiques faisaient partie de leurs droits inaliénables.

- Le 17 avril 2011, Nazir al-Majed, citoyen chiite et maître d'école située dans la ville d'al-Khobar a été arrêté par les services de sécurité pour avoir rédigé un article intitulé « Je proteste donc je suis un être humain ». Lors de la perquisition de sa demeure, son ordinateur a été confisqué.

Dans cet article, faisant allusion aux manifestations de la population de la ville de Qatif, il avait considéré ces manifestations comme étant le droit absolu des chiites de la région. Les autorités du régime saoudien ont interprété cet article comme une tentative pour inciter la population au soulèvement, à la manifestation afin de provoquer des troubles contre le régime saoudien.

- Le 27 avril 2011, les forces de police et de sécurité d'Arabie Saoudite de la ville de Al-Wajam, ont attaqué les résidences de deux activistes arabes et blogueurs chiites de cette ville. Ils les ont interpellés et ont confisqué leurs ordinateurs.

Mustapha Badr al Mobarak âgé de 26 ans et Hossein Kazem al-Hachem, 25 ans étaient les deux blogueurs chiites arabes convoqués au centre de police de la ville Safavi, accusés d'avoir publié des articles provocateurs et participé aux manifestations de protestation. Ils furent remis en liberté le 25 mai 2011 en échange d'un dépôt de garantie.

- Le 28 avril 2011, le Ministère de la Culture du régime d'Arabie Saoudite a émis une déclaration et mis en place des règlements à destination des directeurs et responsables des sites Internet et des blogueurs et a demandé à l'ensemble des sites Internet d'informations de respecter scrupuleusement ces dispositions sans les critiquer d'aucune manière.

L'article 17 de cette déclaration contredit l'article 38 de la loi de la presse et des chartes inscrites dans la loi d'administration du pays. L'article 17 de cette déclaration stipule que toute personne physique ou juridique qui s'opposerait à cette déclaration sera condamnée à la peine maximale. On peut citer en exemples les peines suivants :

- « La personne fautive sera tenue de corriger ses fautes et ses critiques.
- « Le paiement d'une amende dont les autorités compétentes fixeront le montant.
- « Le recouvrement des droits du secteur privé.
- « Le filtrage d'une partie du site qui serait en contradiction avec cette déclaration.
- « Le filtrage de l'ensemble du site pendant deux mois.
- « Le filtrage de l'ensemble du site.

Cette loi est parfaitement contraire à la liberté d'opinion et d'expression, car en vertu de cette loi, plus personne n'aura le droit d'exprimer ses opinions dans aucun domaine.

- Le 1<sup>er</sup> mai 2011 et à la suite de l'intensification de vastes restrictions en Arabie, le roi a ordonné la réforme et le changement de la loi sur les médias et la mise en place de fortes amendes et des peines plus sévères à leur rencontre.

Abdallah ibn abd al-Aziz, le roi d'Arabie Saoudite, a déclaré lors de l'annonce des nouvelles lois et règlements que « la presse ou les médias qui, sous n'importe quelle forme, critiqueraient Abd al-Aziz Al Cheikh le grand Mufti d'Arabie ou le comité de *fitva* ou menaceraient la stabilité du pays, seront condamnés à de fortes amendes ».

- Le 13 septembre 2011, Walid Abou al-Kheyr fut accusé d'avoir entretenu des relations avec des éléments étrangers, d'avoir porté atteinte à l'image du régime et d'avoir revendiqué la monarchie constitutionnelle. Ces fausses accusations étaient formulées contre le prévenu qui avait réclamé le régime de monarchie constitutionnelle.
- Le 17 octobre 2011, les forces de sécurité de la province de Ryad, ont arrêté toutes les personnes ayant contribué à la production de « Nous nous sommes faits avoir ». Ce film, qui avait été mis sur *Youtube* et également projeté par le canal satellitaire Al-Eslah, avait provoqué une large protestation de la part des autorités gouvernementales d'Arabie.

Le film « Nous nous sommes faits avoir », décrit la pauvreté qui sévit en Arabie Saoudite et analyse ses racines grâce à une nouvelle méthode.

Faras al-Baghtah, Hessam al-Darwiche et Khaled al-Rachid, qui avaient produit ce film, ont été arrêtés par les autorités saoudiennes et libérés le 30 octobre 2011 à la suite des pressions internationales et populaires contre le régime saoudien.

- Le 21 novembre 2011, Adel ibn Ali ibn Hassan al-Lebad, poète chiite de 46 ans, de la ville de Al-Avamieh et employé par le Ministère de l'Electricité d'Arabie a été



convoqué par les forces de sécurité de Qatif pour avoir écrit un poème soutenant le « printemps arabe » et les protestations populaires.

Al-Lebad qui avait écrit un poème intitulé « Il est temps que les chiens quittent le pays » et avait soutenu la révolution du peuple égyptien et le renversement de leur dictateur Hosni Moubarak, a essuyé la colère des autorités de sécurité d'Arabie Saoudite et a été détenu pendant un jour.

- Le 28 novembre 2011, le tribunal pénal de la ville de Djeddah a demandé à Raouf al-Badavi, activiste et blogueur arabe, de comparaître devant le tribunal pour avoir directement critiqué les cheikhs wahhabites.

## **VIOLATION DES DROITS DES FEMMES ET DES MINORITÉS RELIGIEUSES**

La violation des libertés individuelles et sociales, celle des droits des femmes, la persécution des minorités religieuses et ethniques et l'arrestation des hommes épris de liberté ont fait de l'Arabie Saoudite un des pays où l'état des droits de l'homme est des plus catastrophiques<sup>137</sup>.

Selon les médias, si on examine les critères des droits de l'homme à travers le monde, la liberté des femmes, le niveau du bien-être, la liberté de parole, la liberté des minorités religieuses et ethniques et des éléments semblables doivent être pris en compte afin de déterminer qualitativement et quantitativement la place qu'occupe un pays donné. Or, aucun de ces critères n'est respecté en Arabie Saoudite et c'est la raison pour laquelle ce pays a souvent été critiqué et condamné par les organisations internationales de défense des droits de l'homme. L'Arabie Saoudite a également été critiquée à ce sujet par les États-Unis et ses alliés dans la région. Nous examinerons ci-dessous les dernières informations relatives à l'état des droits de l'homme en Arabie Saoudite.

### **La situation des chiïtes**

Les rapports publiés par les organisations internationales concernant l'état des droits de l'homme en Arabie Saoudite montrent que du point de vue du respect de la liberté de religion, ce pays se trouve dans une situation déplorable. Les chiïtes ne sont même pas autorisés à faire la prière dans leurs propres lieux de cultes, tandis que parmi les 22 millions d'habitants d'Arabie Saoudite, presque 15 % sont des chiïtes.

La plupart des chiïtes saoudiens vivent sur le littoral du golfe Persique, de Qatar jusqu'au Koweït et résident sur une bande qui relie la province d'Ahsa jusqu'à celle de Qatif.

Certains chiïtes vivent également dans la ville sainte de Médine et d'autres à Djeddah. Dans la région de Najran au sud de l'Arabie Saoudite et à la frontière de ce pays avec le

Yémen vivent également des chiites duodécimaux et ismaélites. Cependant, en raison de la domination des pensées et opinions wahhabites en Arabie Saoudite, les chiites sont depuis longtemps privés de construction de nouvelles mosquées même dans les régions d'Ahsa, de Qatif et de Najran où la majorité des habitants est composée de chiites.

Les autorités saoudiennes évitent de donner une quelconque explication sur la mise en place de telles restrictions.

Même Washington, allié régional de l'Arabie Saoudite, insiste sur l'absence de liberté de religion sous le pouvoir d'Al Sa'oud<sup>138</sup> : l'Arabie Saoudite est un des pires pays en matière du respect de la liberté de religion. Non seulement celle-ci ne figure pas dans les lois du pays mais toute action religieuse contraire à la religion officielle est sévèrement interdite et la liberté de religion est ouvertement violée.

## L'absence de liberté de parole

Un aperçu sur la liberté de parole publique en Arabie Saoudite amène à constater que le système monarchique saoudien ne permet pas aux citoyens de ce pays de participer aux prises de décisions. Ce fut seulement sous la pression des États-Unis sur les pays du golfe Persique et l'Arabie Saoudite que ce dernier se résigna à organiser les seules élections depuis les cent dernières années, c'est-à-dire les élections municipales.

## La persécution et l'arrestation des opposants

Les forces d'opposition ne sont pas en mesure d'avoir une quelconque activité en Arabie Saoudite<sup>139</sup>. C'est la raison pour laquelle la plupart des opposants résident à Londres tandis que beaucoup d'entre eux croupissent depuis des années dans les prisons. On les qualifie de « prisonniers oubliés ».

Le dernier rapport de l'Observatoire des droits de l'homme sur la situation des opposants saoudiens indique que même si, durant les derniers mois, le gouvernement saoudien a libéré quelques-uns des opposants politiques et levé l'interdiction de sortie du territoire pour certains autres, un nombre important d'opposants politiques sont toujours emprisonnés sans raison parmi lesquels il convient de citer Mounir Jasas, Mohammad al-Lebad et Ramzi Jamal. Par ailleurs, Ali al-Damini, Abdallah al-Hamed et Matrouk al-Faleh ne sont toujours pas autorisés à voyager en dehors du pays.

## La situation des femmes

Bien que récemment, dans des grandes villes comme Djeddah et Riyad, les femmes aient obtenu certaines libertés, la grande majorité des femmes dans ce pays sont encore soumises à des restrictions importantes.

Dans la société saoudienne soumise à l'idéologie des groupuscules wahhabites, les femmes sont privées du droit de vote, de la carte d'identité et du permis de conduire un véhicule.

Dernièrement, un des responsables électoraux en Arabie Saoudite, sous prétexte que la situation n'est pas propice à la présence des femmes dans la campagne électorale, a esquivé la question de l'interdiction faite aux femmes de participer aux élections. Plus tôt, on avait également prétendu que les femmes n'avaient pas envie de participer aux élections<sup>140</sup>.

## Des politiques discriminatoires à l'égard des femmes

La question de l'égalité de l'homme et de la femme en Arabie Saoudite a attiré l'attention des médias internationaux durant ces dernières années et a conduit à la publication de nombreux rapports sur la situation des femmes dans ce pays. Par exemple le « Comité contre la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies » a publié un rapport demandant au gouvernement saoudien de mettre rapidement un terme à la question de la tutelle des hommes et de favoriser l'égalité hommes/femmes au travail.

Les Saoudiennes doivent affronter des difficultés importantes pour lutter contre la discrimination et obtenir des droits égaux avec les hommes, car la société saoudienne est restée une société tribale et dominée par les nantis et capitalistes masculins. C'est pour cette raison que l'on ne constate pas de différence fondamentale entre des villes comme la Mecque et Médine avec d'autres villes moins importantes du pays comme Taef, Djeddah, Dhahran et Riyad. Dans toutes ces villes, selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies, les droits des femmes et l'égalité entre les sexes se situent à un niveau déplorable.

Les femmes y sont habillées en noir. Dans la chaleur torride de l'Arabie Saoudite, elles sont couvertes de la tête jusqu'aux doigts de pieds dans des voiles noirs. Les voiles arabes sont unis et sont équipés de manches longues. Aussi, lorsqu'une Saoudienne se vêt de ce voile, seuls ses yeux peuvent être aperçus à nu.

## Besoin exprimé par les Saoudiennes : conduire une voiture

Selon la *fatwa* des autorités religieuses, les saoudiennes n'ont pas le droit de conduire. En 1990, un certain nombre de femmes ont transgressé cette *fatwa* et conduit à Riyad avant d'être interpellées par la police.

Durant les dernières années, les saoudiennes ont écrit au roi réclamant l'abolition de cette loi. Dans un projet, les parlementaires saoudiens ont également demandé l'octroi du droit de conduire aux femmes. Ces efforts n'ont pas abouti à ce jour. Avant les événements qui se sont déroulés à Bahreïn, les saoudiennes s'y rendaient et y conduisaient<sup>141</sup>.

## Absence des femmes dans le domaine du travail et de la production

La femme en Arabie Saoudite n'a pas une existence épanouissante. Bien que ces dernières années le recrutement des femmes dans les différents centres parmi lesquels

la fonction publique ait été autorisée dans la pratique, cette loi n'a pas été appliquée. Non seulement les établissements publics évitent de recruter des femmes mais leur emploi dans le secteur privé est également illégal<sup>142</sup>.

Aussi, le recrutement des femmes reste interdit pour certains postes exécutifs dans les ministères, les services publics et la justice. Le niveau d'emploi des femmes en Arabie Saoudite se situe à un niveau extrêmement bas. Bien que de nombreuses Saoudiennes aient effectué des études universitaires, celles-ci ne constituent que 5 % des actifs du pays.

Ce taux d'activité et de participation des femmes est le moins élevé au monde. Tous les efforts entrepris pour remédier à cette situation ont essuyé la résistance des groupes religieux, des bureaux dépendant du Ministère du Travail et de nombreux hommes.

Le Ministère saoudien du Travail a également déclaré que : « Les ministères n'ont aucun programme pour renforcer l'emploi des femmes... car le meilleur travail des femmes c'est leur présence au foyer et s'occuper de leur mari... Le recrutement d'une femme, sans l'autorisation officielle de son tuteur de même que le travail de la femme à l'extérieur, ne doivent pas perturber son travail domestique qui est le plus fondamental... »

## **Les hommes saoudiens n'autorisent pas leurs épouses à posséder des téléphones portables**

De même que les Saoudiennes sont privées de leur propre identité et n'ont pas le droit de conduire, beaucoup d'entre elles doivent supporter le comportement tyrannique de leur époux. De nombreux Saoudiens interdisent à leur épouse d'avoir même un téléphone portable.

Le gouvernement saoudien qui soutient les nombreuses inégalités sociales, dont la violation des droits des femmes, le trafic des êtres humains et la cruauté à l'égard des femmes de ménage étrangères, a été obligé, sous la pression des milieux intérieurs et internationaux, de reconnaître l'existence du trafic des êtres humains dans le pays et a promulgué une loi pour lutter contre cette pratique.

## **La pauvreté dans un des pays producteurs de pétrole les plus riches du monde**

La pauvreté moyenne en Arabie Saoudite est inquiétante. La revue spécialisée « Meed » a publié un rapport sur l'extension de la pauvreté dans la monarchie pétrolière d'Arabie Saoudite tandis que ce pays détient au moins un trillion de dollars de dépôts dans les banques américaines.

Les chiffres publiés par Mofleh al-Ghahtani, secrétaire du Comité national des droits de l'homme en Arabie Saoudite présentent une image désespérante de l'extension de la pauvreté dans le pays.

Il indique que 45 à 60% des Saoudiens ne sont pas en mesure d'acheter une maison et qu'environ 75 000 familles saoudiennes ont un revenu mensuel inférieur à 2 000 rials saoudiens soit 540 dollars et que, malgré la manne pétrolière, la population est en proie à une pauvreté croissante.

## LES MARIAGES FORCÉS

L'image de l'Arabie Saoudite dans le monde est celle d'une société fermée, uniforme et traditionnelle où on ne décèle pas de différences majeures entre la culture traditionnelle monarchique et la culture populaire<sup>143</sup>. Avant les soulèvements populaires surnommés « le printemps arabe » on ne disposait pratiquement pas d'informations sur les conditions des minorités sociales, les écarts religieux, ethniques, sexuels, etc. au sein de cette société fermée.

Récemment encore, les femmes y étaient dépourvues de documents d'identité officiels jusqu'à ce que, après plusieurs dizaines d'années d'examen et suite aux difficultés survenues quant à l'identité des personnes, le Ministère saoudien de l'Intérieur accepte en avril 2005 que les Saoudiennes puissent obtenir un document d'identité si elles le demandent. De nombreuses Saoudiennes ont décidé de ne pas le demander, non parce qu'elles ne le voulaient pas, mais parce que leur père, leur mari ou leur frère s'y opposaient du fait que leur photo d'identité devait y figurer.

**Ci-dessous : Traduction de la reproduction suivante en langue arabe**

**[Emblème de l'Arabie Saoudite]**

**Ministère de l'Éducation**

**Classe Terminale 2009-2010**

**Manuel de Jurisprudence**

■ Page 43

**Les conditions du mariage :**

Le consentement des deux conjoints

Le contrat (de mariage) est conclu en vertu du consentement des deux parties. En cas de contrainte exercée sur les deux parties ou sur l'une d'entre elles, ce contrat est nul et non avenu, dans la mesure où le consentement mutuel est, à l'unanimité (*des juristes*), une clause (*essentielle*) dans tout contrat.

Il y a toutefois une exception: lorsque l'une des parties n'est pas responsable (*des actes*), comme c'est le cas pour un fou, les mineurs, le père ou le tuteur peut les marier sans leur consentement, dans la mesure où leur accord n'est pas pris en considération.



Dans une société arriérée où les théologiens cherchent à officialiser l'esclavage, tandis que celui-ci a largement cours de manière officieuse, les femmes sont privées de tous les droits élémentaires de l'être humain et doivent généralement se plier au mariage, sans consentement, avec quelqu'un choisi par leur père. Ce type de mariage est très courant dans la société saoudienne. Il est à l'origine de la désintégration des familles et l'apparition de nombreuses difficultés sociales.

Le mariage forcé est-il possible? Généralement le mariage est le fruit du consentement de deux personnes et l'approbation de leurs familles, Or, en Arabie Saoudite, les mariages sont forcés. Les statistiques publiées par le Ministère saoudien de la Justice montrent que le taux de divorce connaît une courbe ascendante sans précédent depuis une vingtaine d'années. Le taux de divorces dans ce pays qui était de 25 % a atteint 60 %. En 2010, 16 765 divorces ont été enregistrés en Arabie Saoudite, soit 52 cas par jour. En 2011, ce chiffre a atteint 28 867, soit 79 divorces par jour.

Les mariages forcés conduisent généralement au divorce. Comment un homme peut-il consentir au mariage de sa fille avec un homme uniquement pour des raisons pécuniaires et de dot? Je connais de nombreux cas où le père a obligé sa fille à se marier à un homme 40 ans plus âgé qu'elle. Et si une fille refuse un tel mariage, sa vie se transforme en enfer. Si elle désire se marier, sans le consentement de son père, avec un homme de son âge, le père peut le refuser et, selon les lois religieuses saoudiennes, une fille ne peut se marier sans le consentement de son père. En cas de transgression, leur mariage est caduc et n'a aucune valeur juridique.

Les mariages forcés en Arabie Saoudite sont les principales causes de désintégration des familles et de l'infidélité réciproque au sein des couples. Une des conséquences sociales de ce type de mariage est le conflit permanent dans les couples qui porte préjudice à l'équilibre des enfants.

Nous sommes actuellement confrontés à un sérieux danger au sein de la société saoudienne auquel il faut faire face. Les médias auront un rôle important à jouer. La presse écrite, les médias audio-visuels ainsi que les imams (des mosquées et des lieux saints) ainsi que les institutions populaires doivent y participer. Ils doivent s'efforcer de changer la culture tribale et traditionnelle, une tâche importante négligée à ce jour.

Nous nous trouvons au troisième millénaire et notre environnement a été fondamentalement bouleversé. C'est pourquoi, tout en respectant notre religion, nous devons abandonner nos traditions rétrogrades et respecter les droits des femmes.

Je sais que les femmes saoudiennes n'ont pas encore recouvré leurs droits. Nous avons violé leur «humanité» et leur avons ôté les droits fondamentaux que Dieu leur a donnés. En abolissant les mariages forcés nous devons sauver la société et préserver l'institution familiale.

## FACE AUX RÉFORMES

Dans les conditions où les soulèvements populaires dans des pays comme l'Égypte la Tunisie et la Lybie ont conduit à des modifications structurelles du pouvoir et que

la contagion s'est étendue à d'autres pays comme la Jordanie, le Yémen, le Bahreïn, etc., la situation particulière de l'Arabie Saoudite dans la région a conduit à diverses analyses quant aux évolutions futures que pourrait connaître ce pays.

À la suite du renversement des régimes dictatoriaux en Égypte, en Tunisie et en Lybie, le monde arabe est témoin d'évolutions sans précédent qui ont attiré l'attention de toute la planète. L'explosion du mécontentement populaire interne des peuples arabes s'est étendue à d'autres pays comme la Jordanie, le Yémen, le Bahreïn, l'Algérie, etc. et a effrayé de nombreux tyrans de la région.

Parmi les pays arabes, les évolutions en Arabie Saoudite, compte tenu de son rôle et de sa position centrale, ont fixé l'attention de nombreux spécialistes et observateurs des questions politiques et sociales. Les spéculations vont bon train quant à l'influence des événements récents de la région sur l'Arabie Saoudite.

Pour prévenir les défis intérieurs, les dirigeants saoudiens et les responsables de la sécurité du pays essaient, d'une part, de neutraliser tous les efforts tendant à organiser les manifestations de protestation et, de l'autre, d'éteindre les flammes de la contestation autour du pays.

En ce qui concerne les réactions des dirigeants de Ryad face aux évolutions de la région<sup>145</sup>, on peut dire que lors des récents événements<sup>146</sup>, l'Arabie Saoudite a été un des plus farouches défenseurs du maintien du statu quo dans les pays arabes. Après la chute de Ben Ali, le dictateur de la Tunisie, les autorités saoudiennes ont été leur hôte. De même, l'Arabie Saoudite était un des défenseurs d'Hosni Moubarak, président déchu d'Égypte. Quant aux pays limitrophes comme le Bahreïn, Ryad a manifestement choisi la voie de l'étouffement des protestations populaires.

À la suite de la montée de la crise intérieure à Bahreïn, l'agence arabe d'informations, Rased, a fait état, le 14 février, de l'entrée d'un certain nombre de camions militaires appartenant à la Garde nationale saoudienne sur le territoire de Bahreïn<sup>147</sup>. Cette agence de presse a indiqué que la pénétration des forces armées saoudiennes sur le sol de Bahreïn a pour but de réprimer le soulèvement populaire du lundi de la semaine dernière, surnommé « La journée de la Colère ».

En outre, le 18 février, l'agence de presse Reuters a indiqué qu'en cas de probabilité de la chute du régime à Bahreïn, les Saoudiens exerceront des actions militaires sérieuses et efficaces afin de sauver le régime sunnite de ce pays. Faisant allusion à la hantise des dirigeants saoudiens face aux révolutions des peuples d'Égypte et de Tunisie et la crise qui sévit dans d'autres pays arabes, cette agence indique que les fondements du pouvoir en Arabie Saoudite sont ébranlés.

Sur le plan intérieur, Ryad est également décidé à utiliser tous les moyens pour empêcher la montée de la crise. Le 13 février, le réseau d'information Rased a indiqué que le Ministère saoudien de l'Intérieur a placé en état d'alerte toutes les forces de sécurité dans la région al-Shargiah. Certains milieux bien informés affirment que, très probablement, la mise en état d'alerte des forces de sécurité saoudiennes ne se



limitera pas à la zone mentionnée. De même, les responsables de la sécurité du pays ont renforcé leur contrôle sur le réseau Internet surtout dans les milieux de la jeunesse. Les e-mails et les réseaux sociaux tel que Facebook sont particulièrement visés<sup>148</sup>.

Compte tenu des réalités de la société saoudienne et des événements qui se déroulent dans la région, certains observateurs considèrent que des évolutions nouvelles dans la structure politique et sociale de ce pays, aboutissant à des bouleversements, ne sont pas hors de portée. Par ailleurs, Ryad, en tant qu'un des plus puissants et des plus solides bastions conservateurs arabes dans la région, résiste à tout changement et réforme. Aujourd'hui, la survenue d'une crise au sein de la plus puissante proche de résistance face aux changements réclamés par le peuple équivaut à des flammes qui s'approchent dangereusement d'un dépôt d'explosifs au cœur du Moyen-Orient arabe.

## L'étude des domaines de réformes

L'Arabie Saoudite fait partie des pays qui disposent d'une structure politique, sociale et économique qui leur est propre. Cette société connaît les valeurs de la modernité dans la sphère économique et y adhère. Dans le domaine de la culture, en général, elle est influencée par l'esprit de la consommation, du bien-être et des méthodes modernes de la vie. Cependant, elle est foncièrement traditionaliste en matière de culture privée et tente de se maintenir à l'écart des évolutions introduites par le monde moderne. Dans sa structure politique, ce pays reste conservateur et traditionaliste et son modèle social et politique est pris en tenaille entre les traditions locales et les effets du modernisme. Dans ces conditions, à l'instar d'autres pays similaires dans le monde, l'Arabie Saoudite a été obligée d'admettre inconsciemment l'influence de la mondialisation et la situation politique régissant les relations politiques à travers le monde, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des réformes contrôlées. Les réformes en Arabie Saoudite sont marquées par des facteurs internes et externes. Parmi les facteurs internes qui nécessitent des réformes, on peut signaler le processus d'échanges économiques et politiques avec l'Occident, au cours des soixante dernières années qui, a ouvert les portes du pays aux vagues du modernisme, provoquant des attentes en matière sociale et politique. Face à ces nouvelles revendications, la structure du pouvoir s'est fragilisée<sup>149</sup> De même, le tissu culturel a connu des changements de sorte que l'affrontement entre la tradition et le modernisme a modifié l'équilibre social.

Outre les failles sociales et politiques apparues à la suite de la confrontation entre la tradition et le modernisme<sup>150</sup> et qui se sont traduites par des revendications telles que le respect des droits de l'homme, les droits de la femme et d'autres valeurs libérales, les animosités ouvertes ou secrètes, qui ont existé dans ce pays depuis sa création, reflètent aujourd'hui un autre aspect des dissensions sociales et politiques.

Du côté de l'essence de la structure de son pouvoir, le régime saoudien est fondamentalement opposé aux projets et stratégies tendant aux changements contrôlés esquissés par les États-Unis pour l'ensemble de la région. Les doctrines du nouveau Moyen-Orient ou du grand Moyen-Orient, bien qu'elles visent en guise de « vaccins »,

à consolider des régimes pro-américains dans le Moyen-Orient n'avaient, néanmoins, pas le consentement de Ryad opposé à toute évolution en matière politique, sociale et culturelle.

Jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les besoins et les exigences de l'Occident correspondaient à la situation en Arabie. Les termes de l'équation, sécurité de l'Arabie, d'un côté, celle de l'approvisionnement énergétique pour l'Occident, de l'autre, correspondaient à une donne considérée, depuis les années 1930, comme stable par l'Occident. Or, la menace terroriste qui a pesé sur la sécurité nationale des États-Unis depuis septembre 2001, a entraîné les relations entre Ryad et Washington dans une nouvelle phase. Malgré le fait que les dirigeants saoudiens ne désiraient aucun changement, les obligations dues aux relations complexes et étroites de Ryad avec le monde occidental, en particulier avec les États-Unis, ont poussé la monarchie saoudienne à concéder un certain nombre de réformes et un minimum de démocratie et de libertés civiques.

## L'Arabie et les variantes objectives des réformes

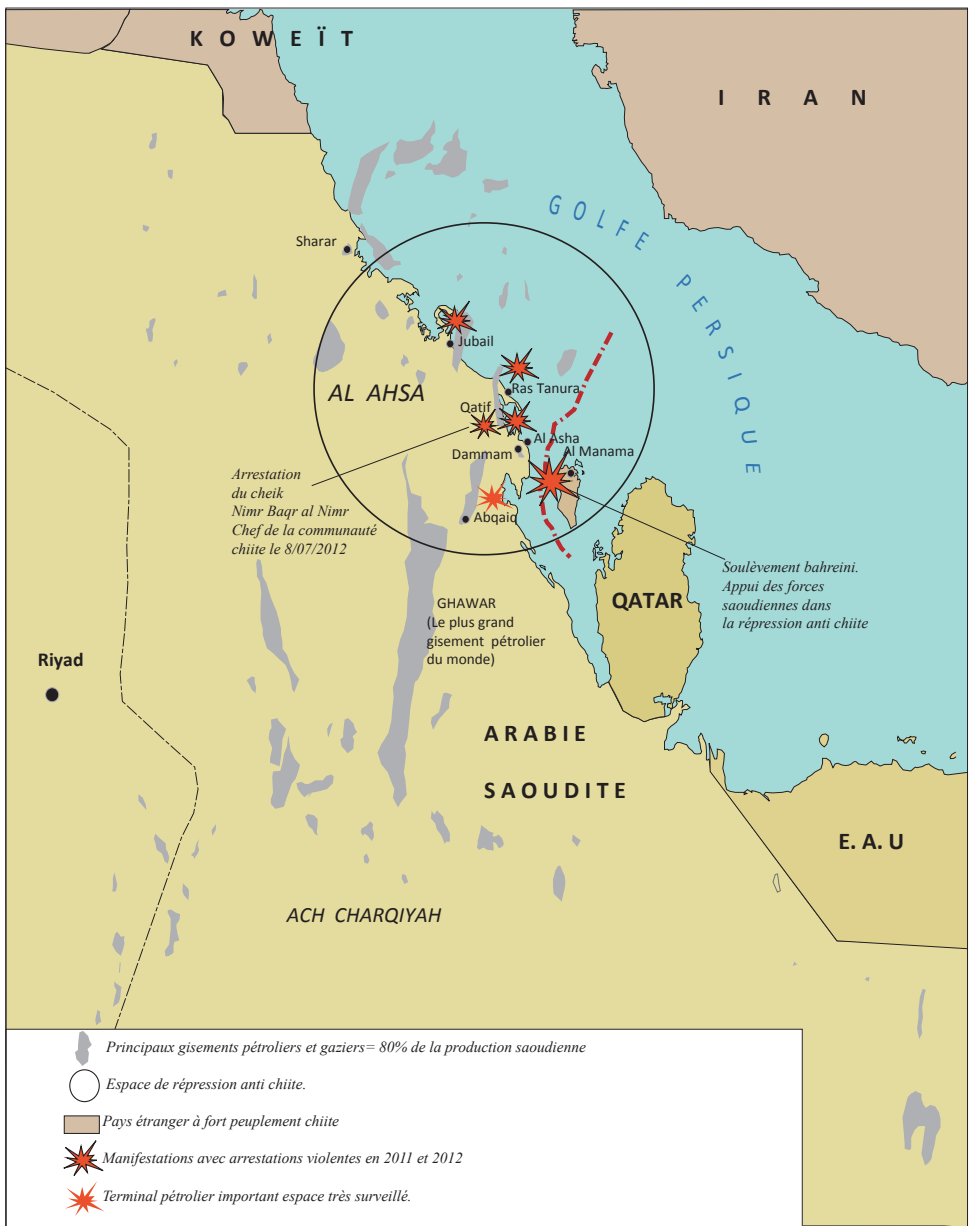
Les variantes intervenant dans les réformes structurelles en matières politique, sociale et culturelle peuvent être classifiées en deux catégories :

**A/** En ce qui concerne les variantes extérieures, on peut dire que les réformes en matière de structure économique ont provoqué peu de susceptibilités en Arabie. Les changements dans les domaines économiques et commerciaux à l'échelle internationale ont, plus ou moins, influencé le système économique de l'Arabie Saoudite. La modification du modèle de dépendance totale au pétrole en faveur du développement de l'agriculture et des progrès industriels, par le biais de l'investissement du surplus des revenus pétroliers dans les infrastructures économiques, a provoqué des résistances au sein de l'élite économique, Cependant cette réforme du système économique n'est pas du tout comparable avec les changements dans les domaines politique et social<sup>151</sup>.

Comme il a été indiqué plus haut, le type de relations entre l'Arabie Saoudite et l'Occident et, en particulier, avec les États-Unis, comportait des obligations quant à la réforme des structures existantes<sup>152</sup>. Le symbole de ces obligations, qui constitue la principale variante extérieure, est la pression apparente et/ou secrète exercée par Washington et d'autres pays européens pour réunir les conditions de la démocratie, des droits civiques et des droits de l'homme en Arabie, même si ces pressions avaient pour seul objectif avoué la stabilisation du processus d'acquisition des intérêts par les pays occidentaux dans la région. Par exemple, il suffit que des ressortissants saoudiens soient impliqués dans des actes terroristes dans un pays occidental pour qu'une vague de critiques internationales déferle sur Ryad et place Al-Sa'oud devant un nouveau défi.

**B/** Quant aux variantes internes, les rivalités à l'intérieur de la société saoudienne préparent le terrain au changement. Il a été annoncé en 2005 que la société saoudienne était composée de 40 % d'enfants et d'adolescents âgés de moins

de 15 ans, ce qui signifie que, dans un proche avenir, la société saoudienne deviendrait la plus jeune de la région. Le gouvernement de ce pays n'a donc qu'un délai de dix ans pour prendre les dispositions nécessaires dans les domaines social, économique et éducatif pour cette population à majorité jeune et pour satisfaire ses revendications.



Al Ahsa : une région stratégique sous haute surveillance. Zone de répression anti-chiite

Du point de vue de l'évolution de l'opinion publique, bien que les médias nationaux en Arabie soient le monopole d'Al-Sa'oud, le progrès grandissants des outils de communications, tels qu'Internet et les satellites, ont modulé l'opinion publique dans l'émancipation de la domination des médias gouvernementaux, provoquant ainsi, et à un certain degré, le changement de la culture traditionnelle de la population saoudienne. Par ailleurs, aujourd'hui, des dizaines de milliers de ressortissants saoudiens étudient dans les établissements universitaires européens. Chaque année, nombre d'entre eux retournent au pays et sont absorbés par les institutions économiques, éducatives, culturelles, etc. Le mouvement de réformes en Arabie Saoudite leur est en partie redevable<sup>153</sup>. Les revendications générales pour le recouvrement des droits et des libertés sociales et politiques s'expriment à travers le respect des principes des droits de l'homme, la liberté d'expression et d'opinions, le respect des droits humains et des droits des femmes qui vivent dans une situation catastrophique, le droit à l'autodétermination et à la participation à la vie politique, etc. Outre ces revendications, celles issues des croyances religieuses et idéologiques d'une partie importante de la société saoudienne, tentent de trouver un moyen de modifier le processus existant. Les relations entre les dirigeants saoudiens et l'Occident qui ont conduit à la présence des non-musulmans américains et européens dans ce pays, les positions complaisantes de Ryad face au conflit entre Israël et les pays arabes et les politiques religieuses suivies à l'intérieur du pays ont exacerbé la susceptibilité religieuse de nombreux ressortissants saoudiens<sup>154</sup>.

## Les réformes d'apparat et le risque de véritables changements

Compte tenu du processus actuel, il semblerait que le changement de la situation actuelle en Arabie soit lié à celui du gouvernement du pays. Or, ceci n'y est possible que grâce au changement de la famille monarchique<sup>155</sup>. Parallèlement, dans le système politique saoudien, le roi en tant que tel ne dispose pas d'un grand pouvoir<sup>156</sup>. Son pouvoir émane de sa famille et il gouverne au nom de celle-ci. Cette situation a conduit à ce que les réformes relèvent moins de la personne du roi que du consentement de sa famille. Les réalités de la société saoudienne démontrent que ce consentement est loin d'être acquis. À ce jour, le régime saoudien a empêché la création de toute organisation qui pourrait devenir un préalable à toute structure gouvernementale. C'est pourquoi il existe dans ce pays des obstacles insurmontables empêchant la création de partis politiques ou de courants réformistes indépendants<sup>157</sup>.

La politique du roi Abdallah consiste, semble-t-il, à accélérer les réformes sous la direction du gouvernement. Après les événements du 11 septembre qui ont conduit les Etats-Unis et l'Occident à s'attaquer à la structure du pouvoir en Arabie Saoudite, apparemment une politique du rapprochement de l'Etat saoudien avec la population et le corps de la société a été suivie et des solutions politiques et sociales ont été mises en place. L'octroi de la carte d'identité aux femmes, la tenue d'élections municipales, l'attention portée au Comité consultatif et l'augmentation du nombre de ses membres, la promesse de la tenue d'élections générales pour le choix des membres du Comité

par le peuple, le renforcement des pouvoirs de ce Comité, la création d'un centre de dialogue national ont été les mesures prises dans ce cadre.

Auparavant, le roi Fahd avait tenté en 1992, par le biais de la codification d'une loi constitutionnelle, de mettre en route une réforme fondamentale de la structure politique du pays. Cette loi faisait également allusion à la création d'un comité consultatif, à la préparation des élections municipales, aux lois nécessaires à l'aménagement des zones industrielles libres et à la modification de la nomination traditionnelle du roi. En Arabie Saoudite, où les points de vue du roi signifient la loi et la décision définitive, la codification de la loi constitutionnelle par le biais d'une institution indépendante aurait pu être considérée comme un tournant décisif. Or la codification de la loi en la personne du roi a démontré l'apparat de ces réformes.

Malgré les réformes vantées par les dirigeants saoudiens, l'Observatoire des droits de l'homme a qualifié celles-ci de théâtrales en présentant la situation déplorable des chiïtes, des immigrés et des femmes en Arabie et le comportement discriminatoire des dirigeants à leur égard. Dans le rapport de cette organisation, publié à la fin du mois de février, les autorités saoudiennes sont accusées d'avoir violé les droits de 9 millions de Saoudiennes, 8 millions d'ouvriers étrangers et de la population chiïte du pays.

Aucun signe n'y démontre la volonté de la famille dirigeante d'appliquer un minimum de réformes. Or, le terrain se prépare plus que jamais à de sérieux bouleversements. Parallèlement à la montée des révoltes populaires dans les pays arabes de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, les cendres qui recouvrent les flammes des revendications du peuple saoudien sont en train de se dissiper. Alors que, selon les sources d'information occidentales telles que le journal *World Tribune*, l'état de santé du roi Abdallah s'est dégradé au cours des derniers jours, les forces de sécurité du pays ont réprimé, durant les dernières semaines, trois manifestations populaires dans les villes de Ryad, de Djeddah et d'Al-Khobar et y ont arrêté les manifestants.

Compte tenu de la situation à l'échelle régionale et à l'intérieur de l'Arabie Saoudite, le renforcement du désir populaire d'obtenir des réformes dans un pays qui constitue le principal barrage à l'évolution de la situation au Moyen-Orient semble se dessiner. Certes, dans un proche avenir, nous serons témoins de profonds bouleversements dans ce pays et, par voie de conséquence, dans toute la région.

## LA RÉVOLUTION SE PRÉPARE EN ARABIE SAOUDITE ?

Un écrivain et analyste du monde arabe a indiqué dans un reportage publié dans le journal libanais *Al-Safir*, que compte tenu de sa grave situation politique, économique et sociale, l'Arabie Saoudite est à la veille de changements et une révolution y éclatera dans un proche avenir.

Selon le site d'information du réseau *Al-Alam*, dans ce reportage intitulé « *L'Arabie prête aux changements et dans l'attente d'un nouveau Bou Azizi* », Hifa Zaitar écrit :

«Aujourd'hui, tous les indicateurs montrent que le « printemps arabe » atteindra tôt ou tard ce pays.»

Pour assurer la stabilité du pays, le régime saoudien verse des pots-de-vin pour calmer les mécontents, utilise les revenus pétroliers et renforce son alliance historique avec l'institution religieuse pour semer la discorde au sein de l'opposition et s'assurer le soutien occidental. Cependant, il semble que les fondements du régime sont ébranlés face aux pressions croissantes.

L'Arabie Saoudite est-elle prête aux changements? Le mouvement interne en Arabie Saoudite est-il une réalité que seule la peur des réformistes empêche? Le régime réussira-t-il à freiner les revendications « matérielles » de la population connues depuis belle lurette? Comment faudrait-il interpréter les indices économiques et sociaux tels que l'augmentation catastrophique du taux de chômage et la récente grève des étudiantes de l'université Roi Khaled à Abha? Ces signes n'ont-ils pas été les prémices des révoltes dans d'autres pays? Quel est le véritable poids des opposants chiïtes dans la région Ash Sharqiyah?

De nombreuses questions planent sur le premier anniversaire de la « journée de colère »<sup>158</sup> en Arabie Saoudite. La « colère » des Saoudiens à l'époque n'a pas réussi à créer une entente nationale quant à leurs revendications réformistes. Les mouvements régionaux ont aujourd'hui influencé la situation intérieure de l'Arabie Saoudite et il semble que du point de vue politique et social le pays est prêt pour les changements. Cette disposition favorable reflète toujours les conflits entre les libéraux et les conservateurs, le chômage et les manifestations des étudiants et des diplômés.

Hamed al-Bahéli, auteur et observateur politique saoudien indique dans une interview avec le journal Al-Safir que la véritable crise existe dans l'incohérence entre le discours politique de l'État et les difficultés accumulées du pays. Le problème ne réside pas seulement dans l'absence d'une politique claire pour l'avenir du pays mais également pour celui du régime.

Loin de l'apparente richesse de l'Arabie Saoudite vantée par le régime, le problème du chômage est devenu l'objet de discussions quotidiennes dans ce pays. Selon les statistiques officielles, 10 % de la population saoudienne, soit environ deux millions de personnes, sont au chômage, tandis que les statistiques non officielles font état de 20 %.

Selon le rapport d'un chercheur, Elham Fakhrow, publié par l'Institut Carnegie, 670 000 familles saoudiennes vivent dans la pauvreté.

La pauvreté n'est pas uniquement le lot des régions rurales; un film documentaire sur la pauvreté, projeté à Ryad récemment montre que certaines familles ne mangent qu'une fois par jour et vivent à 20 dans une même maison.

Selon le journal *The Guardian*, le salaire moyen mensuel est inférieur à 1 300 \$ US, un écart important existe entre les classes sociales et 22 % de la population vivent dans la pauvreté.

Cela montre qu'à l'instar d'autres pays du golfe Persique, la richesse pétrolière de l'Arabie Saoudite n'a pas amélioré la vie quotidienne des citoyens ordinaires.

Ce journal a insisté sur le fait que les projets à long terme de l'État saoudien n'ont pas permis de diversifier l'économie de ce pays. Environ 75 % du total des revenus et 90 % des revenus d'exportation d'Arabie Saoudite sont issus du pétrole et le revenu intérieur brut du citoyen saoudien est inférieur à celui de tous les autres pays membres du Conseil de Coopération du golfe Persique.

Une source d'opposition au régime saoudien a déclaré au journal *Al-Safir* que ces difficultés s'aggravent en raison des solutions provisoires. L'aggravation des deux facteurs social et économique se traduit par des poussées politiques et alors, tous les petits foyers de tension se rejoignent. Les scénarios futurs restent complexes. La surprise est de mise et personne n'est en mesure de faire des pronostics.

Al-Bahali, auteur libéral, analyse le fonctionnement du régime et indique: «Après le décès du prince Sultan, prince héritier d'Arabie Saoudite, tous les regards se sont tournés vers le prince Nayef, espérant qu'il suivrait une politique plus cohérente. Or, il s'est avéré que le renforcement de l'instabilité menace le régime politique.»

Al-Bahali ajoute: «Soit le régime prend des mesures inadaptées et pressantes pour faire face aux crises, soit il ferme les yeux en espérant que les difficultés vont disparaître, sinon c'est le déni total à savoir qu'il n'existe aucune difficulté!»

L'auteur se focalise ensuite sur les difficultés des chiites dans la région Ash Sharqiya comme exemple flagrant de la négation des crises par le régime. Faisant allusion à son expérience issue d'une longue période d'activité dans cette région, il déclare: «Dans le cadre de son grand projet régional, le régime saoudien tente de présenter l'Iran comme une menace sérieuse pour semer la discorde entre chiites et sunnites. Mais je connais les populations d'Ash Sharqiya. Elles attendent des solutions simples à leurs problèmes. Leurs revendications sont simples et exigent des réponses simples. Ces réponses pourraient à moyen terme les transformer en éléments stabilisateurs de la situation. Le régime serait ainsi en mesure de solutionner les difficultés de la région d'Ash Sharqiya.»

Il est à noter que la région Ash Sharqiya englobe 90 % des réserves pétrolières du pays tandis que les populations y sont les plus pauvres et font état, depuis longtemps, des discriminations religieuses dont ils font l'objet.

Selon Al-Bahali, cette situation correspond également aux autres difficultés comme les événements des jours précédents à Abha, la question de Hamza Kashghari, l'arrestation arbitraire d'un groupe d'avocats il y a quelques années, l'arrestation des *blogueurs* et des prisonniers politiques. Le régime dispose des possibilités matérielles et intellectuelles pour résoudre ces difficultés mais n'ose pas les avouer et continue à avancer la théorie selon laquelle «la situation en Arabie Saoudite est spécifique».

Il est à noter que selon l'Institut Carnegie, au mois de novembre dernier, 16 personnes ont été condamnées à de longues peines de prison pour avoir tenté de créer une organisation des droits de l'homme.

Au mois de mai dernier, le fondateur de l'Association des Droits civiques et politiques d'Arabie Saoudite et 10 membres du parti Umma islamique qui réclamaient une plus grande participation à la vie politique et la fin du régime monarchique absolu ont été arrêtés.

Des milliers de citoyens ont également été interpellés dans différentes régions du pays, accusés « d'actes mettant en danger la sécurité du pays ». Certaines informations révèlent qu'une nouvelle loi contre le terrorisme est en cours d'examen. Cette loi autoriserait la prolongation de la durée de détention sans inculpation sur la base de définitions générales du terrorisme y/c « la mise en péril de l'unité nationale » et le fait de « porter atteinte à la renommée et à la position du pays dans le monde » !

## Notes

- 1 Yves-Michel Riols, *Voyage inédit au cœur de l'Arabie Saoudite*, L'écrivain britannique, Robert Lacey, décrypte avec talent les rouages d'un royaume mystérieux. À l'heure où le « printemps arabe » bouscule l'Arabie Saoudite, voici un livre qui permet de comprendre les rouages de ce pays, aussi austère que secret. « *Inside the Kingdom* » est un récit vivant et érudit sur les rouages politiques et psychologiques de ce royaume mystérieux. Son auteur, Robert Lacey, 67 ans, un écrivain britannique très connu outre Manche pour ses nombreuses biographies royales, est fin connaisseur du pays. Son premier livre sur l'Arabie Saoudite, « *The Kingdom* » (*Le Royaume*, éd. Presses de la Renaissance) avait été interdit par les autorités de Riyad, dans les années 80. Vingt-cinq ans plus tard, il est retourné vivre sur place pendant trois ans pour ausculter les profondes mutations de ce pays, dont les habitants sont passés en quelques décennies des tentes du désert aux tours climatisées. Cette fois-ci, son livre n'a pas été formellement interdit mais il ne peut pas circuler localement. L'éditeur arabe de « *Inside the Kingdom* » n'a pas été autorisé à présenter l'ouvrage lors de la grande foire du livre de Riyad, en mars. Un choix étrange car Robert Lacey dresse un portrait plutôt flatteur du roi Abdallah, un réformateur prudent, aux commandes du pays depuis 2005. En s'appuyant sur de nombreux témoignages inédits, l'auteur raconte comment ce souverain de 86 ans tente depuis plusieurs années de desserrer l'étau du puissant *establishment* religieux sur le pouvoir patriarcal saoudien. D'un point de vue occidental, les résultats peuvent paraître timorés. Mais à l'intérieur du pays, le roi subit les foudres du clergé conservateur qui le juge beaucoup trop libéral. Il a en effet autorisé les premières élections (locales) de l'histoire du royaume, a encouragé l'éducation des femmes et a limité les privilèges économiques des milliers de princes de la famille royale. Dans son ouvrage, Robert Lacey met en scène, à travers de nombreuses histoires et portraits, le basculement des trente dernières années, qui ont vu le pays succomber à l'emprise des intégristes, après l'attaque de la Mecque en 1979, jusqu'à leur marginalisation après les attentats terroristes de mai 2003 à Riyad, qualifiés de « 9 septembre saoudien ». Grâce à sa fréquentation de longue date du pays, Robert Lacey décrypte de façon captivante les débats et les conflits qui ont agité le pouvoir saoudien, un univers opaque et peu accessible. Son livre a le mérite de présenter les complexités cachées d'une société, où l'esclavage ne fut aboli qu'en 1962, et dont l'évolution aura un impact sur le reste du « printemps arabe ». *L'Express*, le 29 juin 2011. Haut du formulaire
- 2 Le nom de cette personnalité connaît de multiples orthographes : Juhayman Otaybi, Joheiman Al-Utaybi, Johaiman alOteybi, et ainsi de suite.
- 3 Muhammad Zia-ul-Haq (né à Jalandhar en Inde britannique le 12 août 1924 et mort le 17 août 1988 à Bahawalpur) est un militaire et homme politique pakistanais. Nommé le 11 octobre 1976 chef de l'armée pakistanaise par le président Zulfikar Ali Bhutto, il renverse ce dernier lors d'un coup d'État en 1977. Zia-ul-Haq est ensuite président de la République du 16 septembre 1978 jusqu'à sa



mort en 1988 dans le crash de son avion. Souvent considéré comme un dictateur, la Constitution du Pakistan a été suspendue durant près de sept des dix années qu'il a passées au pouvoir. Il est par ailleurs l'instigateur de réformes visant à accroître la portée du droit islamique dans l'ordre juridique pakistanais.

- 4 La Déclaration Balfour de 1917 est une lettre ouverte adressée à Lord Lionel Walter Rothschild (1868-1937), publiée le 2 novembre 1917 par Arthur James Balfour, le ministre britannique des Affaires Étrangères, en accord avec Chaim Weizmann, alors président de la Fédération Sioniste et qui sera élu en 1948 président de l'État d'Israël. Par cette lettre, le Royaume-Uni se déclare en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif avec *le respect des communautés non juives sur le territoire*. Cette déclaration est considérée *de facto* une des premières étapes dans la création de l'État d'Israël.
- 5 Le prince Bandar est né le 2 mars 1949 à Taïf, du prince Sultan ben Abdelaziz Al Saoud et de son épouse Khizaran. Après avoir été diplômé du British Royal Air Force College, Cranwell (Grande-Bretagne) en 1968, il intègre l'Armée de l'Air saoudienne. À ce titre, il recevra une formation complémentaire de pilote en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Alors que ses responsabilités au sein de l'Armée de l'Air du royaume s'accroissent, il interviendra dans la négociation avec les États-Unis de la vente de 60 F-15 en 1978, puis d'AWACS en 1981. Il est nommé attaché à la défense de l'Ambassade d'Arabie Saoudite aux États-Unis en 1982, puis ambassadeur le 24 octobre 1983. Il restera à ce poste jusqu'en septembre 2005. Le prince Bandar a épousé la princesse Hayfa bint Fayçal, fille du roi Fayçal ben Abdelaziz Al Saoud en 1972. Ils ont eu ensemble 8 enfants, 4 filles et 4 garçons. Il a, lors de ses missions aux États-Unis, établi des liens personnels avec George H. Bush puis George W. Bush, ainsi qu'avec Dick Cheney. Il est surnommé Bandar-Bush, pour ses liens avec le président des États-Unis.
- 6 Maxamed Siyaad Barre ou Mohamed Siad Barre, né le 6 octobre 1919, à Ganane (Somalie italienne), et décédé le 2 janvier 1995, à Lagos (Nigeria), est officier et homme politique somalien. Il est commandant de l'armée du gouvernement démocratique de Somalie lors de son accession à l'indépendance en 1960. Après avoir accédé au pouvoir par le biais d'un coup d'état, il est devenu le président de la République démocratique de Somalie de 1969 à 1991.
- 7 Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga, né Joseph-Désiré Mobutu le 14 octobre 1930 à Lisala au Congo belge – décédé d'un cancer le 7 septembre 1997 à Rabat au Maroc, a été le second président de la République démocratique du Congo de 1965 à 1997 (le pays ayant été rebaptisé Zaïre de 1971 à 1997).
- 8 Sheikh Ahmed Zaki Yamani, né en 1930 à La Mecque, Arabie Saoudite fut le ministre saoudien du Pétrole et des Ressources minérales de 1962 à 1986 et un des ministres à l'OPEP pendant 25 ans. Diplômé de la Harvard Law School, Yamani devint un proche conseiller du gouvernement saoudien en 1958 puis ministre du pétrole en 1962. Il est surtout connu pour son rôle durant le choc pétrolier de 1973, quand il poussa l'OPEP à quadrupler le prix du brut. Durant cette période, Yamani gagna une réputation internationale, connu en Occident aussi bien pour son habileté diplomatique que pour sa barbichette caractéristique. Le 25 mars 1975, il est à côté du roi Fayçal quand ce dernier tombe sous les balles de son neveu. Yamani perd son protecteur. Huit mois, plus tard, en décembre 1975, Yamani et onze autres ministres de l'OPEP sont pris en otage par le célèbre terroriste Carlos à Vienne en Autriche. Il fut relâché en Algérie, sur pression du gouvernement algérien auprès de Carlos, après un périple de trois jours en avion avec ses ravisseurs à travers le Moyen-Orient alors qu'il semble que Carlos ait reçu l'ordre de ses supérieurs d'exécuter Yamani (propos rapportés par Yamani lors des nombreuses discussions très courtoises qu'il a eues avec Carlos durant ce voyage) ! En octobre 1986, le roi Fahd démissionna Yamani de son poste de ministre du pétrole. Une des raisons à cela était la volonté du gouvernement saoudien de mettre en place sa propre politique pétrolière. En 1990, il créa un Centre d'études pour l'énergie, un groupe d'analyse des marchés énergétiques, basé à Londres. Il fut le symbole de ce tournant des années 1970 pour l'histoire de la production pétrolière avec le déclin de l'influence des grandes compagnies pétrolières et la montée

en puissance des pays producteurs et de leur organisation représentative, l'OPEP. Récemment, il a condamné l'invasion américaine en Irak. Après le décès du roi Fahd, certains commentateurs prédisent son retour au gouvernement saoudien.

- 9 Oussama ben Laden (*Usāma ben Mohammed ben Awah ben Lāden*) (dans la majorité des autres langues appelé bin Laden, ou occasionnellement Ibn Laden, ben étant le mot hébreu pour «fils»), né le 10 mars 1957 à Riyad (Arabie Saoudite) et mort le 2 mai 2011, tué par un commando américain à Abbottabad (Pakistan), est un islamiste apatride d'origine saoudienne, chef spirituel du réseau jihadiste Al-Qaïda. Il a revendiqué la responsabilité et l'idée des attentats du 11 septembre 2001 commis aux États-Unis. Le FBI, qui l'a placé à partir de juin 1999 sur sa liste des dix criminels les plus recherchés suite aux attentats des ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, offrait 25 millions de dollars américains pour tout renseignement permettant sa capture, somme portée par le Sénat à 50 millions en 2007. L'ONU a établi une liste, diffusée par Interpol en 2006, recensant les organisations et les personnes proches d'Al-Qaïda, d'Oussama ben Laden et des talibans. S'il a pu être considéré comme un héros par certains musulmans, d'autres le rejetaient et le condamnaient. Al-Qaïda, elle-même, provoque des réactions variées parmi les mouvements islamistes, militarisés ou non.
- 10 Les Frères musulmans (FM, *Association des Frères musulmans*) est une organisation panislamiste fondée en 1928 par Hassan el-Banna, à Ismaïlia au nord-est de l'Égypte, avec comme objectif une renaissance islamique, la lutte officiellement non-violente contre l'influence occidentale. Elle a rapidement essaimé ces idées dans les pays à majorité musulmane du Moyen-Orient, au Soudan et dans une moindre mesure en Afrique du Nord, et a établi des «têtes de pont» jusqu'en Europe. Certains groupes de partisans se sont constitués en mouvements autonomes, comme le *Jamā'a al-islamiya* ou encore le Hamas. Son opposition fondamentale et parfois violente aux États laïques arabes a amené son interdiction ou la limitation de ses activités dans certains pays comme la Syrie ou encore l'Égypte. La lutte contre l'État d'Israël est au cœur du mouvement depuis sa fondation, et le théoricien du jihad armé, Sayyid Qutb, fut l'un de ses membres égyptiens les plus en vue. Néanmoins, ses différentes branches ont depuis condamné le recours à la violence en dehors de la Palestine. Le mouvement entretient avec les institutions promouvant le wahhabisme saoudien des relations alternant entre la coopération et la rivalité. La nébuleuse des Frères musulmans serait coordonnée par la *Muslim Association of Britain* de Londres, s'appuyant sur la banque Al-Taqwa. Néanmoins, selon Xavier Ternisien, elle ne constitue pas une structure pyramidale centralisée mais une mouvance hétérogène, labile et multiforme.
- 11 Al-Qaïda, «le regroupement» ou «le rassemblement» est un mouvement islamiste fondé par le cheik Abdullah Yusuf Azzam et son élève Oussama ben Laden en 1987. D'inspiration sunnite fondamentaliste, il puise ses racines dans l'idéologie de Sayyid Qutb et celle de l'activiste kharidjite Abdel Salam Faraj, et considère que les gouvernements «croisés» (occidentaux), avec à leur tête celui des États-Unis, interfèrent dans les affaires intérieures des nations islamiques et, ce, dans l'intérêt unique des sociétés occidentales. Il recourt au terrorisme pour faire entendre ses revendications. Al-Qaïda a émergé de l'organisation *Maktab al-Khadamāt*, constituée pendant la première guerre d'Afghanistan par Azzam pour alimenter la résistance afghane contre les forces armées d'URSS. *Maktab al-Khadamāt* servait à relayer de multiples dons en provenance de pays islamiques, mais aussi du gouvernement américain qui, dans le contexte de la guerre froide, contribua à la formation de *moudjahiddins* pour contrer l'expansionnisme soviétique («programme afghan» de la CIA). Les actions revendiquées au nom d'Al-Qaïda sont considérées comme des actes terroristes par l'essentiel des États et des observateurs. Le groupe est placé sur la liste officielle des organisations terroristes des États-Unis, du Canada, de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Russie, de l'Inde et de la Turquie. Sans dresser de liste officielle, la France considère elle aussi Al-Qaïda comme un groupe terroriste. L'ONU fait paraître une liste des entités et des personnes proche d'Al-Qaïda, qui sont à ce titre sanctionnées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'Union européenne met elle aussi en place des «mesures restrictives» contre Al-Qaïda et les groupes associés. La plus retentissante opération menée par Al-Qaïda est celle conduite sur le sol américain

le 11 septembre 2001. Viennent ensuite les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, les attentats du 11 mars 2004 à Madrid et ceux du 7 juillet 2005 à Londres. Bien qu'Al-Qaïda soit le nom le plus communément utilisé, le groupe agissait déjà en 2003 sous le nom de *Qaïda Al-Jihad*, «regroupement ou rassemblement pour le *jihad*».

- 12 Une *fatwa* ou *fetfa* ou *fetva* est, dans l'islam, un avis juridique donné par un spécialiste de loi islamique sur une question particulière. En règle générale, une *fatwa* est émise à la demande d'un individu ou d'un juge pour régler un problème où la jurisprudence islamique est trop peu claire ou même incomplète. Un spécialiste pouvant donner des *fatwas* est appelé un *mufti*. Contrairement à l'opinion répandue par les médias, une *fatwa* n'est pas forcément une condamnation. Il s'agit d'un avis de spécialiste pouvant porter sur des domaines variés : les règles fiscales, les pratiques rituelles ou encore l'alimentation.
- 13 Le chiisme (ou chi'isme) constitue l'une des trois principales branches de l'islam, les deux autres étant le sunnisme et le kharidjisme ; il regroupe environ 10 à 15 % des musulmans, et compte 97 % d'Iraniens à l'heure actuelle. Les chiïtes sont souvent appelés péjorativement *râfidhites* dans les textes du Moyen Âge. Les figures importantes du chiisme imamite (majoritaire) sont les différents auteurs de référence tels qu'Al-Kouleïni, Al-Majlissi et plus récemment, Al-Khu'i, Ali al-Sistani, Khomeini, etc. Le chiisme désigne à l'origine un groupe de compagnons intimes, de partisans. Dans le Coran, ce terme est utilisé plusieurs fois dans ce sens. Par exemple, dans le verset 28:15 où les partisans de Moïse sont décrits comme ses *chiïtes*. Ailleurs, Abraham est introduit comme un *chiïte* de Noé (verset 37:83). Au commencement de l'histoire islamique, le terme «*shî'ite*» fut utilisé dans son sens originel ou littéral pour désigner des partisans de différentes personnes ; le terme a acquis graduellement le sens secondaire de partisans d'Ali, ceux qui croient en son *imamat*. Dans son *Al-Firaq al-Shî'ah*, Hasan Ibn Musa al-Nawbakhti, savant chiïte, écrit : « Les chiïtes sont les partisans d'Ali. Ils sont appelés « les chiïtes d'Ali » après la vie du Prophète et sont connus comme les partisans de Ali et croient en son Imamat. » Cheikh Moufid, un des premiers érudits chiïtes, définit les chiïtes comme étant ceux qui suivent Ali et croient en sa succession immédiate après Mahomet. En expliquant pourquoi les chiïtes sont aussi appelés « Imâmîyah », il dit : « C'est un titre pour ceux qui croient dans la nécessité de l'imamat et de sa continuité en tout âge, et que chaque Imam doit être explicitement désigné, et doit aussi être impeccable et parfait. » Muhammad al-Shahrastani, dans son *Al-Milal wa al-Nihal*, une source sur les différents groupes en islam, écrit : « Les chiïtes sont ceux qui suivent Ali en particulier et qui croient en son imamat et califat selon les directives explicites et les volontés du prophète Mahomet. » C'est une définition très précise, étant donné que les chiïtes eux-mêmes croient que la raison de suivre Ali est motivée par l'exigence du Prophète, lui-même étant parfait, infaillible et inspiré par Dieu dans sa désignation.
- 14 Le 20 novembre 1979, premier jour de l'an 1400 du calendrier musulman, un groupe d'environ 200 fondamentalistes islamistes, composé de Saoudiens et d'Égyptiens étudiant à l'Université islamique de Médine, se sont lourdement armés et ont saisi le contrôle de la mosquée Al-Masjid al-Haram à La Mecque et pris des otages. À la tête de ce groupe déterminé composé d'hommes, de femmes et de jeunes, se trouvait Juhaiman Ibn Muhammad Ibn Saïf al Utaibi, caporal retraité de la Garde nationale saoudienne qui appartenait à une puissante famille sunnite du Nejd. Il souhaite, en premier lieu, la reconnaissance de son beau-frère Mohammed Ben Abdallah Al Qahtani, présent avec eux, comme le Mahdi (« Le Promis », « Le Sauveur ») censé établir la justice sur terre. Il justifia ses actions par l'affirmation que la dynastie Al-Saoud avait irréparablement perdu sa légitimité, puisqu'elle était corrompue voire pourrie, gaspillait le luxe, la culture et l'avenir du pays en ouvrant trop celui-ci à l'Occident. Malgré la planification minutieuse de Juhaiman, les choses ne débutèrent pas de la meilleure des manières pour les opposants, lorsqu'un garde fut abattu par un dissident nerveux, ce qui constitue un sacrilège dans la loi islamique : les effusions de sang sont interdites dans la ville de La Mecque. Cette attaque laissa le gouvernement saoudien complètement paralysé, dans un premier temps. Avant d'entreprendre quoi que ce soit dans le lieu sacré, le gouvernement dut demander la permission d'agir aux autorités religieuses ; jusqu'à ce que les *oulémas* accordent une dispense pour permettre le port d'armes dans la Grande Mosquée. Mais la Garde nationale

- saoudienne (GNS) se révéla inefficace pour débloquer la situation. Cent vingt-sept de ses hommes ont péri pendant l'opération pour récupérer le contrôle de la mosquée.
- 15 La Librairie arabiesaudite.fr. - *Géographie générale de l'Arabie Saoudite*.
  - 16 Zera'at Piché, Najaf. *Évaluation stratégique de l'Arabie Saoudite (territoriale et politique)*, Téhéran, Institut culturel d'études et de recherches internationales Abrar contemporain, 2005.
  - 17 Zera'at Piché, Najaf. *Évaluation stratégique de l'Arabie Saoudite (territoriale et politique)*, Téhéran, Institut culturel d'études et de recherches internationales Abrar contemporain, 2005.
  - 18 Ebrahim, Fouad, *Les chiïtes d'Arabie*, traduit par Salimeh Darmi et Firouzeh Mir Razavi, Téhéran, Institut culturel d'études et de recherches internationales arabes contemporaines, 2007.
  - 19 Mottaghizadeh, Zeynab. *La géographie politique des chiïtes de la région du golfe Persique*, Qom, Institut d'études chiïtes, 2005.
  - 20 Al-Saffar, Hassan. *Al-Mazhab al-Vatan*, Beyrouth. Al-Moasseh al-Arabiya, *lé al-Darasat va al-Nashr*, Beyrouth, 2006.
  - 21 *Évaluation stratégique de l'Arabie Saoudite (territoriale et politique)*, Najaf Zera'at Piché, Institut culturel des études et recherches internationales contemporaines Abrar de Téhéran, Téhéran, 2005
  - 22 Méhémet-Ali, né le 4 mars 1769 à Kavala en Macédoine orientale et décédé le 2 août 1849 à Alexandrie en Égypte. Il est généralement considéré comme le fondateur de l'Égypte moderne.
  - 23 *Arabie Saoudite*, Roghieh Sadat Tehrani, Institut d'impression et de publication du Ministère des Affaires Étrangères, Téhéran, 1996.
  - 24 *Évaluation stratégique de l'Arabie Saoudite (territoriale et politique)*, Najaf Zera'at Piché, Institut culturel des études et recherches internationales contemporaines Abrar de Téhéran, Téhéran, 2005.
  - 25 *Évaluation stratégique de l'Arabie Saoudite (territoriale et politique)*, Najaf Zera'at Piché, Institut culturel des études et recherches internationales contemporaines Abrar de Téhéran, Téhéran, 2005.
  - 26 *Évaluation stratégique de l'Arabie Saoudite (territoriale et politique)*, Najaf Zera'at Piché, Institut culturel des études et recherches internationales contemporaines Abrar de Téhéran, Téhéran, 2005.
  - 27 *La question du chiïsme en Arabie Saoudite*, traduit par Mohsen Youssefi, Institut culturel des études et recherches internationales contemporaines Abrar de Téhéran, Téhéran, 2007.
  - 28 [www.shianews.com](http://www.shianews.com)
  - 29 *Ciel respectueux et guerre sainte : politique, culture et histoire de l'islam chiïte*, Jean Cool, New York, 2001.
  - 30 *La question du chiïsme en Arabie Saoudite*, idem, pp. 168-169.
  - 31 *Journal Al-Madinah*, 8 octobre 2004.
  - 32 Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, New York.
  - 33 Jacob Goldberg, *The Shia Minority in Saudi Arabia*, in Juan Cole and Nikki Kiddie (Eds), *Shiaism and Social Protest*, New York, 1989.
  - 34 Graham E., Faller and Rahim Francke, *The Arab Shia: the Forgotten Muslims*, New York
  - 35 *La structure de l'État et la crise de légitimité en Arabie Saoudite*, Hassan Galivan Darvishvand, thèse de maîtrise en diplomatie des organisations internationales, Téhéran, Faculté des relations internationales du Ministère des Affaires Etrangères, 1997
  - 36 *La structure de l'État et la crise de légitimité en Arabie Saoudite*, Hassan Galivan Darvishvand, thèse de maîtrise en diplomatie des organisations internationales, Téhéran, Faculté des relations internationales du Ministère des Affaires Etrangères, 1997
  - 37 Crisis Group Middle East, *North Africa Report*, n° 28, *Can Saudi Arabia Reform itself?*, 14 juillet 2004.
  - 38 *Idem*.

- 39 [www.Sibtagn.com](http://www.Sibtagn.com)
- 40 Crisis Group Report, n° 95, *The state of Sectarianism in Pakistan*, 18 April 2005.
- 41 Tariq Ramadan, « *Qui sont les musulmans modérés ?* » [archives], février 2010. Ramadan écrit ainsi à leur propos, sans les citer nommément : « C'est bien sûr dans les courants littéralistes, traditionalistes et politisés que l'on trouve les interprétations les plus fermées qui vont promouvoir des avis juridiques qui ne tiennent pas compte des contextes historiques et sociaux tant sur la pratique proprement dite que sur la culture, les relations humaines, les femmes ou les rapports avec les « non musulmans ».
- 42 « *Limites de la puissance pétrolière saoudienne* », mars 2006, *Le Monde Diplomatique*.
- 43 Olivier Da Lage, « *Géopolitique de l'Arabie Saoudite* », Complexe, 2006.
- 44 Blanchard, Christopher M. « *Saudi Arabia: Background and U.S. relations* », *Congressional Research Service*. 14 juin 2010.
- 45 Les Accords d'Oslo sont le résultat d'un ensemble de discussions menées en secret, en parallèle de celles publiques consécutives à la Conférence de Madrid de 1991, entre des négociateurs israéliens et palestiniens à Oslo en Norvège, pour poser les premiers jalons d'une résolution du conflit israélo-palestinien. La Déclaration de principes, signée à Washington le 13 septembre 1993 en présence de Yitzhak Rabin, Premier ministre israélien, de Yasser Arafat, Président du comité exécutif de l'OLP et de Bill Clinton, Président des États-Unis, instaure un mode de négociations pour régler le problème et pose une base pour une autonomie palestinienne temporaire de 5 ans pour progresser vers la paix. La vive poignée de main entre Yasser Arafat et Yitzhak Rabin derrière la Maison Blanche et devant le Président Bill Clinton, suite à la signature des accords de Washington, fait renaître l'espoir de l'établissement d'une paix durable entre les deux entités proche-orientales.
- 46 « *Énorme vente d'armes des États-Unis à l'Arabie Saoudite* », *Le Figaro.fr* du 15/09/2010.
- 47 « *Trop de dollars pour l'Arabie Saoudite* », *L'Express* du 31/07/2007.
- 48 « *Pourquoi les régimes arabes sont muets sur la crise iranienne ?* », [Jeuneafrique.com](http://Jeuneafrique.com).
- 49 Selon MEDEA (*Institution Européenne de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro Arabe*).
- 50 *Le Pacte de Nadjd (ou comment l'islam sectaire est devenu l'islam)* par Hamadi Redissi, aux éditions du Seuil (La couleur des idées), septembre 2007, ISBN 978-2-02-096081-6, page 98. L'ouvrage de Suleyman Ibn Abd al-Wahhâb fut édité pour la première fois à Bombay en 1899.
- 51 Ahmad Ibn Hanbal, né à Bagdad en 780 (ère chrétienne), mort en 241/855, est un théologien juriconsulte et traditionaliste musulman, fondateur de l'une des quatre grandes écoles juridiques (*madhhab*) sunnites, connue sous le nom de « hanbalite ». Il est aussi à l'origine de la fondation de l'école théologique islamique (aqida), l'école atharite.
- 52 Ibn Taymiyya (né en 1263 à Harran, mort en 1328 à Damas), est un théologien et un juriconsulte (faqih) arabe musulman sunnite du XIII<sup>e</sup> siècle, influent au sein du madhhab hanbalite. Son époque est marquée par les conflits entre Mamelouks et Mongols, il tente d'organiser le jihad contre ces derniers qu'il accuse de mécréance. Se distinguant par son refus de toute innovation dans la pratique religieuse, rejetant tant Al-Ghazâlî qu'Ibn Arabî tout comme l'ensemble des philosophes, son radicalisme le fait incarcérer à plusieurs reprises par les autorités mameloukes de son époque et il trouve la mort en prison. Ses écrits ont influencé le wahhabisme, le salafisme, le qutbisme et le djihadisme, pour lesquels ils représentent la principale influence théologique et source juridique. Il est ainsi considéré comme une source d'inspiration importante de l'islamisme moderne.
- 53 *Umma*, (ou *Oumma*) désigne la communauté des musulmans au-delà de leur nationalité et de la parcellisation des pouvoirs politiques qui les gouvernent.
- 54 Le terme signifie en arabe « émigration » ; le sens de « rupture de liens » est parfois rencontré. Cet événement crée une rupture fondamentale avec la société telle qu'elle était connue des Arabes jusqu'alors. Mahomet vient, en effet, de rompre un modèle sociétal établi sur les liens du sang (organisation clanique), vers un modèle de communauté de croyance. Dans ce nouveau modèle où

tout le monde est censé être « frère », il n'est plus permis de laisser à l'abandon le démuné ou le faible, comme cela était le cas avant. Les clans puissants de La Mecque vont tout faire pour éliminer cette nouvelle proposition de société diminuant leur pouvoir. Le Roi Chebel, Dictionnaire des symboles musulmans, Éditions Albin Michel, p.111.

- 55 Kalām signifie dans son premier aspect une des sciences religieuses de l'islam faisant référence à la recherche de principes théologiques à travers la dialectique (méthode théologique dogmatique ou scolastique) et l'argumentation rationnelle. Inspirée par la philosophie grecque, dont elle tient cependant à se distinguer, cette démarche est pratiquée par les *mutakallimins* et est reconnue par les sunnites (surtout les écoles dérivées de l'acharisme), ainsi que par les chiïtes.
- 56 Les Râfidhites sont les membres du courant majoritaire chez les chiïtes. Au Moyen Âge le terme est employé de manière péjorative pour désigner tous les chiïtes sans distinction. Le chiïsme est alors appelé *râfidha*.
- 57 Un *hosseiniyeh* est une salle de congrégation pour les cérémonies rituelles chiïtes en particulier celles associées à la commémoration du mois de Muharram, qui est le premier mois du calendrier musulman et un des plus importants, notamment pour les chiïtes. C'est l'un des quatre mois sacrés de l'islam avec *rajab*, *dhoul al qi`da* et *dhoul al-hijja* et il n'est pas rare de lire que c'est le *plus sacré* (*haram* voulant dire interdit).
- 58 Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, 2006.
- 59 Dominique Thomas, « *Le Salafisme aujourd'hui: entre forme de revivalisme islamique moderne et mouvements de rupture* », *Texte de la 651<sup>e</sup> conférence de l'Université de tous les savoirs, 6 octobre 2007*.
- 60 Les trois principales œuvres de Mouhammad Ibn Abd al-Wahhab :
- les Trois Principes Fondamentaux, exposant et expliquant les fondements de l'islam.
  - *Livre de l'unicité*, écrit à Huraymalah et enseigné partout en Arabie. Ce livre détaille point par point toutes les conditions nécessaires pour vouer un culte unique à Allah.
  - l'Élucidation des Équivoques Concernant le Tawhîd.
- 61 Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures (son nom est la contraction de *Arabian American Oil Company*). Elle possède la quasi intégralité des ressources en hydrocarbures du royaume et, du point de vue de ses réserves comme de celui de sa production, c'est de loin la première compagnie pétrolière mondiale. Son siège se trouve à Dhahran, dans l'est du pays. Son principal gisement pétrolier est Ghawar, plus grand gisement mondial.
- 62 La « Guerre des pierres », est un soulèvement général et spontané, qui a débuté le 9 décembre 1987, de la population palestinienne contre l'occupation israélienne. Elle a atteint son paroxysme en février lorsqu'un photographe israélien publie des images qui font le tour du monde montrant des soldats israéliens « molestant violemment » des Palestiniens suscitant ainsi l'indignation de l'opinion publique; elle a pris fin en 1993 lors de la signature des accords dits d'Oslo. Tsahal de Pierre Razoux, p. 407.
- 63 Ibn Baz, fut le mufti officiel de l'Arabie Saoudite de 1993 jusqu'à sa mort, en 1999. Il occupa le poste de Président du Conseil des Grands *Oulémas* d'Arabie Saoudite jusqu'à sa mort.
- 64 La commémoration du massacre de l'imam Husayn et de 72 membres de sa famille et partisans par le califat omeyyade à Kerbala en Irak. L'achoura symbolise la lutte contre l'oppression et les injustices dans le chiïsme par référence à cet événement historique. La célébration a lieu le 10<sup>e</sup> jour du mois de mouharram et le deuil se poursuit pendant 40 jours jusqu'à l'Arbaïn. Les pleurs sont également perçus comme un moyen de soulager sa colère face aux injustices. Le parricide, Volume 262 de Collection Encres noires, Bathie Ngoye Thiam, Editions L'Harmattan, 2005.
- 65 Arabie Saoudite: Quelle place pour les chiïtes? Moyen-Orient n° 6, juin-juillet 2010, *Tawfiq al-Saif* (juin 2010,) *Chercheur et politologue (Arabie Sa'oudite)*.
- 66 Le PCAS anciennement connu sous le nom de *Front de renouvellement national* puis de *Front de libération nationale d'Arabie Saoudite* est un parti politique saoudien créé le 31 août 1975 par

d'anciens membres du Mouvement nationaliste arabe. Le FLN faisait partie du *Front arabe de libération nationale* depuis 1963. Les communistes à l'intérieur du FLN avaient déjà un parti politique séparé, l'Organisation des communistes saoudiens. Les autres membres du FLN ont fondé le PCAS en 1975.

Le PCAS a été un parti politique persécuté et interdit par le régime saoudien. Le PCAS possédait une organisation pour la jeunesse, l'Union de la jeunesse démocratique - Arabie Saoudite dirigée depuis Damas en Syrie. Le PCAS a créé d'autres organisations, comme la Fédération des ouvriers d'Arabie Saoudite, l'Union nationale des étudiants d'Arabie Saoudite, et la Ligue démocratique des femmes d'Arabie Saoudite. Des membres du PCAS ont été libérés de prison par le régime saoudien au début des années 1990.

- 67 Le Parti d'action socialiste arabe est un parti politique panarabe, issu du Mouvement nationaliste arabes. Idéologiquement, le PASA lie marxisme et nationalisme arabe. Le secrétaire général du parti était le Palestinien Georges Habache. L'orgue de la partie était Tariq-Thawra. Au Liban, à la suite de l'invasion israélienne de 1982, le Parti d'action socialiste arabe participa à la constitution du Front de la résistance nationale libanaise, aux côtés d'organisations de gauche, comme le Parti communiste libanais et l'Organisation de l'action communiste au Liban. La constitution du Front est rendue publique le 16 septembre 1982, et le mouvement chiite Amal le rejoint à partir de la mi 1983.

Les sections du parti furent notamment :

- Palestine : Le Front populaire de libération de la Palestine ;
- Irak : Parti d'action socialiste arabe - Irak ;
- Liban : Parti d'action socialiste arabe - Liban ;
- Arabie Saoudite : Parti d'action socialiste arabe de la péninsule Arabique ou Parti socialiste arabe d'action ;
- Jordanie : Parti populaire révolutionnaire jordanien.

- 68 Le Parti Baas originel est créé en 1947 à Damas et a pour but l'unification des différents États arabes en une seule et grande nation. Le mot Baas en arabe signifie en français « résurrection » ou « renaissance ». Après de nombreux événements, le Baas arriva au pouvoir en Syrie (1963-1966, puis de 1970 jusqu'à nos jours) et en Irak (1963, chassé la même année puis de 1968 à 2003). Cependant, l'idéologie originelle n'est plus qu'un lointain souvenir pour ces deux branches du Baas. La doctrine baassiste combine le socialisme arabe et le nationalisme panarabe. La laïcité est un autre pilier du Baas : Michel Aflak reconnaît la place prépondérante de l'islam dans l'essor de la nation arabe, mais pense que seul un État laïque permettra de regrouper toutes les composantes d'une nation arabe très divisée sur le plan confessionnel.

- 69 Grand Ayatollah Sayyid Abul Qassim al-Khoei (19 novembre 1899 - 8 août 1992) a été l'un des savants les plus influents chiites duodécimains islamiques (marja), et le prédécesseur de Grand Ayatollah Ali Sayyid Al-Husseini Al-Sistani. Il était le chef spirituel d'une grande partie du monde chiite, jusqu'à sa mort en 1992. Il a été remplacé par le Grand Ayatollah Seyyed Ali Al-Husseini Al-Sistani, son ancien élève, au travers duquel beaucoup de ses disciples devinrent les disciples d'Al-Sistani et une fondation précédemment dirigée par Khoei a été remis à Al Sistani.

70 *AFP* - Publié le 17 juillet 2012.

71 La lutte pour le pouvoir en Arabie Saoudite : qui héritera d'Abdallah ? [irdiplomatic.com](http://irdiplomatic.com).

72 *Changements dans la monarchie saoudienne*. [Presstv.ir](http://Presstv.ir).

73 *AFP* le 17 juillet 2012.

74 *L'Arabie Saoudite après la mort du roi Abdallah*, [jahannews.com](http://jahannews.com).

75 [Le Figaro.fr](http://LeFigaro.fr) 09/07/2012

76 *Islam dans la Révolution des mouvements islamiques contemporains dans le monde arabe*, H. Komedjan.

77 Derryah, petite ville d'Arabie Saoudite.

- 78 Pour de plus amples informations, cf. II. St. John Philiby, *Saudi Arabia* (New York: Prager, 1955). La plupart des partisans saoudiens d'Abdelwahhab rejettent le qualificatif wahhabi, car ils se présentent comme partisans de l'école d'ibn Hanbal. Quant aux fondements idéologiques du wahhabisme, voir: Cheikh Mohammad ibn Abdal-Wahhab, l'ouvrage *Al-Tawhid* (Beyrouth, Dar al-Coran Karim, 1979).
- 79 James P. Piscatori, *The Role of Islam in Saudi Arabia's Political Developments in Islam and Development*. Edited by John I Esposito (Syracuse University Press. 1980).
- 80 Pour une analyse complète sur ce sujet, voir une œuvre publiée clandestinement avec le nom d'emprunt d'Abouzar: *Al-ikhwân al-Maizn va Hazéran* (sans lieu, 1970), pp. 243-252.  
Abouzar était un des apôtres du Prophète qui avait des opinions socialistes. Le choix du nom d'emprunt démontre le caractère gauchisant de l'alliance des opposants au régime saoudien qui publiait *Sotal-Taliah*.
- 81 Abouzar, *Al-ikhwân*, pp. 246-247.
- 82 Farouk A. Sankari, *Islam and Politics in Saudi Arabia*, chez Ali E. Hillal Dessouki. Ed. *Islamic Resurgence in the Arab World* (New York: Praeger, 1982), pp. 186-188.
- 83 Ibid, pp. 183-185.
- 84 Picatori, *The Role of Islam*, p. 135.
- 85 Selon les rapports, vers la fin de la décennie 1970, plus de 30 000 Américains vivaient en Arabie Saoudite. Cf. George Linabury, *The Creation of Saudi Arabia and the Erosion of Wahhabi Conservatism*. In Michael Curtis, éd. *Religion and Politics in the Middle East* (Boulder. Co., Westview, 1981), p. 282.
- 86 Abouzar, *Al-ikhwân*, pp. 248-253.
- 87 William Oschsenwald, *Saudi Arabia and The Islamic Revival*. Dans: *International Journal of Middle East Studies* 13, n° 3 (August 1981), p 273.
- 88 Juhaiman al-Utaibi, *Sabat al-Rasael* (sans lieu, sans date), p. 145.
- 89 Inconnu, *Ehdath al-haram beyn al-Hagh va al-Batel*, *Sotal-Tawhid*, mai 1980, pp. 120-122.
- 90 Utaibi, *Sabat al-Rasael*, pp. 30-31, pp. 35-51, pp. 133-190.
- 91 Idem et *Sot al-Talieh* (mai 1980), pp. 22-29, 144-148.
- 92 Il existe d'importantes divergences quant au nombre d'insurrections, voir *Sot al-Talieh*, mai 1980, pp. 24-45.
- 93 Abouzar, *Al-ikhwân*, pp. 50-52.
- 94 *Le Point*, Paris, 28 janvier 1980. Certaines sources ont fait état de la participation de la Jordanie pour réprimer le soulèvement de la grande mosquée. Voir Al-Safir, Beyrouth, 9 décembre 1979. Selon les comptes rendus, 5 spécialistes antiémeutes français se sont rendus en Arabie pour coordonner l'attaque – grâce à des moyens distants d'intervention.
- 95 *La Révolution dans la presqu'île en 1400 h. Étude de la Lutte Populaire avant le soulèvement de la presqu'île arabe*, Peuples Méditerranéens 12, Paris, octobre-décembre 1982, pp. 60-71.
- 96 Documents Arabie Saoudite, *L'Islamisme en effervescence*, Peuples Méditerranéens 21, Paris, octobre-décembre 1982, p. 63.
- 97 Idem, voir également *Sot al-Talieh*, mars 1974, pp. 66-70.
- 98 Fred Halliday, *The Shifting Sands Beneath the House of Saud*. *The Progressive*, mars 1980, p. 39.
- 99 Piscatori, *The Role of Islam*, p. 127.
- 100 Il est à noter que l'organisation révolutionnaire islamique de la péninsule arabe (chiite) dirigée par Cheikh Hassan Saffar a accepté, en 1993, l'invitation de Fahd et s'est rendue en Arabie.



- 101 Cette question était l'objet d'interviews réalisées en mai 1983 avec des dizaines d'étudiants de l'université saoudienne.
- 102 Piscatori, *The Role of Islam*, p. 127.
- 103 Concernant la « dissonance cognitive » voir: Leon Festinger, Henry W. Riecken and Stanley Schachter, *When Prophecy Fails*, New York, Harper and Row, 1964, pp. 24-26.
- 104 Documents, pp. 168-169.
- 105 Le traité *Al-ulema fi al-Saoudia el al-Le Roi Fahd*, Al-Ensan, juillet 1991, pp. 95-96.
- 106 Safar al-Havali, *Kashf al-Ghamah en uléma al-omah* (sans date ni lieu), pp. 84-85.
- 107 Nasser al-Omar, *Al-Sakineh al-Sakineh*, cassette n° 5471 (*Tasjilat ibn al-Jozi al-Islamiyah*), Al-Damam, Arabie Saoudite.
- 108 Ghazi al-Qassibi, *Hatta la takoun fitna* (sans lieu), 1991, pp. 21-26.
- 109 Joseph A. Kechichian, *Political Dynamics and Security in the Arabian Peninsula through the 1990s*, Santa Monica, Calif, Rand, 1993, p. 44.
- 110 *Mozakerat al-Nassihah* (sans lieu ni date), pp. 4-5, 12, 18-22, 26-29, 35-36, 41. Pour un résumé de ce texte, voir The New York Times, octobre. 1983. 1992.
- 111 *Asharq Alawsat*, 18 septembre 1992, p. 1.
- 112 *Al-Dawa*, 3 décembre 1992, p. 13.
- 113 Voir la lettre signée par trois islamistes, Hamd Aghala al-Chaïbi, Abdollah al-Masari, Abdollah al-Jabarine (sans lieu ni date).
- 114 Concernant les partisans du hadith, voir W. Montgomery Watt, *The formative Period of Islamic Thought*, Edinburgh Univ. Press, 1973, pp. 66-67, 270, 292-296
- 115 Pour de plus amples informations quant à l'accusation des chiïtes d'être des rafithites, voir Nasser al-Omr, *Ahwal al-rafezieh fi belad al-Tawhid* (la vie des Rafithites dans le territoire de l'Unicité), *Note aux ulémas suprêmes*, 1922.
- 116 *Asharq Alawsat*, 22 décembre 1992, p. 5.
- 117 Pour trouver la déclaration voir *La déclaration de la création*, de Lé Jana al-Difa' en *al-Hogough al-Sharia'* de Ryad, 3 mai 1993, pp. 1-2.
- 118 Idem. Los Angeles Times, 21 mai 1993, A5.
- 119 Un des membres du comité, Soleyman al-Rashoudi a été emprisonné. Voir *Arabia Monitor*, août 1993. 15.
- 120 *The Independent*, 24 avril 1994, p. 13. *Al-Gods al-Arabya*, 25 avril 1994, p. 1.
- 121 Pour une analyse détaillée de l'assemblée consultative, voir R. Hrair Dekmejian, *The Rise of Political Islamism in Saudi Arabia*, *The Middle East Journal*, automne 1994.
- 122 Pour des informations concernant la lutte contre les chiïtes, cf. *Arabia Monitor*, août 1993, p. 7.
- 123 *Asharq Alawsat*, 8 avril 1994, p. 4.
- 124 *L'Arabie Saoudite au défi du printemps arabe* – Stéphane Lacroix – Septembre 2011 - <http://www.ceri-sciences-po.org>.
- 125 *Où va l'Arabie Saoudite?* de Hichem Karoudi, L'Harmattan – 2006.
- 126 *Géopolitique de l'Arabie Saoudite: la guerre intérieure* – Guillaume Fourmont, Dainville, Ellipses 2005.
- 127 *Etat et tribu dans le monde arabe: deux systèmes pour une seule société* – Zidan Mohammad, L'Harmattan.
- 128 Le 2 novembre 1917, il y a exactement 95 ans, fut signé un traité qui rentrera dans l'Histoire comme étant la porte ouverte à la légitimité d'une terre pour le peuple juif. Ce traité précédera de trois décennies la signature le 29 novembre 1947 du plan de partage de la Palestine permettant à

l'Etat hébreu de voir le jour, à Israël de renaître en tant que nation, au peuple juif de retrouver sa terre, ses montagnes, ses villes et sa capitale. Et pourtant, en l'espace de 30 ans, la deuxième guerre mondiale éclatera avec comme conséquence un bouleversement mondial, plus de 50 millions de morts et une quasi disparition de la communauté juive d'Europe. Mais au sortir de cette guerre, dans la souffrance et la confusion, émergera une nation qui, aujourd'hui, focalise l'attention de tous les journalistes et médias du monde entier... Le Traité Balfour est une simple lettre de Lord Arthur Balfour, alors ministre britannique des affaires étrangères à Lord Walter Rothschild, représentant des Juifs britanniques. Ce n'est pas une déclaration de dimension internationale et, pourtant, ce traité a ouvert la porte à l'Etat hébreu.

- 129 Les accords Sykes-Picot, sont des accords secrets signés le 16 mai 1916, entre la France et la Grande-Bretagne (avec l'aval des Russes et des Italiens), prévoyant le partage du Moyen-Orient à la fin de la guerre (espace compris entre la mer Noire, la mer Méditerranée, la mer Rouge, l'océan Indien et la mer Caspienne) en zones d'influence entre ces puissances, dans le but de contrer des revendications ottomanes. L'accord: Le 16 mai 1916, faisant suite à un travail préparatoire épistolaire de plusieurs mois entre Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, et Sir Edward Grey, secrétaire d'État au *Foreign Office*, l'accord Sykes-Picot est conclu entre la France et le Royaume-Uni à Downing Street entre Sir Mark Sykes, et François Georges-Picot. Il prévoit à terme un dépeçage du Moyen-Orient, c'est-à-dire l'espace compris entre la mer Noire, la mer Méditerranée, la mer Rouge, l'océan Indien et la mer Caspienne, alors partie intégrante de l'Empire ottoman. La Russie tsariste participe aux délibérations et donne son accord, comme l'Italie, aux termes du traité secret.

Le Moyen-Orient est découpé, malgré les promesses d'indépendance faites aux Arabes, en 5 zones :

- zone bleue française, d'administration directe formée du Liban actuel et de la Cilicie ;
- zone arabe A, d'influence française comportant le nord de la Syrie actuelle et la province de Mossoul ;
- zone rouge britannique, d'administration directe formée du Koweït actuel et de la Mésopotamie ;
- zone arabe B, d'influence britannique, comprenant le sud de la Syrie actuelle, la Jordanie actuelle et la future Palestine mandataire ;
- zone brune, d'administration internationale comprenant Saint-Jean-d'Acre, Haïfa et Jérusalem. La Grande-Bretagne obtiendra le contrôle des ports d'Haïfa et d'Acre.

- 130 *Qu'est-ce que le salafisme ?* De Rougier Bernard, septembre 2008.
- 131 *Les clercs de l'islam : Autorité religieuse et pouvoir politique en Arabie Saoudite* – Nabil Mouline, Presses Universitaires de France 2011.
- 132 *Les islamistes saoudiens, une insurrection manquée* – Stéphane Lacroix, février 2010.
- 133 Martin Indyk Sean (né en juillet 1951) est vice-président et directeur pour la politique étrangère à la Brookings Institution à Washington, DC. Indyk a servi aux États-Unis d'ambassadeur en Israël et de secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient au cours des affaires de l'administration Clinton. Il est connu comme l'encadreur de la politique américaine de double endiguement qui a cherché à « contenir » l'Irak et l'Iran, qui étaient tous les deux considérés, comme les États-Unis comme les deux plus importants adversaires stratégiques à l'époque. Il est l'auteur d'*Innocent à l'étranger*: un compte intime de la diplomatie américaine visant le rétablissement de la paix au Moyen-Orient.
- 134 Meir Dagan est né en 1945 en Union des républiques socialistes soviétiques et a immigré en 1950 en Israël. Il est militaire israélien, directeur du Mossad (Service de renseignements israélien) durant la période allant d'août 2002 à 2010.
- 135 *L'EXPRESS.fr* du 02 janvier 2008.
- 136 « Arabie Saoudite : les lourdes peines prononcées depuis plus d'une décade contre les mouvements réformistes représentent une évolution inquiétante de la situation », Amnesty International du 23 novembre 2011.
- 137 *Pèlerin* du 31 juillet 2012.

- 138 America.gov. - Résumé général du Rapport de 2008 sur la liberté religieuse dans le monde.
- 139 Amnesty international, 13 avril 2012. *L'Arabie Saoudite doit remettre en liberté un militant qui observe une grève de la faim.*
- 140 *Paris Match* du 17 juin 2011. *Arabie Saoudite : la révolution du volant.*
- 141 *France 24*. 17 juin 2011 Privées du droit de conduire, les Saoudiennes défient le pouvoir en prenant le volant.
- 142 Malgré des biais persistants, les femmes des pays arabes se rapprochent de l'égalité juridique. Le PNUD est le réseau mondial dont disposent les Nations Unies. Nous travaillons sur le terrain dans 166 pays : partenaire de confiance des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, nous les aidons à trouver leurs propres solutions aux défis mondiaux et nationaux du développement.
- 143 *Arabie Saoudite : la cause des femmes, « enjeu majeur de politique étrangère »*. *Le Monde.fr* du 27 mars 2012.
- 144 Arabie Saoudite : les droits des femmes font du surplace, Marina Rafenberg, *Express*, le 29 juin 2012.
- 145 F. Al-Saoud, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite*, mai 2003.
- 146 Fadi Assaf, *Les dirigeants de Ryad face aux évolutions de la région, Middle East Strategic Perspectives*, 28 Avril 2012.
- 147 *Bahreïn : une intervention des forces des pays du Golfe évoquée, Le Monde-Fr.*, 14 mars 2011.
- 148 Khalid Alharbi, *Censure de l'Internet en Arabie Saoudite*, 6 mai 2010.
- 149 Stéphane Lacroix, *L'Arabie Saoudite, entre violence et réforme, Politique étrangère*, 2004.
- 150 F. Al-Saoud, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite*, mai 2003.
- 151 Fadi Assaf, *Les dirigeants de Ryad face aux évolutions de la région, Middle East Strategic Perspectives*, 28 avril 2012.
- 152 Fadi Assaf, *Les dirigeants de Ryad face aux évolutions de la région, Middle East Strategic Perspectives*, 28 avril 2012.
- 153 Khalid Alharbi, *Censure de l'Internet en Arabie Saoudite*, 6 mai 2010.
- 154 Stéphane Lacroix, *L'Arabie Saoudite, entre violence et réforme, Politique étrangère*, 2004.
- 155 Modernité et Tradition : L'équation de l'Arabie, Docteur Fouad Al Farsy, l'ancien ministre saoudien de la culture et de l'information, ministre actuel du Hajj.
- 156 Hichem Karoui, *Où va l'Arabie Saoudite?* L'Harmattan, Paris 2006.
- 157 Les équilibres complexes de la monarchie saoudienne, *Le Monde.Fr*, 16 juin 2012.
- 158 Dominique Lagarde, publié il y a quelque temps déjà circule sur Facebook un appel pour une « journée de la colère » ce vendredi 11 mars en Arabie Saoudite. De quoi rendre les autorités nerveuses, alors que les signes de mécontentement se multiplient dans un pays où les manifestations restent interdites. *Express* 11 mars 2011.

